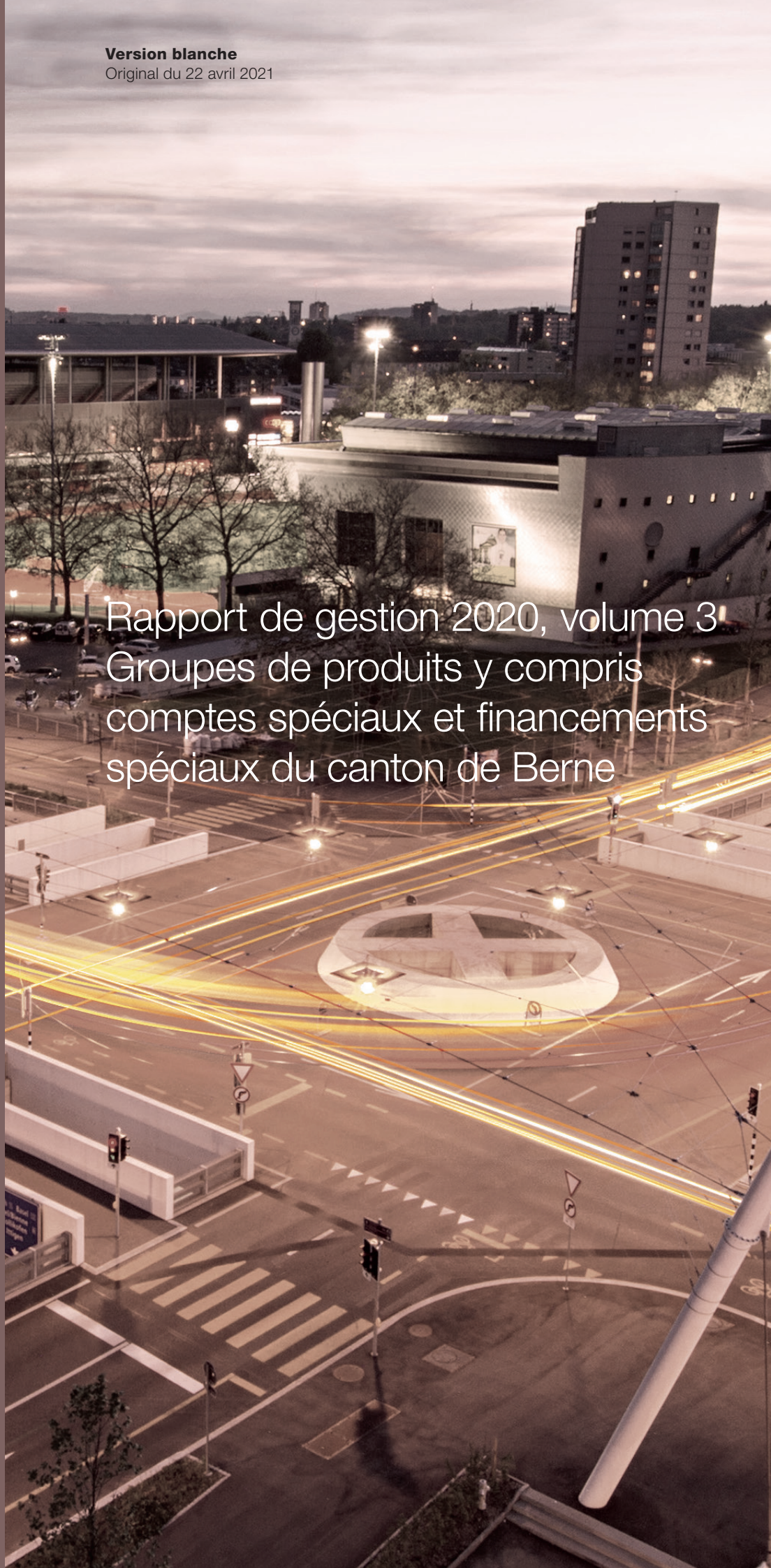
Kanton Bern
Canton de Berne

Version blanche
Original du 22 avril 2021

Rapport de gestion 2020, volume 3 Groupes de produits y compris comptes spéciaux et financements spéciaux du canton de Berne



Administration des finances
du canton de Berne

Photo de couverture: © Adrian Moser, Berne

Kanton Bern
Canton de Berne

Rapport de gestion 2019, volume 3
Groupes de produits y compris comptes spéciaux et financements spéciaux
Table des matières

Table des matières

1 Ensemble du canton 7
1.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par directions (compte 2020, solde II) 7
1.2 Récapitulation du calcul des coûts / des prestations par secteur d'activité 8

2 Autorités (AUT) 11
2.1 Compte de résultats 11
2.2 Compte des investissements 12
2.3 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'AUT 12
2.4 Comptes spéciaux 13
2.4.1 Grand Conseil 13
2.4.2 Conseil-exécutif 15

3 Chancellerie d'Etat (CHA) 17
3.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2020, solde II) 17
3.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 17
3.3 Priorités de l'exercice 18
3.4 Compte de résultats 20
3.5 Compte des investissements 21
3.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA 21
3.7 Groupes de produits 22
3.7.1 Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil 22

4 Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE) 25
4.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2020, solde II) 25
4.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 25
4.3 Priorités de l'exercice 26
4.4 Compte de résultats 27
4.5 Compte des investissements 28
4.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DEEE 29
4.7 Groupes de produits 30
4.7.1 Soutien aux fonctions de direction 30
4.7.2 Assurance-chômage 32
4.7.3 Développement et surveillance économique 34
4.7.4 Forêt et dangers naturels 37
4.7.5 Agriculture 40
4.7.6 Nature 43
4.7.7 Développement durable 45
4.7.8 Protection des consommateurs et de l'environnement 48
4.8 Préfinancements 50
4.8.1 Fonds d'aide investissements 50
4.9 Financements spéciaux 52
4.9.1 Caisse des épizooties 52
4.10 Fonds 54
4.10.1 Fonds de régénération des eaux 54
4.10.2 Fonds du tourisme 56
4.10.3 Fonds pour les dommages causés par le gibier 58

5 Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) 61
5.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2020, solde II) 61
5.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 61
5.3 Priorités de l'exercice 62
5.4 Compte de résultats 65
5.5 Compte des investissements 66
5.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSSI 67
5.7 Groupes de produits 68
5.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques 68
5.7.2 Santé publique 71
5.7.3 Protection de la santé et service sanitaire 74

5.7.4 Sécurité des médicaments/Assurance-qualité 76
5.7.5 Protection des consommateurs et de l'environnement (valable jusqu'au 31. 12. 2019) 78
5.7.6 Garantie du minimum vital et intégration 80
5.7.7 Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation 83
5.8 Préfinancements 86
5.8.1 Fonds d'investissements hospitaliers 86
5.9 Financements spéciaux 88
5.9.1 Fonds de lutte contre la toxicomanie 88

6 Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ) 91
6.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2020, solde II) 91
6.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 91
6.3 Priorités de l'exercice 92
6.4 Compte de résultats 95
6.5 Compte des investissements 96
6.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DIJ 97
6.7 Groupes de produits 98
6.7.1 Soutien de la direction 98
6.7.2 Relations entre l'Etat, les Eglises et les autres communautés religieuses 100
6.7.3 Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques 102
6.7.4 Pilotage des ressources et des prestations d'assistance 104
6.7.5 Soutien et surveillance des communes 106
6.7.6 Organisation du territoire 108
6.7.7 Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse 110
6.7.8 Mesures différenciées d'aide à la jeunesse 112
6.7.9 Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales 114
6.7.10 Préfectures 116
6.7.11 Poursuites et faillites 118
6.7.12 Tenue du registre foncier 120
6.7.13 Registre du commerce 122
6.7.14 Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte 124
6.7.15 Information géographique 127
6.8 Financements spéciaux 129
6.8.1 Compensation de la plus-value 129

7 Direction de la sécurité (DSE) 131
7.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2020, solde II) 131
7.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 131
7.3 Priorités de l'exercice 132
7.4 Compte de résultats 134
7.5 Compte des investissements 135
7.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSE 136
7.7 Groupes de produits 137
7.7.1 Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative 137
7.7.2 Police 140
7.7.3 Circulation routière et navigation 144
7.7.4 Exécution judiciaire 147
7.7.5 Population et immigration 151
7.7.6 Sécurité civile, sport et affaires militaires 154
7.8 Financements spéciaux 157
7.8.1 Constributions de remplacement 157
7.9 Fonds 159
7.9.1 Fonds de loterie 159
7.9.2 Fonds du sport 160

8 Direction des finances (FIN) 161
8.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2020, solde II) 161
8.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 161
8.3 Priorités de l'exercice 162
8.4 Compte de résultats 164

8.5 Compte des investissements 165
8.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN 166
8.7 Groupes de produits 167
8.7.1 Gestion interne de la Direction, politique financière et droit 167
8.7.2 Prestations de services finances du groupe 170
8.7.3 Péréquation financière confédération – canton/canton – communes 173
8.7.4 Impôts et prestations de services 175
8.7.5 Personnel 179
8.7.6 Informatique et organisation 182
8.8 Financements spéciaux 185
8.8.1 Fonds pour les cas spéciaux 185
8.9 Préfinancements 187
8.9.1 Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement 187
8.10 Réserve de politique financière 189
8.10.1 Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS) 189

9 Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) 191
9.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2020, solde II) 191
9.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 191
9.3 Priorités de l'exercice 192
9.4 Compte de résultats 194
9.5 Compte des investissements 195
9.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INC 196
9.7 Groupes de produits 197
9.7.1 Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques 197
9.7.2 Ecole obligatoire et offres périscolaires 199
9.7.3 Ecoles moyennes et formation professionnelle 201
9.7.4 Enseignement supérieur 204
9.7.5 Culture 206
9.7.6 Services centralisés 208
9.8 Fonds 210
9.8.1 Fonds d'encouragement des activités culturelles 210

10 Direction des travaux publics et des transports (DTT) 211
10.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2020, solde II) 211
10.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 211
10.3 Priorités de l'exercice 212
10.4 Compte de résultats 213
10.5 Compte des investissements 214
10.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DTT 215
10.7 Groupes de produits 216
10.7.1 Soutien à la direction 216
10.7.2 Juridiction administrative et prestations juridiques 218
10.7.3 Développement durable (valable jusqu'au 31. 12. 2019) 220
10.7.4 Information géographique (valable jusqu'au 31. 12. 2019) 222
10.7.5 Infrastructures 224
10.7.6 Transports publics et coordination des transports 227
10.7.7 Gestion des biens immobiliers 230
10.7.8 Eaux et déchets 232
10.8 Financements spéciaux 235
10.8.1 Fonds pour la gestion des déchets 235
10.8.2 Fonds pour l'assainissement 237
10.8.3 Fonds pour l'alimentation en eau 239
10.9 Fonds 241
10.9.1 Fonds des rives des lacs et des rivières 241

11 Contrôle des finances (CF) 243
11.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2020, solde II) 243
11.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 243
11.3 Priorités de l'exercice 244
11.4 Compte de résultats 244
11.5 Compte des investissements 245

11.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du CF 245
11.7 Groupes de produits 246
11.7.1 Surveillance des finances 246

12 Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD) 249
12.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2020, solde II) 249
12.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 249
12.3 Priorités de l'exercice 250
12.4 Compte de résultats 250
12.5 Compte des investissements 251
12.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD 251
12.7 Groupes de produits 252
12.7.1 Protection des données 252

13 Autorités judiciaires et Ministère public (JUS) 255
13.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2020, solde II) 255
13.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) 255
13.3 Priorités de l'exercice 256
13.4 Compte de résultats 256
13.5 Compte des investissements 257
13.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'JUS 257
13.7 Groupes de produits 258
13.7.1 Direction de la magistrature 258
13.7.2 Juridictions civile et pénale 260
13.7.3 Juridiction administrative 263
13.7.4 Ministère public 265

1 Ensemble du canton

1.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par directions (compte 2020, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Autorités (AUT)	0.0	0.0
Chancellerie d'État (CHA)	–18.9	1.1
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)	–402.5	137.8
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)	–3 066.8	380.4
Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)	–1 836.8	1 079.2
Direction de la sécurité (DSE)	–824.1	712.3
Direction des finances (FIN)	–372.3	7 370.6
Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)	–2 864.6	603.4
Direction des travaux publics et des transports (DTT)	–1 364.1	558.6
Contrôle des finances (CF)	–4.5	0.5
Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)	–1.1	0.0
Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)	–183.8	71.0
Ensemble du canton	**–10 939.5**	**10 914.9**

1.2 Récapitulation du calcul des coûts / des prestations par secteur d'activité

Les prestations du canton de Berne sont présentées sous forme de produits, eux-mêmes rassemblés en groupes de produits. Le Grand Conseil pilote les finances et les prestations par le biais des groupes de produits.

Le tableau ci-après présente tous les groupes de produits du canton de Berne, répartis par secteur d'activités, avec les coûts et les rentrées financières qui mènent aus solde I. Le solde II est présentée en complément.

Secteur d'ativités / Groupes de produits au 31.12.2020 en millions CHF	**Coûts**	**Rentrées**	**Solde I**	**Solde II**
Administration générale	**–603.2**	**248.4**	**–354.8**	**–499.6**
Gestion des biens immobiliers	–441.7	169.1	–272.6	–410.9
Informatique et organisation	–110.2	71.6	–38.6	–39
Personnel	–19.4	4.0	–15.4	–16.1
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	–18.6	0.8	–17.8	–17.7
Informations géographique	–6.5	2.3	–4.2	–7.7
Surveillance des finances	–4.2	0.5	–3.8	–4.1
Soutien et surveillance des communes	–2.5	0.0	–2.4	–4.1
Ordre et sécurité publics	**–1 049**	**417.8**	**–631.2**	**–156.5**
Police	–422.4	91.3	–331.1	–294.8
Exécution judiciaire	–167.1	62.2	–104.9	–106.2
Population et immigration	–38.6	22.1	–16.5	–25.3
Circulation routière et navigation	–47.6	61.3	13.7	287.1
Sécurité civile, sport et affaires militaires	–66.1	56.6	–9.5	41.3
Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative (DSE)	–15.9	1.5	–14.4	–13.8
Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques (DIJ)	–1.6	0.1	–1.6	–1.6
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	–24.5	0.2	–24.3	–24.3
Soutien de la direction (DIJ)	–2.2	0.0	–2.2	–2.4
Protection des données	–1.1	0.0	–1.1	–1.1
Préfectures	–22.1	9.2	–12.9	–13.5
Poursuites et faillites	–37.3	49.2	11.9	11.9
Tenue du registre foncier	–15.1	14.0	–1.1	97.4
Registre du commerce	–3.6	5.3	1.7	1.7
Juridictions civile et pénale	–87.4	24.8	–62.6	–61.9
Juridiction administrative	–15.1	–0.3	–15.4	–15.4
Ministère public	–70.6	20.5	–50.1	–25.0
Direction de la magistrature (JUS)	–10.6	0.0	–10.6	–10.6
Formation	**–1 938.4**	**483.6**	**–1 454.9**	**–2 192.6**
Ecole obligatoire et offres périscolaires	–1 327.3	407.9	–919.4	–940.6
Ecoles moyennes et formation professionnelle	–574.7	70.9	–503.8	–576.1
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques (INC)	–10.4	0.2	–10.2	–17
Services centralisés	–22.4	4.5	–17.9	–46.9
Enseignement supérieur	–3.6	0.1	–3.5	–611.9

Secteur d'ativités / Groupes de produits au 31.12.2020 en millions CHF	**Coûts**	**Rentrées**	**Solde I**	**Solde II**
Culture, Sport et loisirs, eglise	**–25.3**	**3.2**	**–22.1**	**–142.4**
Relations entre l'Etat, les Eglises et les autres communautés religieuses	–1	0.0	–1	–73.8
Culture	–24.4	3.2	–21.1	–68.6
Santé	**–100.8**	**10.4**	**–90.4**	**–1 509.4**
Santé publique	–6.4	0.0	–6.4	–1 421.1
Protection de la santé et service sanitaire	–17.4	4.1	–13.3	–16.8
Soutien aux fonctions de direction, prestations juridiques et services généraux (DSSI)	–17	0.0	–16.9	–17.7
Protection des consummateurs et de l'environnement	–11.3	1.8	–9.5	–9.5
Sécurité des médicaments/Assurance-qualité	–48.7	4.5	–44.2	–44.3
Prévoyance sociale	**–179.5**	**39.8**	**–139.7**	**–1 936.5**
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	–4.8	0.0	–4.8	–575
Garantie du minimum vital et intégration	–7.6	0.5	–7.1	–353.6
Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation	–45.1	3.3	–41.8	–832.9
Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	–9	6.6	–2.4	–2.4
Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse	–2.9	0.3	–2.6	–2.6
Assurance-chômage	0.0	0.0	0.0	–20.2
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	–110.1	29.0	–81	–149.8
Trafic	**–298.5**	**46.0**	**–252.4**	**–437.8**
Infrastructures	–270.8	44.8	–226	–129
Transports publics et coordination des transports	–6.6	0.5	–6.1	–288.4
Soutien à la direction (DTT)	–18.4	0.4	–18.1	–18.2
Juridiction administrative et prestations juridiques (DTT)	–2.5	0.3	–2.2	–2.2
Protection de l'environnement et amenagement du territoire	**–71.8**	**33.8**	**–38**	**–34.4**
Eaux et déchets	–24	17.1	–6.9	43.2
L'environnement et de l'énergie	–7.5	1.8	–5.8	–31
Organisation du territoire	–9.8	1.4	–8.3	–11.6
Forêt et dangers naturels	–30.6	13.6	–17	–35
Economie publique	**–105.3**	**43.4**	**–61.9**	**–169**
Agriculture	–52.4	28.8	–23.6	–47.2
Nature	–18.5	1.1	–17.3	–18.6
Soutien aux fonctions de direction (DEEE)	–14.2	5.3	–8.9	–11.1
Développement et surveillance économique	–20.2	8.1	–12.1	–92.1
Finances et impôts	**–239.6**	**183.1**	**–56.5**	**7 053.3**
Impôts et prestations de services	–174.2	55.0	–119.2	5 550.5
Péréquation financière Confédération – canton / canton – communes	–0.8	0.0	–0.8	1 115.8
Prestations de services finances du groupe	–60.2	127.9	67.7	391.2
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	–4.4	0.1	–4.2	–4.2

2 Autorités (AUT)

2.1 Compte de résultats

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–12 293 772**	**–14 364 467**	**–14 471 100**	–106 633	–0.7 %
Revenus	**64 506**	**70 000**	**77 346**	7 346	10.5 %
Solde	**–12 229 266**	**–14 294 467**	**–14 393 754**	–99 286	–0.7 %
Charges					
30 Charges de personnel	–9 418 871	–11 225 467	–10 290 214	935 253	8.3 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–1 236 557	–1 433 000	–2 535 091	–1 102 091	–76.9 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–1 434 300	–1 506 000	–1 433 385	72 615	4.8 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–204 043	–200 000	–212 410	–12 410	–6.2 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	51 157	64 000	71 397	7 397	11.6 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	9 640	5 000	4 078	–922	–18.4 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	3 709	1 000	1 871	871	87.2 %

Evolution du compte de résultats

La rubrique AUT inclut les comptes spéciaux du Grand Conseil et du Conseil-exécutif. Les remarques y relatives sont formulées dans le commentaire du compte spécial du Grand Conseil et dans celui du compte spécial du Conseil-exécutif.

2.2 Compte des investissements

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0%
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0%
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0%

Evolution du compte des investissements

Pas d'investissement. Les projets d'investissement passent par la CHA.

2.3 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'AUT

2016	2017	2018	2019	2020
22.0	21.5	23.7	23.1	26.6

Commentaire

Depuis l'exercice 2014, les postes à temps plein des sept membres du gouvernement et des Services parlementaires sont réunis dans la rubrique des AUT.

Les changements sont dus à la création de postes supplémentaires à durée déterminée au sein des Services parlementaires.

2.4 Comptes spéciaux

2.4.1 Grand Conseil

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–9 504 550**	**–9 984 469**	**–11 133 215**	–1 148 746	–11.5 %
Revenus	**8 825**	**4 000**	**3 829**	–171	–4.3 %
Solde	**–9 495 725**	**–9 980 469**	**–11 129 386**	–1 148 917	–11.5 %
Charges					
300 Autorités, commissions et juges	–4 514 857	–4 710 000	–4 340 863	369 137	7.8 %
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	–2 463 870	–2 416 000	–2 695 614	–279 614	–11.6 %
305 Cotisations patronales	–724 200	–766 468	–764 344	2 125	0.3 %
309 Autres charges de personnel	–27 521	–35 000	–15 585	19 415	55.5 %
310 Charges de matières et de marchandises	–15 057	–40 000	–10 578	29 422	73.6 %
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	–7 153	–20 000	–13 446	6 554	32.8 %
313 Prestations de service et honoraires	–615 452	–751 000	–2 224 330	–1 473 330	–196.2 %
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	–19 086	–30 000	–32 583	–2 583	–8.6 %
317 Dédommagements	–16 838	–14 000	–9 877	4 123	29.4 %
319 Diverses charges d'exploitation	–133 953	–227 000	–51 125	175 875	77.5 %
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	–759 500	–760 000	–760 000	0	0.0 %
369 Différentes charges de transfert	–3 500	–15 000	–3 500	11 500	76.7 %
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	–2 635	0	–9 871	–9 871	0.0 %
391 Prestations de service	–200 929	–200 000	–201 500	–1 500	–0.8 %
Revenus					
425 Recette sur ventes	1 184	0	308	308	0.0 %
469 Différents revenus de transfert	7 161	4 000	3 041	–959	–24.0 %
490 Approvisionnement en matériel et en marchandises	480	0	480	480	0.0 %

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

Commentaire

Modification par budget 2020

Le compte spécial du Grand Conseil enregistre des charges supplémentaires de CHF 1,1 million. En raison de la COVID-19-pandémie, trois des quatre dessions ont dû se tenir sur le site de Bernexpo, ce qui a entraîné des surcoûts de CHF 1,7 million dans le groupe de comptes 313.

Les dépenses supplémentaires liées aux postes à durée déterminée additionnels approuvés par le Bureau du Grand Conseil (groupe de comptes 301) ont pu être compensées par la réduction des dépenses relatives aux indemnités journalières versées aux membres du Grand Conseil (groupe de comptes 300). Le montant des cotisations versées par le canton en tant qu'employeur ne s'est donc pas éloigné du cadre fixé par le budget.

En outre, il a été presqu'impossible d'organiser des réceptions, des visites ou d'autres manifestations. Par conséquent, le crédit du Conseil-exécutif d'un montant de CHF 0,2 million (groupe de comptes 319) n'a pas été utilisé.

Priorités de développement

Si les trois sessions externes ont été synonymes de nouvelles tâches administratives et d'organisation et par conséquent d'une charge de travail supplémentaire considérable pour l'administration cantonale, elles ont aussi permis d'éviter toute interruption des travaux du Grand Conseil.

En parallèle, les travaux liés au projet d'établissement numérisé des procès-verbaux ont pu être menés à terme ; le logiciel prévu à cet effet a été mis en service. Des étapes supplémentaires ont par ailleurs été franchies dans la perspective de la mise en place d'un parlement numérique.

Chances et risques

Le compte spécial du Grand Conseil ne présente aucune chance ou risque sur le plan financier.

2.4.2 Conseil-exécutif

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–2 789 222**	**–4 379 998**	**–3 337 885**	1 042 114	23.8 %
Revenus	**55 681**	**66 000**	**73 517**	7 517	11.4 %
Solde	**–2 733 541**	**–4 313 998**	**–3 264 367**	1 049 631	24.3 %
Charges					
300 Autorités, commissions et juges	–1 960 239	–1 969 977	**–1 952 582**	17 395	0.9 %
305 Cotisations patronales	–450 133	–478 021	**–453 311**	24 710	5.2 %
306 Prestations de l'employeur	721 950	–850 000	**–67 915**	782 085	92.0 %
310 Charges de matières et de marchandises	–134	–1 000	**–163**	837	83.7 %
317 Dédommagements	–97 196	–115 000	**–97 953**	17 047	14.8 %
319 Diverses charges d'exploitation	–331 689	–235 000	**–95 037**	139 963	59.6 %
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	–2 000	–2 000	**–2 000**	0	0.0 %
369 Différentes charges de transfert	–669 300	–729 000	**–667 885**	61 115	8.4 %
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	–480	0	**–1 039**	–1 039	0.0 %
Revenus					
424 Taxes d'utilisation et prestations de service	49 216	60 000	**70 434**	10 434	17.4 %
425 Recette sur ventes	757	4 000	**654**	–3 346	–83.6 %
469 Différents revenus de transfert	2 479	1 000	**1 037**	37	3.7 %
490 Approvisionnement en matériel et en marchandises	3 229	1 000	**1 391**	391	39.2 %

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

Commentaire

Modifications par rapport à la planification précédente

Au cours de l'année 2020, il n'a pas été nécessaire de constituer les provisions d'environ CHF 0,9 million inscrites au budget (groupe de comptes 306). Par conséquent, le compte spécial du Conseil-exécutif affiche une différence positive d'environ CHF 1,0 million par rapport au budget. Ce groupe de comptes enregistre toutefois une légère augmentation des cotisations d'épargne.

En raison de la COVID-19-pandémie et de la réduction massive du nombre de réceptions et de visites liées aux activités du Conseil-exécutif, le crédit du Conseil-exécutif a enregistré une baisse des coûts de quelque CHF 0,1 million (groupe de comptes 319).

Les autres postes et écarts par rapport au budget sont comparables à ceux des années précédentes.

Priorités de développement

Le compte spécial du Conseil-exécutif ne servant pas à financer de tâches matérielles de l'Etat, aucune priorité de développement n'a été relevée.

Chances et risques

Le compte spécial du Conseil-exécutif ne présente aucune chance ou risque sur le plan financier.

3 Chancellerie d'Etat (CHA)

3.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2020, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	–18.9	1.1

3.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2019	2020	2020	CHF	%
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	–17.2	–18.9	–17.7	1.2	6.3 %
Total	**–17.2**	**–18.9**	**–17.7**	1.2	6.3 %

3.3 Priorités de l'exercice

Soutien à la conduite
La Chancellerie d'Etat est un prestataire de services à l'intersection entre les politiques, l'administration et le public. En sa qualité d'état-major de l'exécutif, elle le soutient dans l'ensemble de ses activités et coordonne la collaboration administrative avec les organes du Grand Conseil.

Durant l'année sous rapport, les séances du Conseil-exécutif se sont multipliées en raison de la crise du coronavirus. Le Grand Conseil a en outre été amené à siéger sur le site de BERNEXPO AG lors de trois sessions, ce qui a causé un important surcroît de travail également pour le personnel de la Chancellerie d'Etat.

Elections et votations
Lors de trois dimanches de scrutin, des votations ont été organisées pour un total de neuf objets fédéraux et deux objets cantonaux. Le 27 septembre 2020 s'est également tenue l'élection complémentaire d'une préfète dans l'arrondissement administratif de Biel/Bienne.

Le projet de vote électronique est actuellement à l'arrêt. En concertation avec les cantons, la Confédération travaille à l'élaboration de conditions générales avant d'entamer une nouvelle phase d'essai.

Communication
Le travail s'est centré sur l'information et la communication sur le coronavirus. La Newsroom cantonale, introduite au 1er janvier 2020, a contribué à faciliter la planification et la bonne marche de l'ensemble des activités de communication en étroite collaboration avec les Directions. Depuis le début de la crise sanitaire, les quelque 24 conférences de presse données sur le sujet ont été diffusées en direct sur Internet, permettant ainsi aux journalistes de rendre compte des événements sans quitter leur rédaction ou leur bureau à domicile. Les publications sur le coronavirus les plus importantes du gouvernement totalisent jusqu'à 20 000 vues sur la chaîne de streaming YouTube. Le canton a en outre déployé plusieurs campagnes de communication ciblées pour sensibiliser différentes catégories de la population quant au comportement à observer dans le contexte de l'épidémie. Créé en février, le site dédié au coronavirus a joué un rôle central dans la communication et a été consulté environ 16 millions de fois au cours de l'année écoulée, dont 75 pour cent de fois sur des dispositifs mobiles. L'Office de la communication a en outre répondu à quantité de courriels et de lettres sur la COVID-19 que les citoyennes et citoyens du canton lui ont envoyés.

Les travaux sur le nouveau site du canton se sont poursuivis en parallèle de la crise du coronavirus. En mai, le celui de la Police cantonale a été le premier à être lancé à des fins d'exploitation-pilote. D'ici fin 2021, le projet sera terminé.

Archives de l'Etat
Au cours de l'exercice, le programme « Gestion des affaires et archivage électroniques » (GAE) a progressé comme prévu. A la fin de l'année 2020, toutes les Directions à l'exception de la DEEE et d'une partie de la POCA travaillaient complètement avec BE-GEVER. Au cours de l'année écoulée, le nombre d'utilisateurs a augmenté, franchissant le cap des 5300 (objectif final : 8000). Le programme GAE s'inscrit toujours dans le respect des délais et du budget prévus.

La date de l'introduction de BE-GEVER coïncide avec le passage à la primauté du numérique des offices. Cette étape importante est l'occasion pour les Archives de l'Etat d'analyser de façon systématique les archives courantes sur support papier existantes, de déterminer le volume des dossiers et d'établir la valeur archivistique des documents. Les travaux ont été temporairement interrompus en raison de la crise du coronavirus et de changements au sein du personnel. Ils devront impérativement reprendre en 2021.

Après que la révision de la loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les mesures de cœrcition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA ; RS 211.223.13) a été adoptée en juin, prolongeant le délai pour le dépôt d'une demande de contribution de solidarité, le nombre de personnes concernées demandant aux Archives de l'Etat à consulter leur dossier a de nouveau fortement augmenté. Tous les engagements temporaires consacrés à ce travail ayant pris fin, l'équipe a dû redoubler d'efforts pour mettre les dossiers à disposition dans les délais.

Egalité entre la femme et l'homme (BEFH)
Le premier cycle du programme de la plateforme « Werkplatz Egalité » s'est conclu en septembre. Werkplatz Egalité réunit les entreprises qui souhaitent faire progresser les thématiques de l'égalité, de la diversité et de la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale, échanger avec d'autres sur des mesures innovantes et mettre en avant les bons exemples (www.werkplatzegalite.ch).

Un nouveau kit de prévention et une offre de formation en ligne visant à aider les PME à se prémunir contre le harcèlement sexuel sont venus étoffer la panoplie de formations continues en ligne sur l'égalité au travail destinées aux deux régions linguistiques.

Dans le cadre de l'exécution de l'art. 7a de la loi du 16 septembre 1992 sur les subventions cantonales (LCSu ; RSB 641.1), le BEFH a procédé à des contrôles de garantie de l'égalité salariale au sein de cinq entreprises.

Plusieurs activités importantes ont dû être annulées à la dernière minute en raison de la pandémie du coronavirus (ex : présence à la BAM et à SwissSkills, journée nationale Futur en tous genres, forum « Sexualité et violence »).

Politique jurassienne
La répétition du vote du 18 juin 2017 sur l'appartenance cantonale de Moutier aura lieu le 28 mars 2021. Les modalités d'organisation du vote ont été discutées en Conférence tripartite sous l'égide de la Confédération et en collaboration avec la commune de Moutier. Elles ont été fixées dans un arrêté du Conseil-exécutif. Un contrôle du registre électoral aura lieu jusqu'au vote et à l'entrée en force du résultat.

Toutes les autres communes du Jura bernois ont décidé de rester bernoises. Moutier est la dernière commune qui doit encore voter sur son appartenance cantonale. La Question jurassienne sera ensuite définitivement réglée.

Bilinguisme
Le Conseil-exécutif a adopté une série de mesures dans son ACE n° 696/2019, du 26 juin 2019, pour établir sa stratégie de renforcement du bilinguisme cantonal.

Un an après le début de la mise en œuvre du rapport de la commission d'experts sur le bilinguisme, le premier bilan s'avère positif. Le Conseil-exécutif constate des avancées dans la plupart des dix domaines concernés. De nombreux chantiers restent toutefois ouverts et certains projets ont pris du retard, en raison notamment de la crise sanitaire du coronavirus.

Secrétariat à l'administration numérique
Le SAN s'est attelé au travail en mai 2020. Lors de la première phase, celui-ci a rendu visite aux DIR/CHA/JUS et pris connaissance de leurs besoins. Un bilan a été réalisé avec la Conférence Administration numérique (CAN). Les projets de numérisation en cours ainsi que les idées de numérisation ont été pour la première fois centralisés, ce qui a permis de constituer une base pour le portfolio de numérisation et la planification des priorités.

Le SAN a échangé et établi des contacts au sein du canton ainsi qu'à l'extérieur. Les cantons AG/SO/ZH/FR, e-government Suisse et les différentes autorités et associations ont échangé activement et ouvertement. Pour que les communes soient intégrées dès que possible, quatre personnes représentant des communes ont intégré la CAN. Celles-ci ont pu contribuer au pilotage du portfolio et infléchir les solutions en amont. Enfin, le SAN soutient différents projets visant à modifier les bases juridiques afin de faire avancer la numérisation.

3.4 Compte de résultats

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–18 129 234**	**–19 780 951**	**–18 700 316**	1 080 635	5.5 %
Revenus	**1 000 629**	**827 300**	**1 149 268**	321 968	38.9 %
Solde	**–17 128 605**	**–18 953 651**	**–17 551 048**	1 402 603	7.4 %
Charges					
30 Charges de personnel	–12 354 838	–12 796 948	–12 955 251	–158 303	–1.2 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–4 004 838	–4 539 500	–2 306 430	2 233 070	49.2 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	–307 347	–430 324	–1 478 936	–1 048 613	–243.7 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–665 605	–633 000	–749 329	–116 329	–18.4 %
37 Subventions à redistribuer	–50 486	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–746 120	–1 381 179	–1 210 369	170 810	12.4 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	493 949	434 500	597 053	162 553	37.4 %
43 Revenus divers	70	0	22	22	0.0 %
44 Revenus financiers	85 760	76 000	31 046	–44 954	–59.1 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	156 388	108 000	301 289	193 289	179.0 %
47 Subventions à redistribuer	50 486	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	213 976	208 800	219 858	11 058	5.3 %

Evolution du compte de résultats

Depuis le 1er janvier 2015, la CHA ne dispose plus que d'un seul groupe de produits. L'évolution du compte de résultats et les écarts par rapport au budget sont expliqués dans le commentaire relatif au groupe de produits « Soutien au Conseil-exécutif et au Grand Conseil ».

3.5 Compte des investissements

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–1 860 688**	**–860 000**	**–1 965 593**	–1 105 593	–128.6 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**–1 860 688**	**–860 000**	**–1 965 593**	–1 105 593	–128.6 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–61 752	–20 000	–217 905	–197 905	–989.5 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	–1 798 936	–840 000	–1 747 688	–907 688	–108.1 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Des charges ayant dû être activées a posteriori pour le programme de gestion des affaires et d'archivage électroniques (GAE), le compte des investissements de la CHA a enregistré un dépassement. Ces investissements supplémentaires n'avaient pas pu être pris en compte à temps pour être inscrits au budget.

3.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA

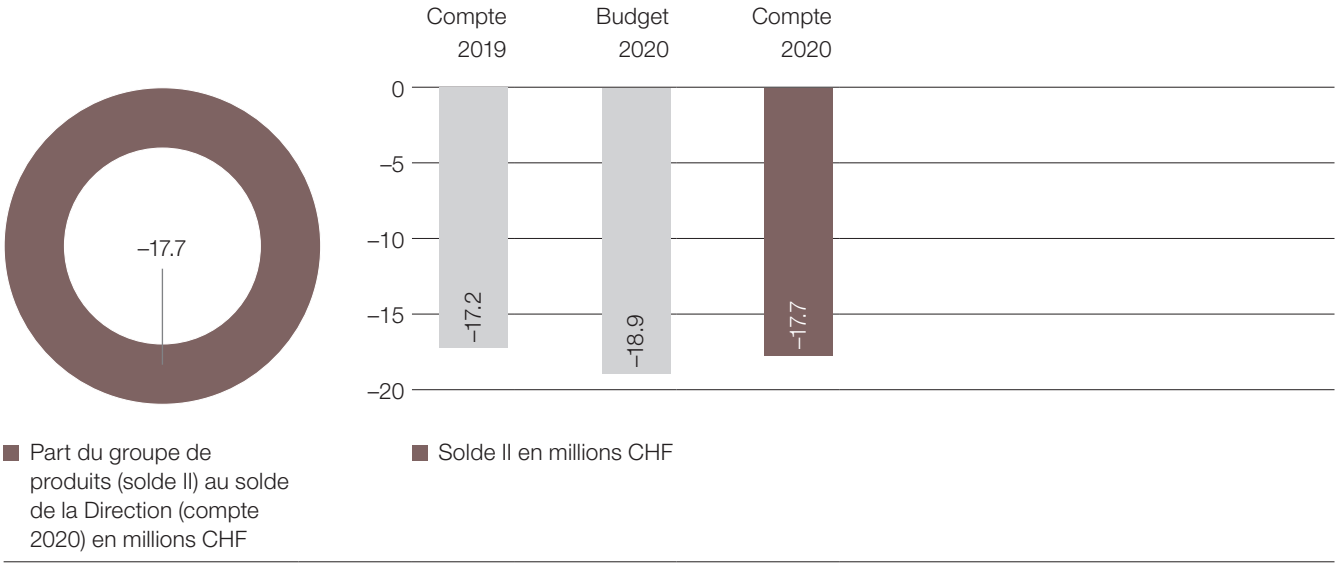
2016	2017	2018	2019	2020
81.5	85.6	75.6	77.1	80.8

Commentaire

L'engagement à durée déterminée de nouvelles collaboratrices et collaborateurs s'est traduit par une augmentation des effectifs. L'effectif réglementaire a par conséquent été légèrement dépassé à la fin de l'année.

3.7 Groupes de produits

3.7.1 Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil



■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

La CHA sert d'état-major au Grand Conseil et au Conseil-exécutif et assure les rapports entre ces deux autorités. Elle assume notamment les tâches suivantes (art. 1, al. 2, lit. a à q de l'ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la CHA [OO CHA ; RSB 152.211]) :

- elle est responsable de la planification politique générale ;
- elle se charge de la procédure préliminaire en cas de révision totale de la Constitution ;
- elle assure le déroulement des élections et des votations ;
- elle coordonne la collaboration entre l'administration cantonale et la Députation, le Conseil du Jura bernois et le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne ;
- elle traite les questions touchant aux relations extérieures du canton et à l'intégration européenne, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes ;
- elle assure l'information du public et du personnel de l'administration cantonale ;
- elle planifie et coordonne les affaires interdirectionnelles, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes ;
- elle accompagne l'activité législative du canton et veille à la publication des actes législatifs ;
- elle traite les questions touchant au bilinguisme du canton et coordonne les travaux de traduction et de terminologie effectués dans l'administration cantonale ;
- elle conserve les archives ;
- elle traite les questions touchant à l'égalité des droits entre la femme et l'homme ;
- elle est compétente pour les achats centralisés de matériel de bureau, d'imprimés, de produits de presse, ainsi que de services de courrier et de prestations postales ;
- elle prend, conjointement avec les Services parlementaires, les mesures nécessaires pour que le Grand Conseil et ses organes puissent accomplir leurs tâches ;
- elle exécute les tâches relevant du domaine des armoiries et est chargée de l'exécution de la législation fédérale sur la protection des armoiries (loi du 21 juin 2013 sur la protection des armoiries [LPAP ; RS 232.21]) ;
- elle représente le canton de Berne au sein de l'association « Forum politique Berne » et la soutient dans l'élaboration d'une organisation solide et durable ;
- elle se tient à la disposition du Conseil-exécutif pour établir des avis juridiques s'il n'y a pas d'autres unités administratives compétentes ;
- elle encourage la transition numérique de l'administration en collaboration avec les Directions et les communes.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	793 684	719 300	847 957	128 657	17.9 %
(-) Frais de personnel	–12 354 842	–12 796 951	–12 955 256	–158 304	–1.2 %
(-) Coûts matériels	–5 162 857	–6 290 676	–3 989 292	2 301 384	36.6 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–413 370	–399 040	–1 660 478	–1 261 437	–316.1 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–17 137 384**	**–18 767 367**	**–17 757 068**	1 010 300	5.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	143 000	100 000	**295 732**	195 732	195.7 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–252 605	–263 000	**–276 829**	–13 829	–5.3 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	13 388	8 000	**5 557**	–2 443	–30.5 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–17 233 601**	**–18 922 367**	**–17 732 608**	1 189 760	6.3 %
(+)/(-) Régularisations	104 996	–31 283	181 560	212 843	680.4 %
Solde III (comptabilité financière)	**–17 128 605**	**–18 953 651**	**–17 551 048**	1 402 603	7.4 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Communication et relations extérieures	–3 643 605	–4 184 222	–4 466 061	–281 839	–6.7 %
Archives	–3 573 345	–3 744 807	–3 522 386	222 421	5.9 %
Egalité	–504 023	–674 040	–694 776	–20 736	–3.1 %
Soutien du Conseil-exécutif et droits politique	–2 596 906	–3 380 948	–2 852 571	528 377	15.6 %
Bilinguisme, suivi législatif et ressources	–6 819 506	–6 783 350	–6 221 274	562 076	8.3 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le solde I du groupe de produits de la CHA affiche une amélioration de CHF 1,1 million (soit 5,6 %) par rapport au budget. Les économies réalisées sont dues principalement à une réduction de CHF 2,4 millions des coûts matériels. Les amortissements ont en revanche connu une hausse massive de CHF 1,2 million.

La réduction des coûts matériels s'explique principalement par une mesure non récurrente : conformément à une indication fournie par le Contrôle des finances, les parts activables du programme de gestion des affaires et d'archivage électroniques (GAE) portées au débit du compte de résultats ont dues être activées a posteriori à la charge du compte des investissements. Pour les années 2014 à 2017, le montant total des parts activables s'élève à CHF 1,6 million.

Dans le même temps, les travaux relatifs au vote électronique ont été suspendus. Des dépenses prévues de 0,5 million n'ont dès lors pas été engagées. Le solde du montant économisé correspond à plusieurs éléments, dont une diminution des frais d'impression du matériel de vote (votations et élections) et les compensations TIC internes.

Les amortissements manquants associés à l'activation a posteriori, soit CHF 1,1 million, ont dû être saisis manuellement par la suite et la durée d'utilisation des éléments d'immobilisation activés a posteriori a dû être raccourcie.

Par ailleurs, les prestations financières destinées à la promotion du bilinguisme dans le canton de Berne ont de nouveau pu être augmentées. Les changements en question sont indiqués à la rubrique des subventions cantonales.

Priorités de développement

De par son rôle d'état-major du Conseil-exécutif, la CHA a fait face à de nombreuses sollicitations liées à la crise du COVID-19 au cours de l'année sous revue. Des ressources substantielles dans les domaines de la communication, de l'activité législative et de la gestion des séances du Conseil-exécutif ont été consacrées au soutien et à l'accompagnement du gouvernement pendant la pandémie.

Malgré le contexte difficile, la CHA a fait avancer divers projets législatifs d'envergure au cours de l'année sous revue : des consultation ont ainsi été menées sur le projet de la nouvelle loi sur le Contrôle des finances (loi cantonale du 1er décembre 1999 sur le Contrôle des finances [LCCF ; RSB 622.1]), sur la proposition de nouvelle règlementation relative à la poursuite du versement d'un traitement aux anciens membres du gouvernement (RSB 153.31), sur le développement du statut particulier du Jura bernois (loi du 13 septembre 2014 sur le statut particulier [LStP ; RSB 102.1]) ainsi que sur la révision constitutionnelle relative au droit de vote à 16 ans.

Bien que l'exploitation du nouveau site relatif à la pandémie, très fréquenté avec quelque 13,7 millions de visites en 2020, ait représenté une importante charge de travail, la refonte du site internet du canton (projet « newweb@be ») a bien progressé. Les nouveaux sites de la POCA et de l'OIO, qui ont fait office de pionniers, ont été mis en ligne au printemps 2020. Quelque 70 sites des DIR, de la CHA, de la JUS, du CF ainsi que des Services parlementaires (Parl) suivront dans le courant de l'année 2021.

Lancé conjointement par le canton et la ville de Berne et bénéficiant d'un soutien financier de la Confédération, le premier cycle du projet pilote « Werkplatz Egalité : plateforme pour les entreprises » s'est quant à lui achevé avec succès.

Dans son arrêté 696/2019, du 26 juin 2019, le Conseil-exécutif a adopté une série de mesures pour établir sa stratégie de renforcement du bilinguisme cantonal. Un an après le début de la mise en œuvre du rapport de la commission d'experts sur le bilinguisme, le premier bilan s'avère positif. Le Conseil-exécutif constate des avancées dans la plupart des dix domaines concernés. De nombreux chantiers sont encore ouverts et certains projets accusent un retard, principalement en raison de la crise du coronavirus.

Chances et risques

La votation du 18 juin 2017 sur l'appartenance cantonale de Moutier a été définitivement annulée par les autorités de justice et devra être répétée le 28 mars 2021. Tant que les électeurs et les électrices n'auront pas décidé de l'avenir de l'appartenance cantonale de Moutier, celle-ci reste une commune bernoise et aucun concordat n'est négocié. En attendant, aucune dépense particulière n'a été portée au budget.

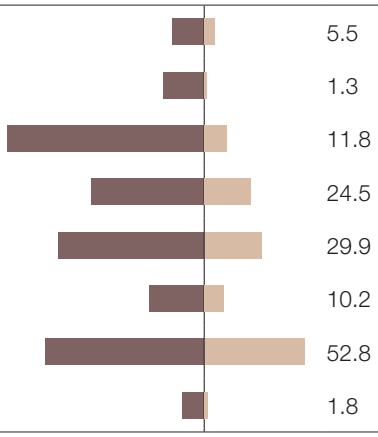
Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	2 039	2 292
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	178	219
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations) au Grand Conseil	323	304
Nombre de légalisations	14 319	13 650
CAC fournitures et imprimés : chiffre d'affaires dégagé par les mandats d'impression [CHF]	2 301 921	2 058 873
Nombre de communiqués de presse	424	551
Nombre de conférences de presse	54	51
Nombre de consultations du portail www.be.ch	747 280	3 844 514
Nombre de mètres linéaires d'archives décrites	710	893
Nombre d'accès à l'inventaire en ligne des Archives de l'Etat	2 264 210	1 692 806
Nombre de renseignements/consultations fournis par le BEFH	123	98
Nombre d'actes législatifs publiés (RSB – ROB)	85	143
Nombre de prises de position traitées (Service de législation, des affaires jurassiennes et du bilinguisme – Service juridique)	114	136
Nombre de pages traduites (1 page = 1800 frappes)	1 616	1 849
Nombre de consultations du portail www.sta.be.ch	391 763	521 087
Nombre de consultations du portail www.gr.be.ch	230 857	156 638
Nombre de consultations du portail www.rr.be.ch	84 419	174 809
Nombre de consultations du portail www.be.ch/hotel-du-gouvernement	7 123	6 222
Nombre de consultations du portail www.canton-of-bern.ch	8 433	9 044
Nombre de consultations du portail www.be.ch/crise	2 407	3 077

4 Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)

4.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2020, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction	–16.6	5.5
Assurance-chômage	–21.5	1.3
Développement et surveillance économique	–103.9	11.8
Forêt et dangers naturels	–59.5	24.5
Agriculture	–77.1	29.9
Nature	–28.7	10.2
L'environnement et de l'énergie	–83.9	52.8
Protection des consummateurs et de l'environnement	–11.3	1.8



4.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2019	2020	2020	CHF	%
Soutien aux fonctions de direction	–9.9	–12.8	–11.1	1.8	13.7 %
Assurance-chômage	–16.2	–21.2	–20.2	0.9	4.5 %
Développement et surveillance économique	–41.8	–46.5	–92.1	–45.6	–98.0 %
Forêt et dangers naturels	–29.4	–30.7	–35.0	–4.3	–13.9 %
Agriculture	–39.0	–45.1	–47.2	–2.1	–4.7 %
Nature	–22.8	–28.3	–18.6	9.7	34.3 %
L'environnement et de l'énergie	0.0	–20.3	–31.0	–10.7	–52.8 %
Protection des consummateurs et de l'environnement	0.0	–9.7	–9.5	0.2	1.8 %
Total	**–159.1**	**–214.6**	**–264.7**	–50.1	–23.4 %

4.3 Priorités de l'exercice

Objectifs de la stratégie énergétique cantonale seulement partiellement atteints à mi-parcours
Tous les quatre ans, le Conseil-exécutif examine l'avancement de la Stratégie énergétique et propose des modifications. Il a approuvé le troisième rapport sur la mise en œuvre de la stratégie à l'intention du Grand Conseil le 12 août 2020. Le rapport présente les effets des mesures 2015 à 2019 et les nouvelles mesures 2020 à 2023. A mi-parcours, les objectifs de la Stratégie énergétique cantonale sont seulement partiellement atteints. Les mesures d'utilisation de l'énergie et de production de chaleur à partir d'énergies renouvelables ne connaissent pas le développement attendu. En revanche, la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables et le développement de l'électromobilité sont en bonne voie. En raison de la pandémie du coronavirus, le Grand Conseil a reporté le traitement de cette affaire à la session de printemps 2021.

Confirmation des structures de l'Office de l'assurance-chômage (OAC)
Au terme de leur première année de fonctionnement, les structures de l'OAC créé en 2019 dans le cadre de la réforme des Directions (RDir) ont fait leurs preuves. Les travaux de mise en place prendront définitivement fin à la mi-2021. Cet office est entièrement financé par le Fonds de l'assurance-chômage. Il a augmenté son effectif et loué des locaux supplémentaires afin de faire face à l'explosion des demandes liées à la réduction de l'horaire de travail et à la hausse du chômage causées par la pandémie du coronavirus.

Promotion de l'innovation et gestion de crise en période de la crise du coronavirus
Les projets clés visant la promotion de l'innovation, dont sitem-insel, le Switzerland Innovation Park (SIP) Biel/Bienne et la laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (EMPA) Thoune, connaissent un développement très satisfaisant. La mise en place de sitem-insel a été menée conformément aux objectifs en dépit de la crise du coronavirus. L'emménagement dans le nouveau bâtiment du SIP Biel/Bienne se fera à l'été 2021 moyennant un léger retard. Dans le cadre de son programme de coaching « Gestion de la crise du coronavirus « , l'agence cantonale de promotion be-advanced soutient toutes les PME et start-up bernoises en leur proposant un accompagnement individuel. Grâce aux mesures urgentes prises par la Promotion économique au début de l'été 2020, plus de 400 entreprises ont pu poursuivre leurs projets innovants, sans devoir mettre en chômage partiel le personnel clé investi dans ces derniers. En parallèle, le canton a participé aux mesures de cautionnement proposées aux start-up.

Douze nouvelles réserves forestières totales en deux ans
En vue de promouvoir la biodiversité forestière, le canton de Berne s'est fixé comme objectif de consacrer par contrat d'ici à la fin 2030 cinq pour cent de sa surface forestière aux réserves totales et cinq à des réserves partielles. Au moyen d'un appel d'offres, l'Office des forêts et des dangers naturels (OFD) a créé au cours des deux dernières années douze nouvelles réserves forestières totales, occupant une surface de 870 hectares. De plus, le contrat portant sur la réserve forestière totale du Grünenbergpass, soit près de 1000 hectares, sera conclu très prochainement.

Gestion des résidus de chlorothalonil dans l'eau potable
Le chlorothalonil, un pesticide largement utilisé dans l'agriculture depuis plus de 40 ans, est interdit en Suisse depuis fin 2019. Les nappes phréatiques des zones de cultures intensives, par exemple dans le Seeland ou en Haute-Argovie, présentent des quantités importantes de résidus de ce produit. L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a publié au cours de l'exercice sous revue une directive visant à uniformiser à l'échelle suisse la gestion des dépassements fréquemment constatés de la concentration maximale admise dans l'eau potable. Cette substance se dégradant mal, la mise en œuvre de la directive coordonnée avec les services des eaux concernés prendra plusieurs années.

Transition numérique dans l'agriculture
Le Conseil-exécutif a approuvé la modification de la loi cantonale sur l'agriculture du 16 juin 1997 (LCAB ; RSB 910.1) à l'intention du Grand Conseil. La modification a créé les bases juridiques requises pour faire progresser la transition numérique dans l'agriculture et permettre aux exploitant-e-s d'utiliser leurs données.

4.4 Compte de résultats

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–800 834 431**	**–918 046 912**	**–961 849 184**	–43 802 272	–4.8 %
Revenus	**652 318 345**	**724 112 889**	**706 002 998**	–18 109 890	–2.5 %
Solde	**–148 516 086**	**–193 934 024**	**–255 846 185**	–61 912 162	–31.9 %
Charges					
30 Charges de personnel	–96 157 936	–114 464 605	–109 730 785	4 733 820	4.1 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–26 467 137	–34 664 265	–28 795 156	5 869 109	16.9 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	–2 957 573	–3 722 798	–3 055 978	666 820	17.9 %
34 Charges financières	–18 143	–4 900	–19 510	–14 610	–298.2 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–1 458 714	–1 086 400	–1 845 345	–758 945	–69.9 %
36 Charges de transfert	–104 295 450	–178 217 437	–244 684 567	–66 467 130	–37.3 %
37 Subventions à redistribuer	–556 903 374	–560 150 000	–559 570 715	579 285	0.1 %
38 Charges extraordinaires	–515 533	–50 000	0	50 000	100.0 %
39 Imputations internes	–12 060 572	–25 686 507	–14 147 127	11 539 380	44.9 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	240 426	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	4 292 558	4 730 000	4 804 077	74 077	1.6 %
42 Taxes	29 205 699	32 309 097	29 868 164	–2 440 933	–7.6 %
43 Revenus divers	219 968	416 000	128 320	–287 680	–69.2 %
44 Revenus financiers	137 789	1 108 000	259 596	–848 404	–76.6 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	912 669	5 317 100	363 091	–4 954 009	–93.2 %
46 Revenus de transfert	31 120 054	82 706 071	82 447 169	–258 901	–0.3 %
47 Subventions à redistribuer	556 903 374	560 150 000	559 570 715	–579 285	–0.1 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	354 778	354 778	0.0 %
49 Imputations internes	29 285 810	37 376 621	28 207 088	–9 169 533	–24.5 %

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats 2020 dépasse de CHF 61,9 millions la valeur budgétée.

Du fait de postes vacants ou non pourvus et de gains de rotation, les charges de personnel sont inférieures d'environ CHF 4,7 millions (4,1 %) au budget.

Dans leur ensemble, les charges de transfert ont dépassé d'environ CHF 66,5 millions le budget 2020, en raison des mesures de soutien accordées aux entreprises au titre du coronavirus d'un montant de CHF 52,3 millions. Une part de CHF 23,8 millions a été prélevée sur cette somme sous forme de provision pour les mesures destinées aux cas de rigueur, sachant que les subventions ne seront versées qu'en 2021. Des subventions supplémentaires au remplacement des chauffages à mazout et électriques, d'un montant de CHF 9,6 millions, ont été versées suite à l'adoption de la motion 021–2019 Frutiger (Oberhofen, PBD).

Les écarts observés au niveau des imputations internes résultent principalement de charges moins importantes que prévu portées au compte des services TIC de base et au compte des investissements (p. ex. Fonds d'aide aux investissements), les écritures de compensation étant comptabilisées via les groupes de matières correspondants.

4.5 Compte des investissements

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–28 950 051**	**–42 345 539**	**–37 741 312**	4 604 226	10.9 %
Recettes	**18 284 274**	**19 339 570**	**23 975 722**	4 636 151	24.0 %
Solde	**–10 665 777**	**–23 005 968**	**–13 765 591**	9 240 378	40.2 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–1 190 427	–5 271 299	–5 471 106	–199 807	–3.8 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	–2 298 730	–2 744 239	–1 236 092	1 508 147	55.0 %
54 Prêts	–18 773 805	–22 500 000	–26 641 681	–4 141 681	–18.4 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	–6 687 089	–11 830 000	–4 392 433	7 437 567	62.9 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	26 045	196 238	516 530	320 292	163.2 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	1 091 507	1 643 332	1 152 960	–490 372	–29.8 %
64 Remboursement de prêts	17 166 722	17 500 000	22 306 231	4 806 231	27.5 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le solde du compte des investissements 2020 est inférieur de CHF 9,2 millions au budget 2020.

Dans les secteurs de la promotion économique, du tourisme et du développement régional, des dépenses d'investissement nettement inférieures aux prévisions (prêts, subventions d'investissement et subventions) ont maintenu le solde à environ CHF 8,3 millions en deçà du montant prévu. Les subventions d'investissement dépendent de l'état d'avancement des projets.

La différence restante résulte notamment du fait que les investissements dans les immobilisations corporelles ont été plus faibles que prévu dans certains domaines.

4.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DEEE

2016	2017	2018	2019	2020
659.6	669.2	671.9	670.3	752.4

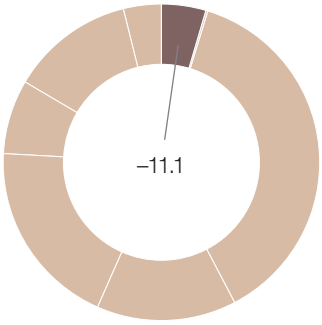
Commentaire

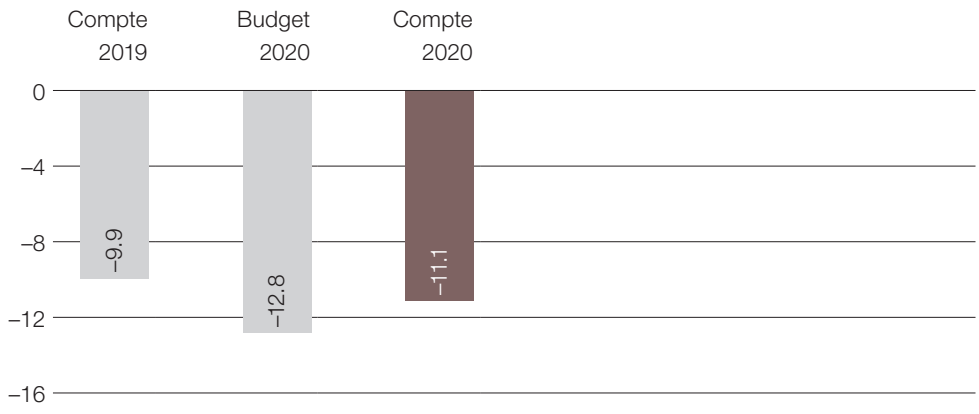
L'augmentation constatée depuis 2016 dans les effectifs (l'OAC excepté) s'explique par les postes supplémentaires créés au sein du Service vétérinaire en raison de la mise en œuvre de l'ordonnance du 23 octobre 1996 sur le contrôle des viandes (OCoV ; RSB 817.191) ainsi que par la normalisation de l'effectif de l'OFD faisant suite aux postes vacants dûs à la réorganisation de ce dernier (en 2017).

L'augmentation survenue en 2020 résulte essentiellement de la mise en œuvre de la réforme des Directions. Le 1er janvier 2020, l'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE) et le Laboratoire cantonal (LC) ont intégré la DEEE.

4.7 Groupes de produits

4.7.1 Soutien aux fonctions de direction





■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Soutien aux fonctions de direction dans toutes les affaires d'importance stratégique de la DEEE ainsi que du Grand Conseil et du Conseil-exécutif, ou pour d'autres affaires interdirectionnelles. Exécution de tâches stratégiques importantes pour le développement ainsi que direction de projets et d'organismes d'ordre stratégique (par ex. Région capitale suisse, Task Force Médecine, sitem-insel SA, Wyss Academy for Nature, SCDH AG). Utilisation efficace des instruments de direction et des ressources disponibles. Fourniture de prestations pour la Direction dans les domaines de l'informatique, du droit, des finances, des ressources humaines, de la communication et de la traduction. Exécution des tâches cantonales liées aux sapeurs-pompiers confiées à l'Assurance immobilière Berne (AIB) ainsi que des tâches cantonales concernant l'AIB et BKW SA.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	3 987 310	7 747 158	5 344 244	–2 402 914	–31.0 %
(-) Frais de personnel	–6 459 793	–7 283 818	–7 396 322	–112 504	–1.5 %
(-) Coûts matériels	–5 070 866	–9 872 961	–6 569 997	3 302 964	33.5 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–204 194	–231 038	–276 944	–45 906	–19.9 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–7 747 544**	**–9 640 659**	**–8 899 018**	741 641	7.7 %
(+) Recettes des subventions cantonales	317 335	167 800	**199 070**	31 270	18.6 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–2 430 343	–3 342 842	**–2 359 621**	983 221	29.4 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	6 140	2 099	**2 799**	700	33.3 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–9 854 412**	**–12 813 602**	**–11 056 771**	1 756 831	13.7 %
(+)/(-) Régularisations	18 441	28 729	1 266	–27 462	–95.6 %
Solde III (comptabilité financière)	**–9 835 972**	**–12 784 873**	**–11 055 504**	1 729 369	13.5 %

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en CHF	2019	2020	2020	CHF	%
Soutien à la direction	–3 796 885	–5 403 766	–4 393 846	1 009 920	18.7 %
Prestations de services juridiques	–1 623 616	–1 669 383	–2 128 600	–459 217	–27.5 %
Prestations de services informatiques	–2 327 043	–2 567 510	–2 376 572	190 938	7.4 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le solde I du groupe de produits « Soutien aux fonctions de direction » porté au compte 2020 est inférieur d'environ CHF 0,7 million au budget 2020.

Les écarts constatés entre les recettes et les frais de matériel résultent essentiellement du recours moins important que prévu aux services informatiques de base.

Les prestations de l'AIB pour le maintien de la disponibilité opérationnelle des centres spéciaux d'intervention des sapeurs-pompiers et pour leurs acquisitions de matériel sont indemnisées par une subvention cantonale annuelle. Le montant des subventions cantonales était inférieur aux prévisions budgétaires 2020.

Priorités de développement

La DEEE représente le canton de Berne au sein de l'association Région capitale suisse, dont l'objectif est de se profiler en qualité d'espace économique et cadre de vie d'importance européenne ainsi que comme centre politique de la Suisse.

La DEEE dirige également la Task Force Médecine Berne, qui effectue des travaux préparatoires stratégiques sur mandat du Conseil-exécutif afin que le site médical de Berne puisse au moins conserver son solide positionnement, et si possible le renforcer.

Elle dirige par ailleurs des projets et des organes revêtant une dimension stratégique pour le canton. Elle est par exemple représentée au conseil de fondation et au comité de programme de la Wyss Academy for Nature de l'Université de Berne.

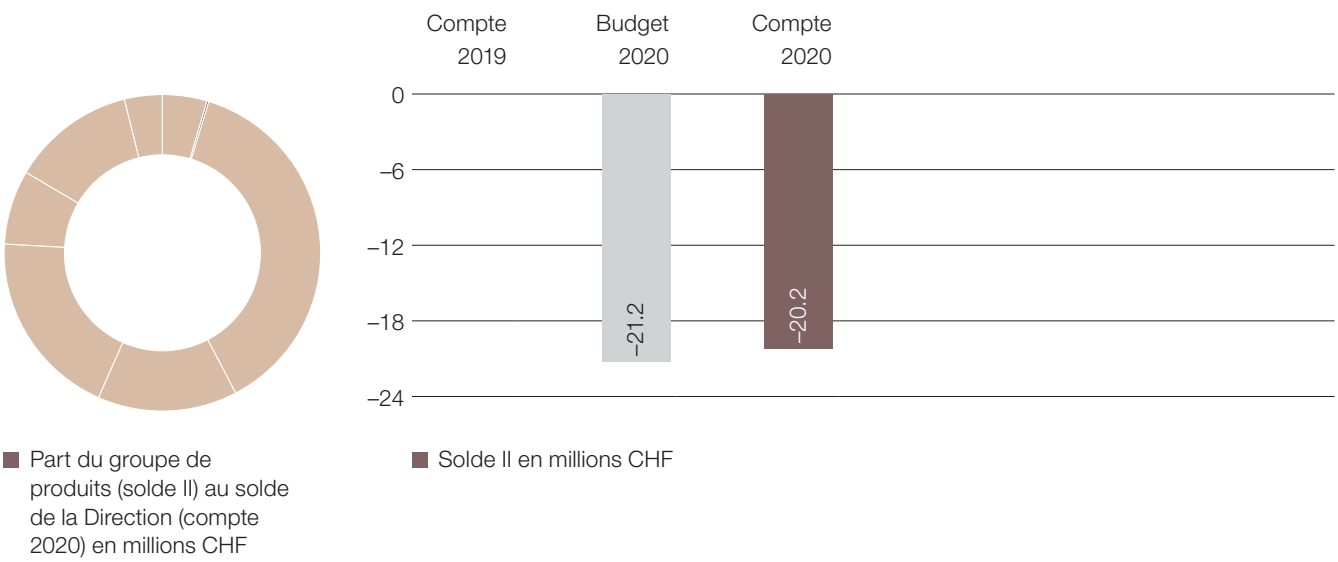
Chances et risques

Aucun.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	**2019**	**2020**
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	92	116
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	46	63
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	227	205
Nombre de recours déposés	89	70
Nombre de recours réglés	80	73
Nombre de postes de travail gérés par la Division informatique de la DEEE	1 510	1 610
Subventions annuelles (en millions CHF) versées à l'Assurance immobilière Berne (AIB) pour l'accomplissement de tâches de sapeurs-pompiers sur la base de deux conventions de prestations (lutte contre les accidents liés aux hydrocarbures/gaz/ABC-Barrage et sauvetage personnel)	2	2

4.7.2 Assurance-chômage



Description

Sur mandat de la Confédération, le canton exécute la loi sur l'assurance-chômage (LACI ; RS 837.0), la loi sur le service de l'emploi (LSE ; RS 823.11) et certaines parties de la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI ; RS 142.20). A cette fin, la Confédération a conclu avec le canton une convention de prestations pour le Service de l'emploi et une autre pour la Caisse de chômage.

Le Service de l'emploi gère les offices régionaux de placement (ORP) dans le canton de Berne. Il est chargé de réinsérer le plus rapidement et le plus durablement possible les demandeurs d'emploi sur le marché du travail et les soutient dans leurs recherches. Les ORP mènent chaque année environ 140 000 entretiens de conseil. Le respect des conventions conclues avec les demandeurs d'emploi est contrôlé et des sanctions sont prises si nécessaire. Le Service de l'emploi est chargé d'acquérir et de proposer des mesures de marché du travail (cours, stages, programmes d'emploi temporaire, etc.), pour un montant d'environ CHF 54 millions par an. Il veille à l'exécution de l'obligation d'annoncer les postes vacants, dont le contrôle incombe à la Surveillance du marché du travail.
La Caisse de chômage (CCh) du canton de Berne est représentée sur plusieurs sites. Elle examine les conditions dont dépend le droit à l'indemnité et verse les indemnités de chômage, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail ou en cas d'intempéries, ainsi que les prestations en cas d'insolvabilité de l'employeur. La CCh verse chaque année des prestations d'assurance d'un montant avoisinant les CHF 300,0 millions ; en raison du coronavirus, d'environ CHF 750,0 millions supplémentaires ont été versés en 2020 sous la forme d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail.

Les produits « Service de l'emploi » et « Caisse de chômage » sont exclusivement financés par le Fonds fédéral de l'assurance-chômage. Le produit « Assurance-chômage – mesures cantonales » comprend la contribution – déterminée par le droit fédéral – du canton à l'exécution de l'assurance-chômage ainsi que des mesures cantonales volontaires.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	3 742 949	2 260 500	0	–2 260 500	–100.0 %
(-) Frais de personnel	–1 744 581	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts matériels	–314 860	–2 429 500	–34 621	2 394 879	98.6 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–3 899	0	0	0	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**1 679 609**	**–169 000**	**–34 621**	134 379	79.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**1 305 385**	1 305 385	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–17 923 215	–21 000 000	**–21 491 736**	–491 736	–2.3 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	1 721	**0**	–1 721	–100.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–16 243 606**	**–21 167 279**	**–20 220 972**	946 307	4.5 %
(+)/(-) Régularisations	0	0	0	0	0.0 %
Solde III (comptabilité financière)	**–16 243 606**	**–21 167 279**	**–20 220 972**	946 307	4.5 %

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en CHF	2019	2020	2020	CHF	%
Service d'emploi (ORP)	770 681	–109 500	–5 385	104 115	95.1 %
Caisse de chômage du canton de Berne (CC)	342 913	–30 000	0	30 000	100.0 %
Assurance-chômage – mesures cantonales	566 015	–29 500	–29 236	264	0.9 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

En 2020, la moyenne annuelle du chômage dans le canton de Berne était de 2,5 pour cent (contre 1,8 % l'année précédente ; Suisse 3,1 % contre 2,3 % l'année précédente). Cette forte hausse du taux de chômage est une conséquence directe de la crise du coronavirus.

Le produit « Assurance-chômage – mesures cantonales » relève du groupe de produits « Assurance-chômage ». Il comprend d'un côté la part cantonale prescrite par la législation fédérale pour l'exécution des dispositions de l'assurance-chômage, et de l'autre les mesures prises en complément par le canton dans ce cadre (par ex. cours et programmes pour les personnes n'ayant pas droit aux prestations de l'assurance-chômage).

Le canton n'exerce aucune influence sur les subventions allouées en vue de l'exécution des dispositions de l'assurance-chômage, qui sont inférieures d'environ CHF 3,0 millions au montant budgété. Par ailleurs, la DSSI a contribué aux coûts du Semestre de motivation avec un montant de CHF 1,3 million.

Priorités de développement

Les offices régionaux de placement et les offices de paiement de la Caisse publique de chômage doivent à tout moment être en mesure de réagir rapidement aux situations de crise économique.

Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) durant la crise du coronavirus : en versant des indemnités en cas de RHT, l'assurance-chômage (AC) couvre, pendant un certain temps, une partie des charges salariales des employeurs dont le personnel est touché par une réduction de l'horaire de travail. On vise ainsi à éviter des licenciements consécutifs à des pertes de travail brèves mais inévitables. Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) se charge d'élaborer les dispositions d'exécution, tandis que l'application incombe aux cantons.

En 2020, l'OAC a reçu plus de 36 000 préavis de RHT, dont près de 24 000 en mars et avril. Le volume des indemnités en cas de RHT versées s'est monté à quelque CHF 750,0 millions.

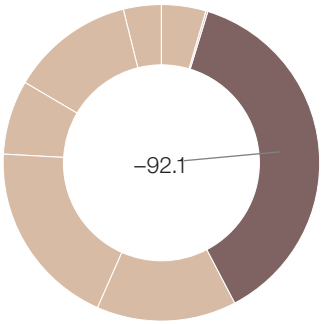
Chances et risques

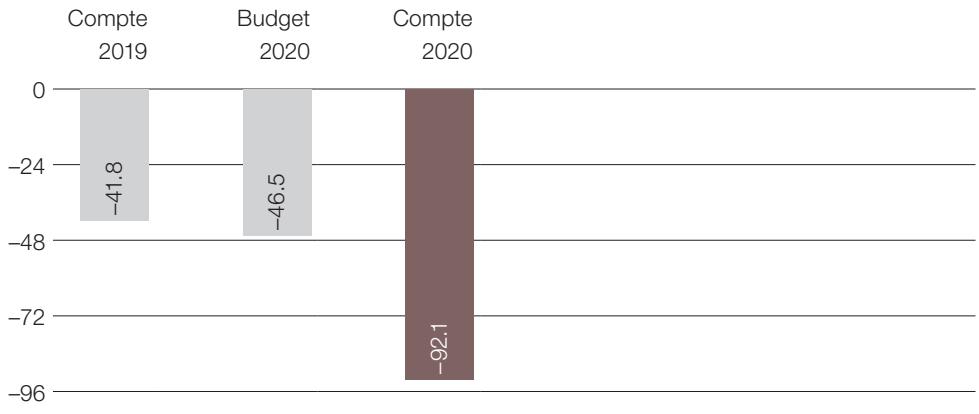
Le montant de la contribution cantonale allouée à l'application des dispositions de l'assurance-chômage dépend du développement de la masse salariale à l'échelle nationale et de la part cantonale dans le nombre annuel de jours de chômage contrôlé. Ce montant peut donc varier sans que le canton puisse l'influencer.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	**2019**	**2020**
Nombre moyen de demandeurs d'emploi pris en charge par les offices régionaux de placement chaque mois	16 700	21 713
Nombre d'entretiens de conseil effectués par les offices régionaux de placement	121 000	140 000
Nombre de jours d'engagement dans le cadre de programmes destinés aux demandeurs d'emploi inscrits auprès des offices régionaux de placement	300 000	292 000
Montant des indemnités de chômage versées par la Caisse de chômage (en millions CHF)	262	400

4.7.3 Développement et surveillance économique





■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Les activités effectuées dans ce groupe de produits visent à renforcer le potentiel économique du canton de Berne, la compétitivité de ses entreprises et sa capacité à innover au moyen d'un développement économique durable, respectueux de l'environnement et à caractère social. Il a également pour objectif d'aider les différentes régions à exploiter leurs potentiels. Dans le secteur du tourisme, il s'agit de renforcer la compétitivité au sein des régions de montagne et des zones rurales et d'y encourager le développement de projets et d'offres innovants axés sur l'industrie.

La surveillance des marchés et du marché du travail implique principalement l'exécution de dispositions fédérales, relatives notamment à la prévention des accidents et des maladies professionnels, au respect de la durée du travail et du repos, à la lutte contre le travail au noir, aux mesures d'accompagnement pour le détachement de travailleurs étrangers ainsi qu'aux poids et mesures. Les dispositions cantonales régissent quant à elles notamment l'hôtellerie et la restauration, la vente d'alcool et les heures d'ouverture des magasins. Ce groupe de produits englobe également le bureau de contrôle des chronomètres, situé à Bienne.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	7 709 083	9 288 106	8 133 346	–1 154 760	–12.4 %
(-) Frais de personnel	–16 936 554	–16 685 759	–15 222 493	1 463 266	8.8 %
(-) Coûts matériels	–4 010 960	–4 880 833	–3 382 822	1 498 010	30.7 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–1 331 232	–2 148 333	–1 581 286	567 047	26.4 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–14 569 663**	**–14 426 819**	**–12 053 255**	2 373 564	16.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	3 178 835	2 720 000	**3 430 877**	710 877	26.1 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–30 748 999	–34 961 650	**–83 712 219**	–48 750 569	–139.4 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	386 517	135 845	**188 154**	52 309	38.5 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–41 753 310**	**–46 532 624**	**–92 146 442**	–45 613 818	–98.0 %
(+)/(-) Régularisations	6 992 438	15 741 830	5 064 834	–10 676 996	–67.8 %
Solde III (comptabilité financière)	**–34 760 872**	**–30 790 794**	**–87 081 608**	–56 290 814	–182.8 %

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en CHF	2019	2020	2020	CHF	%
Promotion économique	–5 196 301	–7 300 279	–5 526 325	1 773 954	24.3 %
Tourisme et développement régional	–3 062 702	–3 446 421	–3 163 297	283 124	8.2 %
Surveillance du travail et du marché	–2 726 567	–3 734 173	–3 336 054	398 119	10.7 %
Contrôle des chronomètres	142 665	54 053	–27 579	–81 632	–151.0 %
Protection contre les immissions	–3 726 759	0	0	0	0.0 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Durant l'année sous revue, les recettes sont restées inférieures aux prévisions budgétaires, notamment en raison des répercussions de la pandémie du coronavirus. Dans l'ensemble, les charges du solde I ont connu la même évolution du fait de cette situation exceptionnelle. Au total, le solde I est inférieur de CHF 2,4 millions au montant budgété.

Au total, les subventions financées par le canton dépassent les prévisions budgétaires d'environ CHF 49,0 millions. Il s'agit là aussi d'une conséquence directe de la pandémie du coronavirus : au printemps, un montant de CHF 28,3 millions a été versé pour financer des mesures d'urgence, et un autre montant de CHF 24,0 millions environ a été mis en réserve pour financer la première tranche des aides cantonales aux cas de rigueur.

Au total, le solde II dépasse de CHF 45,6 millions le montant budgété.

Priorités de développement

Le renforcement général du site économique bernois, la mise en œuvre de la stratégie économique 2025, l'adaptation de la stratégie d'encouragement (simplification au niveau administratif) ainsi que la consolidation de la participation cantonale à des activités intercantonales, notamment en Suisse romande, constituent toujours les principales priorités de ce groupe de produits.

Depuis 2018, trois projets majeurs en termes d'innovation (sitem-insel à Berne, Swiss Innovation Park Biel/Bienne et Empa Thoune) sont en cours de réalisation et les subventions promises sont versées en fonction de l'avancée des travaux.

Dans le cadre du programme d'impulsion en faveur du tourisme, la Confédération et le canton de Berne soutiennent au moyen de prêts sans intérêts les investissements requis pour le terminal du téléphérique en V à Grindelwald, qui est entré en service en 2020.

Chances et risques

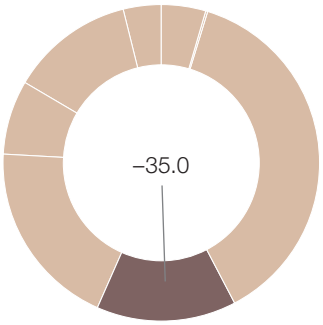
Le premier trimestre 2021 restera marqué par une situation économique difficile et un recul du Produit intérieur brut (PIB). Les risques surpassent les opportunités, en particulier si les mesures de restriction devaient se poursuivre ou s'étendre, ou si les variants du coronavirus devaient se propager. Mais même sans dégradation de la situation sanitaire, il faut partir du principe que la situation économique devrait s'améliorer significativement au plus tôt dans le courant du deuxième trimestre 2021.

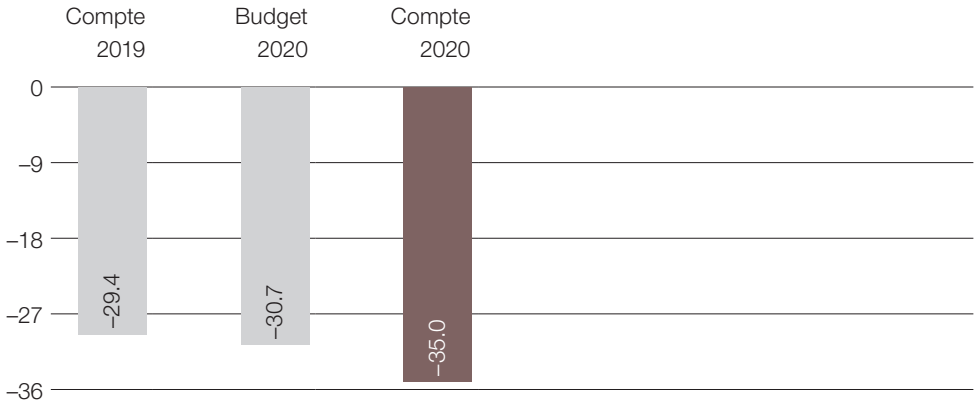
Les effets à long terme de la pandémie du coronavirus sur le tissu économique bernois sont pour l'heure impossibles à évaluer. Plusieurs branches (notamment l'hôtellerie et la restauration) devraient toutefois connaître des fermetures d'établissements malgré les vastes mesures de soutien public dont elles bénéficient, ce qui se répercutera temporairement sur le marché du travail et, partant, sur le taux de chômage.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre de projets soutenus relevant de la promotion économique et du tourisme/politique régionale	115	608
Nombre de mesures de polluants atmosphériques effectuées chaque année (moyenne horaire mesurée) par le secteur Protection contre les immissions	200 000	0
Nombre de contrôles effectués en matière de conditions de travail et de surveillance du marché du travail	3 676	3 438
Nombre de demandes de permis de construire examinées par les secteurs Conditions de travail et Protection contre les immissions	2 283	353
Nombre d'annonces de travailleurs détachés traitées dans le cadre de la Loi sur les travailleurs détachés (LDét ; RS 823.20)	49 056	43 487
Nombre de décisions préalables concernant les travailleurs étrangers rendues par le secteur Conditions de travail	3 645	2 827
Nombre de chronomètres certifiés par le Bureau de contrôle des chronomètres de Bienne	820 168	709 624

4.7.4 Forêt et dangers naturels





Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

La protection des forêts doit garantir la conservation de l'étendue et la qualité de ces dernières. Les intérêts publics à la forêt sont satisfaits par sa protection et par la promotion ciblée de son développement durable. L'économie forestière est renforcée par des mesures adaptées.

Les forêts domaniales sont exploitées de manière durable, selon des principes entrepreneuriaux.

Des mesures organisationnelles, techniques, sylvicoles et d'aménagement garantissent la protection des personnes, des animaux et des biens d'une valeur notable contre les dangers naturels suivants : avalanches, chutes de blocs de glace et de pierres, éboulements, écroulements ainsi que glissements de terrain, érosion et affaissement.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	12 542 383	12 950 300	13 564 317	614 017	4.7 %
(-) Frais de personnel	–19 528 773	–20 987 787	–19 934 699	1 053 088	5.0 %
(-) Coûts matériels	–8 020 981	–10 019 512	–10 129 248	–109 736	–1.1 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–890 799	–677 222	–493 512	183 710	27.1 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–15 898 170**	**–18 734 221**	**–16 993 141**	1 741 080	9.3 %
(+) Recettes des subventions cantonales	12 299 468	11 005 500	**10 927 042**	–78 458	–0.7 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–25 795 428	–22 997 500	**–28 941 894**	–5 944 394	–25.8 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	20 363	8 000	**8 698**	698	8.7 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–29 373 767**	**–30 718 221**	**–34 999 294**	–4 281 074	–13.9 %
(+)/(-) Régularisations	–421 411	507 279	446 697	–60 583	–11.9 %
Solde III (comptabilité financière)	**–29 795 178**	**–30 210 941**	**–34 552 598**	–4 341 657	–14.4 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Forêt	–13 678 036	–15 436 922	–14 571 251	865 671	5.6 %
Gestion des risques liés aux dangers naturels	–1 529 969	–2 498 483	–2 038 053	460 429	18.4 %
Entreprise Forêts domaniales	–690 166	–798 816	–383 836	414 980	51.9 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le solde I du groupe de produits affiche une amélioration de CHF 1,7 million (9,3 %) par rapport au montant budgété, qui s'explique par des recettes plus importantes que prévu (CHF 0,6 mio) et les économies réalisées sur les frais de personnel (CHF 1,1 mio). Les frais de personnel moindres résultent de postes vacants et de gains de rotation.

Le solde I (budget global) reste inférieur aux prévisions pour les trois produits.

Le solde II est supérieur de CHF 4,3 millions (13,9 %) au budget. Concernant les subventions cantonales, les coûts (CHF 5,9 mio, 25,9 %) dépassent le montant budgété.

Cet écart résulte principalement de la prolifération des bostryches, qui reste importante. Dans les forêts protectrices, les mesures nécessaires de protection des forêts ont été ordonnées et indemnisées. Ailleurs, des forfaits ont été octroyés à des fins de surveillance et de lutte contre les dégâts causés aux peuplements riches en résineux. En matière d'encouragement à l'entretien des forêts protectrices, l'objectif annuel fixé par le programme convenu avec la Confédération n'a pas tout à fait été atteint. En matière de biodiversité en forêt, en revanche, les objectifs annuels ont, dans l'ensemble, été atteints.

Priorités de développement

Les conséquences du changement climatique touchent également la forêt bernoise. Les récents épisodes de sécheresse, de tempêtes et d'infestations de bostryches laissent des traces. L'OFD entend relever ces défis complexes à l'aide du projet « Changement climatique-Forêt » (KliWa). Ce dernier a pour objectif d'établir une stratégie pluridisciplinaire pour la gestion des changements climatiques en forêt. La capacité de l'économie forestière à prendre les mesures nécessaires sur la base de ce projet sera déterminante. A cet effet, il est primordial de disposer d'entreprises forestières performantes et de pouvoir écouler le bois produit. L'utilisation du bois sert en effet les objectifs des politiques climatique et forestière. Le développement de l'économie forestière et de l'industrie du bois indigènes reste donc hautement prioritaire.

Pour accroître l'efficacité des mesures de promotion de la biodiversité en forêt, l'office a lancé le projet « Biodiversité en forêt 2030 » en impliquant les parties prenantes concernées. Le projet met en avant l'importance de la biodiversité pour garantir que la forêt soit en bonne santé, diversifiée et capable de s'adapter aux changements.

L'évolution du mouvement de terrain au « Spitze Stei », sur les hauteurs de Kandersteg, a nécessité de mobiliser beaucoup de ressources. Les préparatifs importants effectués en collaboration avec la commune, les bureaux spécialisés et le canton ont porté leurs fruits. Il n'y pas eu d'effondrements importants, mais de nombreux éboulements mineurs ont déplacé des masses de décombres importantes. Les préparatifs des dernières années devraient permettre de réduire quelque peu les dépenses à partir de 2021.

Deux nouvelles stations de mesure du pergélisol ont été construites, l'une sur l'Eiger (Grindelwald) et l'autre dans la région de Gummi (Guttannen). Les analyses réalisées par des stations plus anciennes montrent que le pergélisol s'est beaucoup réchauffé au cours des dernières années. Une partie au moins des gros éboulements survenus en haute montagne (Steigletscher, Louihorn, Ritzlihorn) découle probablement du réchauffement climatique.

Durant l'année sous revue, le nombre des incendies de forêt et de culture s'est avéré légèrement supérieur à celui de l'année passée. La situation était particulièrement critique au printemps, raison pour laquelle une interdiction de faire du feu a été imposée dans tout le canton.

L'Entreprise Forêts domaniales s'est trouvée confrontée à un hiver trop chaud (ce qui l'a contraint à prendre beaucoup de précautions lors des travaux de récolte et de débardage), à un besoin de communication accru sur les coupes de bois et à diverses tempêtes durant l'hiver et le printemps. Ces dernières ont endommagé 10 000 mètres cubes de bois. D'importantes mesures de surveillance et de lutte contre le bostryche ont permis de freiner sa prolifération. Grâce à une commercialisation optimale du bois, aux subventions destinées à la protection des forêts et à des prestations entrepreneuriales accessoires efficaces, le budget global a finalement pu être respecté.

Chances et risques

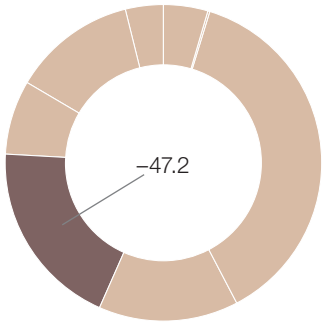
L'adaptation des forêts au changement climatique et la pérennisation des différentes prestations forestières sur le long terme requièrent la mise en place d'une économie forestière et d'une industrie du bois performantes. Si cet aspect est négligé, les charges publiques augmenteront immanquablement.

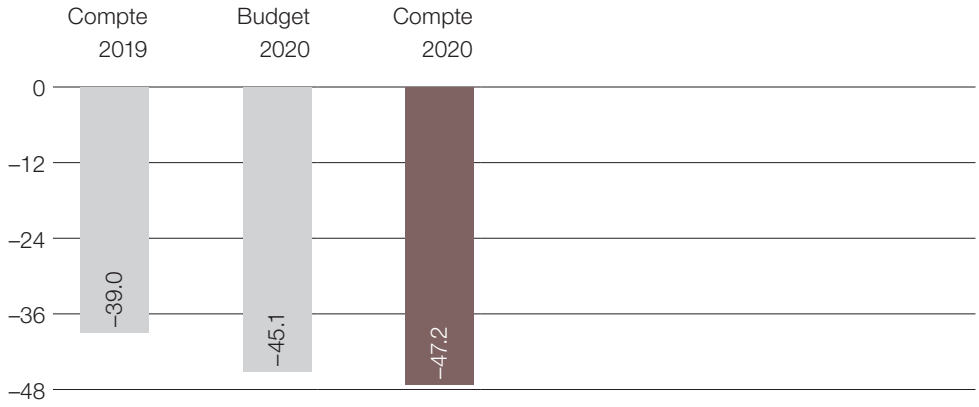
Par ailleurs, le changement climatique agit sur la forêt et entraîne un accroissement des dangers naturels, en particulier dans la région alpine. Cette évolution peut se ressentir jusque dans les vallées. Enfin, l'Entreprise Forêts domaniales doit poursuivre ses efforts de gestion durable et rentable des forêts domaniales si elle veut stopper la hausse de déficit qu'elle accuse depuis peu.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Aire forestière gérée et surveillée (en hectares)	188 100	187 800
Nombre d'autorisations octroyées pour l'abattage de bois (variations possibles en fonction du marché du bois)	3 600	2 600
Nombre de demandes traitées ou de décomptes individuels contrôlés pour les subventions d'encouragement (variations possibles en cas de catastrophes naturelles)	5 546	6 461
Nombre de rapports spécialisés et de rapports officiels relevant du droit forestier rédigés	536	554
Nombre de participations à des affaires (demandes de construction, de planification et de concession) concernant les zones de danger	770	937
Surface totale des parcelles forestières du canton gérées et surveillées (forêt domaniale en hectares)	12 700	12 700

4.7.5 Agriculture





■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Le groupe de produits «Agriculture» est destiné à promouvoir un mode de production durable et concurrentiel au travers des mesures cantonales suivantes:

- soutien aux clients désireux d'acquérir et de développer des qualifications professionnelles ainsi que gestion de centres de vulgarisation agricole en tant qu'organes de contact pour toutes les questions liées à l'agriculture.
- exécution du mandat de prestations de la Confédération relatif au recensement intégral et correct des données, au contrôle et au versement des paiements directs,
- hausse de la valeur ajoutée et baisse des coûts de l'agriculture bernoise ainsi que préservation des ressources naturelles par le biais de la formation, de la vulgarisation, d'expertises, de prêts sans intérêts et de contributions,

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	29 807 534	32 737 004	28 811 667	–3 925 337	–12.0%
(-) Frais de personnel	–39 743 080	–41 891 311	–40 045 453	1 845 858	4.4%
(-) Coûts matériels	–10 389 709	–13 870 617	–10 892 958	2 977 659	21.5%
(-) Intérêts et amortissements standard	–1 975 485	–1 893 552	–1 506 039	387 513	20.5%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	**–22 300 739**	**–24 918 476**	**–23 632 782**	1 285 694	5.2%
(+) Recettes des subventions cantonales	965 554	150 000	**1 031 348**	881 348	587.6%
(-) Coûts des subventions cantonales	–17 704 249	–20 344 500	**–24 614 329**	–4 269 829	–21.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	39 451	17 365	**22 990**	5 625	32.4%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–38 999 983**	**–45 095 611**	**–47 192 773**	–2 097 163	–4.7%
(+)/(-) Régularisations	2 616 407	2 816 037	2 118 954	–697 083	–24.8%
Solde III (comptabilité financière)	**–36 383 576**	**–42 279 574**	**–45 073 819**	–2 794 246	–6.6%

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en CHF	2019	2020	2020	CHF	%
Paiements directs	–3 709 586	–4 436 562	–4 498 843	–62 280	–1.4 %
Compétitivité de l'agriculture	–7 560 987	–7 911 103	–8 071 408	–160 305	–2.0 %
Service vétérinaire	–5 593 152	–5 899 285	–4 849 959	1 049 327	17.8 %
Inforama Formation et vulgarisation	–5 437 014	–6 671 525	–6 212 572	458 953	6.9 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le solde I du groupe de produits « Agriculture » présente pour le compte 2020 une amélioration de CHF 1,3 million par rapport aux prévisions. Ceci tient essentiellement aux économies de près de CHF 1,8 million réalisées dans les frais de personnel en raison de gains de rotation et de postes non pourvus (par ex. mise en œuvre de la déclaration de planification Brönnimann/postes vacants suite à la centralisation des services du personnel et des finances à l'échelon de la Direction). La pandémie du coronavirus s'est traduite par un recul des recettes de CHF 1,5 million par rapport à ce qui était prévu ; les frais matériels ont aussi été de CHF 1,3 million inférieurs aux prévisions. Ces diminutions concernent majoritairement les domaines de la formation et du perfectionnement au sein de l'Inforama ainsi que son activité hôtelière. En outre, en 2020, les coûts facturés aux centres collecteurs (communes) pour l'élimination des déchets animaux par la GZM Extraktions AG, d'un montant de CHF 1,6 million, n'ont pas été comptabilisés comme prévu dans le solde I mais au titre des coûts et des recettes redistribués. Les dépenses relevant des subventions cantonales sont restées de CHF 1,1 million en-deçà du montant budgété. Ce constat est notamment lié à l'introduction du système de contrôle fondé sur le risque dans le domaine des paiements directs (contrôles de base allégés qui ont fait baisser les subventions allouées aux organisations de contrôle), à la lutte contre le feu bactérien, réduite suite au remaniement de l'ordonnance fédérale du 31 octobre 2018 sur la santé des végétaux (OSaVé ; RS 916.20), et à des retards dans les projets de la Wyss Academy for Nature at the University of Berne. En outre, un montant de CHF 5,0 millions a été imputé par erreur au compte du groupe de produits « Agriculture » à la place de celui du groupe de produits « Nature ».

Priorités de développement

La pandémie du coronavirus a entraîné une interruption temporaire des cours en présentiel et la limitation des contacts entre personnes. La transition numérique n'en a été qu'accélérée dans les domaines de la formation et de la vulgarisation agricoles. La mise en œuvre matérielle et organisationnelle de la nouvelle ordonnance fédérale sur la santé des végétaux suit le calendrier prévu. Plus de 3400 exploitations agricoles ont participé à la quatrième édition du projet bernois de protection des plantes, prévu sur six ans. Ce projet ambitieux portant sur les ressources maintient son cap en termes de financement et de participation. En autorisant le crédit demandé pour l'amélioration intégrale Bleienbach–Thörigen–Bettenhausen, le Grand Conseil a reconnu l'importance de projets modernes de cette nature dans la perspective du développement durable. Le projet pilote « Stratégie agricole régionale en Haute-Argovie » sera achevé au printemps 2021. Une révision de la loi cantonale sur l'agriculture du 16 juin 1997 (LCAB RSB 910.1) a été proposée au Grand Conseil afin de faire progresser la transition numérique dans l'agriculture. Les modifications de l'ordonnance fédérale du 31 ocotbre 2018 sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles (OCCEA ; RS 910.15) ont été menées à terme et allègent la charge administrative pesant sur les exploitations agricoles. Parallèlement à l'avancement de sa stratégie de protection des sols, la Confédération a garanti le financement du centre national de compétences sur les sols, qui sera installé dans les locaux de la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL). Fraîchement créé, le centre de compétences dédié à la santé des animaux de rente a pris cet été ses quartiers au sein de l'INFORAMA Rütti. Depuis le début de l'offensive bernoise bio au printemps 2016, le canton compte 293 nouvelles exploitations et 2898 hectares de surfaces cultivées répondant aux critères de l'agriculture biologique. Les objectifs de ce projet pour 2020 ont ainsi été plus qu'atteints. En collaboration avec l'INFORAMA, le Service vétérinaire a poursuivi les travaux de mise en œuvre au niveau cantonal de la stratégie Antibiorésistance Suisse (StAR). Par ailleurs, un programme d'exploitation à visée stratégique et portant sur les locaux a été élaboré afin de définir les futurs besoins de l'INFORAMA en termes d'infrastructures.

Chances et risques

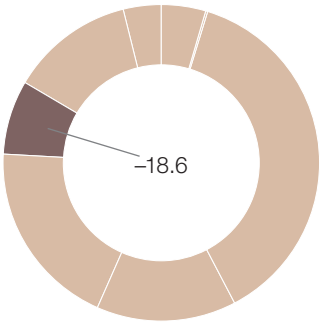
La pandémie du coronavirus a eu des répercussions importantes sur la commercialisation des denrées alimentaires. Il est difficile d'estimer l'influence à long terme de celle-ci sur les habitudes de consommation. Si l'accélération de la transition numérique entraînée par la pandémie est synonyme d'opportunités pour l'agriculture, certaines compétences pratiques sont compliquées à transmettre à distance. La politique agricole évolue aujourd'hui de façon particulièrement dynamique. L'écologisation accrue de l'agriculture constituera la pièce maîtresse de ce développement à moyen terme, dans le but de réduire significativement les risques pour l'environnement générés par le recours aux produits phytosanitaires et aux substances nutritives. La complexité grandissante des mesures à l'échelon cantonal risque de conduire à rehausser le besoin en ressources destinées aux contrôles et à l'exécution. L'approche des votations nationales sur les initiatives concernant l'agriculture et la détention des animaux provoque une vague d'insécurité dans le secteur agricole. La multiplication des périodes de sécheresse et de canicule génère de nouveaux risques et défis. Dans le do-

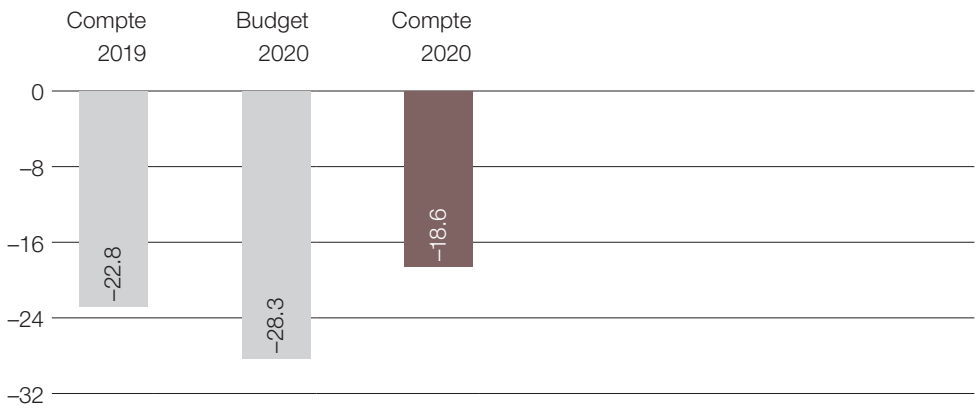
maine de l'agriculture, il faut notamment s'attendre à une augmentation des besoins en irrigation, à des pertes de rendement de certaines cultures, à une hausse des nuisibles ainsi qu'à des atteintes à la santé des animaux.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre de dossiers de contributions agricoles approuvés (par an)	169	148
Volume d'investissement donnant droit à des contributions déclenché par les dossiers approuvés (en millions CHF)	76	65
Nombre de classes proposant une formation agricole (formation initiale, école professionnelle supérieure, formation professionnelle supérieure) durant l'année scolaire en cours (jour de référence : 15.09)	90	91
Nombre annuel de séances de vulgarisation agricole	3 525	3 708
Montant annuel des paiements directs versés (en millions CHF)	557	559
Nombre de cas d'épizooties (financement spécial Caisse des épizooties)	242	227
Nombre de contrôles d'exploitations (production primaire) portant sur la sécurité alimentaire, l'utilisation de médicaments vétérinaires et la santé animale	1 818	1 847

4.7.6 Nature





Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

Le groupe de produits «Nature» comprend toutes les tâches garantissant l'utilisation durable des ressources naturelles et l'encouragement de la biodiversité:

- protection et promotion des espèces indigènes dont les populations sont menacées, création ou restauration de biotopes, préservation et promotion de la biodiversité, réduction des atteintes et nuisances aux biotopes et espèces,
- création des conditions requises pour l'exploitation durable des populations d'animaux sauvages, de poissons et d'écrevisses.
- Il assure par ailleurs l'application de la législation fédérale sur la protection de la nature, la pêche et la chasse.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	927 520	869 141	1 116 508	247 367	28.5 %
(-) Frais de personnel	–11 745 079	–12 619 068	–12 141 613	477 455	3.8 %
(-) Coûts matériels	–4 910 278	–7 004 913	–5 558 741	1 446 172	20.6 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–768 634	–996 724	–755 463	241 261	24.2 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–16 496 470**	**–19 751 564**	**–17 339 309**	2 412 255	12.2 %
(+) Recettes des subventions cantonales	4 113 130	4 766 800	**4 244 677**	–522 123	–11.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–14 767 675	–18 052 000	**–10 293 998**	7 758 002	43.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 306 286	4 740 634	**4 803 807**	63 173	1.3 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–22 844 728**	**–28 296 130**	**–18 584 823**	9 711 307	34.3 %
(+)/(-) Régularisations	1 347 846	1 450 686	1 091 582	–359 103	–24.8 %
Solde III (comptabilité financière)	**–21 496 882**	**–26 845 444**	**–17 493 240**	9 352 204	34.8 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Pêche	–3 997 399	–5 229 758	–4 230 100	999 657	19.1 %
Chasse	–5 718 158	–6 720 873	–6 043 795	677 079	10.1 %
Protection et promotion de la nature	–6 780 913	–7 800 933	–7 065 414	735 519	9.4 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Pour le compte 2020, le solde I du groupe de produits « Nature » présente une amélioration de CHF 2,4 millions par rapport aux prévisions. Ceci tient essentiellement aux économies de près de CHF 0,5 million réalisées dans les frais de personnel en raison de gains de rotation et de postes non pourvus (par ex. mise en œuvre de la déclaration de planification Brönnimann/postes vacants suite à la centralisation des services du personnel et des finances à l'échelon de la Direction). Au poste des frais de matériel, les dépenses engagées pour les prestations de tiers ainsi que pour les honoraires versés aux tiers, aux experts et aux spécialistes sont majoritairement inférieures aux montants budgétés. En outre, le changement de société de leasing pour la flotte automobile s'est révélé plus avantageux que prévu. Le retard pris dans les projets de la Wyss Academy for Nature s'est traduit par des dépenses inférieures à celles qui avaient été budgétées. Les réserves financières allouées aux contrats d'exploitation à des fins de protection de la nature n'ont pas été épuisées. En ce qui concerne les recettes liées aux subventions étatiques, les cotisations de tiers ont généré moins de rentrées que prévu, principalement au Fonds de régénération des eaux. En outre, un montant de CHF 5,0 millions a été imputé par erreur au compte du groupe de produits « Agriculture » à la place de celui du groupe de produits « Nature ».

Priorités de développement

La pandémie du coronavirus et les restrictions imposées aux voyages et à la mobilité ont incité plus de personnes à passer leur temps libre en Suisse et dans les espaces naturels bernois. Sensibiliser et canaliser les utilisateurs et utilisatrices supplémentaires de ces espaces, notamment dans les réserves naturelles, a représenté un défi de taille qui a nécessité la mobilisation de personnel additionnel. Les gardes-faune, pour leur part, ont à nouveau été mis à rude contribution par la question des grands prédateurs. Un programme de mise en œuvre concrétise le plan sectoriel Biodiversité. Il fait partie de la stratégie globale du canton de Berne au profit de la faune et de la flore. Même si la révision de la loi sur la pêche du 21 juin 1995 (LPê ; RSB 923.11) a abouti à une hausse des émoluments de patente ainsi qu'à l'introduction d'une contribution aux mesures de protection, un nombre record de patente a été vendu, qui n'avait plus été égalé depuis au moins trente ans. Poursuivant le remaniement de l'ordonnance du 26 février 2003 sur la protection de la faune sauvage (OPFS ; RSB 922.63) dans le cadre d'un deuxième volet, le Conseil-exécutif a, sur proposition de la DEEE, réaménagé 16 zones existantes et en a créé sept nouvelles. La plupart des propositions formulées par les parties prenantes au cours des procédures de participation et de consultation ont pu être prises en compte. Les nouvelles zones de protection ont, dans leur grande majorité, été créées suivant les propositions des communes et des organisations de protection.

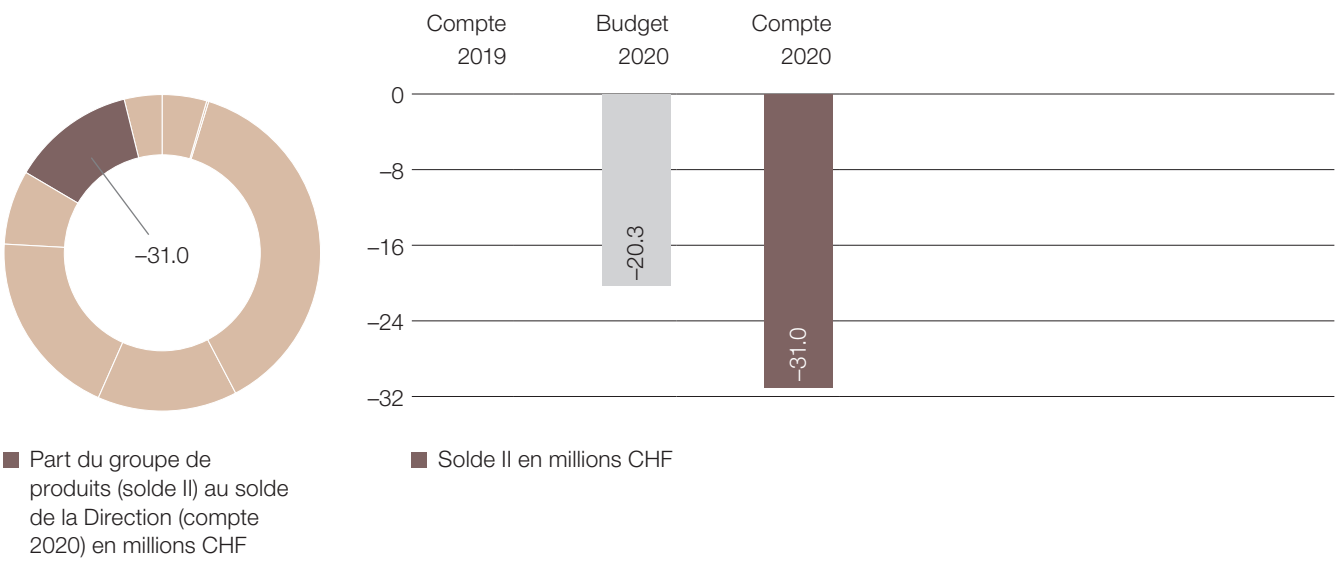
Chances et risques

Les conditions actuelles du Canton l'ont empêché d'obtenir toutes les subventions prévues par les conventions–programmes RPT de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) dans le domaine de la protection de la nature pour la période 2020 à 2024. Les lacunes de mise en œuvre en la matière dans le canton de Berne ont des répercussions sur la préservation et la promotion de la biodiversité. La concrétisation du plan sectoriel Biodiversité vise à combler ces lacunes au fur et à mesure. Les changements climatiques (multiplication des périodes de sécheresse et de canicule) génèrent aussi de nouveaux risques et défis dans le groupe de produits « Nature » (biodiversité, services écosystémiques, étiage, hausse des pêches de sauvetage, etc.). A moyen terme, il faudra s'adapter aux évolutions climatiques. La qualité des eaux est menacée par les résidus de produits chimiques, qui peuvent être nuisibles à la biodiversité de la faune aquatique. Le projet bernois de protection des plantes permet de développer et de promouvoir largement des mesures d'exploitation dans le domaine des produits phytosanitaires destinées à protéger les eaux. Pour la troisième fois d'affilée, le rendement de la pêche professionnelle est très bas. Une association doit être créée afin de garantir sa survie à long terme.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de chasse (en millions CHF)	2	2
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de pêche (en millions CHF)	2	2
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la pêche	726	854
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la chasse	392	315
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par le Service de la promotion de la nature	1 198	1 230
Total des subventions versées pour des planifications et projets relevant du Fonds pour la régénération des eaux (en millions CHF)	3	3
Nombre d'objets figurant dans les inventaires fédéraux (hauts-marais, zones alluviales, sites de reproduction des bactraciens) ayant été mis en œuvre par le Service de la promotion de la nature (nombre total d'objets à mettre en œuvre : 258).	103	137

4.7.7 Développement durable



Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

L'OEE promeut le développement durable par les moyens suivants :

- en tant que centre de compétences pour le développement durable, il met à disposition des études de base, des connaissances et des méthodes ;
- il soutient l'intégration des affaires liées au développement durable dans les activités de l'Etat ;
- afin d'obtenir une vision environnementale globale, il fait le lien, en tant qu'état-major des services décentralisés en matière d'environnement, entre les différents domaines liés à l'environnement ;
- En tant que service cantonal de l'énergie, il promeut une utilisation efficiente de l'énergie permettant de préserver les ressources, ainsi que l'exploitation de sources d'énergie locales et renouvelables ;
- il applique la législation sur l'énergie dans le domaine des bâtiments. En tant qu'autorité directrice, il octroie les autorisations requises et prend position dans les procédures d'approbation des plans concernant des installations électriques et des conduites ;
- il effectue les tâches cantonales conformément à la loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'approvisionnement en électricité (LApEl ; RS 734.7).

La section Protection contre les immissions élabore les plans cantonaux de mesures pour la protection de l'air et veille à leur mise en œuvre. Un réseau de stations de mesures fixes et mobiles contrôle régulièrement la qualité de l'air. Les résultats sont publiés quotidiennement sur Internet (www.be.ch/air). Outre la qualité de l'air, le bruit émis par les installations industrielles et artisanales fait également l'objet d'une surveillance, de même que le respect des valeurs limites en vigueur pour le rayonnement électromagnétique dégagé par les antennes de téléphonie mobile.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	0	1 460 000	1 755 715	295 715	20.3 %
(-) Frais de personnel	0	–5 736 506	–5 901 530	–165 024	–2.9 %
(-) Coûts matériels	0	–1 745 413	–1 424 289	321 124	18.4 %
(-) Intérêts et amortissements standard	0	–155 220	–194 863	–39 643	–25.5 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**0**	**–6 177 138**	**–5 764 967**	412 171	6.7 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	52 635 000	**51 088 970**	–1 546 030	–2.9 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	–66 754 000	**–76 337 184**	–9 583 184	–14.4 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	2 721	**4 016**	1 295	47.6 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**0**	**–20 293 417**	**–31 009 165**	–10 715 748	–52.8 %
(+)/(-) Régularisations	0	16 766	26 802	10 036	59.9 %
Solde III (comptabilité financière)	**0**	**–20 276 651**	**–30 982 364**	–10 705 712	–52.8 %

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en CHF	2019	2020	2020	CHF	%
Développement durable	0	–1 059 752	–797 617	262 135	24.7 %
Energie	0	–2 061 440	–2 512 132	–450 691	–21.9 %
Protection contre les immissions	0	–3 055 946	–2 455 219	600 727	19.7 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le solde I fait état d'une amélioration d'environ CHF 0,4 million (6,7 %) par rapport à la valeur budgétée : certains projets ayant pris du retard, les dépenses consenties pour les prestations externes se sont avérées plus faibles que prévu. De plus, les mesures de communication ont été réduites en raison de la pandémie du coronavirus.

La différence de CHF 10,7 millions entre le solde II et celui budgété s'explique essentiellement par la mise en œuvre de la motion 021–2019 Frutiger (Oberhofern, PBD) : la mesure décidée par le Grand Conseil consistant à augmenter à CHF 10 000 le forfait de base à caractère incitatif accordé pour remplacer les chauffages au mazout et les chauffages électriques a plus de succès qu'espéré. En août 2020, un dépassement budgétaire évalué à plus de CHF 10,0 millions a été pronostiqué pour la fin de l'année. Par conséquent, diverses mesures ont été convenues pour limiter à quelque CHF 10,0 millions les dépassements budgétaires découlant de ce programme d'encouragement. Cet objectif a finalement été atteint.

Priorités de développement

Le Conseil-exécutif s'est prononcé explicitement en faveur du développement durable (DD), emboîtant ainsi le pas à la Confédération. L'approche globale de nombreux enjeux (par ex. réchauffement climatique/protection du climat, transition vers les énergies renouvelables, cycles de matières en boucle fermée/économie verte) doit être poursuivie. La coordination environnementale et, surtout, les études d'impact sur l'environnement garantissent la durabilité des nouveaux projets de construction.

L'accent est également mis sur l'application de la stratégie énergétique 2006 du Conseil-exécutif (planification des mesures 2020 à 2023), de la législation sur l'énergie (mise en œuvre du Modèle de prescriptions énergétiques des cantons [MoPEC] 2014) et de la stratégie énergétique de la Confédération. Une base de données cantonale sur l'énergie et le climat doit maintenant être établie à titre d'aide.

Dans le domaine de l'utilisation durable des ressources, de nouveaux centres de compétences d'envergure nationale voient le jour dans le canton de Berne. La protection de l'air ainsi que la protection contre le bruit, contre la pollution lumineuse et contre le rayonnement non ionisant représentent des tâches permanentes importantes. La libéralisation du contrôle des installations de combustion décidée par le Parlement requiert une révision de la loi du 16 novembre 1989 sur la protection de l'air (LPAir ; RSB 823.1) et une accélération de la transition numérique.

Chances et risques

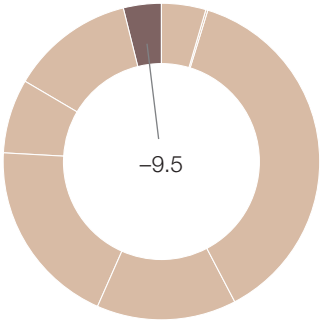
La mise en œuvre de la stratégie énergétique du canton de Berne a des avantages, tant sur le plan économique qu'écologique : le recours accru aux énergies renouvelables et le nombre croissant de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique réduisent la dépendance vis-à-vis de l'étranger, contribuent à la protection du climat et créent des emplois et de la valeur ajoutée dans le canton de Berne. Pour ne pas prendre de retard au niveau économique, une nouvelle révision de la loi cantonale sur l'énergie du 15 mai 2011 (LCEn ; RSB 741.1) s'impose.

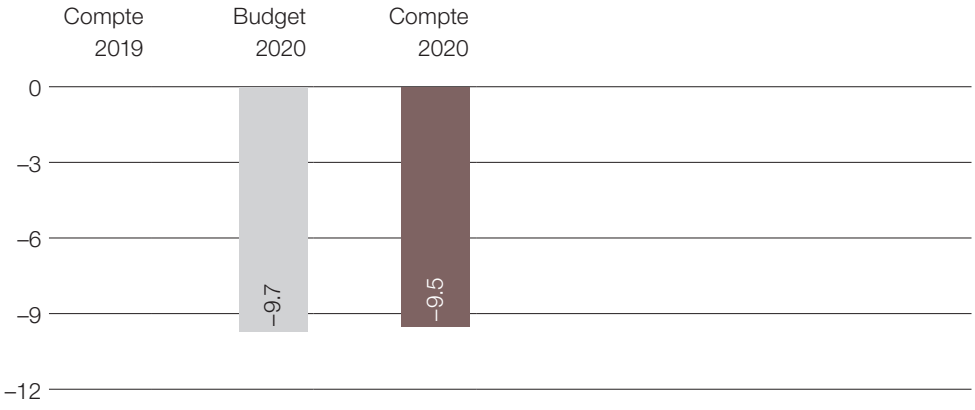
La nouvelle législation sur les contributions globales de la Confédération et la fluctuation des taxes sur le CO_2 au niveau national peuvent faire varier considérablement ces contributions et, partant, donner lieu à des écarts budgétaires notables.
Une numérisation systématique des procédures et du traitement des données pourrait s'avérer aussi utile qu'efficace.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre de procédures d'autorisation (études d'impact sur l'environnement, conduites pour le gaz et l'électricité et demandes de dérogation bâtiments)	274	242
Nombre de séances d'information et de cours dans le domaine du développement durable et de l'énergie	42	2
Nombre de demandes de subventions en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique approuvées	4 226	6 900
Nombre de nouvelles communes à avoir entamé une démarche en matière de développement durable ou à avoir conclu une Convention bernoise sur l'énergie (BEakom)	7	9
Nombre de prises de position rendues par rapport à des procédures de plan directeur et de plan d'affectation	93	112
Demandes de permis de construire RNI	0	164
Modifications mineures RNI	0	478
Mesures de réception RNI	0	61
Nombre de demandes de permis de construire, plans directeurs et plans d'affectation (qualité de l'air, bruit, pollution lumineuse)	0	1 486
Nombre de prises de position sur les procédures juridiques	0	89

4.7.8 Protection des consommateurs et de l'environnement





■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Surveillance des denrées alimentaires et des divers objets usuels au moyen d'inspections et d'analyses afin de protéger la santé des consommateurs et d'empêcher les tromperies.

Contrôle de la qualité des eaux de baignade dans les piscines publiques au moyen d'inspections et d'analyses.

Information de la population et des entreprises en cas d'événement majeur.

Protection de la population et de l'environnement contre les matières et les organismes dangereux, contre le rayonnement radioactif et contre les accidents majeurs sur le rail et sur la route au moyen de contrôles des documents, d'inspections et d'enquêtes.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	0	1 767 000	1 797 577	30 577	1.7 %
(-) Frais de personnel	0	–9 260 481	–9 077 586	182 895	2.0 %
(-) Coûts matériels	0	–1 400 997	–1 455 789	–54 792	–3.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	0	–825 846	–803 694	22 152	2.7 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**0**	**–9 720 324**	**–9 539 492**	180 832	1.9 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	7 000	**1 027**	–5 973	–85.3 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**0**	**–9 713 324**	**–9 538 465**	174 859	1.8 %
(+)/(-) Régularisations	0	134 857	152 386	17 529	13.0 %
Solde III (comptabilité financière)	**0**	**–9 578 466**	**–9 386 079**	192 388	2.0 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Contrôle des denrées alimentaires, des objets usuels et des eaux de baignade	0	–8 030 378	–7 647 561	382 817	4.8 %
Prévention des accidents majeurs, sécurité biologique, contrôle des substances dangereuses et du radon	0	–1 689 945	–1 891 931	–201 985	–12.0 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le résultat dans le groupe de produits « Protection des consommateurs et de l'environnement » s'est amélioré d'environ CHF 0,2 million par rapport à la planification.

Ceci est attribué au fait que les postes n'ont partiellement pas pu être directement repourvus lors de rotation de personnel.

Priorités de développement

Protection des consommateurs : Le renforcement des activités en tant que laboratoire national de référence et le développement continu de la collaboration entre les organes de contrôle et le domaine du laboratoire ont pu être approfondis. Les modifications de la loi fédérale du 20 juin 2014 du sur les denrées alimentaire et objets usuels (LDAI ; RS 817.0) (Stretto 3) seront implémentées de manière approfondie au cours de l'année 2021.

Sécurité de l'environnement : La collecte systématique des quantités de substances, préparations et déchets spéciaux dans les entreprises soumises à l'ordonnance du 27 février 1991 sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM ; RS 814.012) a été achevée fin 2020. Il y a désormais à disposition une base de données solide pour la carte des périmètres de consultation et pour la priorisation de la prévention des accidents majeurs auprès des entreprises.

Chances et risques

Le passage à la DEEE a eu lieu sans problème. Les domaines finances et ressources humaines seront centralisés l'an prochain. On ne peut pas définitivement estimer dans quelle mesure ces changements ont un impact sur le statut momentané de ce service.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre d'inspections des entreprises soumises au contrôle, par an	8 177	7 885
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) par an	13 243	11 993
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) ne respectant pas la norme (%)	87	85
Nombre d'accidents majeurs aux conséquences graves pour la population et pour l'environnement survenus par année lors du transport de marchandises dangereuses ou lors de la manutention d'organismes génétiquementmodifiés ou de substances dangereuse	0	0

4.8 Préfinancements

4.8.1 Fonds d'aide investissements

Aux termes de la loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LCIM ; RSB 902.1), la Confédération prescrit une partie de l'affectation des ressources ; le canton peut déterminer les autres subventions.

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–5 133 641**	**–10 393 600**	**–5 640 655**	4 752 945	45.7 %
Revenus	**5 133 641**	**10 393 600**	**5 640 655**	–4 752 945	–45.7 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–120	–198 600	–240	198 360	99.9 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–4 935 438	–5 120 000	–5 333 444	–213 444	–4.2 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–198 083	–5 075 000	–306 972	4 768 028	94.0 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	1 008 000	0	–1 008 000	–100.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	5 165 600	0	–5 165 600	–100.0 %
46 Revenus de transfert	2 643 793	2 320 000	3 385 877	1 065 877	45.9 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	354 778	354 778	0.0 %
49 Imputations internes	2 489 848	1 900 000	1 900 000	0	0.0 %

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–18 811 500**	**–22 500 000**	**–26 735 870**	–4 235 870	–18.8 %
Recettes	**16 183 510**	**17 500 000**	**22 403 180**	4 903 180	28.0 %
Solde	**–2 627 990**	**–5 000 000**	**–4 332 690**	667 310	13.3 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêts	–18 811 500	–22 500 000	–26 735 870	–4 235 870	–18.8 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	16 183 510	17 500 000	22 403 180	4 903 180	28.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	25 000 000	25 000 000	25 000 000	0	0.0 %
Etat du patrimoine au 31.12.	25 000 000	25 000 000	48 178 385	23 178 385	92.7 %
Variation du patrimoine	0	0	**23 178 385**	23 178 385	–

Commentaire

Le Fonds d'aide aux investissements sert à l'exécution de la législation fédérale du 6 octobre 2006 sur la politique régionale (RS 901.0). Le Fonds fait partie intégrante du groupe de produits « Développement et surveillance économique ».

Le commentaire figure sous le groupe de produits correspondant.

4.9 Financements spéciaux

4.9.1 Caisse des épizooties

L'article 12 de la loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'agriculture (LCAB ; RSB 910.1) énumère de manière exhaustive les diverses utilisations des ressources. Le Conseil-exécutif fixe toutefois par voie d'ordonnance le montant des cotisations et des dépôts dans la Caisse des épizooties (art. 12, al. 3 LCAB).

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–3 234 704**	**–3 115 000**	**–3 103 937**	11 063	0.4 %
Revenus	**3 234 704**	**3 115 000**	**3 103 937**	–11 063	–0.4 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	–87 749	–15 000	–92 906	–77 906	–519.4 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–1 505 332	–1 119 400	–1 043 357	76 043	6.8 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	–111 360	0	32	32	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–335 426	–560 600	–492 763	67 837	12.1 %
36 Charges de transfert	–535 469	–680 000	–890 235	–210 235	–30.9 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–659 368	–740 000	–584 708	155 292	21.0 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	6 400	0	8 850	8 850	0.0 %
42 Taxes	2 150 600	2 265 000	2 238 636	–26 364	–1.2 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	–123	–123	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	91	91	0.0 %
46 Revenus de transfert	39 056	0	46 252	46 252	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	1 038 648	850 000	810 232	–39 768	–4.7 %

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	10 932 923	11 548 523	11 268 349	–280 174	–2.4 %
Etat du patrimoine au 31.12.	11 268 349	12 109 123	11 761 020	–348 103	–2.9 %
Variation du patrimoine	335 426	560 600	**492 672**	–67 928	–12.1 %

Commentaire

Au 31 décembre 2020, le solde de la caisse s'élève à environ CHF 11,8 millions, soit une hausse de CHF 0,5 million par rapport à l'année précédente

Il est difficile d'établir le budget de la Caisse des épizooties dans la mesure où les dépenses sont tributaires du contexte épizootique, lui-même largement imprévisible.

Si la situation reste stable, les recettes et les dépenses en la matière devraient plus ou moins s'équilibrer.

4.10 Fonds

4.10.1 Fonds de régénération des eaux

L'article 1 du décret du 14 septembre 1999 sur la régénération des eaux (DRégén ; RSB 752.413) énumère de manière exhaustive les buts auxquels peuvent être affectées les ressources.

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–4 777 903**	**–4 560 000**	**–4 507 662**	52 338	1.1 %
Revenus	**4 777 903**	**4 560 000**	**4 507 662**	–52 338	–1.1 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	–3 956	–5 000	–5 579	–579	–11.6 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–87 880	–415 000	–70 188	344 812	83.1 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	–10 068	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–1 097 029	–370 000	–1 281 293	–911 293	–246.3 %
36 Charges de transfert	–2 498 222	–3 140 000	–2 863 567	276 433	8.8 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–1 080 748	–630 000	–287 035	342 965	54.4 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	323 257	0	10 000	10 000	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	0	100 000	185 000	85 000	85.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	4 454 646	4 460 000	4 312 662	–147 338	–3.3 %

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	14 299 049	14 696 049	15 396 078	700 029	4.8 %
Etat du patrimoine au 31.12.	15 396 078	15 066 049	16 677 371	1 611 322	10.7 %
Variation du patrimoine	1 097 029	370 000	**1 281 293**	911 293	246.3 %

Commentaire

Au 31 décembre 2020, le solde du fonds s'élève à environ CHF 16,7 millions, soit une hausse de CHF 1,3 million par rapport à l'année précédente. Depuis le passage au modèle MCH2/IPSAS, les contributions à l'investissement consenties aux communes et aux syndicats de communes ne sont plus inscrites à l'actif du bilan : elles sont directement portées à la charge du compte de résultats en tant que contributions lors de leur versement par le canton ou de leur facturation par les destinataires. Les avoirs du fonds peuvent compenser les fluctuations risquant de survenir, certaines années, au niveau des montants effectivement versés.

4.10.2 Fonds du tourisme

L'art. 22 de la loi du 20 juin 2005 sur le développement du tourisme (LDT ; RSB 935.211) dispose que le Conseil-exécutif fixe le montant de la taxe d'hébergement. Celle-ci doit toutefois être comprise entre CHF 0,5 et CHF 1,5 par nuitée.

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–1 151 516**	**–151 500**	**–363 000**	–211 500	–139.6 %
Revenus	**1 151 516**	**151 500**	**363 000**	211 500	139.6 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–134 321	0	0	0	0.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–1 017 195	–57 000	–363 000	–306 000	–536.8 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	–50 000	0	50 000	100.0 %
39 Imputations internes	0	–44 500	0	44 500	100.0 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	240 426	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	911 090	151 500	363 000	211 500	139.6 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**–50 000**	**0**	50 000	100.0 %
Recettes	**26 400**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**26 400**	**–50 000**	**0**	50 000	100.0 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	0	–50 000	0	50 000	100.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	26 400	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	2 579 734	1 908 829	1 908 829	0	0.0 %
Etat du patrimoine au 31.12.	1 908 829	1 757 329	1 305 644	–451 685	–25.7 %
Variation du patrimoine	–670 905	–151 500	**–603 185**	–451 685	298.1 %

Commentaire

Le Fonds du tourisme fait partie intégrante du groupe de produits « Développement et surveillance économique « et sert à gérer la part du canton dans les recettes à affectation liée issues de la taxe d'hébergement conformément à l'art. 27 de la LDT. Sont assujetties à la taxe les nuitées à titre onéreux dans des établissements d'hébergement (hôtels, pensions, terrains de camping, etc.).

Le commentaire figure sous le groupe de produits correspondant.

4.10.3 Fonds pour les dommages causés par le gibier

L'article 2 de l'ordonnance du 22 novembre 1995 sur les dommages causés par la faune sauvage (ODFS ; RSB 922.51) dispose que l'Inspection de la chasse peut allouer des contributions prélevées sur le Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage pour des mesures de prévention plus étendues.

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–410 689**	**–441 800**	**–426 228**	15 572	3.5 %
Revenus	**410 689**	**441 800**	**426 228**	–15 572	–3.5 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–17 294	0	–35 149	–35 149	0.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–23 342	–155 800	–71 289	84 511	54.2 %
36 Charges de transfert	–326 929	–260 000	–284 784	–24 784	–9.5 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–43 124	–26 000	–35 005	–9 005	–34.6 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	410 689	431 800	426 228	–5 572	–1.3 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	10 000	0	–10 000	–100.0 %

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	324 336	481 136	347 678	–133 458	–27.7 %
Etat du patrimoine au 31.12.	347 678	636 936	418 967	–217 969	–34.2 %
Variation du patrimoine	23 342	155 800	**71 289**	–84 511	–54.2 %

Commentaire

Au 31 décembre 2020, le solde du fonds s'élève à environ CHF 0,4 million, soit une hausse d'environ CHF 0,1 million par rapport à l'année précédente.

Le Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage sert à indemniser les dommages causés à la forêt, aux cultures agricoles ainsi qu'aux animaux de rente, et participe au financement de mesures de prévention des dommages causés par la faune sauvage, notamment aux cultures dont la valeur de récolte est élevée.

5 Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

5.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2020, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction, prestations juridiques et services généraux	–17.8	0.0
Santé publique	–1 467.8	46.7
Protection de la santé et service sanitaire	–20.9	4.1
Sécurité des médicaments/Assurance-qualité	–48.8	4.5
Protection des consummateurs et de l'environnement (valable jusqu'au 31. 12. 2019)	0.0	0.0
Garantie du minimum vital et intégration	–517.2	163.5
Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation	–994.4	161.5

5.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2019	2020	2020	CHF	%
Soutien aux fonctions de direction, prestations juridiques et services généraux	–13.5	–17.1	–17.7	–0.7	–3.9 %
Santé publique	–1 208.4	–1 236.1	–1 421.1	–185.0	–15.0 %
Protection de la santé et service sanitaire	–4.6	–6.4	–16.8	–10.4	–164.1 %
Sécurité des médicaments/Assurance-qualité	–0.8	–1.4	–44.3	–42.9	–3147.2 %
Protection des consummateurs et de l'environnement (valable jusqu'au 31. 12. 2019)	–9.4	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Garantie du minimum vital et intégration	–370.1	–399.2	–353.6	45.6	11.4 %
Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation	–800.3	–841.4	–832.9	8.5	1.0 %
Total	**–2 407.1**	**–2 501.5**	**–2 686.5**	–184.9	–7.4 %

5.3 Priorités de l'exercice

Réorganisation de la DSSI
La DSSI étant la plus petite Direction de l'administration cantonale, il est particulièrement important pour elle de regrouper les forces, de coordonner les processus et d'exploiter les synergies afin d'améliorer encore la qualité des services. C'est pourquoi elle a décidé de simplifier ses structures de direction et de se repositionner pour fournir des services intégrés porteurs d'avenir à partir de 2021. Elle sera ainsi composée désormais de deux offices seulement (Office de l'intégration et de l'action sociale [OIAS], Office de la santé [ODS]) et du Secrétariat général (SG).

Mise en œuvre du plan stratégique en faveur des adultes handicapés
L'élaboration de la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand), qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 2023, s'est achevée durant le printemps 2020. Le Conseil-exécutif a lancé la consultation le 17 juin avec un délai à fin octobre ; l'évaluation des avis est en cours. La rédaction de l'ordonnance d'exécution a commencé durant l'année sous rapport. Avec ces nouvelles bases légales, la prise en charge sera axée à l'avenir sur les besoins individuels des personnes en situation de handicap. Le régime de financement sera remodelé en conséquence. Durant l'exercice, la version bernoise de la méthode IHP (individueller Hilfsplan ou plan d'aide individuel) a été analysée avec le concours d'un groupe de spécialistes, qui a contribué au développement du questionnaire d'évaluation des besoins.

Restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés dans le canton de Berne (NA-BE) : mise en œuvre et stratégie des coûts
La loi du 3 décembre 2019 sur l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés (LAAR ; RSB 861.1) et son ordonnance d'exécution sont entrées en vigueur le 1er juillet 2020. La restructuration vise en premier lieu à améliorer l'insertion professionnelle des personnes du domaine de l'asile autorisées à rester durablement en Suisse.

Sur le plan administratif, la compétence de l'aide sociale en matière d'asile a été transférée de la DSE à la DSSI. La mise en œuvre opérationnelle revient aux cinq partenaires régionaux, dont l'activité a démarré le 1er juillet 2020.

Lors de sa session d'hiver 2020, le Grand Conseil a approuvé la stratégie des coûts, qui fixe le cadre financier du domaine de l'asile et des réfugiés pour les années 2021 à 2023. Ce faisant, il a délégué au Conseil-exécutif la compétence annuelle en matière d'autorisation de dépenses jusqu'en 2023.

Nouveau système de gestion des cas pour les services sociaux
Le projet vise à évaluer l'acquisition ou la mise au point éventuelles d'un nouveau système de gestion des cas et son introduction. L'objectif est de simplifier la gestion des dossiers et l'échange de données au plan administratif tout en créant des effets de synergie. La phase initiale s'est achevée avec succès en avril 2020. Le sondage en ligne auprès de l'ensemble des services sociaux et les entretiens individuels réalisés avec des acteurs sélectionnés ont fourni les bases requises pour la suite du projet.

Le nouveau système doit permettre de gérer à la fois les cas relevant de l'aide sociale, des contributions d'entretien et de la protection de l'enfant et de l'adulte. La DSSI et la DIJ ont donc décidé d'assumer de concert le rôle de mandant, le projet restant sous l'égide de la DSSI.

La DSSI va définir les prochaines étapes d'entente avec la DIJ et avec les autres acteurs principaux et élaborer sur cette base le mandat du programme.

Projet pilote d'organe de révision de l'aide sociale
Dans le cadre du projet pilote, la société de révision et de conseil KPMG SA a contrôlé la qualité et l'efficacité de douze services sociaux. Le rapport final sur cette phase, présenté durant l'année sous revue, contient une série de mesures concrètes pour améliorer l'efficacité des services sociaux, aussi bien à l'échelon des communes qu'à celui du canton. Dans une prochaine étape, la DSSI va examiner les différentes options possibles en collaboration avec les principales parties prenantes afin de développer une stratégie de mise en œuvre.

Modèle de franchise dans l'aide sociale matérielle
La DSSI a étudié avec la FIN et avec l'Association des communes bernoises (ACB) les modalités concrètes d'un modèle de franchise. Le montant, fixé à cinq pour cent pour commencer, restera inchangé pendant une période d'observation de quelques années. Au besoin, il pourra être augmenté ultérieurement.

Le principe d'un tel modèle pour la compensation des charges de l'aide sociale devra être intégré dans la révision totale de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc ; RSB 860.1), dont l'entrée en vigueur est prévue selon le calendrier actuel en 2025 au plus tôt.

Hôpital du Jura bernois SA
Le vote du 18 juin 2017 sur l'appartenance cantonale de la commune de Moutier pose des défis considérables à la couverture en soins hospitaliers dans le Jura bernois. Dans son rapport final, le groupe de travail intercantonal institué en 2019 par la Conférence tripartite Jura, composé de représentations des cantons de Berne et du Jura ainsi que des hôpitaux concernés, a recommandé de fermer le site de Bellelay, de transférer les soins psychiatriques à l'Hôpital de Moutier et d'y mettre en place un réseau interjurassien de santé mentale, tout en maintenant une offre de soins aigus somatiques.

La poursuite de l'exploitation de l'Hôpital du Jura bernois SA (HJB SA) et de l'Hôpital de Moutier SA (HDM SA) se trouvait menacée par l'insécurité politique et par leur situation financière. Etaient en jeu non seulement l'avenir des uniques sites hospitaliers de soins aigus somatiques francophones du canton de Berne, mais également celui des soins psychiatriques, des soins de longue durée, des soins ambulatoires de base et de la médecine de premier recours.

La vente, par le canton, de 35 pour cent des actions au groupe Swiss Medical Network SA en janvier 2020 a permis d'assurer la pérennité de l'entreprise et ainsi de garantir la couverture en soins, notamment hospitaliers, dans le Jura bernois tout en préservant les postes de travail et de formation.

Rémunérations supplémentaires
Des rémunérations supplémentaires sont accordées aux hôpitaux en vertu du crédit-cadre 2020 à 2023 concernant les autres contributions au sens de la loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers (LSH ; RSB 812.11). Les institutions bénéficient aussi de montants d'autres Directions, tels quelque CHF 100,0 millions de l'INC pour la formation et la recherche.

	TCHF
Formation postgrade en médecine et en pharmacie	19 867
Psychiatrie hospitalière de jour	17 780
Psychiatrie ambulatoire	16 025
Innovations	0
Consultations en matière de grossesse	1 340
Protection de l'enfant et aide téléphonique aux enfants	566
Infrastructure de l'école de l'Hôpital de l'Ile	159
Ecoles de cliniques	3 149
Total	58 886

Mise en œuvre de la stratégie de numérisation de la DSSI
Les projets visant à concrétiser la stratégie de numérisation de la DSSI vont bon train. En 2020, quatre d'entre eux ont été finalisés et douze autres sont en bonne voie. Même si la pandémie du coronavirus qui sévit depuis un an a fortement compliqué la collaboration entre les membres des équipes de projet, elle n'a pas entraîné de retard majeur dans l'exécution des travaux, ce qui est réjouissant.

En 2020, une étape importante a été franchie d'une part avec l'introduction du décompte électronique des factures hospitalières qui comprend le déploiement de l'application HOSP, et d'autre part avec la vérification du respect des exigences de la liste des hôpitaux dans le cadre du projet de numérisation de l'ODH. En outre, un jalon a été posé concernant la plateforme pour le relevé des données hospitalières (SDEP) : fin novembre, presque tous les établissements participant à la phase de test parvenaient à charger leurs données d'une manière structurée sur cette application en ligne.

L'Office du pharmacien cantonal (OPHC) a achevé le projet qui permet de déclarer et d'approuver les formules propres des officines du canton par voie électronique.

En 2020, d'autres projets majeurs de numérisation de la DSSI ont été lancés ou développés : système de gestion des cas pour les partenaires régionaux œuvrant dans le domaine de l'asile et des réfugiés (OIAS), décompte et facturation électroniques des vaccinations contre le papillomavirus humain, système de gestion en ligne des autorisations (Office du médecin cantonal [OMC]), traitement électronique des factures pour les prestations de soins ambulatoires et résidentielles (Office des personnes âgées et des personnes handicapées [OPAH]) ou encore journalisation électronique des interventions des services de sauvetage du canton de Berne (Office des hôpitaux [ODH]).

La pandémie de coronavirus a donné une impulsion supplémentaire à la numérisation de la DSSI. Il a ainsi fallu mettre en place rapidement des solutions numériques pour recueillir des données statistiques et assurer le traçage des contacts. A la fin de l'année, une application en ligne a en outre été développée pour faciliter le processus de vaccination contre le COVID-19.

Nouvelles listes des hôpitaux de soins aigus somatiques, de psychiatrie et de réadaptation

Soins aigus somatiques (liste 2019)
La nouvelle liste des hôpitaux de soins aigus somatiques est entrée en vigueur le 1er juillet 2019. Le canton y définit les mandats des hôpitaux de soins aigus et des maisons de naissance habilités à fournir des prestations à la charge de l'assurance obligatoire des soins. Sont concernés 34 sites hospitaliers, dont cinq situés hors du canton, et deux maisons de naissance.

Psychiatrie (liste 2020)
Après celle de soins aigus somatiques, le gouvernement a édicté la nouvelle liste des hôpitaux pour la psychiatrie, entrée en vigueur le 1er janvier 2020. Elle contient d'importantes décisions sur les mandats de prestations accordés à 27 sites hospitaliers, dont un hors canton.

Réadaptation (liste 2021)
Le Conseil-exécutif a édicté en décembre 2020 la nouvelle liste des hôpitaux pour la réadaptation entrera en force le 1er janvier 2021. Des mandats de prestations ont été attribués à 20 sites hospitaliers (dont sept dans d'autres cantons).

Essai pilote d'équipes mobiles en soins palliatifs
Lancé en 2019, l'essai pilote dure trois ans. Trois équipes mobiles en soins palliatifs (EMSP) y participent, le dernier contrat de prestations ayant été conclu en 2020. Sont couvertes les régions de Berne/Interlaken, de Thoune et de l'Emmental/Haute-Argovie. Le Jura bernois est déjà desservi par une EMSP intercantonale (ADSP BEJUNE). L'essai pilote sera évalué par une société externe.

Essai pilote portant sur les traitements psychiatriques aigus à domicile
Là aussi, il s'agit d'un projet sur trois ans, qui a démarré en 2019 avec l'offre de traitement AT_HOME proposée par la clinique de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent des Services psychiatriques universitaires (SPU). En 2020, deux établissements de psychiatrie de l'adulte (SRO AG et STS AG) se sont joints à l'essai. Les premiers résultats de l'étude scientifique de suivi des SPU sont encourageants. L'essai pilote sera évalué par une société externe.

Préparation du transfert du domaine des enfants et des adolescents présentant un handicap ou des besoins particuliers
La DSSI collabore à deux projets interdirectionnels qui se traduiront par une restructuration : la révision de la loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO ; RSB 432.210), sous l'égide de l'INC, et l'introduction au 1er janvier 2022 de la nouvelle loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP), qui relève de la DIJ. Durant l'année sous revue, le transfert des moyens financiers et des ressources en personnel dans les autres Directions a été préparé et partiellement réalisé.

Journée des proches aidants
Les proches aidants assument des tâches de prise en charge et de soins très importantes pour la société, qui peuvent être astreignantes. Le canton de Berne a défini le soutien à ces personnes comme une des priorités de sa politique du troisième âge. Afin de mettre en œuvre la motion 203–2019 Roulet Romy (Malleray, PS), la DSSI a organisé pour la première fois durant l'année sous rapport une campagne de sensibilisation et d'information sur la journée des proches aidants du 30 octobre, qui sera renouvelée chaque année. Il s'agit de conscientiser la population et le monde politique, de mettre en lumière le grand engagement des proches aidants et de présenter les offres de soutien à leur disposition.

En lieu et place de la manifestation prévue à Bienne, qui a dû être annulée en raison de la pandémie du coronavirus, le canton de Berne a rejoint la plateforme www.journee-proches-aidants.ch et créé le site internet cantonal www.proches-aidants-berne.ch.

5.4 Compte de résultats

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–2 755 374 147**	**–2 905 294 328**	**–3 070 030 591**	–164 736 263	–5.7 %
Revenus	**322 785 122**	**412 987 774**	**386 068 537**	–26 919 237	–6.5 %
Solde	**–2 432 589 025**	**–2 492 306 554**	**–2 683 962 054**	–191 655 500	–7.7 %
Charges					
30 Charges de personnel	–65 987 987	–62 624 812	–64 236 088	–1 611 276	–2.6 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–16 792 072	–18 991 450	–71 545 741	–52 554 291	–276.7 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	–956 276	–538 842	–601 786	–62 943	–11.7 %
34 Charges financières	–3 242	–7 770	–1 729	6 041	77.8 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–2 639 300 129	–2 799 942 776	–2 902 966 048	–103 023 272	–3.7 %
37 Subventions à redistribuer	–4 961 778	–8 000 000	–4 802 880	3 197 120	40.0 %
38 Charges extraordinaires	–2 687 689	–5 891 000	–1 103 727	4 787 273	81.3 %
39 Imputations internes	–24 684 974	–9 297 677	–24 772 593	–15 474 915	–166.4 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	8 226 865	5 586 400	11 501 158	5 914 758	105.9 %
43 Revenus divers	8 648	0	294	294	0.0 %
44 Revenus financiers	106 139	78 800	88 902	10 102	12.8 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	240 298	622 100	1 354 858	732 758	117.8 %
46 Revenus de transfert	299 325 591	389 088 657	364 300 402	–24 788 255	–6.4 %
47 Subventions à redistribuer	4 961 778	8 000 000	4 802 880	–3 197 120	–40.0 %
48 Revenus extraordinaires	7 298 714	8 404 717	1 160 534	–7 244 183	–86.2 %
49 Imputations internes	2 617 090	1 207 100	2 859 508	1 652 408	136.9 %

Evolution du compte de résultats

Le compte de résultats de la DSSI affiche un montant supérieur d'environ CHF 191,7 millions à celui prévu au budget, découlant principalement des mesures de lutte contre la pandémie du coronavirus mentionnées ci-après.

- Acquisition de matériel de protection médicale, en premier lieu pour les institutions sanitaires et pour les professionnelles et professionnels de la santé (CHF 43,0 mio),
- Mise sur pied et exploitation de structures de test (CHF 2,4 mio),
- Mise en place et exploitation du système de traçage des contacts (CHF 6,1 mio),
- Financement de tests SARS-CoV-2 conformément aux prescriptions fédérales (coûts de laboratoire et frais médicaux, CHF 1,0 mio),
- Mise en œuvre de la stratégie de vaccination (CHF 1,1 mio),
- Compensation de la perte de revenu subie par les hôpitaux répertoriés pour les infrastructures et le personnel supplémentaires mis à disposition afin d'assurer le diagnostic et le traitement de personnes atteintes de COVID-19 en application de l'ordonnance du 26 mars 2020 sur les mesures destinées à maîtriser la crise du coronavirus dans le secteur sanitaire (OCCVS ; RSB 101.3 ; constitution d'une provision de CHF 153,8 mio).

Des dépassements de coûts sont aussi relevés dans le secteur hospitalier en raison du paiement prévisible de montants découlant de décomptes en suspens des années précédentes (montant net de CHF 17,0 mio), d'un recours accru aux structures psychiatriques (CHF 23,0 mio) ainsi que de tarifs plus élevés et de prestations fournies par d'autres cantons dans le domaine de la réadaptation (CHF 8,0 mio). Ces points sont compensés par les résultats obtenus par les services de sauvetage (recettes supplémentaires grâce à la hausse des interventions) et par les prestations d'intérêt général fournies aux hôpitaux répertoriés (CHF 11,0 mio dans chaque cas).

Le secteur de l'aide sociale aux personnes réfugiées a enregistré des dépenses inférieures au budget (CHF 21,0 mio, notamment en raison d'effectifs bien inférieurs). Par ailleurs, le canton n'a pas dû faire face aux frais supplémentaires attendus en raison du transfert de la compétence du canton aux communes pour les personnes réfugiées et admises à titre provisoire dans le cadre de l'aide sociale individuelle et pour les frais de traitement (CHF 23,0 mio).

5.5 Compte des investissements

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–37 357 568**	**–38 511 917**	**–37 885 187**	626 730	1.6%
Recettes	**23 897 632**	**16 505 624**	**8 538 329**	–7 967 295	–48.3%
Solde	**–13 459 936**	**–22 006 293**	**–29 346 858**	–7 340 565	–33.4%
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–931 550	–210 000	–115 517	94 483	45.0%
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0%
52 Immobilisations incorporelles	–1 385 944	0	–1 564 119	–1 564 119	0.0%
54 Prêts	0	0	–18 064 500	–18 064 500	0.0%
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0%
56 Propres subventions d'investissement	–35 040 073	–38 301 917	–18 141 050	20 160 867	52.6%
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	15 985	2 684 707	3 435 422	750 715	28.0%
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0%
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
63 Subventions d'investissement acquises	10 750 912	13 820 917	4 565 706	–9 255 211	–67.0%
64 Remboursement de prêts	117 505	0	0	0	0.0%
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0%
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	13 013 231	0	537 200	537 200	0.0%
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%

Evolution du compte des investissements

L'investissement net de la DSSI (Fonds d'investissements hospitaliers inclus) est supérieur au budget d'environ CHF 7,3 millions.

Parallèlement à la diminution des investissements planifiés qui étaient à la charge du Fonds d'investissements hospitaliers (env. CHF 4,8 mio), ce sont en particulier les prêts non prévus accordés à certains hôpitaux répertoriés en vertu de l'ordonnance du 20 mars 2020 sur les mesures urgentes destinées à maîtriser la crise du coronavirus (OCCV ; RSB 101.2) qui ont conduit à un dépassement du budget (CHF 16,8 mio).

Dans le secteur du handicap, les investissements sont en dessous du budget (CHF 2,5 mio) en raison du retard pris par certains grands projets.

5.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSSI

2016	2017	2018	2019	2020
2 036.7	356.6	353.8	356.5	311.8

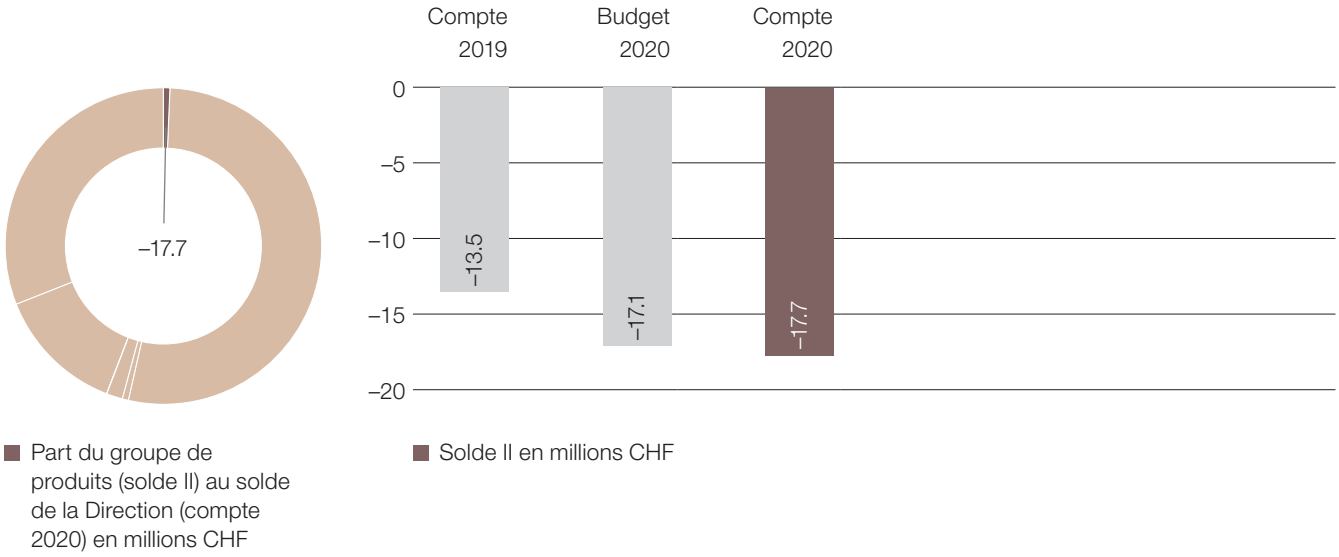
Commentaire

Le tableau met en lumière l'effectif au 31 décembre de chaque année. Il convient de mentionner les facteurs suivants.

- Autonomisation des trois institutions psychiatriques, d'où l'important recul affiché entre 2016 et 2017,
- Suppression de 4,16 équivalents plein temps dans le cadre de la réduction des effectifs du personnel cantonal découlant du programme d'allégement 2018,
- Transfert au 1er janvier 2020 du Laboratoire cantonal (LC) à la DEEE dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des Directions (–65,96 équivalents plein temps),
- Délocalisation de 11,3 équivalents plein temps de la DSE à la DSSI en 2020 dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés (NA-BE),
- Suppression de 2,1 équivalents plein temps suite à la déclaration de planification Brönnimann,
- Création de divers postes à durée limitée en 2020 pour faire face à la pandémie du coronavirus.

5.7 Groupes de produits

5.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques



■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Soutien du directeur ; coordination des activités des offices de la DSSI ; gestion de projets pour le directeur, le canton et la Confédération ; planification financière et information du public.

Garantie de la conformité au droit des activités de la Direction ; traitement des affaires législatives et gestion des processus et procédures s'y rapportant ; instruction des recours et élaboration des décisions correspondantes ; représentation de la DSSI auprès des autorités de la justice administrative et des tribunaux ; préparation des réponses aux procédures de consultation et de corapport relatives aux actes législatifs cantonaux et fédéraux.

Prestations diverses pour les offices et les unités administratives assimilées : finances et comptabilité, controlling, ressources humaines, gestion des locaux, traduction, statistiques, informatique et soutien juridique.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	33 958	30 000	17 098	–12 902	–43.0 %
(-) Frais de personnel	–7 486 650	–7 950 051	–8 030 959	–80 909	–1.0 %
(-) Coûts matériels	–5 016 455	–7 970 701	–8 394 989	–424 288	–5.3 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–261 656	–397 373	–540 074	–142 701	–35.9 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–12 730 802**	**–16 288 125**	**–16 948 925**	–660 800	–4.1 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–803 863	–810 000	**–789 106**	20 894	2.6 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	29 485	34 000	**12 220**	–21 780	–64.1 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–13 505 180**	**–17 064 125**	**–17 725 811**	–661 686	–3.9 %
(+)/(-) Régularisations	86 203	64 737	119 919	55 182	85.2 %
Solde III (comptabilité financière)	**–13 418 977**	**–16 999 388**	**–17 605 892**	–606 504	–3.6 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Prestations juristiques	–1 625 281	–1 797 128	–1 769 207	27 921	1.6 %
Prestations pour les offices/les unités administratives assimilées/les tiers	–9 152 506	–12 461 795	–12 593 112	–131 318	–1.1 %
Soutien aux fonctions de direction de la SAP	–1 953 015	–2 029 202	–2 586 606	–557 404	–27.5 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le solde du groupe de produits est supérieur de presque CHF 0,7 million au budget. Ce résultat est dû principalement aux mesures de lutte contre la pandémie du coronavirus. D'une part, il a fallu investir dans le domaine informatique (p. ex. tableau de bord, système de facturation du matériel de protection). D'autre part, plusieurs campagnes d'information ont été mises en place (p. ex. campagnes d'information « C'est sûr » ou de dépistage « C'est toujours mieux de savoir »). Les amortissements ont par ailleurs été supérieurs à la planification étant donné que davantage de dépenses informatiques, à l'origine inscrites dans le compte de résultats, ont été comptabilisées dans le compte des investissements.

Priorités de développement

Durant l'année sous rapport, le SG s'est concentré sur la poursuite de l'élaboration de la stratégie de la santé, tout en continuant de suivre de près les travaux de mise en œuvre du projet de restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés dans le canton de Berne (NA-BE). Le projet de réorganisation de la direction a également tenu une place importante. Toutefois, la plupart des ressources ont été mobilisées pour combattre la pandémie de coronavirus (personnel de l'organe de conduite cantonal, gestion et coordination des différentes mesures incluant l'instauration de l'état-major spécial coronavirus). Des explication détaillées à ce sujet sont présentées dans le volume 2, au chapitre consacré au compte rendu, et dans le volume 3, au chapitre consacré aux priorités de l'exercice.

L'activité législative a porté essentiellement sur les projets suivants :

- adoption en première lecture lors de la session d'automne de la nouvelle loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc) suite à la procédure de consultation (phase parlementaire). Cette loi régit notamment les prestations d'aide sociale institutionnelle qui figuraient dans la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc ; RSB 860.1) ;

- Les nouvelles bases légales réglementant l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés (loi du 3 décembre 2019 sur l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés [LAAR ; RSB 861.1], ordonnance du 20 mai 2020 sur l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés [OAAR ; RSB 861.111], ordonnance du 20 mai 2020 sur le traitement des données dans le domaine de l'asile, des réfugiés et des étrangers [ODARE ; RSB 861.112], ordonnance de Direction du 10 juin 2020 sur l'aide sociale dans le domaine de l'asile [ODAA ; RSB 861.111.1]) sont entrées en vigueur le 1er juillet 2020. Partant, la mise en œuvre du projet NA-BE sous l'angle législatif est terminée.

- La nouvelle loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand) a été mise en consultation en été.

- La loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers (LSH ; RSB 812.11) et la loi du 2 décembre 1984 sur la santé publique (LSP ; RSB 811.01) ont quant à elles été partiellement révisées. Les modifications de la LSH ont été approuvées en première et unique lecture par le Grand Conseil lors de la session d'hiver tandis que les modifications de la LSP ont été soumises à la consultation en automne 2020.

- Plusieurs ordonnances portant sur les mesures de lutte contre la pandémie de coronavirus ont par ailleurs été édictées et en partie modifiées très fréquemment.

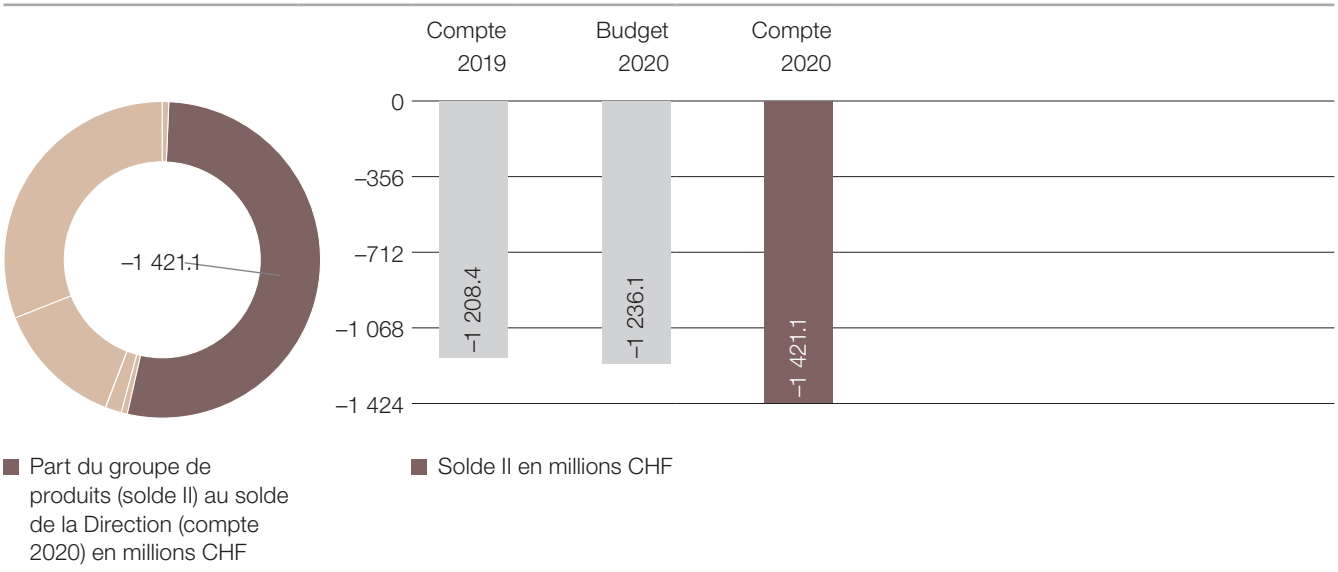
Chances et risques

Aucune incidence particulière sur la politique financière.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	161	169
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	5	12
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	46	50
Nombre de projets législatifs	14	18
Nombre de conseils juridiques	460	487
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	365	253
Nombre de recours déposés	31	33
Nombre de recours réglés	25	30

5.7.2 Santé publique



■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Soins hospitaliers (principalement examens et traitements hospitaliers, infirmiers et thérapeutiques), soins de base et d'urgence compris (soins aigus somatiques, réadaptation et psychiatrie).

Soins médicaux d'urgence sur le terrain (services de sauvetage).

Offre visant à promouvoir des conditions de vie saines et à prévenir l'apparition de comportements addictifs (aide aux personnes dépendantes et promotion de la santé).

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	7 075	0	37 794	37 794	0.0 %
(-) Frais de personnel	–4 914 516	–5 346 222	–5 057 951	288 271	5.4 %
(-) Coûts matériels	–921 727	–1 464 500	–747 782	716 718	48.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	12 764	0	–601 974	–601 974	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–5 816 403**	**–6 810 722**	**–6 369 913**	440 809	6.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	18 849 744	21 722 600	**43 297 632**	21 575 032	99.3 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–1 224 796 134	–1 254 008 100	**–1 461 423 214**	–207 415 114	–16.5 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 324 299	3 000 000	**3 411 887**	411 887	13.7 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–1 208 438 494**	**–1 236 096 222**	**–1 421 083 608**	–184 987 386	–15.0 %
(+)/(-) Régularisations	–20 348 656	413 110	1 727 697	1 314 587	318.2 %
Solde III (comptabilité financière)	**–1 228 787 150**	**–1 235 683 112**	**–1 419 355 911**	–183 672 799	–14.9 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Soins aigus somatiques	–2 748 049	–2 725 220	–2 924 472	–199 252	–7.3 %
Réadaptation	–78 279	–265 058	–209 591	55 466	20.9 %
Formation pratique et perfectionnement	–993 428	–1 164 084	–977 427	186 657	16.0 %
Sauvetage	–493 679	–591 234	–480 360	110 874	18.8 %
Psychiatrie	–465 195	–911 891	–462 962	448 929	49.2 %
Aide aux personnes dépendantes et promotion de la santé	–1 037 773	–1 153 235	–1 315 100	–161 865	–14.0 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le groupe de produits clôture environ CHF 185,0 millions au-dessus du budget 2020.

Tandis que le solde I est inférieur de quelque CHF 0,4 million aux prévisions, le solde II dépasse le budget d'environ CHF 185,0 millions (surcoûts de CHF 207,4 mio, recettes supplémentaires de CHF 21,6 mio issues des contributions cantonales et de CHF 0,4 mio dues aux rentrées fiscales et aux amendes).

Le résultat du solde I s'explique par les charges de personnel réduites grâce aux gains de fluctuation et par la diminution du nombre de mandats confiés à des tiers, due notamment au manque de ressources en raison de la pandémie du coronavirus.

Les subventions cantonales ont été dépassées pour les raisons suivantes : dans le cadre de l'ordonnance du 26 mars 2020 sur les mesures destinées à maîtriser la crise du coronavirus dans le secteur sanitaire (OCCVS ; RS 101.3), le canton octroie, sous certaines conditions, une compensation de la perte de revenu et une contribution aux hôpitaux répertoriés qui ont mis à disposition des infrastructures et du personnel supplémentaires pour assurer le diagnostic et le traitement de personnes atteintes de COVID-19. Les dépenses estimées se montent à environ CHF 153,8 millions (constitution d'une provision).

Par ailleurs, le canton devrait verser un montant net avoisinant CHF 17,0 millions issu des décomptes en suspens des années précédentes. La psychiatrie enregistre quant à elle des dépenses supplémentaires d'environ CHF 23,0 millions par rapport au budget en raison du taux d'occupation élevé, qui s'est encore accru pendant la pandémie du coronavirus. En ce qui concerne la réadaptation, l'augmentation des tarifs et des prestations fournies par les autres cantons ont également entraîné un dépassement de CHF 8,0 millions. Comme les années passées, les fournisseurs de prestations de sauvetage ont engrangé des recettes supplémentaires grâce à un nombre plus élevé d'interventions, de sorte qu'il en résulte une économie de CHF 11,0 millions par rapport au budget.

Le crédit-cadre pour les prestations d'intérêt général fournies aux hôpitaux répertoriés affiche des dépenses inférieures d'environ CHF 11,0 millions au montant prévu.

Des acomptes ont été versés aux fournisseurs pour ces prestations au sens de la loi sur les soins hospitaliers du 13 juin 2013 (LSH ; RSB 812.11). Les frais effectifs ne pourront être déterminés qu'une fois le décompte annuel disponible.

Priorités de développement

Bien qu'introduit en 2012, le nouveau financement hospitalier engendre encore de nombreuses incertitudes. D'une part, le système de forfaits par cas SwissDRG est affiné d'année en année, ce qui a un impact sur le coût relatif des traitements, partant sur la rémunération des prestations. D'autre part, le paysage hospitalier est en constante mutation.

Chances et risques

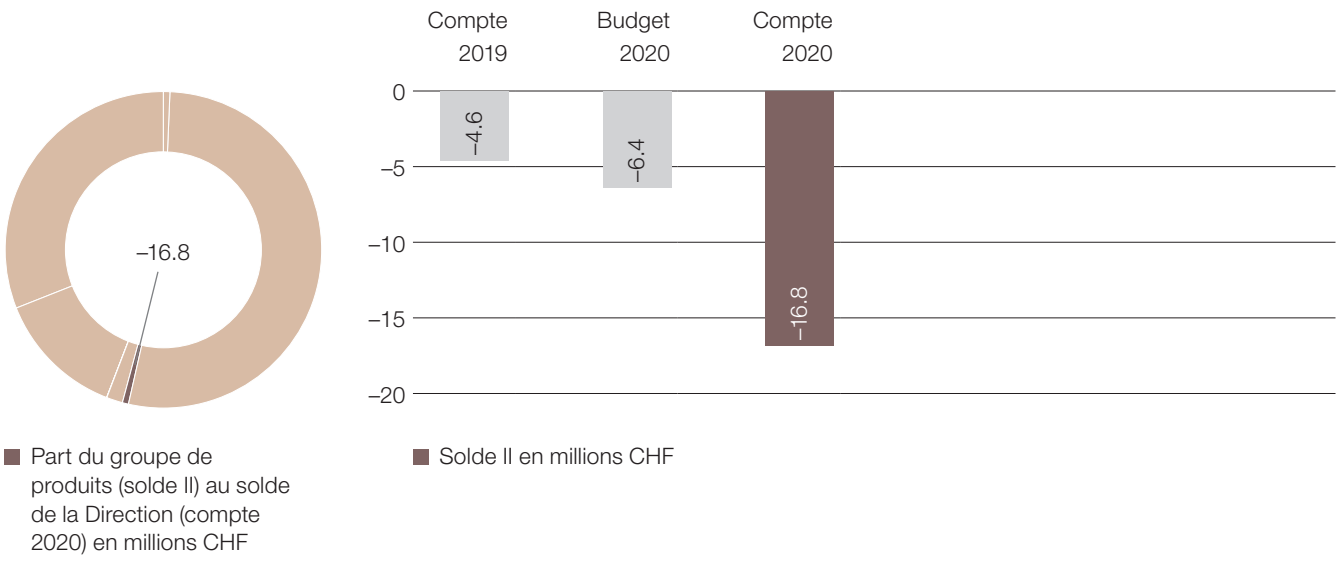
Les prestations effectives et les facteurs influant sur le coût des soins hospitaliers peuvent diverger des hypothèses émises dans la planification. Vu le gros volume du groupe de produits, des variations proportionnellement minimes peuvent déjà se traduire par des écarts se chiffrant en millions, voire en dizaines de millions CHF. Par ailleurs, les prestations hospitalières devraient diminuer en raison du transfert vers l'ambulatoire (liste fédérale de six groupes d'interventions prises en charge uniquement en mode ambulatoire, que le canton prévoit d'élargir).

Il faut s'attendre à voir arriver sur le marché un nombre croissant de traitements et de médicaments révolutionnaires et plus coûteux, autorisés mais pas encore intégrés dans la structure tarifaire ordinaire. Etant donné qu'il est difficile d'en estimer le volume, il existe un risque que les moyens alloués à ces nouveaux traitements soient dépassés.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre de sorties des patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne	144 775	144 993
Casemix ; somme des sorties de patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne, pondérées en fonction du degré de gravité selon SwissDRG (Swiss Diagnosis Related Groups)	153 121	153 267
Nombre de journées de soins hospitalières facturées et fournies aux patients bernois dans un établissement répertorié du canton et à la Clinique Bernoise Montana (prestations de réadaptation)	178 676	178 477
Prestations de formation pratique en semaines fournies par les institutions de tous les secteurs de soins pour l'ensemble des professions de la santé non universitaires selon l'obligation de formation	138 303	138 618
Nombre d'interventions de sauvetage	48 733	48 733
Proportion d'interventions dans un délai de 30 minutes (laps de temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au Nombre total de sauvetages (%)	99	99
Proportion d'interventions dans un délai de 15 minutes (laps de temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au Nombre total de sauvetages (%)	82	82
Nombre de médecins en formation postgrade dans les établissements accrédités des hôpitaux bernois (en équivalent plein temps ; selon contrat de prestations)	1 321	1 388
Nombre de journées de soins hospitalières (psychiatrie)	323 281	321 999
Nombre de journées de soins ambulatoires (psychiatrie)	267 366	246 978
Nombre de places de thérapie pour toxicomanes (thérapie résidentielle, foyer)	285	279

5.7.3 Protection de la santé et service sanitaire



■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Protection de la santé de la population grâce à la réglementation des professions de la santé du ressort du médecin cantonal, des traitements de substitution, de la lutte contre les maladies transmissibles, de l'information du service médical scolaire et de la prise en charge des traitements hospitaliers nécessaires dans des établissements extracantonaux conformément aux dispositions de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10)

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	2 126 255	1 406 000	4 087 181	2 681 181	190.7 %
(-) Frais de personnel	–1 789 254	–1 877 237	–5 441 869	–3 564 632	–189.9 %
(-) Coûts matériels	–2 123 213	–1 669 000	–11 948 149	–10 279 149	–615.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	1 036	0	–20 393	–20 393	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–1 785 177**	**–2 140 236**	**–13 323 229**	–11 182 993	–522.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–2 771 122	–4 217 505	**–3 466 369**	751 136	17.8 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	**0**	0	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–4 556 299**	**–6 357 741**	**–16 789 598**	–10 431 857	–164.1 %
(+)/(-) Régularisations	–102 255	2 076	8 682	6 606	318.2 %
Solde III (comptabilité financière)	**–4 658 554**	**–6 355 666**	**–16 780 916**	–10 425 251	–164.0 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Maladies transmissibles et médecine préventive	–585 579	–259 038	–10 463 703	–10 204 665	–3 939.4 %
Autorisations	–609 885	–901 605	–2 255 458	–1 353 852	–150.2 %
Garantie de participation aux frais selon art. 41 al. 3 LAMAL	–176 356	–375 768	–6 630	369 138	98.2 %
Gestion des catastrophes	–413 357	–603 825	–597 438	6 387	1.1 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le solde du groupe de produits a été dépassé de quelque CHF 10,4 millions.

D'une part, des économies ont été réalisées au niveau des subventions cantonales (env. CHF 0,8 mio), notamment parce que la mise en place du programme de dépistage du cancer colorectal a pris du retard à cause de la pandémie du coronavirus.

D'autre part, les mesures de lutte contre cette pandémie (cf. ci-dessous) ont mené à un dépassement considérable des frais de personnel (env. CHF 3,6 mio) et de matériel (env. CHF 10,3 mio), légèrement compensé par des recettes de CHF 2,7 millions.

Priorités de développement

Toutes les mesures de lutte contre la pandémie du coronavirus (1re et 2e vagues) ont en effet engendré des coûts non prévus, en particulier :

- la mise sur pied et l'exploitation de structures de test (notamment le centre de dépistage de l'Allmend à Berne, le bus de dépistage offrant un service décentralisé et le centre de dépistage rapide de Belp ; frais de quelque CHF 2,4 mio) ;
- le financement de tests SARS-CoV-2 conformément aux prescriptions de la Confédération (coûts de laboratoire et frais médicaux ; env. CHF 1,0 mio) ;
- la mise sur pied et l'exploitation d'un service efficace de traçage des contacts (env. CHF 6,1 mio) ;
- la planification et la mise en œuvre de la stratégie de vaccination (env. CHF 1,1 mio) ;
- le financement d'une permanence téléphonique cantonale après la fin de l'intervention de l'organe de conduite cantonal (CHF 0,2 mio).

Par ailleurs, l'OMC a dû renforcer ses équipes pour faire face à la pandémie du coronavirus (ressources en soi mais aussi compétences médicales). Ces coûts (env. CHF 0,5 million) n'étaient pas non plus inscrits au budget et ont donc dû être couverts par les nouveaux crédits.

Activité de conseil en vue de la promotion de la médecine de premier recours, spécialement dans les régions périphériques, ainsi que dans le domaine des services médicaux d'urgences ambulatoires et des modèles de soins intégrés. Garantie de la qualité du programme cantonal de dépistage du cancer du sein par mammographie, mise en place du programme de dépistage du cancer colorectal. Contrôle du Service sanitaire coordonné (SSC).

Application de la stratégie nationale de surveillance, de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins (stratégie NOSO). Eradication de la rougeole. Gestion des situations extraordinaires. Exécution de la législation sur la procréation médicalement assistée (PMA). Récolte de données dans le domaine des soins ambulatoires. Numérisation.

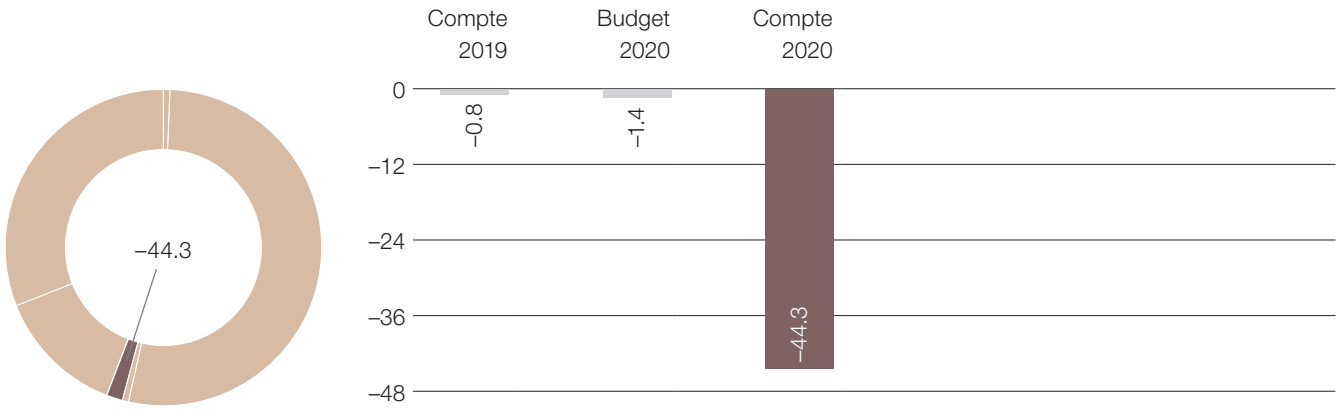
Chances et risques

Les nouvelles tâches résultant de la législation fédérale (sur les épidémies, la procréation médicalement assislée (PMA) et l'enregistrement des maladies oncologiques) et les mesures de régulation des admissions à pratiquer à la charge de l'assurance obligatroire de soins (AOS) conformément à la LAMal exigent des ressources financières supplémentaires. Exemples : inspections des entreprises pratiquant la PMA, participation obligatoire de tous les fournisseurs de prestations médicales à l'enregistrement des maladies oncologiques, élaboration et mise en œuvre de différentes stratégies (notamment soins intégrés, programme de dépistage du cancer colorectal). Il s'agit enfin de créer un nouveau service cantonal de médecine dentaire, de contrôler la gestion des crises par les hôpitaux et d'assurer l'exécution de la LAMal en matière de régulation des admissions à pratiquer.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre de procédures de surveillance	46	39
Nombre d'autorisations de pratiquer délivrées en médecine, optique et psychologie	652	728
Nombre de personnes participant à un programme cantonal de substitution (en cas de dépendance aux opioïdes, p.ex. programme de méthadone)	2 513	2 629
Nombre de garanties de prise en charge des frais et factures selon l'art. 41, al. 3 LAMal	3 157	2 153
Lutte contre les maladies transmissibles : Nombre de déclarations et d'enquêtes épidémiologiques (p.ex. tuberculose, méningite, rougeole)	5 135	60 371

5.7.4 Sécurité des médicaments/Assurance-qualité



■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Surveillance de la sécurité et de la qualité lors de la fabrication des médicaments, de leur distribution et de leur examen clinique.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	1 288 923	963 000	4 481 727	3 518 727	365.4 %
(-) Frais de personnel	–1 822 368	–1 919 807	–2 038 341	–118 534	–6.2 %
(-) Coûts matériels	–251 318	–330 100	–46 621 609	–46 291 509	–14 023.5 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–42 180	–47 357	–44 648	2 709	5.7 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–826 943**	**–1 334 264**	**–44 222 870**	–42 888 606	–3 214.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	–30 000	**–76 982**	–46 982	–156.6 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	**0**	0	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–826 943**	**–1 364 264**	**–44 299 852**	–42 935 588	–3 147.2 %
(+)/(-) Régularisations	8 734	6 559	12 150	5 591	85.2 %
Solde III (comptabilité financière)	**–818 208**	**–1 357 705**	**–44 287 702**	–42 929 997	–3 162.0 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Contrôle des médicaments	–763 217	–941 734	–43 909 966	–42 968 232	–4 562.7 %
Contrôle des essais cliniques sur l'être humain	–69 059	–370 334	–299 571	70 763	19.1 %
Surveillance des professions pharmaceutiques	5 334	–22 196	–13 334	8 863	39.9 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le solde du groupe de produits est supérieur de quelque CHF 42,9 millions au budget. Ce dépassement massif (coûts matériels) est dû à l'acquisition de matériel de protection médicale dans le cadre des mesures destinées à maîtriser la pandémie de coronavirus. Ce matériel a été distribué prioritairement aux institutions sanitaires et aux professionnelles et professionnels de la santé, mais aussi aux organisations de sécurité et de sauvetage (pompiers, police, protection civile), aux communes, aux écoles et, selon les disponibilités, à des tiers. Il a ensuite été facturé par catégorie à un prix moyen (d'où des rentrées financières de quelque CHF 3,5 mio en dessus du budget).

Priorités de développement

Suite à la conclusion d'un contrat intercantonal sous la forme d'une convention de prestations prenant effet au 1er juillet 2020, le canton de Berne assume depuis cette date les contrôles dans le domaine des médicaments et des stupéfiants pour le canton de Soleure. Les tâches suivantes lui ont également été déléguées :

- réceptionner et traiter les déclarations pharmaceutiques ainsi que les retours de stupéfiants ;
- procéder à des expertises pharmaceutiques dans le cadre de demandes et de consultations ;
- faire réaliser des analyses par son laboratoire de contrôle pharmaceutique en cas de besoin.

La quantité de stupéfiants à éliminer pendant l'année sous rapport a retrouvé un niveau à nouveau plus faible (environ 4 tonnes en 2020 contre respectivement plus de 10 et 7 tonnes en 2018 et 2019).

L'OPHC et le Service régional d'inspection des médicaments du nord-ouest de la Suisse (RHI) n'ont pu procéder aux inspections que de manière limitée en raison de la pandémie du coronavirus. De premiers contrôles ont été réalisés pour le canton de Soleure.

Outre des analyses ponctuelles, le Laboratoire de contrôle pharmaceutique a examiné, au cours d'un contrôle systématique, des échantillons acquis lors d'inspections et d'achats tests. A cause de la pandémie du coronavirus, il n'a pu effectuer que peu, voire pas de vérifications liées aux projets de prévention menés avec le laboratoire mobile et au projet Drogues info Berne (DIB+).

Chances et risques

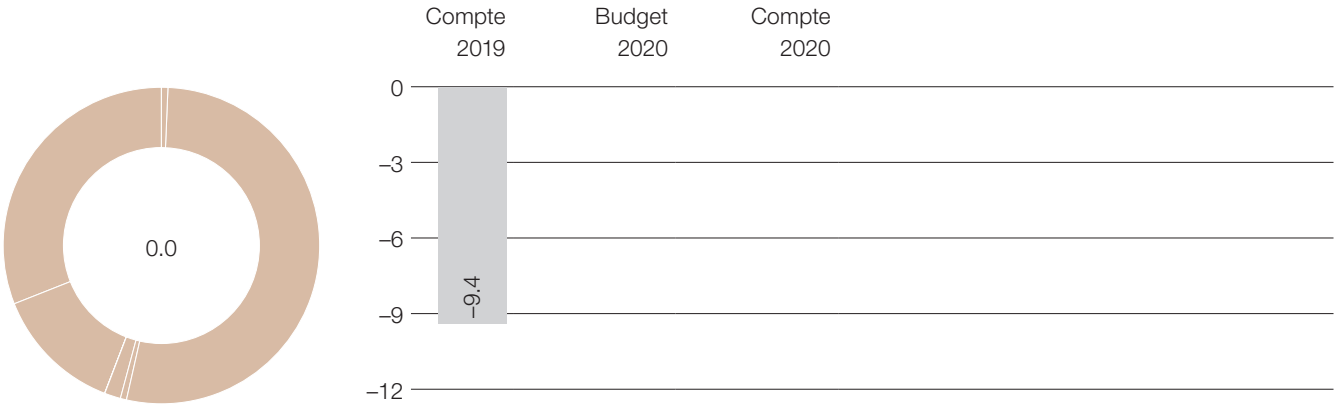
Il est compliqué de planifier les inspections et les analyses de laboratoire à réaliser dans le cadre des projets de prévention en raison du déroulement imprédictible de la pandémie du coronavirus.

Il en va de même du besoin de matériel de protection. Une solution permettant de planifier la contribution financière du canton est toutefois en vue (stock géré en continu par une entreprise privée avec la participation principalement des hôpitaux).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre d'établissements (pharmacies publiques, pharmacies d'hôpitaux, pharmacies privées de cabinets médicaux ou d'institutions de la santé, drogueries, centres de stockage du sang, institutions bénéficiant d'une autorisationde remettre des stupéf	637	647
Nombre d'inspections des établissements autorisés (voir ci-dessus)	224	171
Nombre d'analyses de laboratoire	1 192	783
Nombre d'autorisations d'exercer la profession délivrées (pharmacie, droguerie, y compris suppléance)	119	106
Elimination des stupéfiants périmés (kg)	7 310	3 820

5.7.5 Protection des consommateurs et de l'environnement (valable jusqu'au 31.12.2019)



■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Surveillance des denrées alimentaires et des divers objets usuels au moyen d'inspections et d'analyses afin de protéger la santé des consommateurs et d'empêcher les tromperies.

Contrôle de la qualité des eaux de baignade dans les piscines publiques au moyen d'inspections et d'analyses.

Protection de la population et de l'environnement contre les matières et les organismes dangereux, contre le rayonnement radioactif et contre les accidents majeurs sur le rail et sur la route au moyen de contrôles des documents, d'inspections et d'enquêtes.

Information de la population et des entreprises en cas d'événement majeur.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	1 883 985	0	0	0	0.0%
(-) Frais de personnel	–9 084 392	0	0	0	0.0%
(-) Coûts matériels	–1 465 766	0	0	0	0.0%
(-) Intérêts et amortissements standard	–764 489	0	0	0	0.0%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	**–9 430 661**	**0**	**0**	0	0.0%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	9 618	0	**0**	0	0.0%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–9 421 043**	**0**	**0**	0	0.0%
(+)/(-) Régularisations	129 722	0	0	0	0.0%
Solde III (comptabilité financière)	**–9 291 321**	**0**	**0**	0	0.0%

Solde I budget global produits

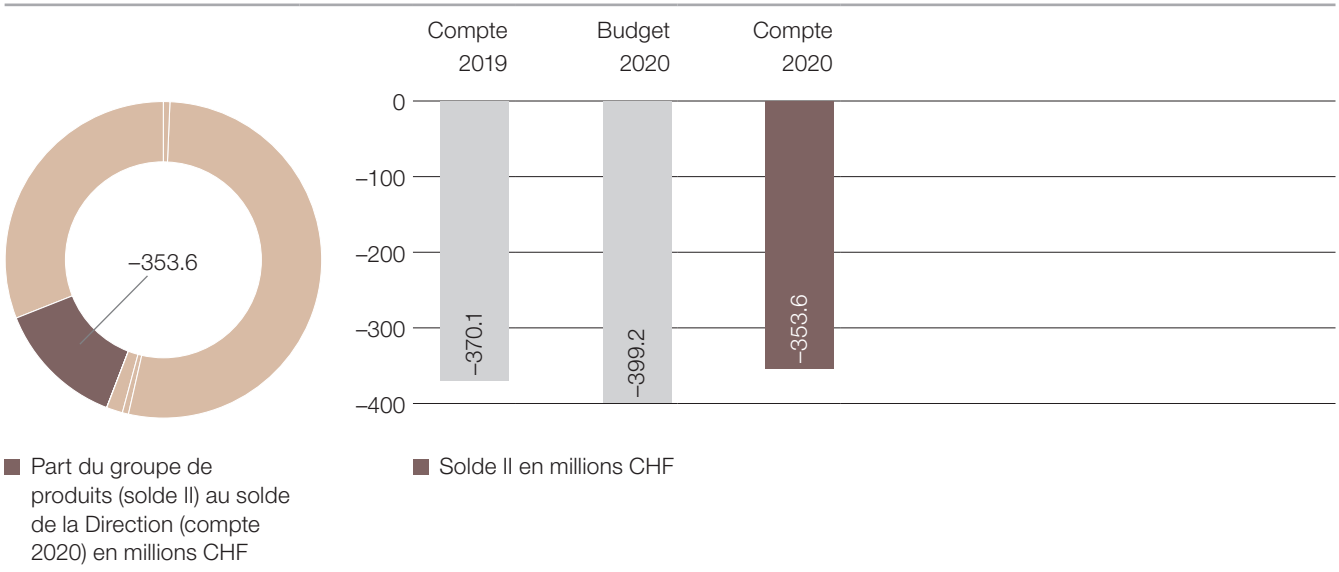
en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Contrôle des denrées alimentaires, des objets usuels et des eaux de baignade	–7 628 890	0	0	0	0.0 %
Prévention des accidents majeurs, sécurité biologique, contrôle des substances dangereuses et du radon	–1 801 771	0	0	0	0.0 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le groupe de produits « Protection des consommateurs et de l'environnement » a été transféré à la DEEE le 1er janvier 2020 dans le cadre du projet de réforme des Directions (RDir).

5.7.6 Garantie du minimum vital et intégration



Description

Garantie du minimum vital et insertion professionnelle
Quelque 50 000 personnes dans le besoin bénéficient dans le canton de Berne de prestations matérielles et immatérielles à titre de minimum vital (aide sociale au sens strict). Y ont droit également les personnes admises à titre provisoire ou réfugiées.

Les personnes non assurées et sans emploi tributaires de l'aide sociale (p. ex. chômeurs de longue durée, indépendants sans emploi, adolescents et jeunes adultes) peuvent participer aux mesures d'insertion sociale et professionnelle (programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale [POIAS]).

Insertion sociale et prestations spécifiques
Les familles et, en particulier, les familles monoparentales disposent de structures d'accueil extrafamilial (garderies et familles de jour) pour leur permettre de subvenir à leurs besoins et de concilier famille et profession, afin de favoriser l'intégration sociale mais aussi de garantir l'égalité des chances.

L'animation de jeunesse comprend des prestations pédagogiques professionnelles destinées aux enfants et aux adolescents de 6 à 20 ans.

Les centres de puériculture fournissent des prestations de conseil professionnel aux parents et aux répondants d'enfants jusqu'à cinq ans révolus.

Les personnes le nécessitant bénéficient de prestations d'insertion sociale spécifiques, telles que l'aide aux victimes d'infractions (p. ex. frais de psychothérapie, honoraires d'avocat, indemnisation et réparation morale), les maisons d'accueil pour femmes, l'hébergement d'urgence, la consultation familiale et conjugale ou celle sur le désendettement.

Le Programme d'intégration cantonal (PIC) consolide les mesures spécifiques d'encouragement de l'intégration des personnes migrantes.

Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en CHF	2019	2020	2020	CHF	%
(+) Rentrées financières	9 733	0	519 084	519 084	0.0 %
(-) Frais de personnel	–5 626 161	–6 718 720	–6 930 852	–212 133	–3.2 %
(-) Coûts matériels	–1 309 800	–1 327 500	–639 885	687 616	51.8 %
(-) Intérêts et amortissements standard	227 017	0	–35 773	–35 773	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–6 699 211**	**–8 046 220**	**–7 087 427**	958 793	11.9 %
(+) Recettes des subventions cantonales	134 849 965	222 949 027	**163 015 856**	–59 933 171	–26.9 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–498 268 372	–614 141 401	**–509 571 443**	104 569 958	17.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	**0**	0	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–370 117 618**	**–399 238 594**	**–353 643 014**	45 595 580	11.4 %
(+)/(-) Régularisations	–1 645 868	–1 729 417	–959 138	770 279	44.5 %
Solde III (comptabilité financière)	**–371 763 487**	**–400 968 011**	**–354 602 152**	46 365 859	11.6 %

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en CHF	2019	2020	2020	CHF	%
Insertion sociale	–3 594 769	–3 285 503	–3 708 265	–422 763	–12.9 %
Garantie du minimum vital social	–3 104 442	–4 760 717	–3 379 161	1 381 556	29.0 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le solde I est inférieur d'environ CHF 1,0 million au budget. Ce résultat est dû à des frais de matériel beaucoup plus bas que prévu en raison d'une utilisation plus modérée des moyens alloués aux prestations de tiers.

Quant au solde II, il est en dessous des prévisions de CHF 44,6 millions au total (part du canton après compensation des charges). En voici les raisons : Concernant l'aide sociale dans le domaine des réfugiés, les dépenses d'un total de CHF 21,0 millions sont inférieures au montant budgété, en raison principalement du nombre de personnes nettement plus bas que prévu en 2020 et du remboursement du décompte 2019 par les services sociaux pour réfugiés de Caritas et de la Croix-Rouge Suisse. Le budget 2021 a été adapté sur cette base lors de l'élaboration de la stratégie des coûts.

Les dépenses ont également été inférieures de CHF 23,2 millions au montant budgété dans l'aide matérielle. Des ressources supplémentaires ont été inscrites au budget lors de la planification en 2020 en vue du transfert de compétences du canton aux communes concernant les personnes admises à titre provisoire ou réfugiées (AP/R) ainsi que pour les frais de traitement. Il ressort de l'extrapolation des chiffres de novembre 2020 que les charges devraient rester constantes par rapport à l'année précédente. Dans le même temps, les effets de la pandémie du coronavirus ne se sont pas fait sentir en 2020 en raison des mesures en amont qui les absorbent pour l'instant.

L'ordonnance du 22 avril 2020 sur les mesures destinées à maîtriser la crise du coronavirus dans le domaine de l'accueil extrafamilial (OCCVAcc ; RSB 101.6) a permis d'atténuer les conséquences économiques de la pandémie du coronavirus dans le domaine de l'accueil extrafamilial et d'assurer le maintien de l'offre. Il en est résulté un dépassement budgétaire de CHF 3,3 millions.

Le solde est en revanche meilleur que prévu dans l'aide institutionnelle, pilotée directement par la DSSI au moyen de contrats de prestations. Le montant budgété n'a pas été totalement épuisé pour les offres suivantes : consultations pour enfants, adolescents et familles, encouragement à l'intégration, programmes d'occupation et d'insertion, aide aux victimes. Dans l'accueil extrafamilial, les frais sont nettement plus inférieurs au budget, surtout en raison des mesures de réduction des coûts déjà efficacement appliquées pour la mise en œuvre du système des bons de garde sans surplus de dépenses.

Priorités de développement

En ce qui concerne la garantie du minimum vital, le nombre de bénéficiaires est en légère hausse d'après une extrapolation. Le coût total de l'aide sociale individuelle a quant à lui légèrement baissé. Les chiffres définitifs seront disponibles dans le courant du printemps 2021. L'insertion des bénéficiaires de l'aide sociale constitue toujours un défi de taille. Il faut s'attendre à ce que le nombre de bénéficiaires augmente au cours des années à venir en raison de la pandémie du coronavirus.

Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale en matière d'asile a une nouvelle fois légèrement reculé pendant l'année sous revue. Cette situation est principalement due au fait que ce sont les com-

munes, et non plus le canton, qui sont compétentes pour les personnes, toujours plus nombreuses, qui vivent en Suisse depuis au moins cinq ou sept ans. Cette tendance devrait s'accentuer étant donné que très peu de nouvelles demandes d'asile ont été déposées en 2020 en raison de la pandémie de coronavirus. La situation ne laisse actuellement présumer d'aucune augmentation marquée.

La mise en œuvre jusqu'au 1er juillet 2020 du projet de restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés (NA-BE) est présentée dans le volume 2, au chapitre consacré au compte rendu.

Comme les années précédentes, le nombre de dossiers à traiter dans l'aide aux victimes a été élevé (env. 367). La DSSI a rendu un total de 157 décisions d'indemnisation et de réparation morale. Le projet de stratégie d'aide aux victimes a été lancé en 2020.

Chances et risques

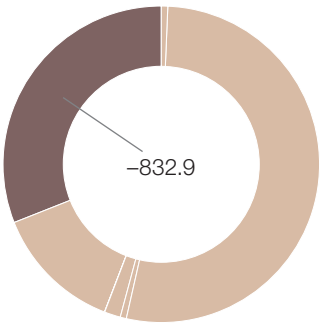
Des surcoûts considérables pourraient découler de facteurs exogènes tels qu'une augmentation du nombre de personnes réfugiées reconnues ou admises à titre provisoire, un affaiblissement de la conjoncture, la suppression de prestations dans le dispositif en amont (assurance-invalidité et assurance-chômage surtout) et des changements structurels, notamment dans la réduction individuelle des primes selon l'article 65 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10). L'ampleur de ces surplus de dépenses éventuels ne peut cependant pas être évaluée à l'heure actuelle. Il faut s'attendre à une augmentation dans les années à venir du nombre de demandes d'aide sociale en raison des emplois perdus à la suite de la pandémie de coronavirus.

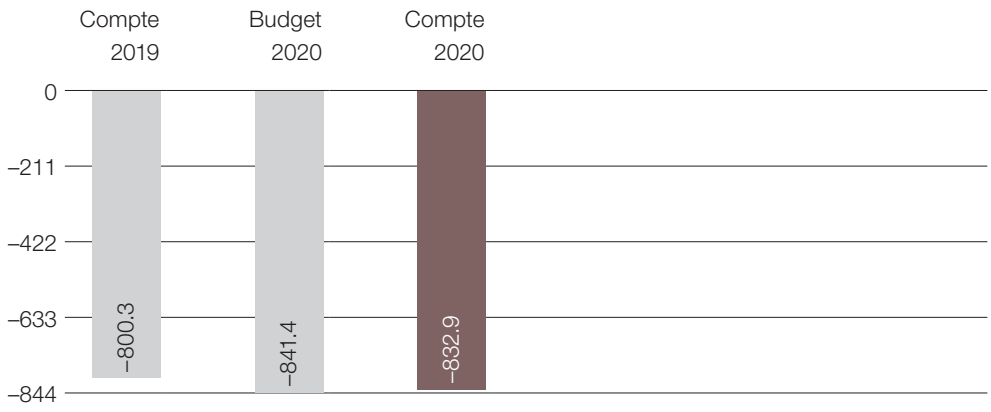
Il convient enfin de relever les différents projets d'optimisation de l'aide sociale et de l'intégration, qui devraient influencer positivement les coûts de l'aide matérielle à moyen et à long terme (NA-BE, optimisations dans le domaine de l'insertion professionnelle, nouveau système de gestion des cas, projet pilote d'organe de révision de l'aide sociale). De plus amples informations à ce sujet figurent dans le volume 2, au chapitre « Compte rendu » ainsi que dans le volume 3, au chapitre consacré aux priorités de l'exercice.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale individuelle (population totale 1 005 000)	44 900	44 500
Taux d'aide sociale (pourcentage de bénéficiaires par rapport à la population totale ; %)	4	4
Nombre de personnes du domaine de l'asile possédant un droit de séjour qui relèvent de la compétence du canton (requérantes d'asile, réfugiées < 5 ans, admises à titre provisoire < 7 ans)	9 693	8 188
Nombre de places des programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale	1 000	1 200
Nombre de places d'accueil extrafamilial subventionnées par le canton dans les garderies	4 050	4 300
Nouveaux requérants d'asile au canton de Bern	1 211	739
Requérants d'asile dont la procédure est en cours (en première instance ou en instance de recours)	1 472	551

5.7.7 Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation





Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

Les personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation bénéficient d'une aide correspondante. Celle-ci est planifiée selon les besoins et cofinancée par le canton en fonction de ses possibilités financières. Les prestations sont reconnues, autorisées et contrôlées dans le cadre de la surveillance cantonale.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	3 584 603	2 130 200	3 342 926	1 212 726	56.9 %
(-) Frais de personnel	–35 272 627	–38 812 775	–36 734 043	2 078 733	5.4 %
(-) Coûts matériels	–8 554 602	–9 256 559	–8 251 033	1 005 526	10.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–142 466	–203 514	–139 342	64 172	31.5 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–40 385 093**	**–46 142 648**	**–41 781 492**	4 361 157	9.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	146 685 075	154 541 917	**158 124 984**	3 583 067	2.3 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–906 608 893	–949 832 917	**–949 300 802**	532 115	0.1 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	28 883	13 900	**12 705**	–1 195	–8.6 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–800 280 027**	**–841 419 748**	**–832 944 604**	8 475 144	1.0 %
(+)/(-) Régularisations	–3 571 300	10 477 076	1 615 123	–8 861 953	–84.6 %
Solde III (comptabilité financière)	**–803 851 328**	**–830 942 672**	**–831 329 481**	–386 809	0.0 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Aide aux enfants et aux adolescents	–36 869 181	–41 941 142	–38 156 612	3 784 530	9.0 %
Aide aux personnes âgées et aux malades chroniques	–1 429 811	–1 936 946	–1 272 935	664 011	34.3 %
Aide aux adultes handicapés	–2 086 101	–2 264 561	–2 351 945	–87 384	–3.9 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le solde I est inférieur d'environ CHF 4,4 millions au budget. Ce résultat est dû aux recettes plus élevées issues des placements ordonnés par les APEA dans les deux foyers scolaires cantonaux ainsi qu'à des frais de personnel et de matériel plus bas.

Etant donné que les subventions cantonales (coûts et recettes) sont inférieures d'environ CHF 4,1 millions au montant budgété, le solde II clôture également en deçà des prévisions (CHF 8,5 mio environ).

Les subventions d'exploitation se situent au-dessus du budget (CHF 0,5 mio environ), tandis que les subventions d'investissement y sont inférieures (CHF 6,6 mio environ, part cantonale nette après compensation des charges de l'aide sociale), principalement en raison du retard pris par certains projets de construction.

Les contributions des communes aux coûts des deux foyers scolaires cantonaux dans le cadre de la compensation des charges sont également plus basses que prévu (environ CHF 1,9 million) en raison des meilleurs résultats enregistrés par ces deux institutions.

Priorités de développement

En ce qui concerne les enfants et les adolescents, la DSSI a participé à plusieurs projets interdirectionnels. Avec la révision de la loi sur l'école obligatoire (LEO ; RSB 432.210), sous l'égide de l'INC, les écoles ordinaires et les établissements spécialisés seront regroupés au sein de l'école obligatoire. Quant au projet de prestations particulières d'encouragement et de protection, sous la houlette de la DIJ, il vise à harmoniser les structures de financement et de surveillance de la prise en charge ambulatoire, semi-résidentielle et résidentielle des enfants et des adolescents. Le transfert des moyens financiers et des ressources en personnel aux autres Directions a été préparé au cours de l'année sous revue.

Pour ce qui est des adultes en situation de handicap, la priorité a de nouveau été mise sur la réalisation du plan stratégique du canton de Berne. La rédaction de la nouvelle loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand) s'est achevée au printemps. En été, le Conseil-exécutif a adopté la LPHand et a ouvert la procédure de consultation. L'élaboration de l'ordonnance y afférente a débuté.

En 2019, la DSSI a opté pour la méthode IHP (Individueller Hilfsplan, ou plan d'aide individuel) à la place de la procédure d'évaluation des besoins particuliers (PEBP). Au cours de l'année sous revue, cette méthode a fait l'objet d'un examen approfondi en collaboration avec un groupe de spécialistes. En outre, un questionnaire portant sur l'évaluation des besoins a été élaboré et soumis à un petit groupe pilote pour test. Sur la base des résultats de ces travaux, l'outil IHP-BE sera déployé à large échelle en 2021.

Suite à l'évaluation du nouveau régime de financement des soins en 2018 par le Conseil fédéral, le canton de Berne a commencé à examiner la rémunération des prestations ambulatoires et résidentielles fournies aux personnes âgées et aux malades chroniques (financement résiduel des soins). L'objectif consiste d'une part à accroître la transparence des coûts afin de favoriser les comparaisons entre cantons et entre établissements, et d'autre part à améliorer l'économicité le cas échéant. Dans le domaine de l'aide et des soins à domicile, le canton a pu entreprendre une première série de démarches et apporter quelques simplifications dans le cadre du contrat de prestations 2021.

Suite à deux arrêts du Tribunal administratif fédéral en 2017, les caisses-maladie ont cessé, début 2018, de rembourser les frais du matériel de soins utilisés par les professionnelles et professionnels de la santé. Au nom de divers assureurs, tarifsuisse sa a déposé une plainte contre 193 établissements médico-sociaux (EMS) bernois. Durant l'année sous revue, la DSSI et tarifsuisse sa ont conclu un accord extrajudiciaire : dans le cadre de son obligation de financement des coûts résiduels, le canton de Berne doit contribuer aux frais du matériel de soins des EMS bernois et verser aux assureurs un forfait unique de CHF 12,0 millions. Ces derniers ont pour leur part renoncé à quelque CHF 3,0 millions, de sorte que les montants réclamés pour le matériel de soins utilisé entre 2015 et 2017 sont considérés comme réglés.

Chances et risques

Dans les secteurs du troisième âge et du handicap, le nombre de personnes nécessitant une prise en charge et des soins s'accroît, de sorte que les besoins et les coûts continueront d'augmenter ces prochaines années. Les raisons principales sont l'évolution démographique (hausse des naissances d'une part, du nombre de personnes âgées et très âgées d'autre part) ainsi que les progrès scientifiques et techniques dans le diagnostic et les traitements. Les coûts induits ne peuvent être évalués que grossièrement. Cette tendance pourrait toutefois s'inverser, car les personnes concernées sont plus réticentes à entrer en institution en raison de la pandémie du coronavirus.

Le besoin en personnel, et en particulier en personnel infirmier diplômé, qui est en hausse et reste parfois difficile à couvrir, constitue également un risque guère chiffrable. Les ressources doivent donc être affectées de manière ciblée. Pour limiter le risque de pénurie, il convient d'une part de contrôler compétences et exigences, et d'autre part de promouvoir des nouveaux profils professionnels.

Le besoin d'enseignement spécialisé va continuer à croître. Il est parfois compliqué de trouver une place appropriée pour les enfants et les adolescents requérant un encadrement particulièrement lourd et complexe, car il n'existe actuellement aucune obligation d'admission. La DSSI aide les personnes concernées dans leurs recherches et soutient la création des places et l'ouverture des classes nécessaires. En raison de la demande en constante augmentation, il est fort probable que des ressources supplémentaires continueront d'être requises à l'avenir.

Pour certains fournisseurs de prestations relevant de la compétence de l'OPAH, la pandémie du coronavirus a entraîné des surcoûts ou une diminution des recettes. Le canton de Berne doit encore étudier comment couvrir ces frais supplémentaires ou ces manques à gagner. Il entend demander une participation financière à la Confédération et aux assureurs-maladie.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre de places autorisées dans les institutions de long séjour (EMS) du canton de Berne	14 311	14 378
Nombre de places autorisées dans les institutions pour adultes handicapés du canton de Berne	4 169	4 304
Nombre de places autorisées dans les foyers, foyers scolaires spécialisés et écoles de pédagogie curative pour les enfants et adolescents du canton de Berne	3 497	3 461
Nombre de pensionnaires dans les EMS du canton de Berne	13 239	13 221
Nombre de bénéficiaires de l'aide et des soins à domicile du canton de Berne (valeur année X-1)	42 420	44 552
Nombre d'adultes handicapés dans les homes, centres de jour et ateliers (domiciliés dans le canton de Berne ; valeur année X-1)	7 314	7 485
Nombre d'enfants et adolescents dans les foyers, foyers scolaires spécialisés et écoles de pédagogie curative (domiciliés dans le canton de Berne ; valeur année X-1)	3 529	3 359
Degré de soins moyen des personnes en EMS du canton de Berne (minimum 0, maximum 12)	6	6

5.8 Préfinancements

5.8.1 Fonds d'investissements hospitaliers

Suite à la révision partielle de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 812.11), toutes les prestations hospitalières des établissements répertoriés du canton de Berne sont rémunérées depuis le 1er janvier 2012 sous forme de forfaits liés aux prestations. Le Fonds d'investissements hospitaliers ne finance plus aucun nouveau projet depuis l'introduction du nouveau régime. Seuls les investissements hospitaliers autorisés avant le 31 décembre 2011 sont encore financés par des ressources prélevées sur le Fonds.

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–7 298 714**	**–8 404 717**	**–1 488 060**	6 916 657	82.3 %
Revenus	**7 298 714**	**8 404 717**	**1 488 059**	–6 916 658	–82.3 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–8 446	–15 000	–1 963	13 037	86.9 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–86 486	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	–2 687 689	–5 891 000	–1 103 727	4 787 273	81.3 %
39 Imputations internes	–4 516 093	–2 498 717	–382 370	2 116 347	84.7 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	7 298 714	8 404 717	1 160 534	–7 244 183	–86.2 %
49 Imputations internes	0	0	327 525	327 525	0.0 %

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–2 687 707**	**–5 891 000**	**–1 200 000**	4 691 000	79.6 %
Recettes	**18**	**0**	**96 273**	96 273	0.0 %
Solde	**–2 687 689**	**–5 891 000**	**–1 103 727**	4 787 273	81.3 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	–2 687 707	–5 891 000	–1 200 000	4 691 000	79.6 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	18	0	96 273	96 273	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	200 949 821	165 681 821	193 651 107	27 969 286	16.9 %
Etat du patrimoine au 31.12.	193 651 107	157 277 104	192 490 572	35 213 468	22.4 %
Variation du patrimoine	–7 298 714	–8 404 717	**–1 160 535**	7 244 183	86.2 %

Commentaire

Seuls les projets autorisés jusqu'à fin 2011 sont financés par des moyens du Fonds d'investissements hospitaliers.

Durant l'année sous revue, CHF 1,2 million environ a été retiré pour effectuer des versements partiels dans le cadre de projets en cours et des paiements complémentaires après décompte final. Au total, un projet a pu être clos et quelque 13 sont encore en réalisation ou font l'objet des derniers contrôles pour le décompte final.

La rénovation complète du Centre hospitalier Bienne SA est interrompue. Une nouvelle construction est en effet à l'étude. Les travaux vont bon train.

5.9 Financements spéciaux

5.9.1 Fonds de lutte contre la toxicomanie

L'article 70, alinéa 3 de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc ; RSB 860.1) dispose que les ressources du Fonds sont utilisées pour financer des mesures et des institutions relevant de la promotion de la santé en général, de la prévention de la toxicomanie et de l'aide aux toxicomanes.

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–6 124 542**	**–6 167 100**	**–5 575 349**	591 751	9.6 %
Revenus	**6 124 542**	**6 167 100**	**5 575 349**	–591 751	–9.6 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–827	–100 000	–13 340	86 660	86.7 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–6 061 716	–6 000 000	–5 515 709	484 291	8.1 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–62 000	–67 100	–46 300	20 800	31.0 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	240 298	622 100	1 354 858	732 758	117.8 %
46 Revenus de transfert	5 884 245	5 545 000	4 220 491	–1 324 509	–23.9 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	4 725 113	4 243 013	4 484 815	241 802	5.7 %
Etat du patrimoine au 31.12.	4 484 815	3 620 913	3 129 958	–490 955	–13.6 %
Variation du patrimoine	–240 298	–622 100	**–1 354 858**	–732 758	–117.8 %

Commentaire

Les ressources du Fonds de lutte contre la toxicomanie sont utilisées pour financer des mesures et des institutions relevant de la promotion de la santé en général, de la prévention des addictions et de l'aide aux personnes dépendantes.

La fortune du Fonds de lutte contre la toxicomanie a diminué en 2020, notamment en raison de la remise de la redevance d'alcool décidée par le Conseil-exécutif en vertu de l'art. 8b de l'ordonnance du 20 mars 2020 sur les mesures urgentes destinées à maîtriser la crise du coronavirus (OCCV ; RSB 101.2). Le Fonds n'a été alimenté par la redevance d'alcool qu'à hauteur de 30 pour cent au lieu des quelque CHF 2,2 millions qui lui sont habituellement affectés.

Quant aux dépenses, elles ont été légèrement inférieures au budget.

6 Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)

6.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2020, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Soutien de la direction	–2.4	0.0
Relations entre l'Etat, les Eglises et les autres communautés religieuses	–73.8	0.0
Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques	–1.6	0.1
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	–24.5	0.2
Soutien et surveillance des communes	–4.1	0.0
Organisation du territoire	–13.1	1.5
Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse	–2.9	0.3
Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	–9.0	6.6
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	–1 436.5	861.6
Préfectures	–22.7	9.2
Poursuites et faillites	–37.3	49.2
Tenue du registre foncier	–15.1	112.5
Registre du commerce	–3.6	5.3
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	–178.8	29.1
Informations géographique	–11.2	3.5

6.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2019	2020	2020	CHF	%
Soutien de la direction	–2.0	–3.2	–2.4	0.8	24.8 %
Relations entre l'Etat, les Eglises et les autres communautés religieuses	–71.1	–74.2	–73.8	0.4	0.6 %
Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques	–1.5	–1.7	–1.6	0.1	7.1 %
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	–20.9	–29.1	–24.3	4.9	16.7 %
Soutien et surveillance des communes	–3.2	–4.5	–4.1	0.4	9.6 %
Organisation du territoire	–12.3	–13.4	–11.6	1.8	13.2 %
Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse	–2.8	–3.1	–2.6	0.5	16.1 %
Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	–3.0	–2.8	–2.4	0.4	15.7 %
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	–520.4	–571.1	–575.0	–3.9	–0.7 %
Préfectures	–12.6	–13.4	–13.5	–0.1	–0.6 %
Poursuites et faillites	18.7	10.6	11.9	1.3	12.6 %
Tenue du registre foncier	84.7	94.2	97.4	3.2	3.4 %
Registre du commerce	1.5	0.4	1.7	1.3	336.5 %
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	–135.9	–140.6	–149.8	–9.1	–6.5 %
Informations géographique	0.0	–10.9	–7.7	3.2	29.3 %
Total	**–680.6**	**–762.9**	**–757.6**	5.3	0.7 %

6.3 Priorités de l'exercice

Relations entre l'Etat, les Eglises et les autres communautés religieuses
Au 1er janvier 2020, le canton a remis aux Eglises nationales la responsabilité de l'engagement des ecclésiastiques et le poste de délégué aux affaires ecclésiastiques et religieuses a été redéfini. Son domaine d'activité couvre désormais aussi les relations avec les diverses autres communautés religieuses. La désignation du poste et le nom des groupes de produits ont été adaptés en conséquence.

L'institution d'un suivi du paysage confessionnel doit servir de base aux démarches à entreprendre pour réduire les actuelles inégalités de traitement des différentes communautés religieuses sur les plans du financement, de la formation et de l'encadrement spirituel. Dans un premier temps, il s'agit d'avoir une vue d'ensemble du paysage religieux du canton. Des travaux préparatoires ont été lancés en vue du développement d'une carte électronique de l'appartenance confessionnelle de la population.

Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques
Comme lors des exercices précédents, un bon nombre de cas traités dans le domaine de la justice administrative interne à l'administration concernait l'exonération fiscale a posteriori d'une partie de l'impôt sur les mutations lors de l'acquisition d'un immeuble servant de logement personnel au ou à la propriétaire. Les questions essentielles portaient sur les délais déterminants et la définition de la notion de l'usage de l'immeuble exclusivement à des fins d'habitation par le ou la propriétaire. Les décisions sur recours rendues dans ce cadre contribuent à la consolidation de la pratique de l'instance supérieure et à l'éclaircissement des questions en suspens.

Divers travaux législatifs ont été entrepris : la révision des dispositions constitutionnelles sur l'organisation judiciaire et celle de la loi du 19 février 1986 sur la protection des données (LCPD ; RSB 152.04), ainsi que deux révisions de la loi du 23 mai 1989 sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA ; RSB 155.21). Dans le dernier cas, il s'agit avant tout de créer la base légale nécessaire à la communication électronique dans le domaine juridique.

Pilotage des ressources et des prestations d'assistance
En plus des travaux liés à des projets cantonaux (introduction de l'application SAP), la modernisation des applications spécialisées de la DIJ s'est poursuivie. D'importantes améliorations des processus informatiques du canton ont été réalisées dans le cadre du programme IT@BE. Le projet de centralisation de l'organisation en matière de personnel, lancé en 2019, a constitué l'un des points focaux de 2020.

La loi du 22 novembre 2005 sur le notariat (LN ; RSB 169.11) a été adoptée par le Grand Conseil lors de la session de printemps. Les travaux se rapportant aux dispositions d'exécution ont débuté et se poursuivront en 2021.

Soutien et surveillance des communes
La priorité a été donnée à l'élaboration du processus participatif devant aboutir à une vision de l'avenir du découpage géopolitique du canton de Berne. L'objectif est de mettre en œuvre le rapport présenté par le Conseil-exécutif en réponse au postulat 177/2014 Müller (Berne, PLR) « A quoi pourrait ressembler le canton de Berne? », dont le Grand Conseil a pris connaissance en 2019 à une large majorité. Par ailleurs, les travaux visant le développement du dispositif d'encouragement des fusions de communes ont été lancés. En raison du coronavirus, le projet global a toutefois connu un report étant donné que des réunions et ateliers pour lesquels la présence des personnes concernées est importante n'ont pas pu avoir lieu. En outre, lors des votations du 9 février, le transfert de l'enclave bernoise de Clavaleyres au canton de Fribourg et sa fusion avec la commune de Morat ont été approuvés par une nette majorité dans le deux cantons. Le projet a aussi été adopté fin 2020 par l'Assemblée fédérale et la fusion pourra se réaliser au 1er janvier 2022.

Organisation du territoire
En novembre 2020, le groupe de contact Aménagement a présenté plusieurs mesures en faveur d'un déroulement simplifié, rapide et concerté des procédures d'examen préalable des plans communaux. Le canton (DIJ, Office des affaires communales et de l'organisation du territoire [OACOT]) et l'Association des communes bernoises (ACB) sont représentés de manière paritaire au sein de ce groupe de contact. Une partie des mesures peut être dès à présent mise en œuvre conformément au cadre législatif actuel, tandis qu'une autre implique une modification de la législation sur les constructions. Les travaux nécessaires ont été immédiatement lancés.

Les projets de numérisation dans des domaines relevant de l'aménagement du territoire (procédure électronique d'octroi du permis de construire eBau ; plans d'affectation numériques ePlan) ont encore progressé. Lors de la session d'hiver, le Grand Conseil a créé la base légale permettant d'introduire ces projets de manière contraignante.

Le rapport périodique du Conseil-exécutif à l'intention du Grand Conseil en matière d'extraction de matériaux, de décharges et de transports (rapport de controlling EDT) est un autre thème éminemment politique. Faute de temps, il ne sera traité par le Grand Conseil qu'en 2021.

Lors de la votation du 9 février, le peuple bernois a également approuvé un crédit d'objet en vue de la création d'une nouvelle aire de transit pour les gens du voyage étrangers, placée à côté de l'aire de repos de Wileroltigen. Un recours a été déposé auprès du Tribunal administratif bernois, qui l'a rejeté en novembre 2020. Les travaux de planification ont pu débuté.

Protection de l'enfant et encouragement de la jeunesse
Lors de la première lecture durant la session d'hiver, les députés du Grand Conseil ont adopté à une claire majorité la nouvelle loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP), par 138 voix contre une. La loi prévoit que les offres soient soumises à un système de pilotage, de financement et de surveillance uniforme, géré par l'Office des mineurs (OM). La répartition actuelle des compétences entre plusieurs Directions et offices empêche une orientation stratégique pour l'ensemble du canton prévoyant une planification globale des offres de prestations. Le caractère fragmenté et le manque de clarté dans le secteur socio-pédagogique du canton de Berne ont fait l'objet de maintes critiques, que la LPEP viendra vider de leur objet. L'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2022. Deux ordonnances d'application ont aussi été préparées. La première, l'ordonnance sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (OPEP), contient des dispositions destinées aux prestataires qui concluent un contrat de prestations avec le canton. Le projet a été soumis à une consultation technique informelle auprès des organisations spécialisées cantonales et d'importants acteurs du domaine. La seconde, l'ordonnance sur la surveillance

des prestations résidentielles et ambulatoires destinées aux enfants (OSPE), réglementera les questions d'octroi d'autorisations et la surveillance ainsi que l'obligation d'annoncer et remplacera l'ordonnance du 4 juillet 1979 réglant le placement d'enfants (RSB 213.223). Il est prévu que le Conseil-exécutif adopte les deux ordonnances en été 2021. En outre, de nombreux travaux ont été entrepris devant garantir une transition fluide d'un cadre législatif à l'autre à l'entrée en vigueur de la LPEP au 1er janvier 2022.

Mesures différenciées d'aide à la jeunesse
Au vu des défis qui se profilent, l'OM a pris différentes mesures de développement organisationnel comme la redéfinition de sa composition et de son fonctionnement, ainsi que l'adaptation de la structure des offres. Les mesures reposent sur la mise en œuvre prochaine de la nouvelle LPEP et du changement qu'elle implique en matière tarifaire du fait du remplacement des actuels frais de pension pour les services sociaux par le décompte des coûts complets, qui est plus onéreux. Le projet d'autonomisation des cinq institutions d'aide à l'enfance et à la jeunesse du canton, arrêté par le Conseil-exécutif, joue aussi un rôle. Dans ce cadre, diverses analyses complètes ont été notamment entreprises, en particulier concernant l'organisme responsable commun de la Station d'observation de Bolligen et du Foyer d'éducation Lory.

Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales
Le Grand Conseil a clairement approuvé la révision de la loi du 6 juin 2000 portant introduction des lois fédérales sur l'assurance-maladie, sur l'assurance-accidents et sur l'assurance militaire (LiLAMAM ; RSB 842.11) en septembre 2020. Le projet portait essentiellement sur l'égalité de traitement entre les couples non mariés et les couples mariés dans le calcul du droit à la réduction des primes, le contrôle systématique de l'application du régime obligatoire de l'assurance-maladie pour les résidents et les frontaliers, ainsi que la prise en compte des cas de rigueur économique lors des demandes de remboursement de montants versés au titre de la réduction des primes. L'Office des assurances sociales (OAS) a aussi procédé aux démarches nécessaires, compte tenu de l'entrée en vigueur en 2021 de la modification de la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC ; RS 831.30), pour que la Caisse de compensation de Berne puisse à l'avenir calculer le droit à des prestations complémentaires sur la base de la prime individuelle d'assurance-maladie. L'office a également géré pour la première fois la compensation des charges pour les caisses de compensation pour allocations familiales. En novembre, l'OAS a réussi l'audit de la SQS qui donne lieu au renouvellement de la certification, prouvant ainsi qu'il remplissait toujours les prescriptions strictes de la norme ISO 9001 et du label « GoodPriv@cy » . S'agissant de la sphère numérique, il a été possible d'intégrer la connexion à la procédure électronique de demande de réduction des primes au moyen de BE-Login et SwissID.

Préfectures
L'année sous rapport a été marquée par la pandémie du coronavirus. Les préfectures ont transmis régulièrement des informations aux communes et ont assumé à court terme des tâches étatiques, concernant notamment la mise en œuvre des plans de protection. En outre, elles étaient représentées dans différents organes, ont répondu aux questions et ont contribué à la définition de la pratique dans ce cadre. Le président du Directoire des préfectures a aussi pris part à l'état-major spécial du canton.

En 2020, l'ancienne application spécialisée Prefecta a été remplacée par le programme Evidence dans les dix préfectures selon un calendrier échelonné. Le remplacement marque la fin d'un projet qui a duré trois ans.

Les préfectures apportent un soutien précieux au projet eBau, en train d'être introduit, qui concerne l'ensemble du canton et qui est dirigé par l'OACOT. La Préfecture de l'Emmental a participé à la phase pilote et les collaborateurs étaient impliqués dans les groupes de projet. Les préfectures utilisent maintenant de plus en plus l'application pour les procédures d'octroi du permis de construire qu'elles traitent.

Poursuites et faillites
La pandémie du coronavirus a aussi influencé l'activité des offices des poursuites et des faillites (OPF). La Confédération a instauré une suspension des poursuites limitée dans le temps. Le canton et les assureurs ont suspendu pour une période déterminée les mesures d'encaissement. Malgré un certain effet de rattrapage au seconde semestre, le nombre aussi bien de poursuites que de faillites est resté inférieur à celui de l'année précédente. Les OPF ont utilisé la période plutôt calme pour poursuivre leur entreprise de numérisation et développer les applications spécialisées. L'introduction de l'outil en ligne eGant a ainsi pu être préparée. La nouvelle plateforme électronique permet la vente rapide de valeurs patrimoniales obtenues dans le cadre de procédures de poursuite pour dettes et de faillite, tout en offrant aux internautes des conditions agréables d'utilisation.

Registre foncier
En plus des affaires courantes, les bureaux du registre foncier (BRF) ont principalement consacré leur temps à l'introduction du registre foncier fédéral dans l'Oberland, au manuel électronique pour la tenue du registre foncier, à l'épuration portant sur des parcelles d'immeuble et à la poursuite de la numérisation des pièces justificatives du registre foncier. La mise en ligne de GRUDIS public a marqué une étape importante de ce projet de cyberadministration. Les données publiques du registre foncier selon le droit fédéral (informations concernant les biens-fonds, la propriété, les servitudes, les charges foncières et les mentions publiques) peuvent ainsi désormais être consultées en relation avec un bien-fonds sur Internet. Concernant l'impôt sur les mutations, l'application des dispositions relatives à l'usage personnel du logement par le ou la propriétaire et aux constructions clés en main a été une priorité.

Registre du commerce
L'exercice 2020 a été consacré aux préparatifs de la mise en œuvre de la nouvelle réglementation fédérale sur la transparence du Groupe d'action financière concernant les actions au porteur (mise en œuvre des recommandations du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales) ainsi qu'à ceux de la révision partielle de l'ordonnance sur le registre du commerce et de la révision totale de l'ordonnance sur les émoluments en matière de registre du commerce. Dans le domaine de l'informatique, l'extension de la plateforme « BE-Login » aux affaires saisies par l'Office du registre du commerce (ORC) a pu se faire.

Protection de l'enfant et de l'adulte
En complément à leur mission principale de protection de l'enfant et de l'adulte et malgré les restrictions imposées à cause de la pandémie de coronavirus, les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) ont développé au cours de l'année leurs structures, instruments de travail et relations extérieures. L'attention s'est particulièrement portée, comme prévu, sur la transparence des actions des autorités. La gestion des modèles a fait l'objet d'une refonte pour que les décisions rendues puissent être mieux comprises des personnes concernées. Un manuel spécifiquement destiné aux mandataires privés a été conçu et une brochure adressée à un large public et présentant les méthodes de travail des APEA a été publié. D'autres projets informatiques et liés à la numé-

risation se sont poursuivis dans le but de renforcer l'efficience des APEA.

Information géographique
La réforme des Directions (RDir) a vu l'intégration de l'Office de l'information géographique (OIG) à la DIJ en 2020. Le 16 septembre 2020, le Conseil-exécutif a par ailleurs adopté la nouvelle stratégie du canton de Berne sur la géoinformation. Celle-ci a pour objectif que des géoinformations actuelles, fiables et facilement accessibles deviennent un élément central de l'administration numérique, qu'elles revêtent une utilité particulière pour l'économie, le grand public et l'administration et qu'elles favorisent l'interaction entre les acteurs concernés.

6.4 Compte de résultats

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–1 689 646 901**	**–1 852 665 279**	**–1 848 149 812**	4 515 467	0.2 %
Revenus	**1 007 256 217**	**1 089 390 500**	**1 089 420 496**	29 996	0.0 %
Solde	**–682 390 684**	**–763 274 779**	**–758 729 316**	4 545 463	0.6 %
Charges					
30 Charges de personnel	–187 583 764	–129 977 659	–127 081 020	2 896 639	2.2 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–170 020 144	–180 235 928	–111 045 259	69 190 669	38.4 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	–2 246 286	–1 433 411	–1 588 798	–155 387	–10.8 %
34 Charges financières	–231 899	–221 200	–118 242	102 958	46.5 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–299 453	0	–64 477	–64 477	0.0 %
36 Charges de transfert	–1 313 297 131	–1 520 715 174	–1 587 701 704	–66 986 530	–4.4 %
37 Subventions à redistribuer	–2 580 709	–5 633 300	–6 407 302	–774 002	–13.7 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–13 387 516	–14 448 607	–14 143 011	305 596	2.1 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	85 511 809	96 000 000	98 523 202	2 523 202	2.6 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	121 328 715	114 650 000	113 214 100	–1 435 900	–1.3 %
43 Revenus divers	369 133	365 000	333 645	–31 355	–8.6 %
44 Revenus financiers	408 057	284 200	414 315	130 115	45.8 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	794 220 164	868 921 000	868 083 078	–837 922	–0.1 %
47 Subventions à redistribuer	2 580 709	5 633 300	6 407 302	774 002	13.7 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	2 837 628	3 537 000	2 444 855	–1 092 145	–30.9 %

Evolution du compte de résultats

Les chiffres du compte de résultats de la DIJ sont meilleurs que prévu de quelque CHF 4,4 millions. En voici les raisons principales :

Concernant les APEA, les charges de biens et services et autres charges d'exploitation sont inférieures de CHF 58,6 millions aux montants budgétés. A contrario, les charges de transfert sont plus lourdes que prévu, de CHF 68,7 millions, en raison de la nouvelle manière de comptabiliser l'indemnisation prévue par l'ordonnance sur la collaboration des services communaux avec APEA et l'indemnisation des communes (OCInd) appliquée depuis 2020. Les APEA ont connu une hausse, d'une part, des coûts des mesures qu'elles ne peuvent guère contrôler et, d'autre part, des frais liés à l'OCInd. Une provision a été constituée durant l'année sous rapport pour les recours formés par 44 communes, qui n'ont pas encore été traités.

L'Office des services et des ressources (OSR) a connu une baisse de ses frais, de CHF 4,5 millions, dans le domaine des charges de biens et services et autres charges d'exploitation. Cela s'explique par l'engagement rationnel des moyens dans le domaine de l'informatique ainsi que le report de certains projets.

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation des OPF sont inférieures de CHF 2,8 millions aux montants prévus. L'écart découle de la pandémie de coronavirus. Par rapport à 2019, le nombre de procédures a reculé. Le coronavirus, la suspension des poursuites prévue par l'art. 62 de la loi fédérale du 11 avril 1889 sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP ; RS 281.1) ainsi que le blocage de trois mois des sommations et des poursuites pour le recouvrement des impôts cantonaux par la FIN ont donné lieu à une distorsion massive dans le traitement des affaires. L'introduction de la prestation postale concernant la distribution des actes juridiques, au 1er mai 2019, et la crise liée au coronavirus ont diminué le nombre de mandats donnés à la police communale pour la notification des actes de poursuite. Par conséquent, les indemnités dues aux communes ont été moins élevées que prévu. Les montants perçus sont aussi moins importants que ceux inscrits au budget à cause du recul du nombre d'affaires traitées lié au coronavirus.

Les revenus fiscaux des BRF sont supérieurs au montant budgété de CHF 2,5 millions. Les revenus liés à l'impôt sur les mutations sont soumis à de fortes variations, de sorte qu'il est difficile de définir les inscriptions au budget.

L'OACOT enregistre des charges de transfert plus faibles, de CHF 2,4 millions, que celles inscrites au budget. La planification des montants se fonde sur les subventions cantonales garanties. Le versement des montants, quant à lui, dépend des ayants droit, qui doivent en faire la demande, et du déroulement des projets. L'OACOT ne peut exercer aucune influence à cet égard.

6.5 Compte des investissements

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–3 371 891**	**–2 099 851**	**–3 063 975**	–964 125	–45.9 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**–3 371 891**	**–2 099 851**	**–3 063 975**	–964 125	–45.9 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–42 237	–234 851	–84 466	150 385	64.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	–3 329 655	–1 865 000	–2 979 509	–1 114 509	–59.8 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Les coûts supplémentaires de CHF 1,0 million sont dus avant tout aux deux projets d'introduction du nouveau logiciel SARSTA et des plans d'affectation numériques (ePlan). En ce qui concerne le logiciel SARSTA, l'augmentation des frais découle des montants supplémentaires alloués pour la direction externe du projet et de ceux dus au fournisseur pour la création de nouvelles interfaces avec d'autres applications et les tâches additionnelles qu'il a assumées en raison du manque de ressources cantonales. En ce qui concerne le projet de l'OACOT relatif aux plans d'affectation numériques, la direction de projet a coûté plus cher que prévu et la complexité technique, qui avait été sous-estimée, a généré des coûts supplémentaires. A la suite de la réforme des Directions, les immobilisations de l'OIG ont été inscrites au bilan, alors que la planification ne tenait pas compte de ces montants. Une partie des coûts additionnels a pu être compensée par des économies réalisées dans le cadre d'autres projets.

6.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DIJ

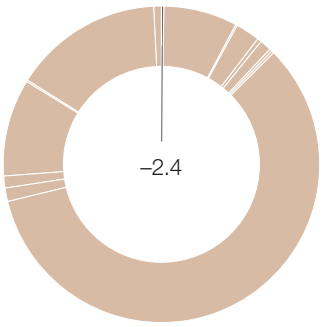
2016	2017	2018	2019	2020
1 304.7	1 277.2	1 282.7	1 270.8	913.2

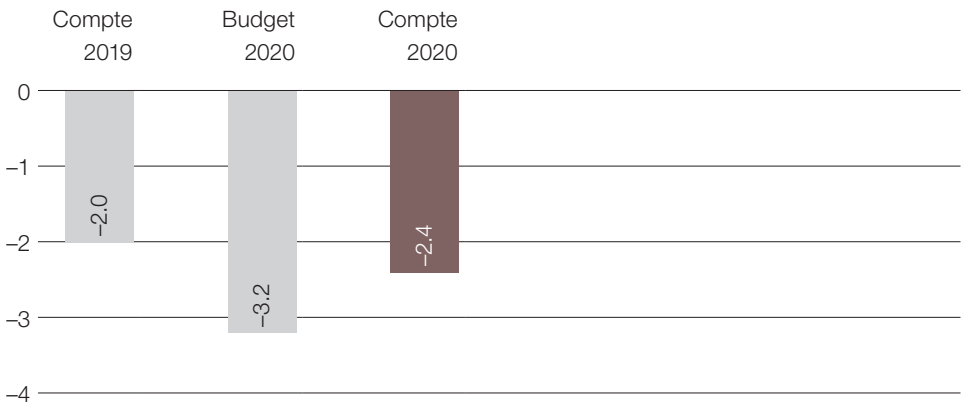
Commentaire

Malgré le transfert de l'OIG de la DTT à la DIJ, l'effectif du personnel a diminué en 2020. La baisse résulte en particulier du fait que l'engagement des ecclésiastiques a été confié aux paroisses et aux communautés israélites depuis le 1er janvier 2020.

6.7 Groupes de produits

6.7.1 Soutien de la direction





■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Conseils et soutien apportés au directeur ou à la directrice dans la gestion de ses obligations gouvernementales.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	360	2 000	0	–2 000	–100.0 %
(-) Frais de personnel	–1 567 933	–2 711 200	–1 681 977	1 029 224	38.0 %
(-) Coûts matériels	–340 771	–318 779	–565 562	–246 783	–77.4 %
(-) Intérêts et amortissements standard	0	0	0	0	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–1 908 344**	**–3 027 980**	**–2 247 539**	780 441	25.8 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–115 520	–130 000	**–128 389**	1 611	1.2 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 512	900	**646**	–254	–28.2 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–2 022 352**	**–3 157 080**	**–2 375 282**	781 798	24.8 %
(+)/(-) Régularisations	716	2	–1 008	–1 010	–52 482.1 %
Solde III (comptabilité financière)	**–2 021 636**	**–3 157 078**	**–2 376 290**	780 788	24.7 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Soutien de la direction	–1 908 344	–3 027 980	–2 247 539	780 441	25.8 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le solde II est meilleur que les prévisions budgétaires, ce qui s'explique principalement par le fait que la DIJ a inscrit au budget du Secrétariat général (SG) les postes inclus dans la réserve de Direction.

En revanche, les moyens prévus pour les prestations de tiers dans le poste des biens, services et marchandises ont été plus qu'épuisés durant l'exercice sous revue. Les coûts afférents au recours à des spécialistes externes subissent de fortes variations, en fonction des projets et démarches en cours. En 2020, la DIJ a notamment pris la responsabilité du projet « Autonomisation de cinq institutions cantonales d'aide à l'enfance et à la jeunesse ». Les dépenses nécessaires à cette fin durant l'exercice n'avaient pas été prévues au budget, parce que le mandat de projet n'a été décerné que courant 2020 par le biais de l'ACE 151/2020 et qu'il a fallu décider de l'octroi de sa gestion à l'une des trois Directions concernées.

Priorités de développement

Le nombre d'affaires du Conseil-exécutif et du Grand Conseil dont se charge la DIJ varie comme à l'accoutumée, mais à un niveau élevé.

Par suite de la réforme des Directions, l'OIG a rejoint la DIJ. Parallèlement aux activités classiques de soutien aux fonctions de direction, le projet d'autonomisation de cinq institutions cantonales d'aide à l'enfance et à la jeunesse a revêtu une importance particulière durant l'exercice sous revue. Des projets tels que la révision du modèle de conduite des BRF les opérations liées au renouvellement du site Internet et le lancement des travaux d'implémentation de BE-GEVER dans les offices de l'administration décentralisée ont exigé eux aussi l'engagement de ressources.

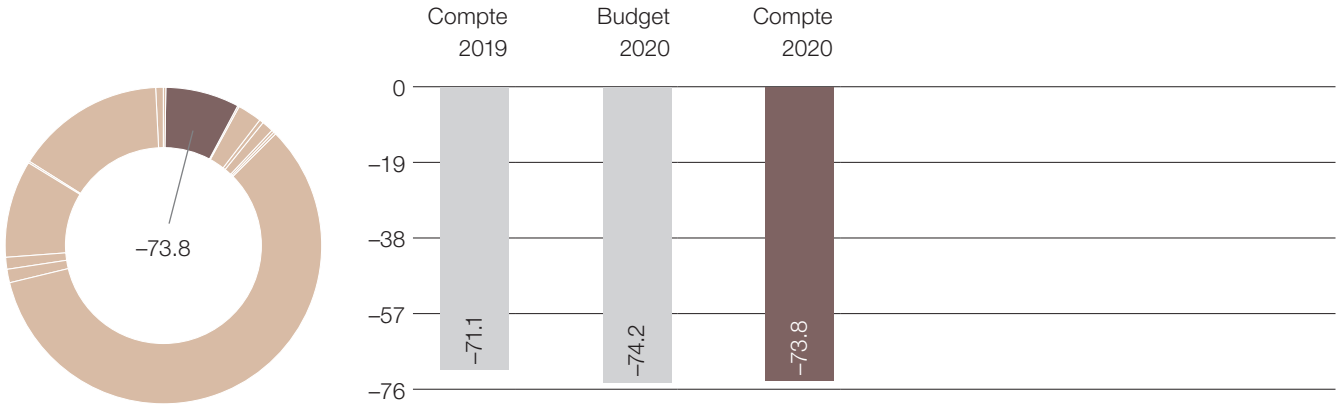
Chances et risques

Les effectifs dont dispose le SG restent faibles, raison pour laquelle l'absence de quelques collaborateurs peut provoquer d'importants problèmes. Le fait de devoir assumer des dossiers ou des projets supplémentaires surcharge le personnel disponible.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre d'arrêtés du Conseil-exécutif inscrits à l'ordre du jour (affaires traitées individuellement, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	136	163
Nombre d'arrêtés du Grand Conseil inscrits à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	20	16
Nombre d'interventions politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	25	32
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	220	205

6.7.2 Relations entre l'Etat, les Eglises et les autres communautés religieuses



■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Le délégué ou la déléguée aux affaires ecclésiastiques et religieuses :

- prépare toutes les affaires ecclésiastiques et religieuses de la DIJ ;
- examine et évalue les prestations d'intérêt général figurant dans les comptes rendus des Eglises nationales ;
- négocie avec les Eglises nationales le montant de la subvention au sens de l'art. 31, al. 1 de la loi du 21 mars 2018 sur les Eglises nationales bernoises (LEgN ; BSG 410.11) ainsi que la part attribuée à chacune d'elles ;
- organise le versement des contributions et subventions cantonales ;
- gère les rapports de travail des ecclésiastiques encore engagés par le canton ;
- siège d'office au sein des commissions des examens de théologie et offre un soutien administratif à leur secrétariat ;
- fournit gratuitement aux Eglises nationales, chaque année, la statistique de l'appartenance confessionnelle pour chaque paroisse et paroisse générale.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	132 227	8 300	14 861	6 561	79.1 %
(-) Frais de personnel	–70 743 581	–1 171 888	–951 302	220 586	18.8 %
(-) Coûts matériels	–399 735	–227 021	–43 675	183 345	80.8 %
(-) Intérêts et amortissements standard	5 796	–867	26 833	27 699	3 196.6 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–71 005 293**	**–1 391 476**	**–953 284**	438 192	31.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–179 424	–72 826 874	**–72 849 444**	–22 570	–0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	80 586	0	**33 789**	33 789	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–71 104 131**	**–74 218 349**	**–73 768 938**	449 411	0.6 %
(+)/(-) Régularisations	35 087	94	–49 404	–49 499	–52 482.1 %
Solde III (comptabilité financière)	**–71 069 044**	**–74 218 255**	**–73 818 343**	399 912	0.5 %

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en CHF	2019	2020	2020	CHF	%
Relations avec les Eglises, les paroisses et les autres communautés religieuses	–71 005 293	–1 391 476	–953 284	438 192	31.5 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle LEgN au 1er janvier 2020, les dépenses publiques en faveur des Eglises nationales prennent la forme de subventions directes et non plus de traitements. Le canton de Berne ne reste encore l'employeur que de quelques ecclésiastiques des paroisses transfrontalières en vertu des accords intercantonaux existants. Par conséquent, les informations sur les prestations habituelles ne seront plus collectées (nombre de rapports de service, de logements de service, de services de suppléance et d'admission au clergé bernois). Elles seront remplacées dès le 1er janvier 2021 afin qu'elles correspondent aux nouvelles tâches.

Les résultats positifs de 2020 sont aussi dus aux grands changements qu'ont connues les tâches assumées par le délégué aux affaires ecclésiastiques et religieuses. D'une part, les versements a posteriori pour les postes d'ecclésiastique, budgétés pour 2020, ont pu être effectués fin 2019 déjà. D'autre part, les nombreux travaux pour le transfert de la responsabilité de l'engagement ainsi que la pandémie de coronavirus ont forcé le report des nouveaux projets et des dépenses qui y sont liées.

Priorités de développement

Le délégué aux affaires ecclésiastiques et religieuses élabore des bases pour les affaires politiques ayant trait aux Eglises et aux communautés religieuses. Il est compétent pour maintenir et pour consolider les rapports avec les communautés religieuses reconnues de droit public. Dans ce cadre, la priorité est en particulier donnée à la concrétisation et à la mise en œuvre pratique de la nouvelle LEgN.

Le délégué doit aussi tisser des liens avec les autres communautés religieuses. Il développe une carte numérique des religions, entretient des relations avec les représentants et les responsables des différentes communautés religieuses et traite les demandes de la population et des autorités.

Chances et risques

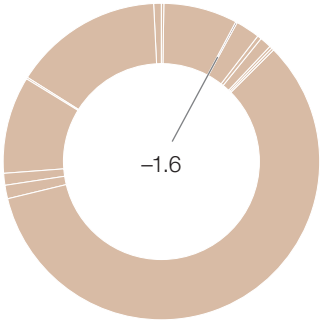
La construction d'une relation avec les différentes communautés religieuses sises dans le canton de Berne offre une chance, puisqu'elle garantit une vue d'ensemble du paysage confessionnel dans le canton. Sur cette base, le canton peut définir le rapport qu'il entretient avec ces communautés et s'atteler aux tâches pressantes dans le domaine.

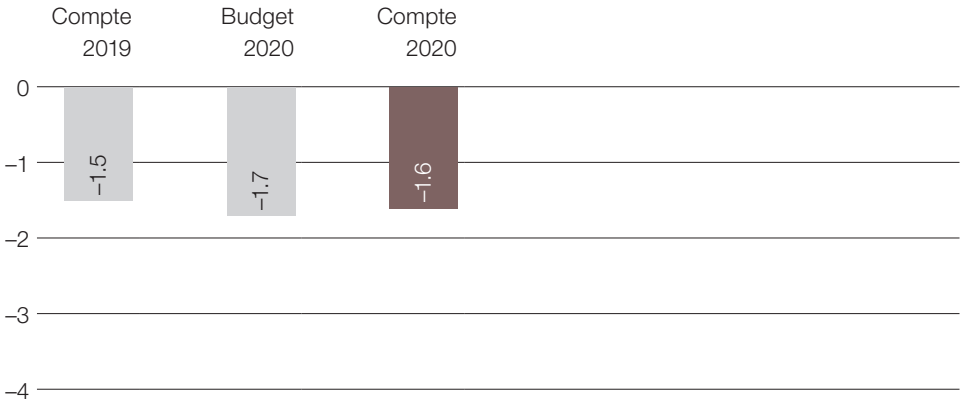
Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	**2019**	**2020[1)]**
Nombre de rapports de service à coordonner avec les Eglises nationales réformée évangélique, catholique romaine et catholique chrétienne ainsi qu'avec la communauté israélite	640	–
Nombre de logements de service	234	–
Nombe de services de suppléance	465	–
Nombre d'admissions au clergé bernois	25	–

1) Les informations sur les prestations deviennent caduques à fin 2020 et de nouvelles informations ont été définies pour le budget 2021.

6.7.3 Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques





Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

Prestations juridiques dans les domaines de la réalisation d'expertises et du soutien aux offices pour l'élaboration de la législation.

Décisions sur recours rendues par la Direction ou le Conseil-exécutif en procédure de justiceadministrative contre les décisions et décisions sur recours des instances précédentes ayant été attaquées.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	71 598	45 000	85 831	40 831	90.7 %
(-) Frais de personnel	–1 462 602	–1 638 368	–1 601 080	37 289	2.3 %
(-) Coûts matériels	–60 471	–81 400	–40 930	40 470	49.7 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–516	0	369	369	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–1 451 991**	**–1 674 768**	**–1 555 810**	118 959	7.1 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 547	0	**661**	661	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–1 450 444**	**–1 674 768**	**–1 555 149**	119 620	7.1 %
(+)/(-) Régularisations	–3 234	0	3 706	3 706	0.0 %
Solde III (comptabilité financière)	**–1 453 678**	**–1 674 768**	**–1 551 442**	123 326	7.4 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	–899 664	–1 032 352	–939 604	92 748	9.0 %
Soutien juridique	–552 328	–642 416	–616 206	26 210	4.1 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Dans le domaine de la justice administrative, le nombre de nouveaux cas a encore légèrement augmenté par rapport à celui de l'exercice précédent (163 dossiers). Il se situe à un niveau jamais atteint ces dix dernières années. Le taux d'affaires liquidées de l'année précédente a certes pu être maintenu (115 affaires), sans toutefois pouvoir compenser les cas entrants. Partant, le nombre d'affaires pendantes à la fin de l'année est monté une fois encore (+ 20 %). L'afflux de dossiers est dû avant tout aux nouvelles prescriptions dans le domaine de l'impôt sur les mutations, dont l'application donne encore lieu à des recours six ans après leur entrée en vigueur. Contrairement à ce qui était attendu au début de 2020, le nombre d'affaires à traiter dans ce domaine n'a pas diminué. En outre, l'exercice sous revue a de nouveau connu plus de procédures administratives (demandes de récusation et dénonciations à l'autorité de surveillance, notamment) que prévu.

En dépit de la légère progression de la charge de travail, la durée des procédures a pu être légèrement réduite, passant de onze à dix mois environ.

L'Office juridique (OJ) a consacré plus de ressources que l'année précédente à divers projets législatifs : outre les travaux relatifs à la révision de la loi du 23 mai 1989 sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA ; RSB 155.21), constituant notamment la base légale de la gestion numérique des dossiers, le projet de révision des dispositions constitutionnelles sur l'organisation judiciaire a spécifiquement nécessité des ressources considérables. L'OJ a également dû s'atteler à la révision de la loi sur la protection des données du 19 février 1986 (LCPD ; RSB 152.04) par suite de révisions de la législation européenne en la matière. Outre ces opérations d'envergure, il a dû mener deux autres projets de lois et plusieurs portant sur des ordonnances.

Les charges de personnel ont été inférieures au montant budgété. Cela est dû à des gains de rotation ainsi qu'à la restitution de prestations issues de l'assurance-maternité.

Priorités de développement

L'évolution, au sein de l'office, est entièrement tributaire de facteurs externes (projets législatifs, procédures administratives et procédures de recours administratifs). Si l'accroissement du nombre de recours était constant ces dernières années, il a toutefois légèrement fléchi en 2020. La majorité des cas a trait à l'impôt sur les mutations, pour les raisons précitées. Parallèlement, l'augmentation des affaires relevant de l'aménagement du territoire est sensible. Après une période de stagnation due au moratoire dans ce domaine, le nombre de recours repart désormais à la hausse, avec un léger décalage dans le temps. Dans l'ensemble, le nombre des recours restera élevé.

La quantité de projets législatifs demeure assez stable, mais les travaux prévus en particulier pour la révision des dispositions constitutionnelles sur l'organisation judiciaire et pour celle de la LPJA et de la LCPD (notamment la transposition du droit urgent) sont de bien plus grande ampleur que ceux qui ont été traités en 2020, du fait que les deux premiers objets sont prêts pour la phase des délibérations parlementaires. Les ressources affectées aux tâches principales sont quant à elles inchangées.

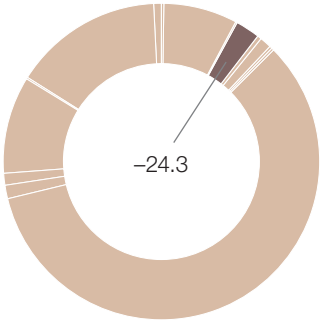
Chances et risques

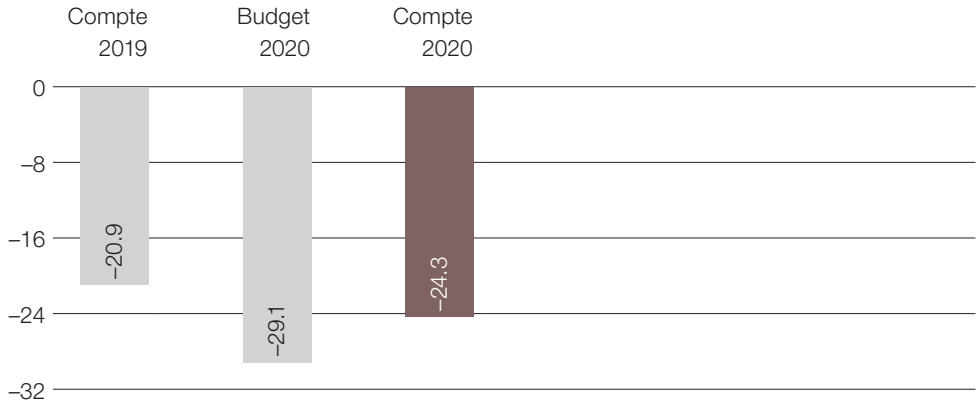
Le risque de prolongement de la durée des procédures subsiste et restera comparable à celui de 2020, en premier lieu de par le nombre élevé de recours. Le secrétariat disposera de 20 pour cent de poste supplémentaires, ce qui devrait décharger les juristes de l'OJ d'autant de tâches organisationnelles et administratives.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre de recours formés et de procédures relatives à la responsabilité du canton ouvertes	156	163
Nombre de recours liquidés et de procédures relatives à la responsabilité du canton réglées	118	115
Durée moyenne (en jours) de traitement des procédures de recours et de celles portant sur la responsabilité du canton	345	314
Nombre de projets législatifs	7	10

6.7.4 Pilotage des ressources et des prestations d'assistance





Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

Prestations centrales de pilotage, de controlling et d'assistance dans les domaines du personnel, des finances, de l'informatique, de la logistique et de la sécurité pour la directrice/le directeur, les offices et services de la DIJ et le BPD. Surveillance des notaires (y c. l'admission à la profession de notaire).

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	365 023	248 000	191 927	–56 073	–22.6 %
(-) Frais de personnel	–6 484 134	–7 394 069	–7 378 653	15 416	0.2 %
(-) Coûts matériels	–13 204 303	–20 269 335	–15 149 523	5 119 812	25.3 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–1 596 895	–1 729 783	–1 968 296	–238 513	–13.8 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–20 920 309**	**–29 145 187**	**–24 304 545**	4 840 642	16.6 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	40 980	30 000	**49 939**	19 939	66.5 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–20 879 329**	**–29 115 187**	**–24 254 606**	4 860 581	16.7 %
(+)/(-) Régularisations	291 102	387 880	454 270	66 390	17.1 %
Solde III (comptabilité financière)	**–20 588 226**	**–28 727 307**	**–23 800 336**	4 926 971	17.2 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	–20 920 309	–29 145 187	–24 304 545	4 840 642	16.6 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le calcul des marges contributives a de nouveau eu pour résultat un solde I (budget global) inférieur au budget, de quelque CHF 4,8 millions au total. Cela s'explique par l'engagement rationnel des moyens dans le domaine de l'informatique (quelque CHF 0,6 mio) ainsi que des moyens destinés aux projets liés à la « réforme des Directions (RDir) » et « Enterprise-Resource-Planning» (ERP) qui n'ont pas été utilisés (quelque CHF 1,6 mio) et le report de certains projets (quelque CHF 2,4 mio).

Le dépassement budgétaire à hauteur de CHF 0,2 million environ dans les domaines des charges d'intérêt standard et des amortissements est lié au fait que les immobilisations inscrites à l'actif se sont révélées plus importantes que prévu. Le montant résultant de la diminution des besoins permet de compenser des dépassements dans les groupes de produits suivants : « Préfectures », « Organisation du territoire » et « Protection des données ».

Priorités de développement

Concernant le projet rDir, les travaux de mise en œuvre ont pris fin pour la plupart, dont le principal était l'intégration de l'OIG. La modernisation des applications spécialisées de la DIJ s'est poursuivie, de manière à ce que les services (p. ex. GRUDIS public pour l'extension de l'offre numérique ; eBau, dont la phase pilote est terminée, pour le traitement entièrement électronique des procédures d'octroi du permis de construire) soient soutenus au mieux dans la numérisation de leurs tâches. La fin de l'informatisation des dossiers du personnel de la Direction en vue de l'introduction du système SAP dans le canton a constitué une étape importante. Enfin, lors de la session de printemps, le Grand Conseil a approuvé la loi du 22 novembre 2005 sur le notariat (LN ; RSB 169.11) et aucun référendum n'a été lancé. L'élaboration des dispositions d'exécution (ordonnance sur le notariat, ordonnance sur les émoluments) a occupé une place importante dans le domaine de la surveillance du notariat.

Chances et risques

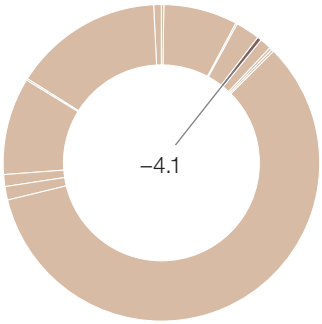
L'introduction de SAP offre l'occasion de donner une nouvelle orientation à l'organisation des fonctions de soutien (not. les finances et les ressources humaines) au sein de la DIJ.

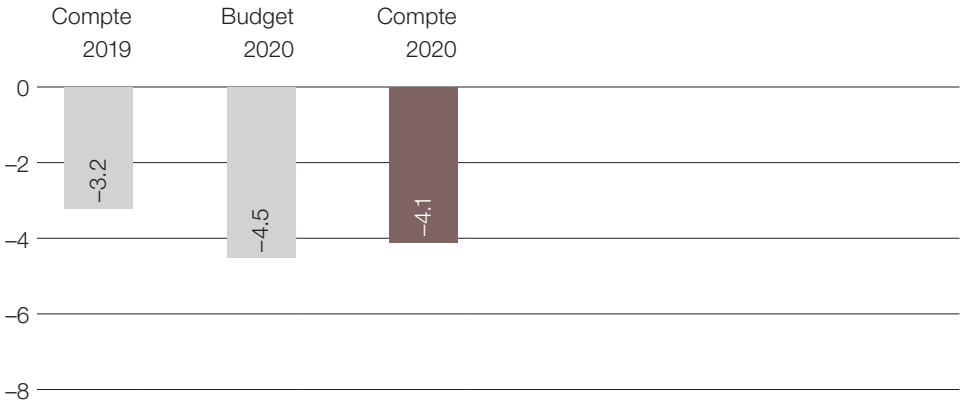
Le nombre élevé de projets dans les domaines transversaux ainsi que la poursuite de la numérisation continueront de constituer, pour l'office, des défis importants mais bienvenus au cours des prochaines années.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre de procédures disciplinaires concernant le notariat ayant entraîné une mesure	8	14

6.7.5 Soutien et surveillance des communes





■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Soutien offert aux collectivités de droit communal, dans la perspective d'un accomplissement efficace des tâches, par des activités d'information, de conseil, de formation et de perfectionnement ainsi que de surveillance dans les domaines de l'organisation, du droit, des finances des communes ainsi que des réformes communales. Coordination des relations entre le canton et les communes.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	42 310	94 900	34 200	–60 700	–64.0 %
(-) Frais de personnel	–2 158 941	–2 457 346	–2 240 334	217 012	8.8 %
(-) Coûts matériels	–209 890	–457 640	–222 590	235 050	51.4 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–2 026	–335	–800	–465	–138.5 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–2 328 547**	**–2 820 422**	**–2 429 524**	390 897	13.9 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–831 600	–1 700 000	**–1 659 005**	40 995	2.4 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 210	0	**1 796**	1 796	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–3 155 937**	**–4 520 422**	**–4 086 733**	433 689	9.6 %
(+)/(-) Régularisations	–77 167	50	–16 577	–16 628	–33 033.1 %
Solde III (comptabilité financière)	**–3 233 104**	**–4 520 371**	**–4 103 310**	417 061	9.2 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Soutien et surveillance des communes, Coordination entre le canton et les communes	–1 315 087	–1 534 665	–1 320 785	213 880	13.9 %
Soutien et surveillance en matière de finances communales	–1 013 460	–1 285 756	–1 108 739	177 017	13.8 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

43 fusions de communes bernoises ont été réalisées depuis l'entrée en vigueur, en 2005, de la loi sur les fusions de communes (LFCo ; RSB 170.12), ce qui a fait baisser le nombre de communes politiques de 400 à 339 (état au 31.12.2020). Les communes sont en principe incitées à fusionner à titre volontaire. L'assouplissement de la garantie de l'existence des communes datant de 2012 (modification de l'art. 108 de la Constitution du canton de Berne [ConstC ; RSB 101.1]) offre certes la possibilité, dans certains cas précis prévus par la loi, d'ordonner une fusion contre la volonté des communes concernées, mais il n'en a jamais été fait usage jusqu'à maintenant. Actuellement, on compte seulement quelques projets d'études de fusion. Toutefois, le projet en cours concernant Berne et Ostermundigen est très stratégique. Les difficultés économiques causées par la pandémie de coronavirus sont susceptibles de donner aux fusions de communes un nouvel attrait.

Le solde II laisse apparaître une économie de quelque CHF 0,4 million. En raison de la pandémie de COVID-19, l'OACOT a moins dépensé pour les publications et les décomptes de frais, de sorte que le montant des frais matériels est plus faible. En outre, les procédures de fusion ne se déroulent pas toujours comme prévu, ce qui s'est traduit par un nombre moins important de versements pour les communes.

Priorités de développement

Le rapport d'expertise du Conseil-exécutif qui fait suite à l'adoption du postulat 177–2014 Müller (Berne, PLR) « A quoi pourrait ressembler le canton de Berne? », traité en 2019 par le Grand Conseil, a suscité des réactions très positives et incité à élaborer une vision de l'avenir du découpage géopolitique du canton de Berne ainsi qu'à renouveler les dispositifs favorisant les fusions. Les travaux de mise en œuvre sont en cours et se fondent essentiellement sur la création participative de cette vision (consultation étroite des communes, des régions et des préfectures). De même, les démarches de développement des dispositifs, par l'intermédiaire notamment d'un bonus pour les fusions avec des centres, se sont intensifiées. Le projet global a connu un ralentissement à cause de la pandémie de COVID-19. En effet, les séances prévues en 2020 ont dû être annulées ou reportées à une date ultérieure. Malgré un calendrier incertain, les représentants des communes et des régions se rendront en personne aux ateliers (procédure participative) dès que la situation le permettra.

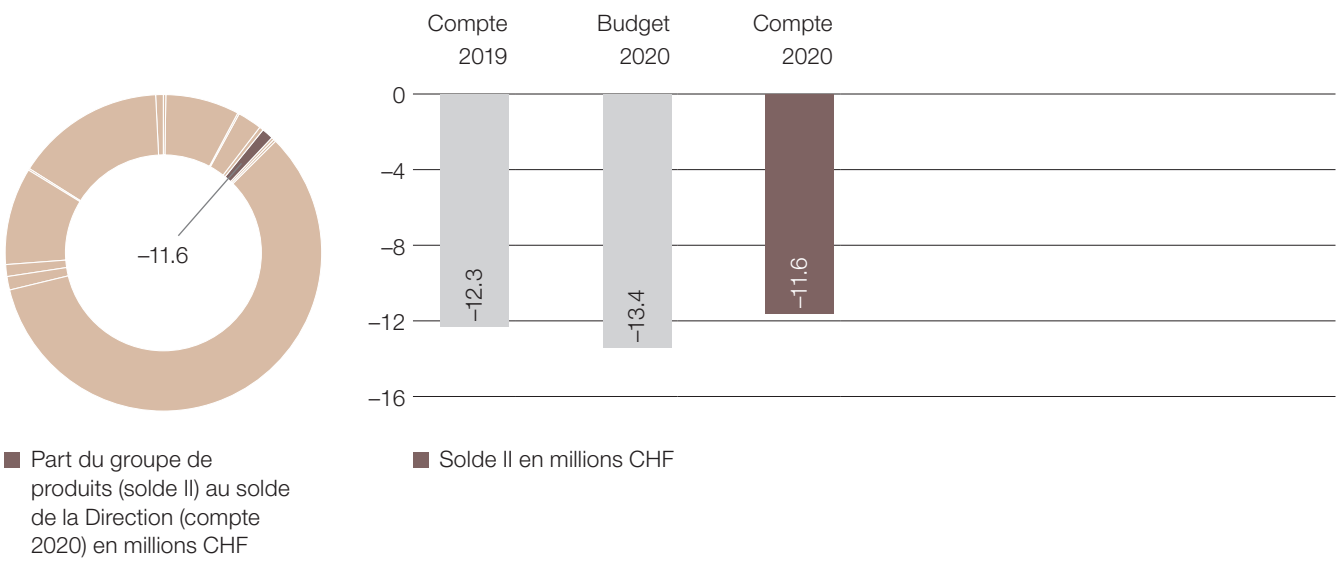
Chances et risques

Si les bases légales de la politique des fusions de communes parviennent à être étoffées, une restructuration de grande ampleur pourrait constituer une chance pour le développement économique du canton de Berne. Une politique intensifiée en matière de fusions pourrait toutefois déclencher un réflexe de rejet accru.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre de collectivités de droit public soumises à la surveillance du canton (communes politiques, communes bourgeoises, corporations bourgeoises, corporations de digues, sections de communes, paroisses, syndicatsde communes, conférences régionale	1 129	1 120
Nombre de collectivités de droit public présentant un découvert de bilan	3	4
Nombre de renseignements juridiques et de conseils fournis par écrit, valeur approchée	903	789
Nombre de communes politiques impliquées dans des projets de fusion	31	19
Nombre d'informations diffusées par l'intermédiaire de l'Information systématique des communes bernoises (ISCB), valeur approchée	46	37

6.7.6 Organisation du territoire



■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Mise à disposition d'études de base ainsi que de stratégies appropriées et mise en œuvre et gestion du plan directeur cantonal afin d'encourager le développement spatial durable du canton et d'en définir les orientations. Offre de prestations dans le domaine du développement territorial, soutien et surveillance de l'organisation du territoire aux niveaux communal et régional. Exécution de la loi du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT ; RS.700) dans le domaine de la construction hors de la zone à batir.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	1 375 327	1 376 100	1 415 918	39 818	2.9 %
(-) Frais de personnel	–8 222 818	–7 824 469	–8 623 662	–799 193	–10.2 %
(-) Coûts matériels	–1 381 643	–1 225 160	–1 128 320	96 840	7.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–523	–504	–504	0	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–8 229 658**	**–7 674 033**	**–8 336 568**	–662 535	–8.6 %
(+) Recettes des subventions cantonales	299 453	0	**64 477**	64 477	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–4 365 873	–5 737 500	**–3 365 848**	2 371 652	41.3 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	6 316	12 100	**2 695**	–9 405	–77.7 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–12 289 763**	**–13 399 433**	**–11 635 245**	1 764 188	13.2 %
(+)/(-) Régularisations	–219 628	143	–47 181	–47 325	–33 033.1 %
Solde III (comptabilité financière)	**–12 509 391**	**–13 399 289**	**–11 682 426**	1 716 864	12.8 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Développement territorial cantonal	–2 913 738	–2 638 578	–2 989 297	–350 719	–13.3 %
Aménagement local et régional	–3 606 105	–3 315 679	–3 734 375	–418 695	–12.6 %
Construction	–1 709 815	–1 719 775	–1 612 896	106 879	6.2 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

La nouvelle vision mettant l'accent sur l'urbanisation interne introduite par les révisions de la LAT en 2013, du plan directeur cantonal (2015) et de la législation sur les constructions (2016 ; en vigueur depuis le 1er avril 2017) continue à constituer un défi important pour les personnes chargées d'exécuter les dispositions. Le Service de l'aménagement local et régional de l'OACOT, qui s'occupe de l'examen préalable des plans communaux puis de leur approbation, est surchargé de manière chronique en raison du nombre élevé d'affaires, dont certaines sont très complexes. L'OACOT a ainsi utilisé trois postes de la réserve de la DIJ. Par conséquent, le solde I de la marge contributive révèle une dépense supérieure au montant budgété de quelque CHF 0,6 million. Les besoins financiers supplémentaires sont compensés par l'intermédiaire du groupe de produits « Pilotage des ressources et des prestations d'assistance « (OSR). Le groupe de contact Aménagement, qui réunit des représentants de la DIJ, de l'OACOT et de l'Association des communes bernoises, ont convenu de différentes mesures fin 2020. Elles doivent simplifier et accélérer les procédures d'aménagement, ce qui se traduira par un allègement des processus après quelque temps.

Par rapport à la crise du coronavirus, le thème prépondérant de l'année, il convient de noter qu'il n'y pas eu de diminution du volume de travail. Au contraire, un nombre plus important d'affaires et de demandes de permis de construire a été constaté. On peut supposer qu'au vu du ralentissement général du rythme des activités, les communes et les requérants ont saisi l'occasion pour accélérer les démarches concernant des projets prévus depuis longtemps. Le solde II laisse apparaître une économie de quelque CHF 1,7 million. Le déroulement des projets dans les régions et les communes influence notablement le versement des subventions cantonales allouées. Les montants demandés ont été nettement moins importants que ceux qui ont été promis.

Priorités de développement

Un domaine conserve un caractère prioritaire. Il s'agit de la poursuite de la consolidation de l'exécution dans le domaine de l'urbanisation interne, visant d'une part à améliorer la qualité des plans soumis par les communes et d'autre part à réduire la durée de leur traitement par le canton. Dans ce contexte, la mise en œuvre des mesures du groupe de contact Aménagement revêt une importance particulière. Certaines de ces mesures requièrent une adaptation de la législation sur les constructions, ce qui motive le lancement d'un projet législatif en 2021. De plus, une attention spéciale est portée à la numérisation (amélioration de la procédure électronique d'octroi du permis de construire eBau et de la procédure électronique d'édiction des plans ePlan), à la construction hors de la zone à bâtir (suivi, communication des intérêts du canton au sujet de la révision de la LAT, 2e étape) et au domaine de l'extraction de matériaux, de décharges et de transports (EDT) (mise en œuvre des déclarations de planification du Grand Conseil concernant le rapport de controlling EDT de 2020, qui sera traité au printemps 2021).

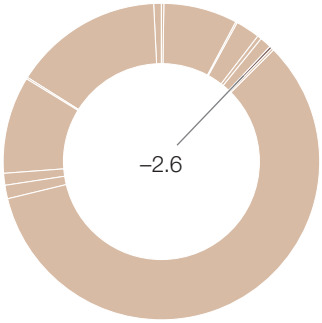
Chances et risques

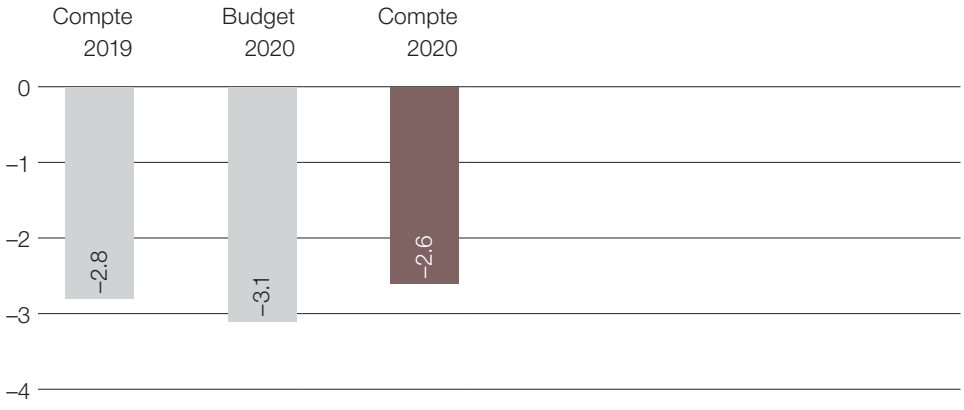
La mise en œuvre des mesures du « groupe de contact Aménagement » va accélérer les procédures et détendre les rapports que le canton et les communes entretiennent, ce qui permet d'encourager les projets de développement liés à l'aménagement et de soutenir la croissance économique du canton. Par contre, il n'est pas exclu que l'urbanisation interne reste une entreprise complexe à réaliser et qu'elle pèse fortement sur les ressources des autorités cantonales et communales d'aménagement du territoire.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Superficie, en hectares et par année, de terrains ayant fait l'objet d'un classement approuvé en zone d'habitation, en zone mixte ou en zone centrale	–3	3
Réserves, en hectares, de terrains non construits dans des zones d'habitation, des zones mixtes et des zones centrales (progression des constructions)	1 238	1 222
Utilisation, en hectares et par année, des surfaces d'assolement due à des classements approuvés en zone à bâtir	0	2
Nombre d'approbations et d'examens préalables terminés dans le domaine de l'aménagement	459	416
Nombre de prises de position et de décisions rendues concernant les constructions hors de la zone à bâtir et de conseils fournis sur les questions de police des constructions	4 241	4 849

6.7.7 Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse





■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

L'OM traite les questions de l'aide à l'enfance et à la jeunesse ainsi que de la protection de l'enfant et coordonne la collaboration des différents services et autorités opérant dans ce domaine.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	116 706	101 000	284 977	183 977	182.2 %
(-) Frais de personnel	–2 580 765	–2 769 347	–2 638 592	130 755	4.7 %
(-) Coûts matériels	–308 866	–404 297	–239 298	164 999	40.8 %
(-) Intérêts et amortissements standard	8 285	0	7 808	7 808	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–2 764 640**	**–3 072 644**	**–2 585 104**	487 540	15.9 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–3 740	–10 000	**0**	10 000	100.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 579	1 200	**1 077**	–123	–10.2 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–2 765 801**	**–3 081 444**	**–2 584 027**	497 417	16.1 %
(+)/(-) Régularisations	–7 125	1 915	–2 052	–3 968	–207.2 %
Solde III (comptabilité financière)	**–2 772 926**	**–3 079 529**	**–2 586 080**	493 449	16.0 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Accueil extrafamilial, adoption, aide en matière de contributions d'entretien, droit de la protection de l'enfant et de l'adulte	–2 436 663	–2 848 229	–2 247 176	601 053	21.1 %
Coordination de la protection de l'enfant et de l'encouragement de la jeunesse	–327 976	–224 415	–337 928	–113 513	–50.6 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le solde I du groupe de produits « Protection de l'enfant et encouragement de la jeunesse » est d'environ CHF 0,5 million plus favorable que les prévisions budgétaires. Cela est notamment dû à des gains de rotation et à des indemnités journalières, ainsi qu'à un transfert budgétaire de la DSSI à la DIJ dans le cadre d'un projet interdisciplinaire. En raison de la crise du coronavirus, les manifestations prévues en présentiel n'ont pu avoir lieu que de manière virtuelle, ce qui a entrainé une baisse des frais matériels.

Les informations sur les prestations montrent que le nombre de demandes de placement et d'adoption a chuté à 51, trois ans après l'entrée en vigueur de la loi rendant possible l'adoption de l'enfant de l'autre partenaire chez les couples de même sexe. A l'inverse, les demandes de recherche des origines en cas d'adoption ont fortement augmenté ces dernières années. Le nombre d'institutions disposant d'une autorisation d'exploitation délivrée par l'OM n'a pas varié par rapport à l'année précédente ; les demandes pour les structures d'accueil collectif de jour n'ont en particulier pas augmenté, contrairement aux prévisions. Les dénonciations à l'encontre de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) sont restées stables par rapport à l'année précédente (21 contre 25).

Priorités de développement

L'OM a travaillé à l'élaboration de la nouvelle loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP), dont l'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2022. Celle-ci a été adoptée par le Grand Conseil avec une seule opposition en première lecture lors de la session de novembre. Dans le but de se préparer aux défis de 2022, l'OM a adapté son organisation structurelle et fonctionnelle et accéléré le développement d'une plateforme en ligne destinée à gérer les informations, qui sera opérationnelle dès 2022.

La crise du coronavirus a rendu la communication plus difficile avec les partenaires et a entrainé des charges supplémentaires dans le domaine des affaires courantes. Toutefois, les prestations de l'OM ont pu être assurées grâce au télétravail et au plan de protection contre le COVID-19. Afin d'informer les acteurs et les actrices des innovations prévues à partir de 2022, l'OM a diffusé des vidéos de présentation sur son site Internet.

Chances et risques

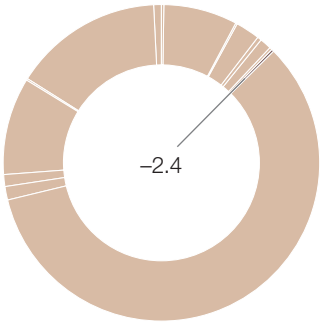
Les travaux actuels imposent de disposer de ressources adéquates afin de soutenir le processus de mise en œuvre des innovations à partir de 2022 et d'assurer le bon déroulement de l'entrée en vigueur de la LPEP qui aura lieu en 2022 également.

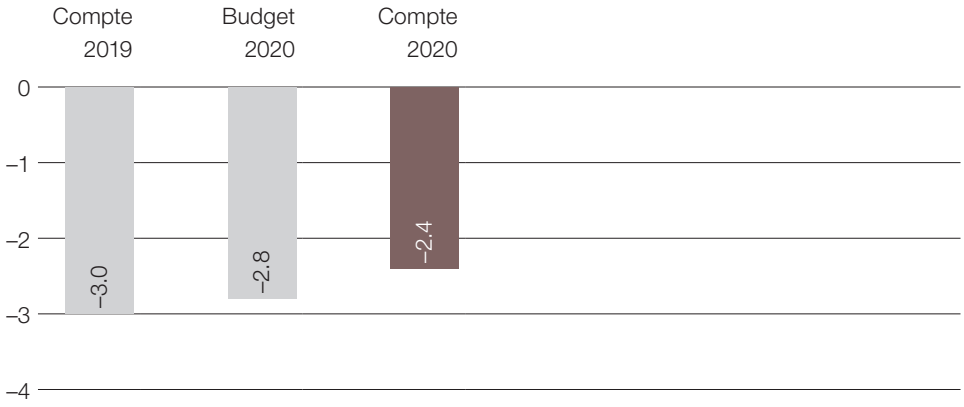
Le développement de la nouvelle plateforme en ligne et l'élargissement de la banque de données permettront, à l'avenir, un pilotage de l'évolution de l'offre basé sur les données et un controlling efficace des prestations d'encouragement et de protection de l'enfance et de la jeunesse dans le canton de Berne.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre de décisions rendues en matière de placements et d'adoptions	70	51
Nombre d'institutions du domaine de l'enfance et de la jeunesse dépendant d'autorisations de l'OM et soumises à sa surveillance	213	207
Nombre de dénonciations à l'autorité de surveillance concernant les APEA	24	21

6.7.8 Mesures différenciées d'aide à la jeunesse





■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Des jeunes gens, mais aussi parfois des jeunes filles, sont accueillis, de manière différenciée, dans un cadre ambulatoire à résidentiel où des mesures interdisciplinaires d'observation, d'expertise et d'encadrement de durées très variables sont mises en œuvre. L'application de mesures d'ordre préventif doit en outre permettre aux jeunes de trouver des ressources dans leur entourage, de les renforcer et, ainsi, rendre les placements hors de la famille aussi courts que possible, voire inutiles.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	6 251 858	8 206 700	6 641 461	–1 565 239	–19.1 %
(-) Frais de personnel	–6 404 845	–7 057 788	–6 425 614	632 174	9.0 %
(-) Coûts matériels	–2 818 690	–3 977 003	–2 596 211	1 380 792	34.7 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–2 175	–13 592	–9 880	3 712	27.3 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–2 973 851**	**–2 841 682**	**–2 390 244**	451 438	15.9 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	7 452	8 600	**3 076**	–5 524	–64.2 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–2 966 399**	**–2 833 082**	**–2 387 169**	445 913	15.7 %
(+)/(-) Régularisations	–3 509	943	–1 011	–1 954	–207.2 %
Solde III (comptabilité financière)	**–2 969 909**	**–2 832 139**	**–2 388 180**	443 959	15.7 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Observation, expertise et encadrement	–2 973 851	–2 841 682	–2 390 244	451 438	15.9 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le solde I (budget global) s'améliore d'environ CHF 0,5 million par rapport au budget. L'institution n'a été occupée qu'à 75,4 pour cent en raison de la crise du coronavirus et de la nette augmentation des demandes pour de jeunes adolescents, qui nécessitent un accompagnement particulièrement intensif. Neuf nouvelles demandes supplémentaires de ce type ont en effet été enregistrées par rapport à l'année précédente. En 2018, la responsabilité en matière d'expertises a été transmise de la station cantonale d'observation aux Services psychiatriques universitaires SA. L'information sur les prestations n'a donc plus lieu d'être à partir de 2019.

Priorités de développement

Par arrêté du 6 novembre 2019, le Conseil-exécutif a décidé, sous réserve de l'approbation du Grand Conseil, de séparer la station d'observation de Bolligen, site BEO-Sirius compris, de l'administration cantonale et de la rendre autonome au 1er janvier 2023. Les importants changements prévus sont abordés dans le projet d'autonomisation des cinq institutions d'aide à l'enfance et à la jeunesse et dans celui concernant la nouvelle organisation structurelle et fonctionnelle de la station d'observation à partir de 2022.

Chances et risques

Les recommandations actuelles de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et de la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA) concernant l'élaboration de l'offre et la demande constante de prestations en provenance de toute la Suisse alémanique démontrent qu'il existe un besoin en aides interdisciplinaires, flexibles et intégrées pour les adolescents très vulnérables sur un plan psychosocial, dans des cadres de prise en charge et de soins individualisés.

À l'avenir, la station cantonale d'observation de Bolligen aura également un rôle important dans la gestion de ces groupes cibles vulnérables.

Si de telles places représentent une chance pour les personnes concernées et pour la société, elles continuent de comporter aussi des risques pour les collaborateurs et de mettre à l'épreuve leur devoir de vigilance et leur professionnalisme.

La coopération prévue avec le Foyer d'éducation Lory au moyen d'une fondation holding créera des synergies et un potentiel de développement précieux dans le secteur de l'aide à la jeunesse à haut seuil d'exigences.

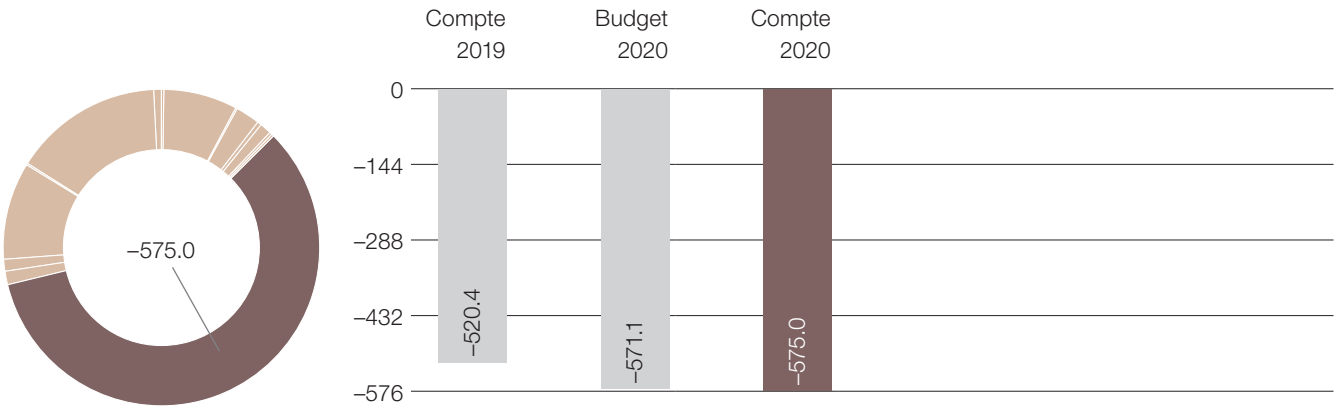
Les changements organisationnels globaux peuvent provoquer une incertitude chez les employés et entraîner des départs ainsi qu'une perte de savoir-faire au sein de l'établissement.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre de journées facturées (BEO-Bolligen et BEO-Sirius)	15 536	15 460
Nombre d'expertises facturées[1)]	–	–
Nombre de nouvelles admissions (BEO-Bolligen et BEO-Sirius)	31	40

1) L'information sur les prestations n'a plus lieu d'être suite au transfert aux SPU SA en 2018.

6.7.9 Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales



■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Garantir les transferts financiers dans deux branches des assurances sociales, à savoir les allocations familiales dans l'agriculture et les prestations complémentaires. Garantir le respect du régime de l'assurance-maladie obligatoire. Déterminer quelles personnes ont droit à une réduction des primes dans le canton et veiller à ce que les montants qui leur sont dus à ce titre soient versés à temps.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	3 355	15 000	2 627	–12 373	–82.5 %
(-) Frais de personnel	–3 656 645	–3 842 962	–3 650 231	192 731	5.0 %
(-) Coûts matériels	–1 113 395	–1 491 000	–1 170 411	320 589	21.5 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–911 009	–2 127	–3 087	–960	–45.1 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–5 677 694**	**–5 321 089**	**–4 821 101**	499 988	9.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	558 964 217	862 280 900	**596 464 442**	–265 816 458	–30.8 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–1 302 088 831	–1 428 061 300	**–1 431 711 512**	–3 650 212	–0.3 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	228 432 733	5 000	**265 087 924**	265 082 924	5 301 658.5 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–520 369 576**	**–571 096 489**	**–574 980 248**	–3 883 759	–0.7 %
(+)/(-) Régularisations	9 967	–9 859	–389	9 471	96.1 %
Solde III (comptabilité financière)	**–520 359 609**	**–571 106 348**	**–574 980 636**	–3 874 288	–0.7 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Contributions dans le domaine des assurances sociales	4 147	0	–959	–959	–504 747.4 %
Réduction des primes d'assurance-maladie	–5 681 841	–5 321 089	–4 820 393	500 697	9.4 %
Lastenausgleich Familienausgleichskassen	0	0	250	250	0.0 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le solde I présente des résultats meilleurs que prévu, à hauteur d'environ CHF 0,5 million. Les charges de personnel et de matériel sont quant à elles moins élevées que les montants inscrits au budget grâce à la retenue dont il a été fait preuve.

Le solde II enregistre une péjoration d'environ CHF 3,9 millions (0,7 %) par rapport aux chiffres budgétés. La différence s'explique principalement par le besoin de passifs de régularisation plus élevés, de CHF 9,0 millions, pour les allocations familiales des personnes sans activité lucrative en application du principe du produit brut, ainsi que par la hausse des coûts liés aux prestations complémentaires (PC), de CHF 10,2 millions, qui a été enregistrée à la suite d'une augmentation du nombre de nouvelles inscriptions au premier semestre. A l'inverse, la colonne des revenus atteste d'un montant de CHF 18,4 millions du fait d'actifs de régularisation plus importants que prévu dans le domaine des contributions des communes pour les PC et des allocations familiales et des économies sont constatées pour les frais de gestion des PC (CHF 0,8 mio). Les coûts liés à la réduction des primes sont moins élevés de CHF 3,9 millions (0,8 %) que prévu. Les subventions fédérales pour la réduction des primes ont diminué de CHF 9,6 millions parce que le montant des primes a connu une augmentation moins forte que par le passé. Les subventions fédérales pour les PC sont, quant à elles, plus élevées que prévu, de CHF 1,3 million.

Priorités de développement

Après que le Grand Conseil a adopté la révision de la LiLAMAM en septembre 2020, l'OAS doit prendre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour que les modifications puissent entrer en vigueur au 1er janvier 2022. Outre le recours à de nouveaux moyens de communication, les possibilités accrues d'analyse de données et la procédure de dépôt en ligne des demandes de réduction des primes, d'autres projets participent à la stratégie de numérisation. De plus, les conditions ont été créées pour que les mesures globales arrêtées par la Confédération concernant la réforme du régime des PC puissent entrer en vigueur au 1er janvier 2021.

Chances et risques

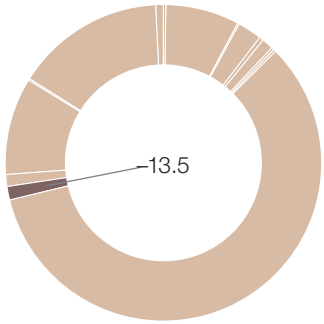
Produit « Réduction des primes d'assurance-maladie »
L'initiative populaire fédérale « Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes) » est soumise à la votation en 2021. Le Conseil fédéral rejette l'initiative et lui oppose un contre-projet indirect, qui prévoit une nouvelle réglementation de la participation de la Confédération et des cantons aux coûts de la réduction des primes. Aussi bien l'initiative que le contre-projet génèreraient des coûts supplémentaires importants pour le canton de Berne. Les conditions exactes n'étant pas encore connues, il est impossible pour le moment de tirer des conclusions pertinentes quant à l'ampleur de la hausse des coûts. Une éventuelle révision du contre-projet indirect (selon la proposition de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales) permettrait que les coûts supplémentaires soient assumés par la Confédération seulement.

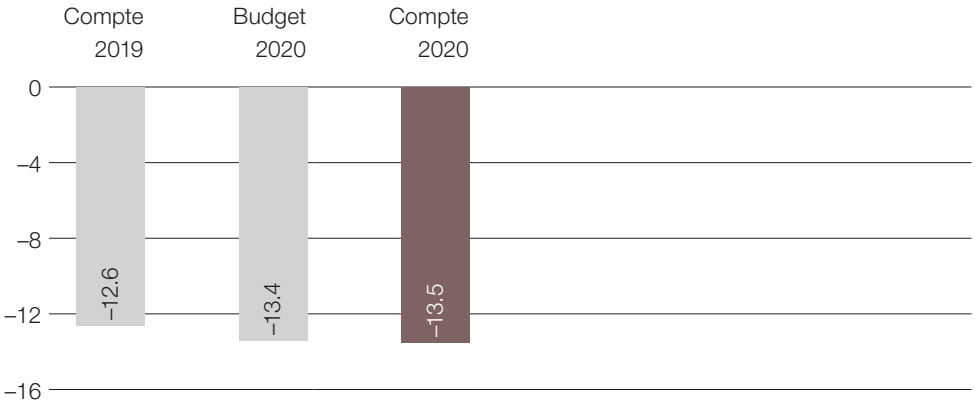
Produit « Contributions dans le domaine des assurances sociales »
Lors de sa séance du 29 janvier 2020, le Conseil fédéral a décidé de fixer au 1er janvier 2021 l'entrée en vigueur de la réforme des PC. L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) prévoit une économie de CHF 429,0 millions sur l'ensemble du territoire suisse, qui sera toutefois réalisée par étapes. A court terme, la charge administrative additionnelle se traduira plutôt par une augmentation des coûts.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre de demandes de réduction des primes reçues	15 700	14 800
Nombre de demandes de réduction des primes traitées	17 100	14 700
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire reçues	1 500	1 300
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire traitées	1 500	1 500
Nombre de contacts téléphoniques avec des clients	43 900	37 000
Nombre de contacts avec des clients au guichet	3 000	2 100
Nombre de contacts écrits avec des clients (courriels, lettres)	17 300	15 300
Nombre d'ayants droit ordinaires à la réduction des primes	217 000	214 000
Nombre d'ayants droit à la réduction des primes qui perçoivent l'aide sociale ou des prestations complémentaires	93 000	94 000
Nombre de rentiers AVS au bénéfice de prestations complémentaires, en pour cent	14	14
Nombre de rentiers AI au bénéfice de prestations complémentaires, en pour cent	54	55
Nombre de personnes sans activité lucrative au bénéfice d'allocations familiales	1 700	1 900
Nombre de personnes au bénéfice d'allocations familiales dans l'agriculture	3 100	3 000

6.7.10 Préfectures





■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Accomplissement efficace, orienté vers les besoins et les attentes des clients, des tâches que la législation attribue aux préfets et aux préfètes dans leurs domaines d'activité essentiels : surveillance des communes et traitement des recours contre les décisions de ces dernières, fonction d'organe de médiation, constructions, tâches de conduite et de coordination en cas de catastrophe et de situation d'urgence, ainsi qu'autres tâches.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	12 298 962	11 324 200	9 245 051	–2 079 149	–18.4 %
(-) Frais de personnel	–16 598 530	–17 272 803	–17 349 618	–76 815	–0.4 %
(-) Coûts matériels	–6 104 297	–5 240 508	–4 776 795	463 713	8.8 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–22 212	–3 037	2 919	5 957	196.1 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–10 426 077**	**–11 192 148**	**–12 878 443**	–1 686 294	–15.1 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	5 000	**0**	–5 000	–100.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–2 196 019	–2 255 500	**–608 505**	1 646 995	73.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	643	20 700	**–16 647**	–37 347	–180.4 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–12 621 453**	**–13 421 948**	**–13 503 595**	–81 646	–0.6 %
(+)/(-) Régularisations	–72 537	–90 931	–170 295	–79 364	–87.3 %
Solde III (comptabilité financière)	**–12 693 990**	**–13 512 879**	**–13 673 889**	–161 010	–1.2 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Justice administrative	–3 199 573	–2 667 508	–3 451 560	–784 052	–29.4 %
Surveillance	–1 782 702	–2 129 393	–1 258 096	871 297	40.9 %
Exécution d'autres tâches légales	–5 443 802	–6 395 247	–8 168 787	–1 773 540	–27.7 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

En 2020, la crise liée au coronavirus a causé une surcharge considérable de travail dans les préfectures, qui ont fait face à de nouveaux défis. Les informations sur les prestations ne reflètent toutefois pas la situation. Les préfectures ont régulièrement publié des informations destinées aux communes et ont assumé à court terme des tâches supplémentaires, comme la coordination du contrôle de l'application des plans de protection. En outre, elles sont impliquées dans différents organes, ont répondu à de nombreuses questions et ont œuvré à la définition de la pratique dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Le président du Directoire des préfectures est par ailleurs membre de l'état-major spécial de la DSSI. Malgré la pandémie, le personnel a pu accomplir dans une large mesure les tâches prévues par la législation. Les changements dans les conditions de travail, avec la généralisation du télétravail et l'impossibilité pour les collaborateurs ou les tiers de mener en face à face des entretiens, sont à l'origine de nouveaux défis. Dans certains domaines, le volume de travail s'est vu provisoirement réduit du fait d'un manque de ressources et des restrictions liées à la pandémie de COVID-19. Les contrôles dans le cadre de la surveillance des communes en sont un exemple.

Le solde I (budget global) est plus élevé d'environ CHF 1,7 millions que le montant du crédit inscrit au budget. En raison de la pandémie de COVID-19, le Conseil-exécutif a décidé que la redevance d'alcool ne serait pas perçue en 2020 pour les établissements de restauration et d'hôtellerie au bénéfice d'une autorisation d'exploiter A ou C. Les revenus générés par les émoluments administratifs s'en trouvent donc diminués. Les frais de personnel sont légèrement supérieurs au montant du crédit inscrit au budget, de 0,4 pour cent ou CHF 0,1 millions. La différence s'explique par la création de provisions et des versements a posteriori relatifs aux soldes horaires.

Le crédit supplémentaire devenu nécessaire est compensé à charge du groupe de produits « Pilotage des ressources et des prestations d'assistance » (OSR).

Priorités de développement

En plus des imprévus liés à la pandémie de COVID-19 et des affaires courantes, le travail des préfectures a été surtout influencé par l'introduction de la nouvelle application spécialisée (Evidence) et par le traitement des demandes de permis de construire avec eBau. Le remplacement de l'ancienne application spécialisée (Prefecta) dans les dix préfectures s'est déroulé en trois temps, selon un calendrier échelonné. Un travail de trois ans s'est ainsi achevé avec succès. Au total, 13 collaborateurs des préfectures ont travaillé dans une mesure importante sur ce projet, notamment pour définir les processus, créer les modèles, tester l'application, ainsi que pour organiser les formations et les donner. Une charge extraordinaire de travail a pesé sur ces collaborateurs, qui en plus des affaires courantes se sont occupées du projet.

Le projet eBau, géré par l'OACOT, est en train d'être introduit et mis en œuvre. La préfecture de l'Emmental a participé à la phase pilote et une partie de ses collaborateurs ont été impliqués dans des groupes de projet durant le développement de l'application. Après le lancement général de l'application eBau dans le canton, force a été de constater qu'elle ne répondait pas encore assez bien aux besoins des autorités d'octroi du permis de construire. De premières corrections ont été faites à cet égard en 2020.

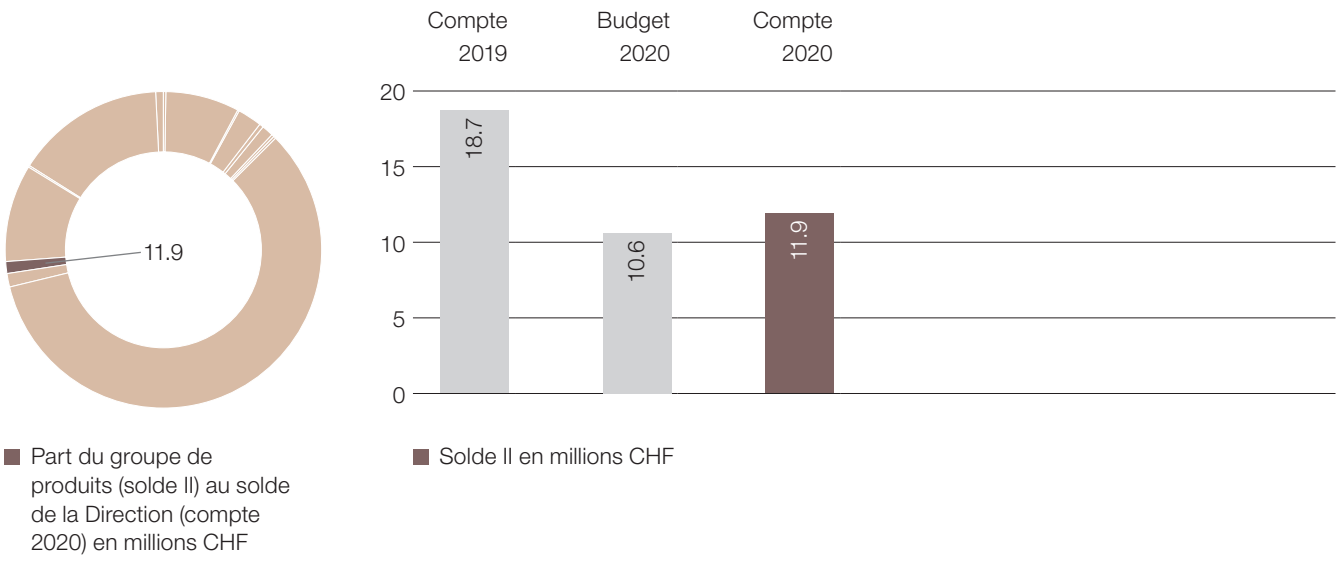
Chances et risques

Un autre projet de cyberadministration doit permettre à moyen terme le traitement entièrement numérique des affaires opérationnelles quotidiennes des préfectures. Le développement de l'application spécialisée Evidence, dont l'utilisation a commencé en 2020, joue donc un rôle important dans la modernisation des processus des préfectures, qui garantit à l'avenir comme aujourd'hui une proximité avec les citoyens lors de l'accomplissement des tâches relevant de la législation. Au-delà des risques (liés au développement), les préfectures considèrent ainsi ce projet comme une chance avant tout.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre de recours formés (justice administrative)	610	524
Nombre de recours réglés (justice administrative)	556	646
Nombre de visites de contrôle effectuées auprès des communes	261	174
Nombre de demandes de permis de construire déposées	2 436	2 398
Nombre de demandes de permis de construire traitées	2 403	2 418
Nombre d'affaires réglées en matière d'hôtellerie et de restauration, de successions, de droit foncier rural et de législation sur la prostitution	19 356	15 904

6.7.11 Poursuites et faillites



■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Accomplissement, par les OPF et leurs agences, des tâches imposées par le droit relatif aux poursuites et aux faillites, dans le respect de la loi fédérale du 11 avril 1889 sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP ; RS 281.1) ainsi que de la législation et des autres consignes cantonales (gestion financière, informatique, etc.). Il s'agit en particulier des tâches suivantes :

- Traitement des procédures de poursuite par voie de saisie et de poursuite en réalisation de gage,
- Traitement des procédures de faillite,
- Octroi de renseignements sur la base des registres,
- Prise d'inventaire pour sauvegarde des droits de rétention dans des locaux commerciaux,
- Exécution des séquestres ordonnés par le juge,
- Tenue du registre des réserves de propriété,
- Activités de conseil et de soutien en faveur des débiteurs, des créanciers, des autorités et d'autres personnes ou instances concernées.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	55 254 227	52 203 900	49 153 207	–3 050 693	–5.8 %
(-) Frais de personnel	–27 478 070	–29 705 935	–28 394 308	1 311 627	4.4 %
(-) Coûts matériels	–9 062 221	–11 923 100	–8 839 173	3 083 928	25.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–8 119	–41 234	–33 115	8 119	19.7 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**18 705 817**	**10 533 631**	**11 886 612**	1 352 981	12.8 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	30 349	35 000	**12 638**	–22 362	–63.9 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**18 736 166**	**10 568 631**	**11 899 250**	1 330 619	12.6 %
(+)/(-) Régularisations	–22 478	–50 795	–221 553	–170 758	–336.2 %
Solde III (comptabilité financière)	**18 713 687**	**10 517 837**	**11 677 697**	1 159 860	11.0 %

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en CHF	2019	2020	2020	CHF	%
Exécution des procédures de poursuite	18 194 294	11 902 328	12 504 484	602 156	5.1 %
Exécution des procédures de faillite	511 523	–1 368 697	–617 872	750 824	54.9 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le solde I enregistre une amélioration de quelque CHF 1,3 million par rapport aux chiffres budgétés. Les dépenses moindres, de l'ordre de CHF 1,3 million, dans le domaine du personnel s'expliquent notamment par des gains de rotation. Par ailleurs, les postes vacants ont été pourvus avec une grande prudence en prévision de l'augmentation de la charge de travail qui est attendue pour 2021 en raison de la pandémie de COVID-19. Ainsi, en moyenne 8,4 postes à plein temps (EPT) sont restés vacants. Fin 2020, le nombre de ces postes n'était plus que de 5,5 EPT.

La crise sanitaire a eu, en 2020, un effet marqué sur le volume d'affaires. Les catégories des coûts matériels et des rentrées financières présentent une différence, de quelque CHF 3,0 millions de moins, avec les chiffres inscrits au budget.

Priorités de développement

En 2020, le logiciel des offices des poursuites a encore été développé et toutes les agences du canton utilisent désormais de nouveau la même version.

Une fois de plus, le projet SAKA a été reporté. La date définitive d'introduction est à présent fixée à fin 2021.

En outre, des audits interrégionaux ont été menés pour la première fois, les contrôles de qualité se concentrant surtout sur les affaires de masse dans le domaine des procédures d'introduction d'une poursuite, de saisie et de réalisation ainsi que des procédures de faillite.
Les affaires ont connu une distorsion massive, causée par la pandémie de COVID-19, la suspension des poursuites prévue par l'art. 62 de la LP ainsi que le blocage de trois mois, prévu par la FIN, pour les sommations et les poursuites relatives aux impôts.

Les informations pertinentes sur les prestations ont donc enregistré un recul par rapport à l'exercice précédent (commandements de payer : –14,8 %, continuations de poursuites : –16,2 %, faillites : –4,2 %).

Chances et risques

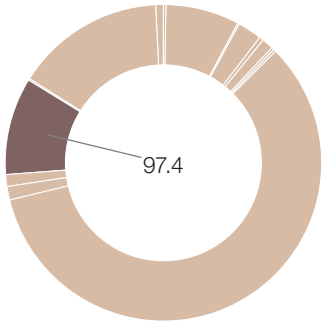
La pandémie de COVID-19 et la généralisation du télétravail peuvent aussi être vus comme une chance à saisir, dans la mesure où la numérisation progresse. Les OPF élaborent des bases pour que la réception du courrier, la transmission des commandements de payer aux créanciers et l'exécution de saisies ne puissent se faire plus que par la voie électronique. Par ailleurs, un service électronique pour la commande d'extraits du registre des poursuites doit être mis à la disposition des citoyens et citoyennes du canton de Berne.

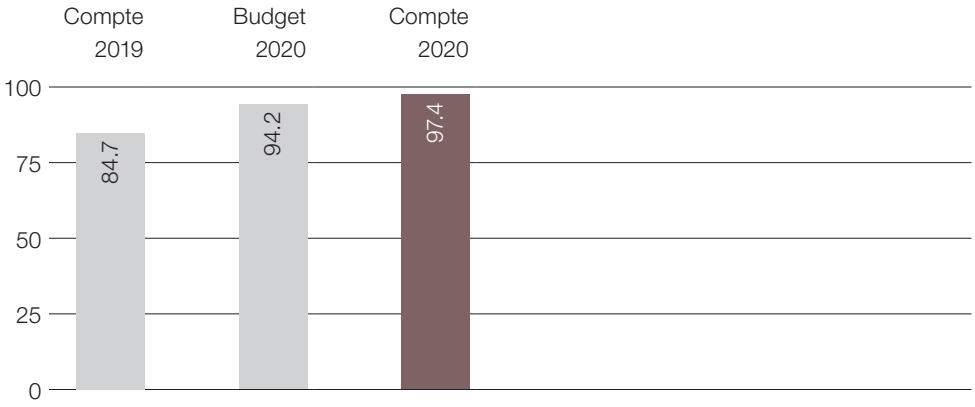
Toutefois, la pandémie de COVID-19 risque aussi de relancer la discussion, en suspens, sur la baisse du montant des émoluments compte tenu de l'augmentation attendue du volume des affaires.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	**2019**	**2020**
Nombre de commandements de payer établis	323 261	275 397
Nombre de réquisitions de continuer la poursuite reçues	252 175	211 241
Nombre de recours formés	217	188
Nombre de recours admis	27	17
Nombre total de procédures de faillite ouvertes	1 541	1 477
Nombre de procédures ouvertes de liquidation d'une succession répudiée	989	845
Nombre de recours admis	1	2

6.7.12 Tenue du registre foncier





Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

Tenue du registre foncier en tant que répertoire des immeubles et des droits y relatifs. Taxation et perception des impôts sur les mutations. Etablissement d'extraits du registre foncier en application de la législation et réponse aux questions de toute nature.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	13 441 922	13 585 300	13 957 261	371 961	2.7 %
(-) Frais de personnel	–14 394 997	–14 723 403	–14 703 878	19 525	0.1 %
(-) Coûts matériels	–588 426	–636 000	–376 685	259 316	40.8 %
(-) Intérêts et amortissements standard	719 910	–1 716	1 937	3 653	212.9 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–821 592**	**–1 775 820**	**–1 121 365**	654 455	36.9 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	2 100	**0**	–2 100	–100.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	85 527 167	96 008 200	**98 529 646**	2 521 446	2.6 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**84 705 575**	**94 234 480**	**97 408 281**	3 173 801	3.4 %
(+)/(-) Régularisations	–734 565	179	3 283	3 104	1731.8 %
Solde III (comptabilité financière)	**83 971 010**	**94 234 660**	**97 411 564**	3 176 905	3.4 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Tenue du registre foncier	–229 851	–482 523	–881 725	–399 202	–82.7 %
Taxation et perception des impôts sur les mutation	234 220	143 177	288 753	145 575	101.7 %
Renseignements	–825 961	–1 436 473	–528 392	908 081	63.2 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le solde II du groupe de produits « Registre foncier » est d'environ CHF 3,2 millions supérieur au montant budgété.

Le nombre de réquisitions d'inscription au registre foncier n'a reculé que de manière marginale et a passé de 63 282 en 2019 à 63 092 en 2020. Les recettes dues aux émoluments ont donc été plus élevées que prévu, d'environ CHF 0,2 million.

Malgré la crise liée au coronavirus, les revenus de l'impôt sur les mutations ont été plus importants d'environ CHF 2,5 millions que ce qui avait été inscrit au budget.

L'évolution des recettes est difficilement prévisible et dépend de différents facteurs économiques, sur lesquels il est souvent impossible d'avoir une influence directe. Pour le moment, le coronavirus n'a pas encore eu d'effets majeurs sur le marché de l'immobilier. Les frais matériels plus bas s'expliquent par la numérisation plus importante et par le recul des frais d'archivage.

Priorités de développement

- Réalisation des bases du guide en ligne fin 2020 à l'échelle de la commission du manuel, conformément au calendrier.
- Poursuite de la numérisation des pièces justificatives du registre foncier en vue de la mise à disposition de l'ensemble de ces pièces.
- Mise en œuvre du projet «GRUDIS public» le 26 juin 2020. Les informations sur la propriété sont consultables en ligne depuis le 11 août 2020 au moyen d'une carte SIG.
- Elaboration d'un programme, à mettre en œuvre dès le premier trimestre 2021, contenant les différentes étapes et les objectifs que la numérisation doit poursuivre après le projet « GRUDIS public ».

Chances et risques

Les prestations de « GRUDIS public « jouissent d'une grande adhésion. Elles sont un signal pour le reste de la Suisse et peuvent être vues, à juste titre, comme indicatrices de la direction que doit prendre la numérisation.

Le temps qui doit être consacré à l'exécution des art. 11a et 17a ss de la loi du 18 mars 1992 concernant les impôts sur les mutations (LIMu ; RSB 215.326.2) reste très élevé ; le traitement juridique de l'affaire et la procédure administrative en découlant sont à l'origine d'une importante charge de travail. Les retards font l'objet d'une analyse et sont étudiés dans le cadre du nouveau modèle de conduite.

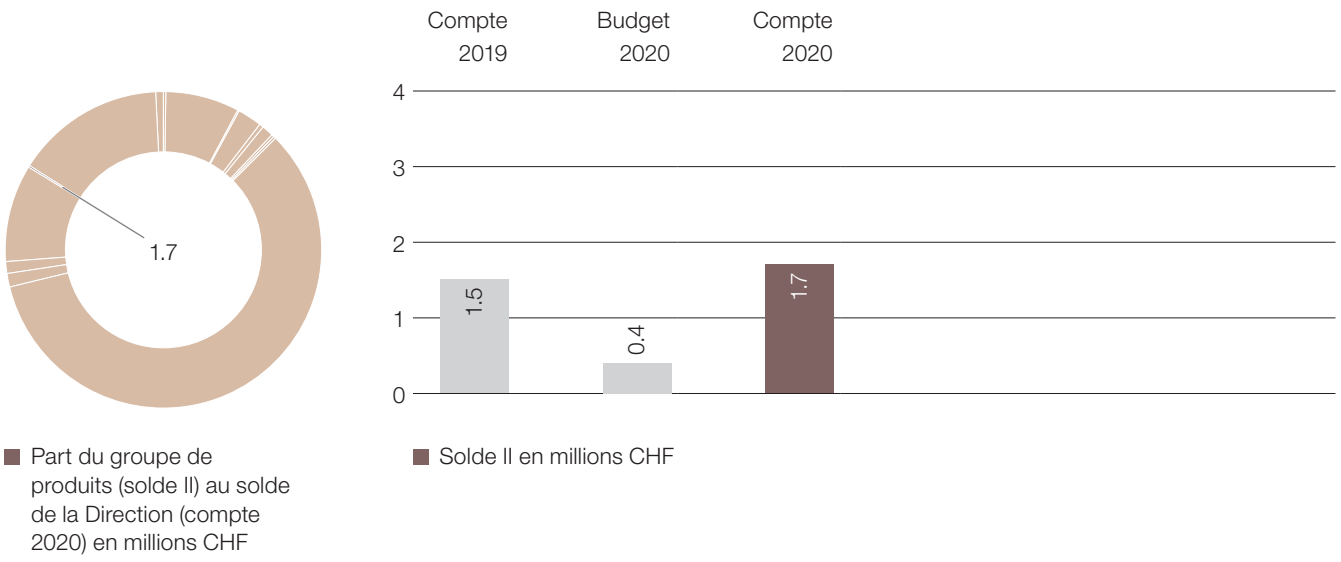
De toujours plus grandes difficultés sont constatées lors du recrutement de personnel qualifié, aussi bien pour le poste de conservateur ou conservatrice que pour l'engagement de personnes à former. Les sources sur le marché du travail se sont taries ; les mesures prises ne permettront une détente de la situation qu'à moyen terme.

Si les retombées de la crise du coronavirus sur l'économie sont extrêmement décourageantes, il faut tabler sur un refroidissement des activités sur le marché de l'immobilier, qui peut se traduire à moyen terme par un manque à gagner pour les BRF (concernant surtout l'impôt sur les mutations).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre de réquisitions d'inscription au registre foncier	63 282	63 092
Nombre de réquisitions d'inscription valablement traitées	47 387	48 202

6.7.13 Registre du commerce



Description

L'ORC du canton de Berne est, en sa qualité de centre de compétences et d'exécution, un partenaire de l'économie expert en matière d'inscriptions d'entreprises. Le registre du commerce sert à la constitution et à l'identification des entités juridiques. Il a pour but d'enregistrer et de publier les faits juridiquement pertinents et de garantir la sécurité du droit ainsi que la protection de tiers dans le cadre des dispositions impératives du droit privé.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	4 465 274	3 501 000	5 347 309	1 846 309	52.7 %
(-) Frais de personnel	–2 865 226	–2 921 019	–2 926 969	–5 950	–0.2 %
(-) Coûts matériels	–117 072	–193 200	–712 294	–519 094	–268.7 %
(-) Intérêts et amortissements standard	3 037	0	–6 745	–6 745	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**1 486 013**	**386 781**	**1 701 301**	1 314 520	339.9 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 054	3 300	**1 389**	–1 911	–57.9 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**1 489 067**	**390 081**	**1 702 690**	1 312 609	336.5 %
(+)/(-) Régularisations	–76 466	–76 300	–86 387	–10 087	–13.2 %
Solde III (comptabilité financière)	**1 412 601**	**313 781**	**1 616 303**	1 302 522	415.1 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Inscription au registre	1 516 691	573 527	1 732 804	1 159 276	202.1 %
Procédure d'examen préalable	–30 678	–186 746	–31 503	155 243	83.1 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

La crise du coronavirus a marqué l'année sous revue du point de vue organisationnel (mise en œuvre des plans de protection nécessaires, notamment aux guichets, et organisation du télétravail). En dépit de la pandémie de COVID-19, les réquisitions d'inscription au registre du commerce ont à nouveau connu une légère augmentation. La création de sociétés à responsabilité limitée (Sàrl) a de nouveau été sujette à une forte hausse (+958). Au 31 décembre 2020, le registre du commerce comprenait 61 267 entités juridiques (+1410).

En ce qui concerne les revenus des émoluments administratifs, le budget a été dépassé d'environ CHF 1,8 million, et ce pour les raisons ci-dessous.

– Le montant budgété était de CHF 0,5 million inférieur à celui de l'année précédente, du fait que l'entrée en vigueur de l'ordonnance du 6 mars 2020 sur les émoluments en matière de registre du commerce (OEmol-RC ; RS 221.411.1) après sa révision totale était attendue au terme du premier semestre 2020. Toutefois, son entrée en vigueur n'a eu lieu qu'au 1er janvier 2021.

– Selon le Contrôle des finances, le montant à verser à l'Office fédéral du registre du commerce (15 % des émoluments fédéraux encaissés d'environ CHF 0,6 mio en 2020) doit désormais figurer sur un compte de charges.

– Les nombreuses Sàrl fondées ont permis d'encaisser un volume d'émoluments supérieur à ce qui était attendu.

Du côté des frais matériels, on enregistre des dépenses supplémentaires de quelque CHF 0,5 million, qui s'expliquent par la nouvelle charge « Remboursement à la Confédération » mentionnée ci-avant. En effet, si l'on excepte ce poste, les charges ont pu être contenues nonobstant les mesures de protection contre le COVID-19.

Priorités de développement

L'exercice 2020 a été principalement consacré aux préparatifs de la mise en œuvre de la nouvelle réglementation sur la transparence du « Groupe d'action financière (GAFI) » concernant les actions au porteur ainsi qu'à ceux de la révision partielle de l'ordonnance du 17 octobre 2007 sur le registre du commerce (ORC ; RS 221.411) et de la révision totale de l'OEmol-RC.

Dans le domaine de l'informatique, l'extension de la plateforme « BE-Login » destinée aux affaires saisies par l'ORC a pu se faire, alors que la mise en œuvre du projet « CR-Archiv » destiné à la gestion de l'immense quantité de données relevant des dossiers des entreprises, initialement prévue en 2020, a dû être repoussée à l'exercice suivant. Ce report est intervenu en raison d'un changement dans l'organisation du projet (démonstration de faisabilité et pilote dans deux plus petits cantons préalablement à l'introduction au sein de l'ORC de Berne).

Chances et risques

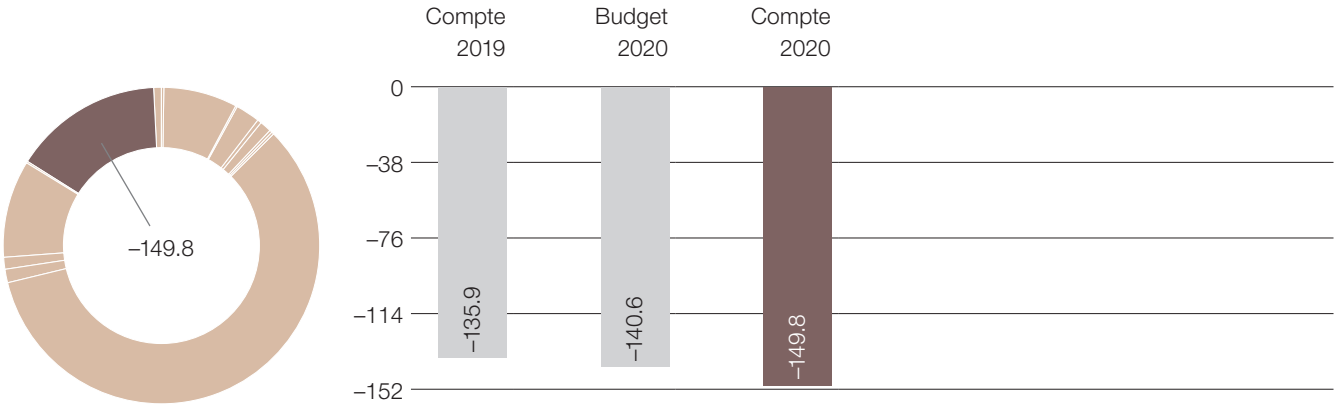
Sur le plan juridique, les profonds changements découlant de la révision de l'ORC ont engendré des incertitudes encore importantes. Des formations et perfectionnements supplémentaires du personnel sont données et les personnes faisant appel au registre du commerce peuvent recevoir un soutien par téléphone et en ligne (documents à télécharger).

Il est par ailleurs possible que l'extension de « BE-Login » débouche sur une augmentation du nombre d'affaires saisies électroniquement par l'ORC.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre d'enregistrements	20 262	20 243
Nombre de réquisitions d'inscription au registre du commerce reçues	20 261	20 660
Nombre de demandes d'examen préalable reçues et réglées	606	617

6.7.14 Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte



■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Protection effective et efficace de l'enfant et de l'adulte, conformément aux tâches que le droit civil totalement révisé attribue aux APEA dans les domaines principaux que sont les enquêtes et la prescription de mesures, placement à des fins d'assistance compris, les tâches non liées à des mesures, les interventions et la surveillance s'agissant des mesures personnelles anticipées et des mesures appliquées de plein droit, les actes nécessitant le consentement de l'autorité ainsi que la surveillance et la gestion de la qualité vis-à-vis des mandataires.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	33 611 005	27 702 000	29 048 046	1 346 046	4.9 %
(-) Frais de personnel	–23 007 051	–23 299 964	–23 597 526	–297 562	–1.3 %
(-) Coûts matériels	–146 496 173	–145 012 900	–86 475 703	58 537 197	40.4 %
(-) Intérêts et amortissements standard	16 468	–7 273	22 965	30 237	415.8 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–135 875 750**	**–140 618 136**	**–81 002 217**	59 615 919	42.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–36 576	–40 000	**–68 787 144**	–68 747 144	–171867.9 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	31 764	20 000	**13 232**	–6 768	–33.8 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–135 880 562**	**–140 638 136**	**–149 776 129**	–9 137 993	–6.5 %
(+)/(-) Régularisations	–935 909	–548 786	–990 160	–441 373	–80.4 %
Solde III (comptabilité financière)	**–136 816 471**	**–141 186 923**	**–150 766 289**	–9 579 366	–6.8 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes mineures	–88 134 768	–89 740 314	–63 378 358	26 361 956	29.4 %
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes majeures	–42 698 587	–45 518 897	–13 607 468	31 911 429	70.1 %
Exécution de tâches non liées à des mesures	–2 778 095	–1 947 489	–1 030 964	916 525	47.1 %
Interventions et surveillance dans le domaine des	–122 205	–214 442	–158 655	55 788	26.0 %
Actes nécessitant le consentement de l'autorité	–257 711	–509 624	–259 564	250 061	49.1 %
Surveillance et gestion de la qualité	–1 884 385	–2 687 370	–2 567 210	120 161	4.5 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Les informations sur les prestations montrent une augmentation globale. Même si les changements ne se dessinent pas clairement, les APEA s'attendent à une hausse du nombre de cas au vu de l'évolution démographique et de la charge qui pèse durablement sur les familles à cause de la pandémie de COVID-19.

Le solde I de la comptabilité analytique d'exploitation n'est pas comparable à la valeur inscrite au budget. Cela s'explique par une modification de la pratique comptable en 2020 concernant l'indemnisation pour les prestations fournies par les communes (dépenses liées à l'ordonnance sur la collaboration des services communaux avec APEA et l'indemnisation des communes [OCInd]).

Le solde II reflète une croissance des dépenses liées à l'OCInd, qui résulte partiellement de l'élimination des charges héritées des comptes de 2013 à 2016. Ces charges extraordinaires grèvent les comptes de 2020 à hauteur de CHF 5,8 millions environ. Les dépenses ordinaires liées à l'OCInd se sont aussi accrues en raison de l'augmentation, d'une part, de la masse salariale et, d'autre part, du volume des prestations fournies par les curateurs, qui découle de changements démographiques. De plus, les différentes APEA enregistrent des coûts supplémentaires pour les mesures ambulatoires et institutionnelles ordonnées. Il est difficile de budgétiser ces coûts, puisqu'ils sont soumis à des fluctuations, en partie aléatoires, dues notamment aux cas particulièrement onéreux et aux placements d'enfant. Le dépassement du budget par les coûts des mesures a pu être partiellement compensé grâce à des rentrées financières plus élevées que prévu.

Priorités de développement

Malgré la pandémie de COVID-19 et les obstacles qui en découlent, les APEA ont continué de développer leurs structures, instruments de travail et relations extérieures. L'accent a été mis, comme prévu, sur la transparence des activités des autorités. La gestion des modèles des APEA a fait l'objet d'une refonte afin que les destinataires des décisions rendues puissent mieux les comprendre. Par ailleurs, un manuel spécifiquement destiné aux mandataires privés et une brochure adressée à un large public et présentant le mandat et les méthodes de travail des APEA ont été publiés. De plus, les APEA ont encore renforcé le dialogue avec leurs partenaires institutionnels dans les régions malgré les restrictions imposées par la crise du coronavirus. Les projets informatiques et liés à la numérisation ont connu une nette avancée en 2020 et vont renforcer à moyen terme l'efficacité des APEA. Il s'agit notamment du déploiement du système de gestion des affaires BE-GEVER dans l'ensemble des APEA et du système propre à assurer la comptabilité de la clientèle selon les normes actuelles.

Chances et risques

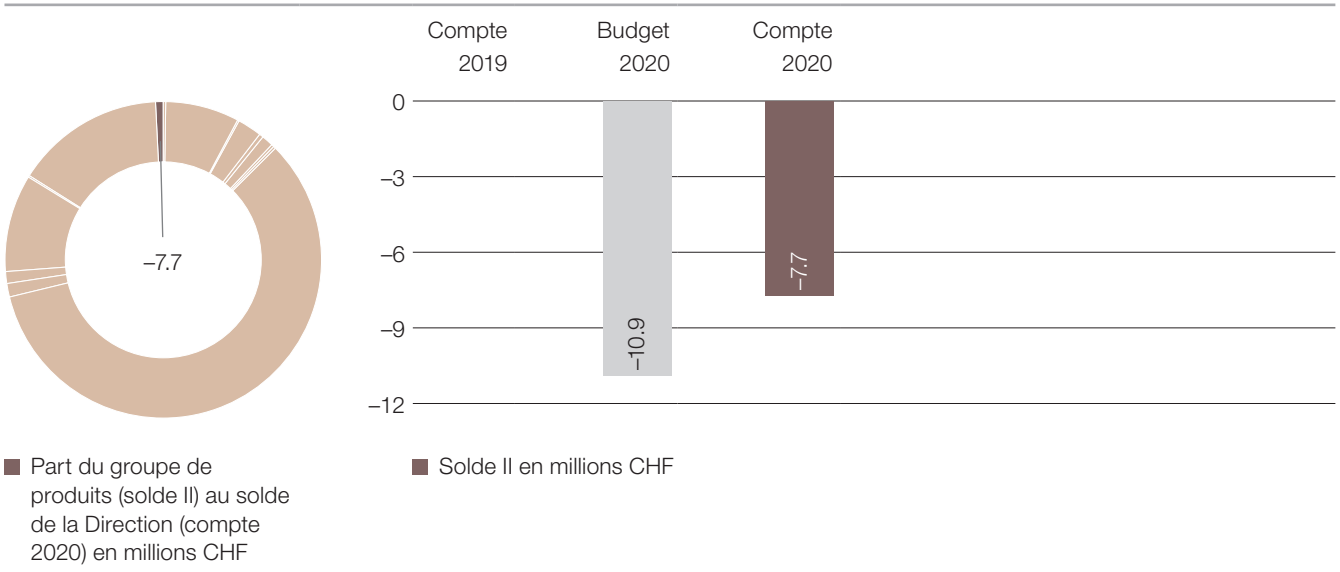
Une fois encore, le fait que la coopération avec les partenaires institutionnels soit bonne et que les collaborateurs des APEA soient à la fois compétents et motivés doit être considéré comme une chance.

Les principaux risques sont liés à la pandémie de COVID-19. Cette dernière impose des restrictions qui rendent l'accomplissement des tâches plus difficile et qui alourdissent notablement la charge de travail des collaborateurs. En outre, le nombre de cas d'enfants ayant besoin de protection risque d'augmenter au vu de la situation sanitaire qui pèse durablement sur les familles. Un accroissement des coûts des mesures n'est donc pas exclu et ne peut guère être influencé par les APEA. Les situations critiques qui peuvent survenir dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte et les problèmes fonctionnels que certains services sociaux peuvent rencontrer exposent toujours les APEA à des risques importants.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre de procédures de protection de l'enfant et de l'adulte ouvertes	7 433	7 447
Nombre de mesures de protection de l'enfant et de l'adulte décidées	3 488	3 724
Nombre de PAFA décidés par l'autorité	168	181
Nombre de décisions de l'autorité ordonnant un placement d'enfant	182	193

6.7.15 Information géographique



Description

Notre société ne cesse d'évoluer vers une société de l'information et du savoir. Dans ce contexte, les géodonnées et les géoinformations revêtent une importance politique et économique croissante. Les géodonnées sont des données à référence spatiale qui décrivent les caractéristiques d'un pays. Elles servent de base à tous types de planifications ainsi que de mesures et de décisions, qu'elles soient d'ordre administratif, politique, économique ou scientifique, ou encore privé. Du fait du potentiel économique et politique considérables qu'elles recèlent, les géoinformations constituent un bien économique de premier rang. La loi fédérale du 5 octobre 2007 sur la géoinformation (LGéo ; RS 510.62), entrée en vigueur le 1er juillet 2008, a instauré des principes fondamentaux concernant la gestion des géoinformations, ainsi que des bases légales pour la mensuration nationale, le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, la mensuration officielle et la géologie nationale.

Près de 70 pour cent des décisions prises par les pouvoirs publics sont en rapport avec l'organisation du territoire. L'OIG propose aux services habilités, qu'ils soient internes ou externes à l'administration cantonale, un accès aisé aux données géographiques cantonales. Ces données sont recueillies selon des critères uniformes pour tout le territoire cantonal et forment une source de renseignements complète et mise à jour régulièrement, répondant ainsi à tous les besoins. En outre, l'OIG est responsable de l'exploitation d'une banque cantonale de données géographiques et développe cette infrastructure ; en particulier, il élabore des normes et des directives concernant la modélisation informatique de ces données, leur saisie, leur conservation et leur diffusion. Par ailleurs, il offre des prestations de coordination, de soutien et de conseil aux utilisateurs de ces données. De cette manière, il cherche à développer le domaine de la géoinformation conformément aux tâches d'exécution et à exploiter au mieux le potentiel que représentent ces données si utiles.

La mensuration officielle fait partie du registre foncier fédéral. Dans le canton de Berne, le registre foncier est garant de droits réels sur des parcelles de terrain pour une valeur vénale cumulée de près de CHF 300,0 milliards et assure des hypothèques pour un montant total d'environ CHF 100,0 milliards. La mensuration officielle contribue notablement à garantir la sécurité du droit foncier, permettant le développement d'un marché libre des terrains sur une base ordonnée et fiable, et formant ainsi une solide base pour notre économie moderne. L'OIG est chargé de réaliser la mensuration officielle dans tout le canton en respectant un programme et un échéancier des travaux. Une mensuration officielle constamment mise à jour permet à l'Intendance des impôts de déterminer correctement la valeur officielle des biens-fonds. Enfin, elle est utile pour l'établissement de cartes, plans et autres documents permettant de représenter et de planifier les infrastructures de toutes sortes. L'OIG veille à ce que la tâche commune de la mensuration officielle soit réalisée de manière ordonnée, uniforme et dans le respect des délais. Les points fixes et les limites territoriales mis à disposition constituent les bases géodésiques des travaux de la mensuration officielle. Des contrôles systématiques permettent en outre de garantir le respect des prescriptions fédérales et cantonales ainsi que la qualité et l'exhaustivité de la mensuration officielle.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	0	2 005 000	2 334 813	329 813	16.4 %
(-) Frais de personnel	0	–5 187 090	–4 894 483	292 607	5.6 %
(-) Coûts matériels	0	–2 211 000	–1 607 315	603 685	27.3 %
(-) Intérêts et amortissements standard	0	–33 481	–43 376	–9 895	–29.6 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**0**	**–5 426 571**	**–4 210 362**	1 216 209	22.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	565 000	**1 147 739**	582 739	103.1 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	–6 070 000	**–4 667 105**	1 402 895	23.1 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	2 000	**2 060**	60	3.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**0**	**–10 929 571**	**–7 727 669**	3 201 903	29.3 %
(+)/(-) Régularisations	0	3 401	20 010	16 609	488.4 %
Solde III (comptabilité financière)	**0**	**–10 926 170**	**–7 707 658**	3 218 512	29.5 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Information géographique	0	–5 426 571	–4 210 362	1 216 209	22.4 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le solde I (budget global) du groupe de produits est supérieur de CHF 1,2 million au montant prévu au budget. Cela s'explique par des prestations de tiers inemployées, une baisse des frais de personnel et une augmentation des recettes (émoluments GRUDIS et frais contractuels en matière de mensuration officielle).

Priorités de développement

La réforme des Directions a vu l'intégration de l'OIG à la DIJ en 2020. Parallèlement, le développement de l'infrastructure cantonale des données géographiques s'est poursuivi. On note également l'accroissement de la superficie décrite dans la mensuration officielle, le développement du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF) et l'introduction du cadastre des conduites dans le canton de Berne. Le 16 septembre 2020, le Conseil-exécutif a par ailleurs adopté la nouvelle stratégie du canton de Berne sur la géoinformation (www.be.ch/gi-strategie). Celle-ci a pour objectif que des géoinformations actuelles, fiables et facilement accessibles deviennent un élément central de l'administration numérique, qu'elles revêtent une utilité particulière pour l'économie, le grand public et l'administration et qu'elles favorisent l'interaction entre les acteurs concernés.

Chances et risques

Les géodonnées de base cantonales apportent une contribution substantielle à la numérisation en cours des processus administratifs. La mise à disposition rapide d'informations géographiques ainsi que le développement de l'infrastructure cantonale des données géographiques (ICDG) en fonction des besoins représentent un défi de taille tant pour les offices spécialisés que pour l'OIG.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre de jeux de géodonnées dans l'infrastructure cantonale des données géographiques	316	333
Nombre de mises à jour des jeux de géodonnées	1 461	1 693
Chiffre d'affaires annuel de la mensuration officielle en millions de CHF (chiffres de l'année précédente)	29	29
Surfaces dont la mensuration officielle est approuvée définitivement au standard de qualité MO93 (en % du territoire cantonal)	55	55

6.8 Financements spéciaux

6.8.1 Compensation de la plus-value

Aux termes de l'article 142f de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC ; RSB 721.0), le produit de la taxe sur la plus-value (compensation d'avantages résultant de mesures d'aménagement) est affecté à des mesures d'aménagement du territoire conformément aux prescriptions de la loi fédéral du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT, RS 700).

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–299 453**	**0**	**–64 477**	–64 477	0.0 %
Revenus	**299 453**	**0**	**64 477**	64 477	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–299 453	0	–64 477	–64 477	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	299 453	0	64 477	64 477	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0%
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0%
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0%

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	2 329	0	301 782	301 782	–
Etat du patrimoine au 31.12.	301 782	0	366 258	366 258	–
Variation du patrimoine	–299 453	0	**–64 477**	–64 477	–

Commentaire

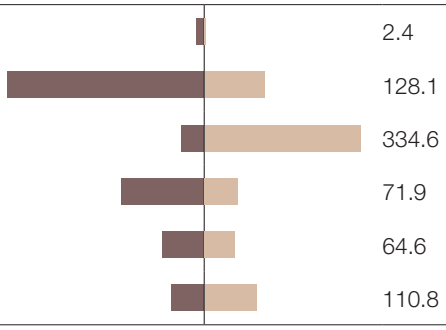
Au cours de l'année, le canton a reçu une part de CHF 0,4 million de trois communes au titre de la compensation de la plus-value.

Le nombre de décisions communales dans ce domaine n'augmente toujours que lentement. Il faut s'attendre à ce que le montant de la part cantonale évolue à la hausse ces prochaines années, mais il est difficile de faire des prévisions plus précises à cet égard.

7 Direction de la sécurité (DSE)

7.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2020, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative	–16.2	2.4
Police	–422.9	128.1
Circulation routière et navigation	–47.6	334.6
Exécution judiciaire	–178.1	71.9
Population et immigration	–89.9	64.6
Sécurité civile, sport et affaires militaires	–69.5	110.8



7.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2019	2020	2020	CHF	%
Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative	–12.0	–14.3	–13.8	0.5	3.7 %
Police	–283.9	–306.3	–294.8	11.5	3.8 %
Circulation routière et navigation	288.6	284.7	287.1	2.3	0.8 %
Exécution judiciaire	–91.1	–110.1	–106.2	3.9	3.5 %
Population et immigration	–26.3	–29.8	–25.3	4.5	15.1 %
Sécurité civile, sport et affaires militaires	–1.4	–4.0	41.3	45.3	1 140.6 %
Total	**–126.1**	**–179.8**	**–111.8**	68.0	37.8 %

7.3 Priorités de l'exercice

Réforme des Directions (RDir)
Dans le cadre de la réforme des Directions, la Direction de la police et des affaires militaires (POM) est devenue la DSE. Le nom de l'Office de la population et des migrations (OPM) a été abrégé en Office de la population (OPOP).

La DSE face à la pandémie de COVID-19
La DSE a participé activement à la gestion de la crise du COVID-19 par l'intermédiaire de l'organe de conduite cantonal (OCCant). Elle a également permis à la population de conserver un peu de normalité grâce aux prestations fournies par ses offices.

Après que le Conseil fédéral a décrété l'état de situation extraordinaire le 16 mars 2020, les guichets des offices de l'état civil et des centres de documents d'identité ont été fermés, à l'exception de ceux du Service des passeports provisoires. Après quelques jours seulement, les offices de l'état civil ont rouvert leurs guichets sur rendez-vous, dans le respect des mesures de lutte contre le coronavirus. Ils se sont trouvés face à des difficultés organisationnelles et communicationnelles s'agissant des mariages et du nombre d'invités autorisés, par exemple, les prescriptions fédérales et cantonales en la matière changeant fréquemment. Le 11 mai 2020, ce fut au tour des centres de documents d'identité de rouvrir leurs guichets afin de reprendre l'établissement de documents d'identité ordinaires ; la demande est toutefois restée relativement faible, du fait des restrictions touchant les voyages.

Dans le domaine de l'exécution judiciaire également, la gestion de la pandémie de COVID-19 a constitué un défi considérable. Grâce à des préparatifs précoces entrepris dès février et à une mise en œuvre rigoureuse des mesures de protection, l'Office de l'exécution judiciaire (OEJ) n'a dénombré que 14 tests positifs sur l'ensemble de la population carcérale, alors que cette dernière a connu 5927 arrivées et 5930 départs. Par arrêté du 18 mars 2020, le Conseil-exécutif a interdit temporairement les visites, les sorties et les congés. Les personnes détenues ont néanmoins pu maintenir des relations avec le monde extérieur grâce à la téléphonie vidéo et à des crédits d'appel supplémentaires. L'excellente collaboration avec l'Office du médecin cantonal (OMC) et l'Institut des maladies infectieuses de l'Université de Berne (IFIK) mérite d'être soulignée. L'OMC et l'IFIK ont permis à l'OEJ d'effectuer un grand nombre de tests et ont livré les résultats très rapidement. Le mode de crise n'a pas engendré de frais supplémentaires à l'OEJ.

La Police cantonale bernoise (POCA) a été fortement sollicitée en lien avec plusieurs grandes manifestations qui se sont tenues en ville de Berne. Elle a procédé à de nombreux contrôles et dénonciations lors de rassemblements de coronasceptiques, lesquels n'observaient généralement pas les mesures de protection en vigueur. En septembre, lorsque des activistes du climat ont investi la Place fédérale pendant la session du Parlement malgré l'interdiction de manifester, elle a fini par évacuer la place à la demande de la ville de Berne. L'intervention s'est déroulée globalement sans heurts et a donné lieu à des contrôles de personnes et à des dénonciations. Simultanément, face à la manifestation non autorisée « Stop Isolation », la POCA s'est vue contrainte, après un dialogue infructueux, d'utiliser notamment le canon à eau pour libérer les axes de circulation bloqués et empêcher les manifestants de parvenir jusqu'à la Place fédérale.

Augmentation des effectifs de la POCA
La mise en œuvre de la motion 138–2016 Wüthrich (Huttwil, PS) entraîne la création échelonnée de 360 postes au sein de la POCA, au cours de deux phases qui s'étendent jusqu'en 2030 environ, conformément à la volonté exprimée par le Grand Conseil. La POCA a concrétisé les planifications nécessaires à cet effet et prépare le recrutement d'aspirants supplémentaires. L'augmentation des effectifs de la POCA permettra notamment de mieux lutter contre la cybercriminalité, qui est en hausse, d'intensifier la prévention, en particulier dans les écoles, et d'augmenter la présence préventive de patrouilles dans tout le canton. Il est prévu en outre de développer la lutte contre le terrorisme, le radicalisme et l'extrémisme, ainsi que le système cantonal de gestion des menaces, notamment en mettant l'accent sur la violence domestique et les menaces contre les autorités.

Nouveau centre de police de Berne
Le nouveau centre de police, situé à Niederwangen, regroupera la moitié des collaborateurs de la POCA à partir de 2027 environ. Au cours de l'année 2020, l'avant-projet s'est terminé et l'établissement du cahier des charges pour l'appel d'offres aux entreprises totales a commencé. Selon toute prévision, la publication aura lieu en été 2021 et l'adjudication en été 2022. Lors de la session d'hiver 2020, le Grand Conseil a approuvé un crédit supplémentaire pour la réalisation de l'appel d'offres.

Autonomisation de l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN)
Le Conseil-exécutif a donné le mandat à la DSE d'élaborer une esquisse d'acte normatif en vue de l'autonomisation de l'OCRN et, plus précisément, de sa transformation en établissement de droit public. Il disposera ainsi des bases nécessaires à une décision de principe sur l'élaboration d'un projet d'acte législatif et d'une stratégie détaillée. La question se pose en raison des mutations que connaît le monde de la mobilité. Afin de pouvoir y réagir à temps et de manière pertinente, l'OCRN a besoin d'une plus grande marge de manœuvre sur le plan du fonctionnement et des investissements. Il peut l'obtenir en s'autonomisant et en prenant la forme d'un établissement de droit public.

Exécution judiciaire : importance des collaborations intercantonales
Ces dernières années, les problèmes qui se sont posés dans le domaine de l'exécution judiciaire en Suisse ont fortement augmenté et se sont complexifiés. Afin d'y répondre de manière adéquate, il est devenu indispensable de renforcer les collaborations au-delà des frontières concordataires. À titre de projet phare de l'année 2020, on peut mentionner à cet égard le projet « Horizon », qui vise une collaboration plus étroite entre les deux concordats alémaniques (soit le Concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale sur l'exécution des peines et mesures et le Concordat de la Suisse orientale).

Le Conseil-exécutif et le Grand Conseil ont approuvé, en 2020, l'adhésion du canton de Berne à l'association Electronic Monitoring en Suisse (EM). Cette dernière vise à lancer un appel d'offres au niveau national pour la technologie de surveillance électronique et à mettre à disposition une application et des appareils permettant d'assurer la surveillance électronique de différentes formes d'exécution judiciaire. Dans le canton de Berne, un groupe de travail impliquant plusieurs Directions élabore les bases législatives définissant quelle unité administrative mettra en œuvre les différentes possibilités prévues par la loi en matière de surveillance électronique, à quelles conditions et avec quelles responsabilités. La Section de la probation et de l'exécution des sanctions pénales (rattachée à l'OEJ) se chargera des surveillances pour les tribunaux civils,

la police et d'autres unités administratives du canton, le cas échéant. À cet effet, une ordonnance urgente est en cours d'élaboration et sera, selon toute prévision, adoptée dans le courant de l'année 2021.

Fin du projet de restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés dans le canton de Berne (NA-BE)
En mai 2020, le Conseil-exécutif a fixé au 1er juillet 2020 l'entrée en vigueur de la loi du 3 décembre 2019 sur l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés (LAAR ; RSB 861.1), de la loi du 9 décembre 2019 portant introduction de la loi fédérale sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (Li LFAE ; RSB 122.20) et de ses ordonnances d'application. Le projet NA-BE a été achevé avec succès en 2020, avec le transfert de l'aide sociale en matière d'asile de la DSE à la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration. La DSE se concentre désormais sur l'exécution systématique et rapide des décisions de renvoi entrées en force. La société ORS Service AG, chargée par le canton d'héberger et d'encadrer les personnes frappées de ces décisions, a mis en service les centres de retour cantonaux de manière échelonnée à partir de mai 2020. Les personnes dans le besoin qui sont tenues de quitter la Suisse peuvent y bénéficier de l'aide d'urgence et s'y préparer au départ pour leur pays d'origine ou un État tiers.

Ancien dépôt de munitions de Mitholz
L'état-major spécial Mitholz créé par l'OCCant a suivi le projet d'évaluation des variantes lancé par le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), a défendu les intérêts du canton et élaboré les plans d'urgence requis. Le 4 décembre 2020, le Conseil fédéral a décidé que les restes de munitions se trouvant dans l'ancien dépôt de Mitholz devaient être évacués. Il a également défini l'organisation de projet pour la phase suivante. Étant donné que les questions à résoudre désormais relèvent plus de l'aménagement du territoire que de la sécurité, l'état-major spécial Mitholz de l'OCCant a été dissous. Sur mandat du Conseil-exécutif, un état-major cantonal de coordination a été créé et placé sous la conduite du secrétaire général de la DSE.

Stratégie sportive du canton de Berne
La planification de mise en œuvre relative à la stratégie sportive du canton de Berne est prête. Les mesures qui peuvent être mises en place avec les moyens budgétaires disponibles seront réalisées. C'est le cas, en particulier, du renforcement de la coordination et de la concertation entre les services impliqués. Le Conseil-exécutif n'a pas inscrit de fonds supplémentaires au budget 2021 pour l'application de la stratégie. Une nouvelle loi cantonale sur l'encouragement du sport constituera la base légale pour la mise en œuvre d'autres mesures. La procédure de consultation a été menée en été 2020.

Législation cantonale sur les jeux d'argent
Dans le sillage de la nouvelle législation fédérale sur les jeux d'argent (en vigueur depuis le 1er janvier 2019), la loi sur les loteries (LLot), l'ordonnance sur les loteries (OL) et l'ordonnance sur le Fonds du sport (OFSp) ont fait l'objet d'une révision totale en 2020. La loi cantonale du 10 juin 2020 sur les jeux d'argent (LCJAr ; RSB 935.52) et l'ordonnance cantonale du 2 décembre 2020 sur les jeux d'argent (OCJAr ; RSB 935.520) sont entrées en vigueur le 1er janvier 2021. Tous les jeux de petite envergure sont désormais admis dans le canton, y compris les petits tournois de poker et les paris sportifs locaux. La nouvelle législation consacre les principes de l'utilité publique et de l'égalité de traitement en matière d'attribution des moyens issus des jeux d'argent. Lors des délibérations, le Grand Conseil a souligné que les subventions prélevées sur le Fonds de loterie et le Fonds du sport doivent être octroyées de manière égale dans tout le canton. Dans le domaine du Fonds du sport, la nouvelle législation élargit les possibilités de subventionnement, prévoit un financement plus généreux des projets et précise les modalités de la collaboration intercantonale. S'agissant du Fonds de loterie, les domaines d'affectation ont été actualisés et comprennent désormais le domaine de la société, et un cadre financier a été défini pour les subventions octroyées pour les monuments historiques revêtant une importance exceptionnelle (subventions périodiques), la protection du patrimoine et la coopération au développement.

7.4 Compte de résultats

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–868 765 430**	**–888 396 601**	**–926 252 062**	–37 855 461	–4.3 %
Revenus	**742 634 984**	**708 516 082**	**769 919 293**	61 403 211	8.7 %
Solde	**–126 130 446**	**–179 880 519**	**–156 332 769**	23 547 750	13.1 %
Charges					
30 Charges de personnel	–500 143 499	–529 701 722	–515 511 400	14 190 322	2.7 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–152 937 433	–182 527 949	–202 440 834	–19 912 885	–10.9 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	–18 682 617	–19 454 906	–18 279 905	1 175 001	6.0 %
34 Charges financières	–26 193	–1 311 500	–122 176	1 189 324	90.7 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–63 475 937	–56 000 000	–100 189 999	–44 189 999	–78.9 %
36 Charges de transfert	–118 345 728	–78 989 039	–73 708 228	5 280 811	6.7 %
37 Subventions à redistribuer	–1 342 694	–1 483 000	–1 483 306	–306	–0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–13 811 330	–18 928 485	–14 516 214	4 412 271	23.3 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	272 569 348	274 290 000	274 243 533	–46 467	–0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	200 641 710	213 197 574	285 435 384	72 237 810	33.9 %
43 Revenus divers	47 520	0	20 389	20 389	0.0 %
44 Revenus financiers	2 579 806	2 118 000	2 425 843	307 843	14.5 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	60 776 270	54 090 000	53 984 636	–105 364	–0.2 %
46 Revenus de transfert	196 809 711	155 652 737	140 784 199	–14 868 537	–9.6 %
47 Subventions à redistribuer	1 342 694	1 483 000	1 483 306	306	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	7 867 924	7 684 771	11 542 003	3 857 232	50.2 %

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats s'améliore de CHF 23,5 millions par rapport au budget. Ce résultat positif s'explique en premier lieu par des dépenses plus basses qu'escompté.

Les frais de personnel sont inférieurs de CHF 14,2 millions aux prévisions budgétaires. Cet écart est dû à des sous-effectifs temporaires à la POCA, à des frais de personnel moins élevés pour les centres de retour étant donné que ces derniers ne sont pas exploités par du personnel cantonal mais par des prestataires externes et, de façon générale, à des postes restés vacants. Par contre, les charges de biens, services et marchandises sont supérieures de CHF 19,9 millions au montant budgété. Le matériel médical de protection acquis par l'Organe de conduite cantonal (OCCant) sur mandat du Conseil-exécutif, pour un montant d'environ CHF 50,0 millions, a été imputé à l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM), mais refacturé à l'Office du pharmacien cantonal (OPHC). En raison d'une nouvelle pratique comptable liée à la compensation des charges de l'aide sociale, les charges de biens, services et marchandises de l'Office de l'exécution judiciaire (OEJ) ont baissé de CHF 12,8 millions par rapport au budget. À l'Office de la population (OPOP), elles ont diminué de CHF 6,3 millions, du fait du nombre moins élevé de documents de voyage établis pour les ressortissants suisses et d'un effectif moindre de requérants d'asile mineurs non accompagnés. Enfin, les dépenses opérationnelles à la POCA ont reculé en raison de la pandémie de COVID-19, ce qui a conduit à une réduction des charges de biens, services et marchandises de CHF 5,2 millions. Les attributions aux fonds et financements spéciaux ont augmenté de CHF 44,2 millions, ce qui résulte principalement du transfert des parts décentralisées du fonds des contributions de remplacement administrées par les communes sous l'ancien droit, d'un montant de CHF 47,1 millions, sur le fonds administré par le canton de Berne. S'agissant des contributions (GM 42), la comptabilisation sans incidence sur le solde est restée inchangée.

Les revenus des contributions s'écartent de CHF 72,2 millions par rapport au budget. Cela s'explique en majeure partie, comme mentionné ci-avant, par la nouvelle comptabilisation du fonds des contributions de remplacement et par la facturation du matériel médical de protection à l'OPHC. On constate une baisse des contributions à l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) et à l'OPOP à cause de la pandémie de COVID-19 et du semi-confinement auquel elle a donné lieu : seules des expertises facultatives de véhicules ont été réalisées entre mi-mars et mi-mai. Partant, les recettes provenant des expertises de véhicules étaient inférieures de CHF 2,5 millions par rapport au montant budgété. Les revenus

des émoluments ont connu un recul de CHF 3,3 millions en raison de la plus faible demande de documents de voyage suisses due aux restrictions imposées aux voyageurs. La POCA a enregistré une baisse de CHF 3,6 millions des recettes issues des amendes, due à une budgétisation trop élevée d'une part (CHF 2,0 mio) et au semi-confinement du printemps d'autre part (CHF 1,6 mio). En outre, comme c'est le cas pour les charges de biens, services et marchandises, la nouvelle pratique comptable liée à la compensation des charges de l'aide sociale a aussi engendré un recul des contributions. Quant aux revenus de transfert, leur diminution de CHF 14,9 millions est due à la réduction du nombre d'attributions dans le domaine de l'aide sociale en matière d'asile.

7.5 Compte des investissements

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–23 815 302**	**–24 549 000**	**–23 043 711**	1 505 289	6.1 %
Recettes	**2 068 078**	**1 850 000**	**1 619 654**	–230 346	–12.5 %
Solde	**–21 747 224**	**–22 699 000**	**–21 424 056**	1 274 944	5.6 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–19 266 526	–18 450 000	–14 056 727	4 393 273	23.8 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	–2 918 189	–4 249 000	–8 210 096	–3 961 096	–93.2 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	–186 941	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	–1 443 646	–1 850 000	–776 888	1 073 112	58.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	431 402	0	419 765	419 765	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	193 030	0	423 002	423 002	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	1 443 646	1 850 000	776 887	–1 073 113	–58.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le solde du compte des investissements est inférieur de CHF 1,3 million au budget (soit 5,6 %).

En raison de la pandémie de COVID-19 et de retards d'ordre général dans les projets, divers investissements n'ont pas pu être réalisés comme prévu. Des véhicules (BMW), des installations de contrôle de la vitesse et du respect des feux de signalisation, ainsi que des stations de base pour le réseau radio de sécurité POLYCOM n'ont notamment pas pu être livrés à la POCA à temps.

7.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSE

2016	2017	2018	2019	2020
4 045.7	4 064.6	4 046.6	3 981.1	4 029.3

Commentaire

Les effectifs ont augmenté de 48,2 EPT par rapport à 2019. Cette hausse concerne principalement la POCA.

Cette dernière a en effet gagné 45,0 EPT. Cependant, le corps de police est toujours en net sous-effectif et la POCA essaie de compenser cet état de fait par des volées plus grandes. Par ailleurs, elle recrute de plus en plus de personnes qui proviennent d'autres corps ou qui avaient quitté la police, ce qui a également une incidence sur la hausse des effectifs. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'augmentation des effectifs de police de 2022 à 2031, des prélèvements anticipés sur le contingent de l'année suivante ont été réalisés dans le domaine des collaborateurs civils. Ces postes sont toutefois financés exclusivement par les moyens financiers disponibles en raison des sous-effectifs.

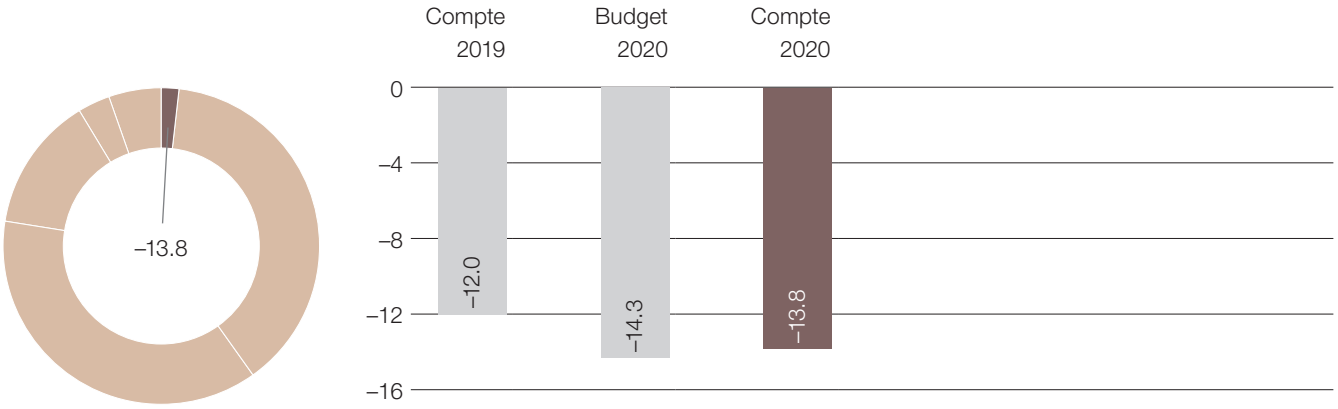
La diminution des effectifs de 4,1 EPT à l'OPOP est due au transfert de postes de la DSE à la DSSI dans le cadre du projet NA-BE.

L'augmentation des effectifs de 6,2 EPT à l'OEJ est due à des engagements qui ont permis de repourvoir des postes vacants. Ces derniers étaient inscrits au budget, mais n'avaient pas encore de titulaires fin 2019. Les changements marginaux dans les autres offices (moins de 1,0 EPT pour chaque office) s'expliquent par des fluctuations normales.

Tous les changements susmentionnés s'inscrivent dans le cadre des effectifs autorisés pour la Direction.

7.7 Groupes de produits

7.7.1 Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative



■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Soutien au directeur de la DSE sur le plan politique par l'accomplissement de travaux préparatoires et par des prestations de conseil ; coordination des activités entre les unités organisationnelles de la Direction, conformément à la loi d'organisation du 20 juin 1985 (LOCA ; RSB 152.01) et à l'ordonnance d'organisation DSE du 18 octobre 1995 (OO DSE ; RSB 152.221.141) ; traduction et autres prestations, selon les besoins, en faveur des offices et de la POCA.

Examen de la conformité au droit de décisions contestées, à l'intention de la Direction.

Administration du Fonds de loterie et du Fonds du sport ; octroi d'autorisations de loterie.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	1 533 465	1 472 780	1 485 867	13 087	0.9 %
(-) Frais de personnel	–7 517 334	–8 173 026	–7 770 472	402 554	4.9 %
(-) Coûts matériels	–7 400 515	–8 721 650	–7 978 546	743 104	8.5 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–111 967	–145 820	–139 393	6 427	4.4 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–13 496 350**	**–15 567 716**	**–14 402 544**	1 165 172	7.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	276 700	0	**60 766**	60 766	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–358 959	–305 000	**–263 543**	41 457	13.6 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 536 071	1 537 600	**805 772**	–731 828	–47.6 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–12 042 539**	**–14 335 116**	**–13 799 550**	535 567	3.7 %
(+)/(-) Régularisations	11 521	25 972	24 997	–975	–3.8 %
Solde III (comptabilité financière)	**–12 031 017**	**–14 309 145**	**–13 774 553**	534 592	3.7 %

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en CHF	2019	2020	2020	CHF	%
Soutien à la direction	–11 503 889	–13 172 526	–12 514 765	657 761	5.0 %
Justice administrative	–2 043 356	–2 399 944	–1 883 221	516 723	21.5 %
Autorisations de police industrielle et de loterie	50 895	4 754	–4 559	–9 312	–195.9 %
Administration des fonds de loterie et du sport	0	0	0	0	0.0 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le solde I (budget global) du groupe de produits présente un résultat meilleur que celui prévu dans le budget (CHF +1,2 mio). Cette amélioration est due à une baisse des frais de personnel et de matériel.

La baisse globale de CHF 0,4 million des frais de personnel est due, d'une part, aux postes vacants dans le domaine du soutien au projet ERP (Entreprise Resource Planning) et de l'informatique (CHF 0,2 mio) et, d'autre part, à l'annulation et au report de plusieurs formations continues et recyclages prévus dans le cadre du projet IT@BE en raison de la pandémie de COVID-19 (CHF 0,2 mio).

La diminution de CHF 0,74 million des coûts matériels est due à différents facteurs. D'une part, la planification et la direction du projet ERP ont engendré une diminution des coûts de CHF 0,3 million, la plus grande partie du projet étant prévue pour 2021 et 2022. D'autre part, CHF 0,2 million n'a pas été dépensé sur les montants prévus pour les honoraires de conseillers externes, les autres charges de fonctionnement et la représentation, et CHF 0,9 million a été économisé sur le montant prévu pour les prestations de tiers en matière d'informatique. La principale raison est que plusieurs projets planifiés n'ont pas abouti ou ont été reportés aux prochaines années (p. ex. interfaces ERP/SAP). Par contre, le montant des prestations internes en matière d'informatique a augmenté de CHF 0,6 million en raison du transfert de certaines tâches dans le cadre des projets en cours IT@BE, APF@BE et Rollout@BE et de l'augmentation générale des coûts des services de base.

Dans le solde II (comptabilité analytique d'exploitation), la fermeture de plus de cinq mois du casino d'Interlaken en raison de la pandémie de COVID-19 a eu d'importantes répercussions, entraînant une diminution de la part de l'impôt sur les maisons de jeu et une baisse des contributions en faveur des communes-sièges et du Fonds de lutte contre la toxicomanie.

Priorités de développement

L'année dernière a été marquée par les effets de la pandémie de COVID-19. Le Secrétariat général (SG) a apporté un soutien politique actif au directeur durant cette période extraordinaire. En outre, la préparation et la mise en œuvre de projets cantonaux importants (IT@BE, ERP, GEVER) ont également été au cœur des préoccupations au niveau de la Direction. Des projets de loi, en particulier dans le domaine de la loi cantonale du 10 juin 2020 sur les jeux d'argent (LCJAr ; RSB 935.52), des travaux de préparation pour la révision de la loi du 12 mars 1998 sur l'imposition des véhicules routiers (LIV ; RSB 761.611) et des travaux législatifs imprévus pour les mesures liées à la crise du coronavirus (ordonnances COVID-19) ont été menés à bien. Même si le Service juridique a reçu 440 recours cette année, ce qui est un nombre élevé supérieur d'environ 30 pour cent à la moyenne des dernières années, le Secrétariat général a tout de même été en mesure de réduire les affaires en suspens de dix pour cent en 2020.

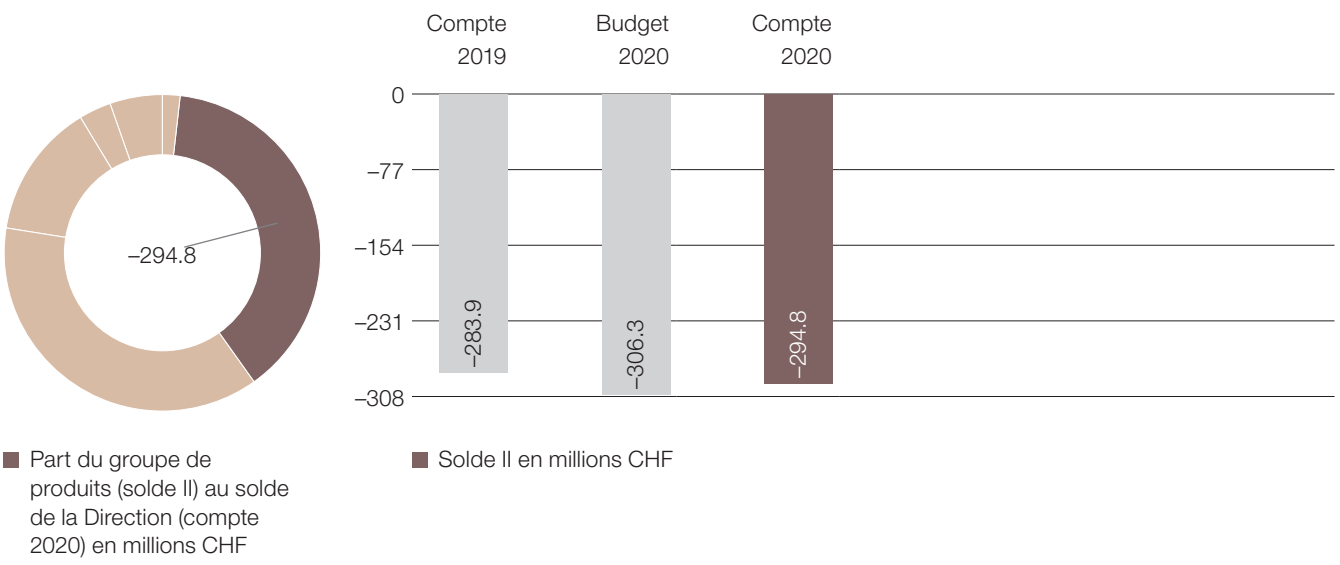
Chances et risques

Le SG sera encore mis à rude épreuve durant les prochaines années, particulièrement en raison de la mise en œuvre de projets cantonaux au sein de la DSE tels que l'introduction du système ERP et la modification de l'organisation des processus d'assistance pour l'ensemble de la Direction. Les affaires en suspens au Service juridique demeurent l'une des préoccupations principales du SG qui doit continuer, à l'aide de mesures dans les domaines de l'organisation et du personnel, de les réduire autant que possible.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	153	187
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	18	17
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	42	40
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'État	220	266
Nombre de recours déposés	438	440
Nombre de recours traités	478	455

7.7.2 Police



■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Le groupe de produits «Police» englobe toutes les mesures prises par la POCA afin de préserver ou de rétablir la sécurité et l'ordre. Celles-ci comprennent entre autres:

- l'engagement des forces de police mobiles et territoriales,
- la poursuite et l'élucidation d'actes délictueux,
- les mesures préventives,
- l'exploitation d'une organisation d'alarme,
- la coordination de diverses forces d'engagement.

Le groupe de produits reflète en outre les prestations fournies par la POCA. Celles-ci englobent en particulier:

- l'entraide administrative et l'assistance à l'exécution en faveur d'organs fédéraux et cantonaux,
- les prestations de sécurité contractuelles en faveur de tiers.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	87 454 650	90 273 000	91 260 068	987 068	1.1%
(-) Frais de personnel	–314 694 789	–333 059 360	–326 304 488	6 754 872	2.0%
(-) Coûts matériels	–73 579 361	–87 554 618	–79 327 465	8 227 152	9.4%
(-) Intérêts et amortissements standard	–16 932 118	–15 985 135	–16 731 265	–746 130	–4.7%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	**–317 751 618**	**–346 326 113**	**–331 103 151**	15 222 962	4.4%
(+) Recettes des subventions cantonales	–707 327	0	**297 769**	297 769	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	–578 465	–139 998	**–545 687**	–405 689	–289.8%
(+) Rentrées fiscales et amendes	35 106 440	40 138 000	**36 522 828**	–3 615 172	–9.0%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–283 930 971**	**–306 328 111**	**–294 828 241**	11 499 870	3.8%
(+)/(-) Régularisations	3 174 754	2 336 913	3 477 517	1 140 604	48.8%
Solde III (comptabilité financière)	**–280 756 217**	**–303 991 198**	**–291 350 724**	12 640 474	4.2%

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en CHF	2019	2020	2020	CHF	%
Tâches de police de sécurité et du trafic, gestion de la centrale d'engagement, entraide administrative et aide à l'exécution	–100 423 987	–104 589 220	–102 836 812	1 752 407	1.7 %
Police judiciaire	–218 151 031	–244 638 689	–231 590 253	13 048 435	5.3 %
Prestations pour des tiers	823 400	2 901 796	3 323 915	422 119	14.5 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Les activités de la POCA sont regroupées au sein du groupe de produits Police. Une économie d'environ CHF 15,2 millions a pu être réalisée au niveau I (budget global) du calcul des marges contributives. Les frais de personnel s'écartent de CHF 6,7 millions des prévisions budgétaires. Cette différence est notamment due à une moyenne de sous-effectifs temporaires en équivalents plein temps de 31,0 à la POCA (près de CHF 5,0 mio). De plus, de nombreux rapports, événements et formations ont dû être annulés en raison de la pandémie de COVID-19 ; des charges d'un montant de près de CHF 1,7 million n'ont par conséquent pas été dépensées. Cette baisse de charges de CHF 8,2 millions est surtout due à la pandémie de COVID-19, avec près de CHF 4,1 millions. Les effets se ressentent notamment dans les interventions de service d'ordre, les analyses de traces, les engagements de désamorceurs, les défraiements, le ravitaillement et les séances de communication. La facturation interne inférieure de l'OIO (CHF 1,0 mio), un paiement inférieur à l'École intercantonale de police de Hitzkirch (CHF 0,5 mio), des dépenses moindres de biens et services en raison des sous-effectifs (CHF 1,4 mio), des retards dans les projets (CHF 0,8 mio) et la liquidation de deux provisions relatives à deux cas de responsabilité de l'État (CHF 0,4 mio) ont également eu un impact positif sur les chiffres. Les recettes excèdent de près de CHF 1,0 million. Durant la pandémie de COVID-19, la POCA a mis du personnel à disposition de la DSSI durant dix mois pour le traçage des contacts, la gestion de la hotline ainsi que pour le développement et l'exploitation de la gestion des ressources cantonales. Elle a facturé cela à l'interne.

Dans le solde II, les recettes générées par les amendes d'ordre sont inférieures d'environ CHF 3,6 millions. Ceci est dû, d'une part, à une budgétisation trop élevée (CHF 2,0 mio) et, d'autre part, au confinement du printemps (CHF 1,6 mio).

Les dépenses du compte d'investissement, qui ont dépassé de près de CHF 0,7 million celles escomptées, ont été compensées par l'écart de planification. Les investissements réalisés ont notamment servi au projet du nouveau système de gestion des dossiers (NeVo). Divers investissements n'ont pas pu être réalisés en raison de la pandémie de COVID-19 et du retard général dans certains projets. Des véhicules de marque BMW, des installations de contrôle de vitesse et du respect des feux rouges ainsi que des stations de base Polycom n'ont notamment pas pu être livrés comme prévu.
La POCA a dû faire face à d'importants défis liés à la pandémie de COVID-19. L'opérationnalité du corps de police a dû être garantie à tout moment et des plans de protection internes, développés et transposés de manière conséquente. Il y a eu des cas d'infection parmi les collaboratrices et collaborateurs de la POCA et plusieurs centaines ont dû se mettre en quarantaine sur l'ensemble de la période rapportée. Néanmoins, les prestations nécessaires ont toujours pu été assurées à tous les niveaux. La POCA a adapté ses priorités, l'utilisation de ses ressources et ses plans d'engagement de manière flexible et a, au besoin, déplacé des ressources à l'interne. Cela lui a permis d'utiliser le savoir-faire et la flexibilité de ses collaboratrices et collaborateurs au profit de la population et de l'intérêt général.

Les mesures ordonnées au printemps 2020 et, dans un premier temps, le nombre inférieur de manifestations, d'événements sportifs de grande envergure avec public, de visites d'État et d'événements (par exemple le carnaval et le marché aux oignons) ont entraîné une nette baisse du nombre d'interventions du service d'ordre (d'environ 58 % ou de 97 000 heures par rapport à l'année 2019). La POCA a toutefois augmenté sa présence dans l'espace public avec des patrouilles, notamment à pied (augmentation d'environ 11 % ou de 48 000 heures par rapport à 2019), pour répondre aux question d'une population souvent inquiète, expliquer les mesures de protection et, le cas échéant, les imposer.

Les collaboratrices et collaborateurs de la POCA ont simultanément accompagné tous les assouplissements et durcissements de mesures et contrôlé les plans de protection de magasins, d'établissements de restauration et d'autres institutions quant à leur plausibilité. Ils ont indiqué les possibilités d'amélioration et sont intervenus là où nécessaire, afin d'imposer les plans de protection. De plus, la POCA a souvent dû intervenir lors de manifestations contre les mesures en lien avec le coronavirus et imposer les prescriptions en menaçant de procéder à des dénonciations. Durant la pandémie de COVID-19, les collaboratrices et collaborateurs de la POCA ont été continuellement informés des nouvelles prescriptions fédérales et cantonales, en constante évolution. Les modifications à court terme ont représenté un défi parfois considérable.

De plus, la POCA a été impliquée au front de la gestion de crise. Le commandement, la division Technique, la Communication, la division Planification et engagement et de nombreux autres services de la POCA ont été particulièrement sollicités. La POCA a dirigé l'état-major de conduite de l'OCCant et est parfois intervenue avec plus de 60 collaboratrices et collaborateurs pour acquérir, entreposer et distribuer du matériel de protection. La hotline officielle du canton de Berne a également été gérée et dirigée par des collaboratrices et collaborateurs de la POCA. Durant cette période, plus de 45 000 appels ont été reçus. La POCA a mis à disposition jusqu'à 30 collaboratrices et collaborateurs, surtout durant le second semestre, pour apporter son soutien au traçage de contacts cantonal. Elle a répondu à de nombreuses demandes, en partie complexes, de l'économie et de la population, afin d'interpréter les mesures de protection ordonnées par la Confédération et les cantons, et de les transposer correctement. De mars à début novembre, la POCA a aussi assuré la gestion exigeante du catalogue de questions (FAQ) mis à disposition dans le cadre de la hotline cantonale.

Compte tenu de cette forte charge, divers projets et activités prévus à l'interne, comme le renforcement de la culture de feedback ou la révision de la stratégie, ont dû être reportés à l'année suivante. D'autres projets, tels que la définition d'un catalogue de valeurs avec force obligatoire, ont pu être poursuivis selon le calendrier prévu.

La pandémie de COVID-19 a eu un impact sur de nombreux champs d'activités de la POCA. Ainsi, le nombre et la complexité d'infractions dans le cyberespace augmentent depuis des années. Selon des données internes de la POCA, le nombre d'infractions a doublé entre 2015 et 2019. Cette tendance s'est confirmée de manière impressionnante durant la pandémie de COVID-19 : en 2020, la POCA a constaté un redoublement du nombre d'infractions par rapport à l'année précédente. Elle a commencé à mettre en place une nouvelle brigade « Cybercriminalité », afin d'intensifier et de systématiser les cyberenquêtes. Elle s'est également penchée sur la prévention en créant des brochures et du matériel de cours spécifiques aux PME et aux communes. Elle soutient les mesures de prévention nationales dans le cadre de NEDIK (réseau national de soutien dans la lutte contre la criminalité informatique).

En janvier 2020, le Conseil-exécutif a concrétisé son plan de gestion cantonale des menaces (GCM), qui traite notamment la violence domestique et les menaces et la violence à l'encontre des autorités. La POCA reprend formellement la conduite et se charge de la coordination entre les entités impliquées, des mesures contre les personnes dangereuses et de celles pour la protection des victimes ainsi que de la formation des interlocutrices et interlocuteurs au sein de l'administration cantonale et communale. En 2020, elle a formé en GCM près de 140 interlocutrices et interlocuteurs de différentes unités administratives. Une augmentation des demandes et annonces au service spécialisé Gestion des menaces (POCA) a été constatée par rapport à l'année passée.

En ce qui concerne la formation des policières et policiers, près de la moitié des événements en présentiel a dû se tenir virtuellement ou être annulée, en raison des mesures de protection liées à la crise du coronavirus. L'École intercantonale de police de Hitzkirch a également dû renoncer aux cours en présentiel pour la formation des aspirantes et des aspirants. La transposition du concept général de formation 2020, prévoyant un nouveau plan de formation sur deux ans, a dû être reporté de six mois dans l'ensemble de la Suisse afin de ne pas peser davantage sur la formation.

Priorités de développement

Nombre de personnes – notamment les femmes – ne se sentent pas en sécurité dans les centres urbains, surtout le soir. C'est la raison pour laquelle en 2020 aussi la POCA a mis l'accent sur la violence dans l'espace public. Outre une présence accrue de patrouilles de police, des mesures de prévention telles qu'un module d'enseignement à l'école secondaire et l'approche ciblée de récidivistes ont constitué une priorité. Sur la base d'analyses approfondies, la présence policière a été renforcée de manière ciblée à certains endroits et heures sensibles. L'évaluation montre qu'une présence accrue empêche la commission d'infractions.

En 2021, la POCA mènera un sondage auprès de la population bernoise sur le thème de la sécurité de façon à répondre encore mieux à ses besoins. Le sondage est axé sur la violence dans l'espace public et vise à connaître le sentiment de sécurité subjectif et la perception du travail de la police en uniforme dans l'espace public. Des travaux préliminaires d'envergure ont été effectués durant l'année sous revue.

La POCA a réorganisé le domaine de la prévention afin de se concentrer davantage sur les thèmes du cyberespace (Service spécialisé Projets et cyberespace) et de la compétence interculturelle (Service spécialisé Liaison).

Les visites dans les écoles n'ont pas pu avoir lieu pendant le confinement mais ont repris par la suite grâce à des plans de protection approfondis. Un transfert interne des ressources a permis de rattraper plusieurs milliers de leçons. La POCA a aussi proposé un module sur le mobbing pour répondre à la demande de nombreuses écoles.

Pour lutter contre le nombre élevé d'accidents dans la mobilité douce (piétons, vélos, vélos électriques), la POCA a maintenu cela comme priorité en 2020 et mené des actions ciblées pour sensibiliser les usagères et usagers. Elle en fera de même en 2021, en mettant davantage l'accent sur les vélos et vélos électriques.

En 2019, le Conseil-exécutif et le Grand Conseil ont approuvé, dans le cadre de la mise en œuvre de la motion 138–2016 Wüthrich (Huttwil, PS, « Examen des effectifs de la police cantonale »), l'augmentation des effectifs de la POCA de 360 postes d'ici 2030. Les plans en ce sens ont été concrétisés. Il est prévu d'affecter la majorité des postes à la lutte contre la cybercriminalité et le terrorisme ainsi qu'au renforcement de la présence préventive. La prévention et le Système cantonal de gestion des menaces constituent aussi une priorité. Les moyens financiers pour la formation et l'affectation ultérieure des policières et policiers supplémentaires sont inscrits dans le plan mission-financement des années à venir. La planification et les campagnes de recrutement ont été adaptées et renforcées.

Chances et risques

La nouvelle loi sur la police et son ordonnance sont entrées en vigueur en 2020. Les nouveaux instruments tels que le renvoi et l'interdiction d'accès prononcés par oral pour une durée de 48 heures ont fait leurs preuves notamment dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Les premiers nouveaux contrats sur des points sensibles ont été conclus avec les communes.

La loi du 13 juin 2018 sur les prestations des entreprises de sécurité privées (LPESP; RSB 551.4) est également entrée en vigueur. Toutes les entreprises de sécurité sont tenues d'obtenir une autorisation en l'espace de deux ans. En 2020, la POCA, en tant qu'autorité délivrant l'autorisation, a octroyé 26 autorisations d'exploitation et admis 41 demandes de reconnaissance extracantonales. Au total, elle a traité 82 demandes. Compte tenu du délai de transition mentionné, une forte hausse des demandes est attendue en 2021.

La centrale d'engagement cantonale (CEC) à Bienne pour toutes les organisations à feu bleu est entrée en fonction en 2019. Sur la

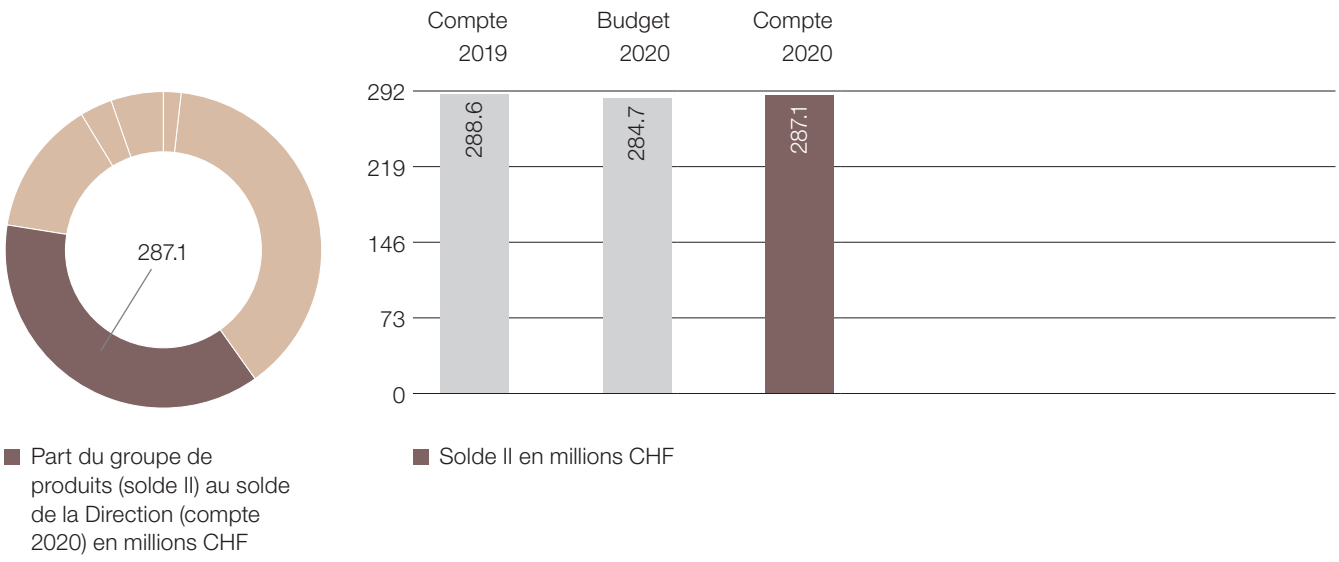
base des expériences positives recueillies, il a été possible de mener à bien les travaux de construction et d'installations techniques de la future CEC Berne de la police et de Protection et sauvetage Berne à la Murtenstrasse. La réunion géographique des organisations partenaires permet d'améliorer les prestations en matière de réception d'appels d'urgence et de déploiement en faveur des citoyennes et citoyens. Une partie de la division Planification et engagement de la POCA (notamment le Centre de situation) s'installera aussi à la CEC Berne, dont l'entrée en fonction est prévue au premier semestre 2021. Puis, en 2027, la CEC Berne s'installera dans le nouveau Centre de police de Berne à Niederwangen.

Dans le cadre du projet du « Nouveau système de gestion des dossiers », le programme « Rialto » pose les jalons d'une gestion des données innovante et simplifiée dans le traitement des cas par la police. En outre, les processus étant davantage numérisés, il crée une continuité et des synergies entre la POCA et le Ministère public. En raison de l'élargissement du projet, il a fallu demander un crédit complémentaire en 2020, approuvé par le Grand Conseil à la session d'hiver. D'autres risques quant aux frais et au calendrier ne peuvent être complètement exclus compte tenu de la complexité du projet. La POCA et le Ministère public s'attachent toutefois à ce qu'aucun autre crédit ne soit nécessaire et que Rialto entre en fonction en 2021.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre d'agents de police (postes équivalent plein temps) en moyenne annuelle	1 942	1 940
Nombre d'habitants* par agent de police (*fondé sur la population résidante permanente [OFS STATPOP] de l'année précédente)	533	536
Nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	3 385 202	3 503 028
Pourcentage des activités de police judiciaire (p. ex. poursuite/jugement d'infractions pénales) sur le nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	53	54
Nombre d'appels reçus par les centrales d'engagement (numéros d'urgence 112, 117, 118)	193 346	201 472

7.7.3 Circulation routière et navigation



Description

Le groupe de produits «Circulation routière et navigation» comprend les prestations suivantes:

- Admission des personnes à l'examen de conduite,
- Organisation d'expertises et d'examens de conduite et organisation d'inspections de bateaux et d'examens de conduite pour bateaux,
- Délivrance des permis de circulation et des permis de conduire, des permis de navigation et des permis de conduire pour bateaux, des autorisations spéciales et des autorisations à la navigation,
- Surveillance des écoles de conduite,
- Prononcé de décisions et exécution de mesures à l'encontre des conducteurs et conductrices de véhicules routiers et de bateaux ayant commis des infractions,
- Signalisation sur les voies d'eau,
- Perception des taxes cantonales sur la circulation routière et des impôts cantonaux sur la navigation ainsi que des redevances fédérales sur le trafic routier,
- Location et administration des places d'amarrage du canton de Berne.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	62 681 261	62 315 500	61 261 448	–1 054 052	–1.7 %
(-) Frais de personnel	–35 250 956	–36 734 199	–35 786 774	947 425	2.6 %
(-) Coûts matériels	–8 419 278	–11 931 645	–9 827 331	2 104 314	17.6 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–2 230 302	–2 454 763	–1 952 401	502 362	20.5 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**16 780 725**	**11 194 893**	**13 694 942**	2 500 049	22.3 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	271 826 298	273 530 000	**273 363 856**	–166 144	–0.1 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**288 607 023**	**284 724 893**	**287 058 798**	2 333 905	0.8 %
(+)/(-) Régularisations	–1 220 175	–1 134 111	–2 159 108	–1 024 997	–90.4 %
Solde III (comptabilité financière)	**287 386 848**	**283 590 782**	**284 899 690**	1 308 908	0.5 %

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en CHF	2019	2020	2020	CHF	%
Admission des véhicules	15 589 752	12 706 227	12 970 214	263 988	2.1 %
Admission des conducteurs de véhicules	1 589 112	683 873	1 287 141	603 268	88.2 %
Mesures administratives	–1 096 717	–2 068 842	–1 234 206	834 636	40.3 %
Admission des bateaux	–4 934	–39 438	–48 208	–8 770	–22.2 %
Admission des conducteurs de bateaux	71 092	48 633	154 949	106 316	218.6 %
Signalisation sur les voies d'eau	–19 295	–15 862	–8 157	7 705	48.6 %
Redevances cantonales sur le trafic	–1 020 238	–1 642 740	–1 989 504	–346 764	–21.1 %
Redevances fédérales sur le trafic	774 520	735 352	1 639 844	904 492	123.0 %
Places d'amarrage	897 433	787 690	922 868	135 178	17.2 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le solde I (budget global) du groupe de produits présente un résultat meilleur que celui prévu dans le budget (CHF +2,5 mio). Les rentrées financières (CHF 61,3 mio) sont moins élevées que l'année précédente (CHF ⁎1,4 mio) et inférieures à celles inscrites au budget (CHF –1,1 mio). Cet écart est dû à la crise liée au coronavirus. En raison du semi-confinement au printemps, qui a duré plusieurs semaines, le nombre d'expertises de véhicules et de bateaux a sensiblement diminué et les examens de conduite n'ont pas pu avoir lieu. Étant donné que les coûts sont inférieurs de CHF 3,6 millions aux prévisions budgétaires, le solde I s'est malgré tout considérablement amélioré et a atteint CHF 13,7 millions (budget : CHF 11,2 mio ; année précédente : CHF 16,8 mio).

Priorités de développement

En raison de la crise liée au coronavirus et du semi-confinement auquel elle a donné lieu, seuls 229 450 véhicules ont pu être expertisés en 2020 (contre 259 800 l'année précédente). Entre mi-mars et mi-mai, seules des expertises facultatives ont été réalisées. Par conséquent, les recettes provenant des expertises ont reculé de CHF 2,3 millions par rapport à l'année précédente. À la fin de 2020, 145 000 véhicules devaient être convoqués pour leur expertise, contre près de 98 000 à la fin de 2019. Cependant, une planification prévisionnelle a permis de maintenir le retard à un niveau bas. À court et moyen termes, il ne sera néanmoins pas possible de rattraper ce retard supplémentaire de façon significative au vu des capacités limitées des infrastructures et du nombre restreint d'experts de la circulation.

Selon auto-suisse, l'année 2020 présente le plus mauvais résultat du marché automobile depuis plus de 40 ans du fait de la pandémie de COVID-19. Le parc automobile bernois a toutefois connu une croissance de 1,5 pour cent en 2020 (817 709 véhicules au total). Bien que les guichets étaient fermés pendant plusieurs semaines, les rentrées financières provenant des immatriculations de véhicules étaient plus élevées que l'année précédente et que le montant budgété, ce qui permet de conclure à une situation florissante sur le marché des véhicules d'occasion. Les ventes de plaques de contrôle ont aussi contribué à ce bon résultat.

Avec des rentrées financières de CHF 8,5 millions, le résultat du produit Admission des conducteurs de véhicules s'améliore de CHF 0,3 million par rapport au budget. Le résultat de l'année précédente n'a pas pu être atteint de justesse. Au printemps, l'ensemble des examens de conduite ont dû être suspendus provisoirement. Ce retard a généré une forte demande dans ce domaine au deuxième semestre. Compte tenu de l'entrée en vigueur, début 2021, des prescriptions fédérales relatives au permis de conduire (OPERA-3), qui prévoient notamment des conditions plus sévères en matière d'examens de conduite pour motocycles, de nombreux clients souhaitaient passer leur examen en 2020 encore.

En raison du semi-confinement, aucune inspection périodique de bateau n'a eu lieu de mars à mai. Étant donné que davantage de bateaux ont été immatriculés par rapport à l'année précédente, la baisse des rentrées financières était moins forte que redoutée. Compte tenu des restrictions imposées aux voyageurs, la demande d'examens de conduite pour bateaux a considérablement augmenté. Malgré l'interruption des activités pendant plusieurs semaines, les rentrées financières dans le domaine des conducteurs de bateaux ont enregistré une hausse marquée par rapport à 2019. Globalement, le produit « Admission à la navigation » a obtenu de meilleurs résultats que l'année précédente.

Les rentrées financières provenant de la taxation et de l'encaissement des redevances cantonales sur le trafic sont CHF 0,6 million en deçà des valeurs de l'année précédente. Les rentrées financières moindres issues des menaces de mises aux poursuites et des décisions sont dues à la suspension des procédures de rappel au printemps pour cause de COVID-19. Les frais matériels ont sensiblement augmenté suite aux coûts générés par le projet d'autonomisation partielle de la gestion des débiteurs (cf. « Chances et risques » ci-après).

Les rentrées fiscales (impôt sur les véhicules à moteur, impôt sur les bateaux) excèdent de CHF 2,5 millions celles de l'année précédente (+0,9 %) et de CHF 0,6 million celles portées au budget. Dans le cadre de la révision de la loi sur l'imposition des véhicules routiers, il est prévu d'appliquer de nouveaux critères de taxation visant à inciter l'achat de véhicules plus écologiques à l'avenir.

L'OCRN loue et entretient environ 2000 places d'amarrage. En raison de la crise liée au coronavirus et des restrictions imposées aux voyageurs, même les places les moins recherchées ont pu être

louées, étant donné que nombre de personnes ont réalisé leur rêve d'acheter un bateau.

Chances et risques

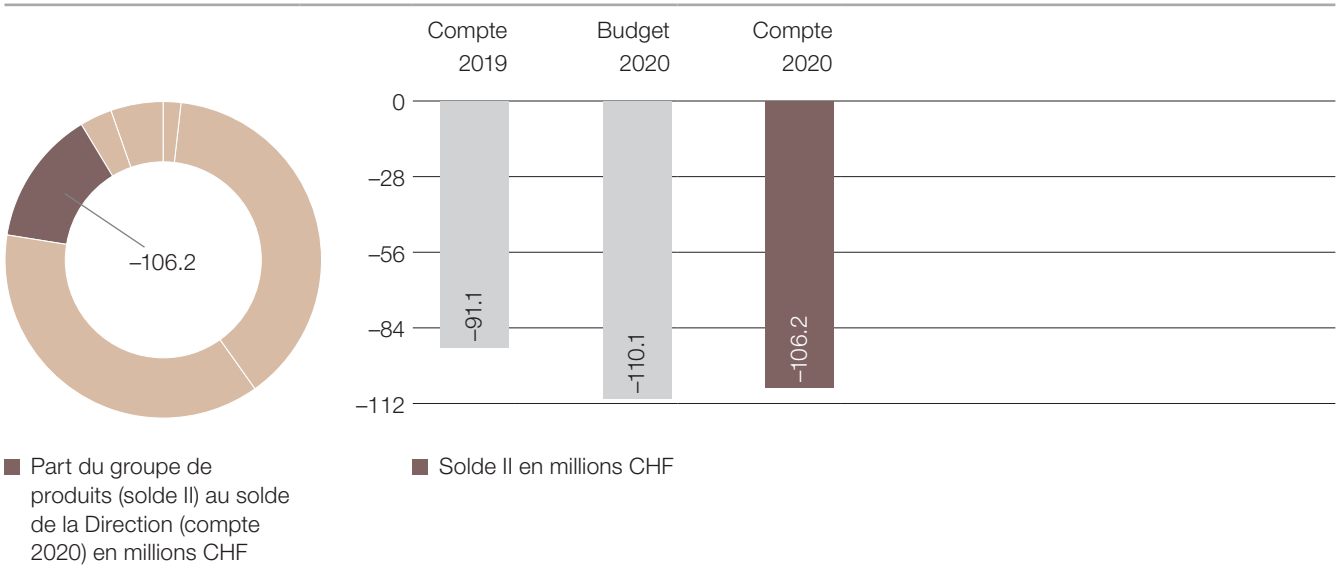
L'application stratégique système d'administration de la circulation routière et de la navigation (SUSA) doit être rattachée à la solution ERP cantonale. La complexité du système et des processus opérationnels impose de transférer la gestion des débiteurs et la facturation de l'OCRN dans une exploitation indépendante et partiellement autonome. Parallèlement, il faut automatiser dans une large mesure la gestion des débiteurs et l'adapter aux exigences d'une clientèle toujours plus marquée par la numérisation, en créant un portail de discussion instantanée pour la clientèle.

Les sections de l'OCRN établies dans l'agglomération de Berne doivent être réunies sur le nouveau site de Münchenbuchsee. Le Grand Conseil a approuvé en 2020 le crédit d'engagement relatif au concours d'architecture et le contrat de droit de superficie. La publication du concours d'architecture a eu lieu en janvier 2021. Le crédit d'étude sera soumis au Grand Conseil pour approbation dans le courant de l'année 2021. La mise en service du nouveau site est prévue pour 2028.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Effectif des véhicules (sans cyclomoteurs)	805 575	817 709
Effectif des bateaux	11 574	11 712
Nombre de permis de circulation délivrés (y c. permis remis gratuitement en cas de changement d'adresse)	271 054	263 978
Nombre de permis d'élèves conducteurs et de conduire	87 128	82 851
Nombre d'expertises	259 230	227 966
Nombre d'examens de conduite (théoriques et pratiques)	42 427	43 202
Nombre de mesures administratives notifiées	19 735	18 953
Nombre de consultations téléphoniques	461 778	469 641

7.7.4 Exécution judiciaire



Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

L'OEJ est responsable de la détention provisoire ou pour des motifs de sûreté et de l'exécution de peines et de mesures par des adultes et des mineurs. Certains établissements permettent aussi l'exécution de mesures de droit civil (p. ex. placement à des fins d'assistance), de mesures de contrainte relevant du droit des étrangers (détention en phase préparatoire, en vue du renvoi ou de l'expulsion ou pour insoumission), ou encore de mesures de droit civil des mineurs. L'office veille avant tout à maintenir la sécurité publique, à diminuer le risque de récidive des personnes détenues et à préparer leur réinsertion.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	69 697 850	76 089 477	62 169 804	–13 919 672	–18.3 %
(-) Frais de personnel	–104 069 294	–109 140 804	–107 517 666	1 623 138	1.5 %
(-) Coûts matériels	–53 748 037	–72 957 583	–57 149 917	15 807 666	21.7 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–2 325 395	–2 637 434	–2 452 156	185 278	7.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–90 444 876**	**–108 646 345**	**–104 949 935**	3 696 410	3.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	9 696 754	1 089 177	**9 686 119**	8 596 942	789.3 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–10 314 799	–2 539 499	**–11 021 415**	–8 481 916	–334.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	**45 754**	45 754	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–91 062 920**	**–110 096 667**	**–106 239 477**	3 857 190	3.5 %
(+)/(-) Régularisations	752 167	522 779	285 302	–237 477	–45.4 %
Solde III (comptabilité financière)	**–90 310 753**	**–109 573 888**	**–105 954 175**	3 619 713	3.3 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Détention	–26 444 445	–26 905 848	–29 395 653	–2 489 805	–9.3 %
Exécution de mesures	–63 067 038	–80 398 719	–73 855 648	6 543 071	8.1 %
Exécution de mesures pour mineurs	–933 394	–1 341 778	–1 698 633	–356 856	–26.6 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le solde I (budget global) de l'OEJ est bouclé sur un montant de CHF 105,0 millions, ce qui représente une amélioration de CHF 3,7 millions par rapport au résultat escompté dans le budget 2020 (CHF 108,6 mio). Des divergences majeures s'observent sur certaines positions jusqu'au solde II (comptabilité d'exploitation) : cela est dû aux changements dans la pratique comptable déjà décrits dans le rapport de gestion 2019. Les échéances du processus cantonal de planification impliquent ces reports sur deux exercices, mais les divergences n'apparaîtront plus à partir de l'an prochain.

Le changement susmentionné dans la pratique comptable fait apparaître certains coûts et rentrées financières en tant que subventions cantonales au niveau de la comptabilité d'exploitation, alors qu'ils étaient prévus dans le budget global. Ces subventions portent sur des affaires en lien avec la compensation des charges de l'aide sociale. Elles sont dues à la reprise, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur l'exécution judiciaire en 2019, de tâches qui incombaient précédemment à la DSSI.

Les rentrées financières sont inférieures de CHF 13,9 millions par rapport au budget. Les remboursements en vertu de la compensation des charges de l'aide sociale étaient prévus dans le solde I à hauteur de CHF 10,5 millions dans le groupe de comptes « Taxes hospitalières/taxes d'établissements médico-sociaux/pensions ». Les revenus, à hauteur de CHF 8,4 millions, sont inscrits dans le groupe de comptes « Dédommagements de collectivités publiques », alors qu'ils figurent dans le solde II en tant que rentrées financières. Cela implique une différence au niveau des rentrées financières de CHF 10,5 millions par rapport au budget global.

La baisse des rentrées financières est aussi due à des effectifs inférieurs chez les femmes mineures exécutant une mesure (CHF –1,1 mio) et à une diminution du nombre de jugements prononcés par d'autres cantons exécutés dans des établissements de la Section de la détention (CHF –1,1 mio). Quant au Secteur des évaluations de psychologie légale, il enregistre des recettes inférieures de CHF 0,4 million à ce qui était prévu.

Sur les coûts de personnel, CHF 1,6 million n'a pas été utilisé en raison de l'impossibilité de pourvoir certains postes directement après le départ de personnes démissionnaires. Les annulations de formations et de perfectionnements en raison de la pandémie de COVID-19 se répercutent aussi sur les coûts effectifs.

Les frais de matériel sont inférieurs de CHF 15,8 millions par rapport à la planification. Les coûts relatifs à la compensation des charges de l'aide sociale figuraient dans le solde I du budget à hauteur de CHF 21,2 millions, dans le groupe de comptes « Charges d'exploitation diverses ». La moitié des coûts totaux incombant à l'OEJ sont inscrits dans le compte, soit CHF 8,4 millions sur les CHF 16,8 millions dans le groupe de comptes susmentionné. Cela entraîne une amélioration nette des frais de matériel à hauteur de CHF 12,8 millions. En outre, les moyens utilisés pendant l'année sous revue sont inférieurs de CHF 1,2 million pour des prestations dans le domaine de psychiatrie médico-légale, de CHF 0,7 million pour des frais de thérapie et de CHF 0,4 million pour des expertises.

La part de CHF 8,4 millions reprises de la compensation des charges a dû être saisie à titre de coûts bruts dans le groupe de comptes « Dédommagements versés à des collectivités publiques ». La moitié non prévue est indiquée dans le solde II en tant que coûts pour des subventions cantonales, ce qui péjore le résultat par rapport au budget.

Priorités de développement

En raison de l'organisation décentralisée de l'OEJ, les processus et l'organisation des services de soutien sont aujourd'hui structurés de manière fonctionnelle, mais leur agencement varie. Dans le cadre du projet global d'harmonisation et de normalisation des processus au sein de l'OEJ, une analyse des différents services de soutien a été effectuée dans le but d'exploiter les synergies et les potentiels d'optimisation futurs. Dans le même temps, l'Établissement pénitentiaire de Thorberg (EP Thorberg) a décidé, dans le cadre de ce réaménagement, de se concentrer davantage sur ses compétences-clés à l'avenir. C'est pourquoi il a décidé de transférer l'administration du personnel et les finances à l'état-major de l'OEJ dans le cadre d'un projet pilote. Le transfert de ces deux domaines permet de diminuer la variété des tâches au profit des activités principales de l'établissement. De son côté, l'état-major de l'OEJ pourra étendre et optimiser ses compétences en tant que prestataire de services au sein de l'office et accroître encore son efficacité grâce à des innovations techniques. Sur la base des programmes esquissés et de l'expérience acquise lors du projet pilote, d'autres établissements pénitentiaires devraient pouvoir bénéficier de la centralisation d'ici 2025.

L'analyse du développement de l'organisation à l'EP Thorberg réalisée en 2020 a pointé différentes lacunes et problèmes. Elle a notamment montré la nécessité de prendre des mesures au niveau de l'identité et du positionnement de l'établissement, de ses structures, de son organisation, de son plan de fonctionnement, de ses processus de gestion des détenus et du personnel et de son infrastructure. L'objectif est d'abandonner le caractère de travail à la chaîne que revêt l'exécution des peines pour le moment et de faire une force de la petite taille du site sur lequel se trouve l'établissement, puisqu'on ne peut pas l'agrandir. Le système d'exécution des peines devra devenir plus individualisé et axé sur l'encadrement, afin d'être plus proche du détenu. Le 1er janvier 2021, la nouvelle direction de l'établissement a lancé la mise en œuvre des quatre projets relatifs à la section d'entrée, aux équipes interdisciplinaires, aux services centraux et à la sécurité et la communication. Chacun de ces projets est subdivisé en sous-projets, qui seront traités dans le courant de 2021.

La planification de la rénovation de l'EP de Witzwil a débuté il y a une dizaine d'années. Le vainqueur d'un concours d'architecture lancé en 2016 a reçu le mandat d'effectuer la planification générale et de commencer la réalisation. Le Grand Conseil a voté le crédit nécessaire de CHF 59,8 millions au printemps 2018. Depuis, de nombreuses personnes travaillent à la planification, à la préparation et à la mise en œuvre. Après la réalisation, sous la forme de plus de 270 containers, de constructions provisoires pour un bâtiment administratif, un bâtiment polyvalent et quatre sections d'habitation,

l'établissement a pu déménager à fin octobre 2020 tout en maintenant son fonctionnement complet. Les travaux de rénovation à proprement parler ont débuté en novembre 2020. Ils seront effectués en deux étapes d'une année et demie chacune et devraient aboutir fin 2023.

La surveillance électronique permet de contrôler le lieu où se trouve une personne. Elle peut servir à l'exécution de peines privatives de liberté en dehors d'un établissement pénitentiaire. La Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) a décidé de constituer un organe commun, sous la forme d'une association, pour régir les investissements et l'exploitation du système de surveillance électronique dans son ensemble. L'année passée, il s'est agi en premier lieu de préparer la documentation en vue de l'adhésion à l'association et de l'approbation par le Conseil-exécutif des dépenses financières requises. L'association a pour but de lancer un appel d'offres national pour une technologie de surveillance électronique commune à toute la Suisse, puis de proposer une application et des appareils de surveillance pour les différentes formes d'utilisation. Un groupe de travail supra-directionnel, dirigé par le secrétaire général de la DSE, a élaboré les bases de la collaboration pour déterminer qui prend quelles responsabilités et à quelles conditions pour les différentes formes de surveillance prévues par la loi. Ainsi, il est prévu que le service cantonal de surveillance électronique assure aussi des mandats, par exemple, pour le compte de tribunaux civils (sur la base du Code civil suisse du 10 décembre 1907, CC ; RS 210), de la police (la loi fédérale du 21 mars 1997 instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure [LMSI ; RS 120]) et d'autres services cantonaux. Une ordonnance d'introduction urgente est en préparation et devra être arrêtée fin 2021.

En novembre 2019, le Conseil-exécutif a décidé de détacher les cinq foyers cantonaux – parmi lesquels le Foyer d'éducation Lory – de l'administration cantonale pour les rendre autonomes. Cette décision repose sur des projets législatifs en cours (création d'une loi sur l'encouragement et la protection et révision de la loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire [LEO ; RSB 432.210] dans le cadre du projet REVOS) qui induiront un changement dans le financement des prestations. Pour des raisons d'égalité avec des institutions comparables et de bonne gouvernance, la décision a été prise de détacher le Foyer d'éducation Lory de l'office avec effet au 1er janvier 2023. Le foyer prévoit de former un partenariat avec la station d'observation de Bolligen, au sein duquel chacun restera autonome sous la forme d'une société anonyme. Il envisage en outre de regrouper ses services de support (finances, ressources humaines, informatique, bâtiments) afin de créer des synergies. En tant que foyer reconnu par l'Office fédéral de la justice (OFJ) et doté d'une section fermée, Lory propose une offre de prestations connue et reconnue pour aider les mineures qui en ont besoin. Cette offre pourra ainsi être maintenue à l'avenir.

Au cours du premier semestre 2020, l'OEJ a développé une gouvernance informatique commune à toutes les unités de l'office et à son service informatique. Entrée en vigueur en octobre 2020, elle a pour but d'optimiser les processus informatiques par rapport aux besoins des unités. Deux comités nouvellement créés, le Business Board (aspects opérationnels) et l'ICT-Board (aspects stratégiques) permettent notamment de traiter les diverses demandes en lien avec l'informatique de manière rapide, efficace et adaptée. Les comités assurent en outre que l'ensemble des conditions posées par le canton et la Direction au niveau de l'informatique soient respectées.

Au cours de l'année 2020, un groupe de travail composé de représentants actifs sur le terrain a élaboré une directive visant à harmoniser la pratique en matière d'acquisitions et de contrats à l'OEJ. Cette directive comprend en particulier des modèles de contrat, des processus d'acquisition et une réglementation consolidée des droits de signature. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2021. À partir de cette année, l'OEJ s'attèlera à la mise en œuvre d'une gestion des contrats harmonisée, comprenant notamment un contrôle de gestion.

Fin novembre 2019, le projet de paramétrage et de configuration des nouveaux modules et processus du logiciel d'administration des détenus en ligne (GINA web) a été validé. Le projet de configuration de GINA web était achevé à 98 pour cent en décembre 2020. Les points encore en suspens concernent le module SPESP, qui devrait être introduit en mai 2021. Le projet avait démarré avec 72 points en suspens et rapports en cours. 57 s'y sont ajoutés en raison de changements de priorités. 127 des 129 points et rapports ont pu être réglés. Pendant la phase d'introduction, les systèmes de documentation « Confluence » et « Jira » ont été mis en route pour des tests pratiques. Le savoir a été documenté, des affaires-test ont été élaborées et transmises à l'équipe. Le personnel a ensuite été formé, et le projet a pu être bouclé avec succès fin décembre 2020.

Chances et risques

De nouvelles étapes ont pu être franchies en 2020 dans la mise en œuvre du plan directeur de la stratégie de l'exécution judiciaire (qui met l'accent sur l'offre future du canton de Berne sur la base des besoins estimés et des infrastructures économiques qui seront requises à moyen et long terme). Dans ce contexte, différents plans de fonctionnement et d'utilisation des espaces ont été établis : ils sont nécessaires à la recherche des biens-fonds. La collaboration avec l'Office des immeubles et des constructions (OIC) dans les divers sous-projets fonctionne très bien.

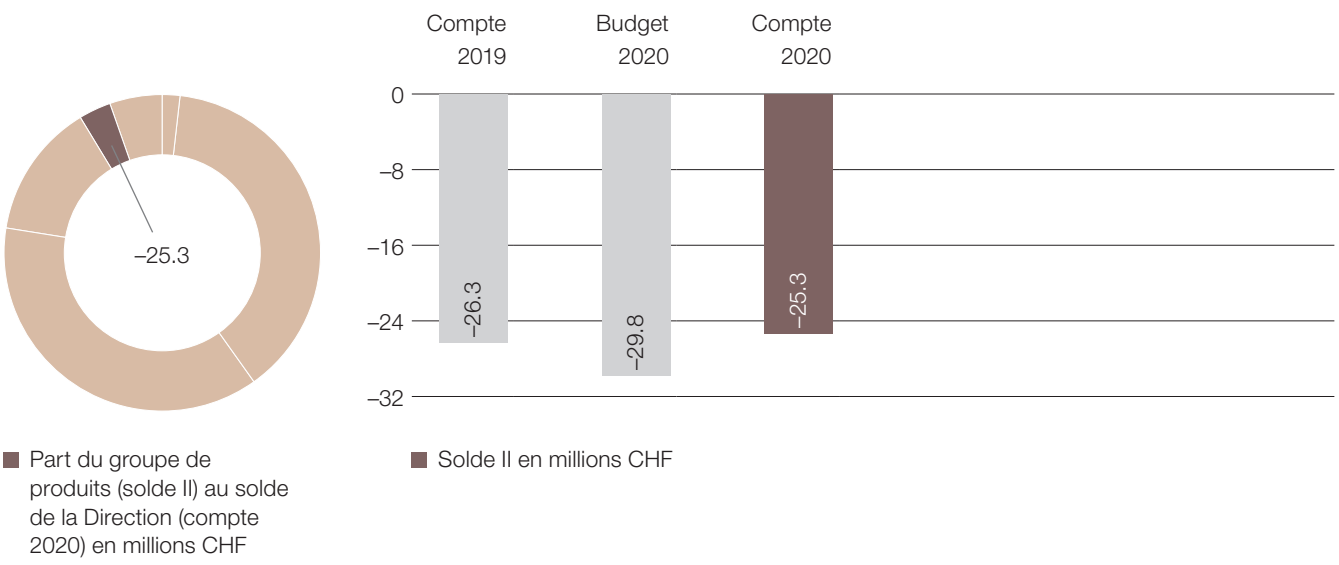
Un arrêt du Tribunal fédéral empêche d'intégrer la détention administrative comme prévu initialement dans la Prison régionale de Thoune. L'OEJ devra par conséquent repenser la thématique sur le plan stratégique. À l'OIC, le projet a été suspendu jusqu'à nouvel avis.

Les sous-projets concernant les établissements pénitentiaires visent à créer des bases solides pour la suite des travaux d'ici avril 2021. La validation des recommandations d'action permet d'engager la transmission de mesures concrètes à la gestion de projet de l'OIC après la clôture des études de faisabilité.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre de journées de détention et d'exécution de peine ou mesure dans les prisons régionales, les établissements d'exécution de peines et mesures et les foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)	350 087	333 855
Nombre de journées de travail d'intérêt général	17 659	13 287
Nombre de places de détention et d'exécution de peines et mesures dans les prisons régionales, les établissements d'exécution de peines et mesures et les foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)	998	1 000
Taux d'occupation des prisons régionales, des établissements d'exécution de peines et mesures et des foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)	96	91
Nombre de cas soumis à approbation et à déclaration obligatoires (allégements nécessitant l'approbation du domaine Exécution cas à risques et événements imprévus dans un établissement pénitentiaire devant lui être annoncés).	149	143
Nombre d'évasions à partir de sections fermées de prisons régionales, d'établissements d'exécution de peines et mesures ou de foyers d'éducation	0	2

7.7.5 Population et immigration



■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Décisions et autres actes administratifs concernant la présence de ressortissants étrangers. Exécution du renvoi des demandeurs d'asile et des étrangers et étrangères dont le renvoi est entré en vigueur. Octroi de l'aide d'urgence aux requérants d'asile déboutés jusqu'à leur départ de Suisse.

Traitement et enregistrement de décisions et d'événements de l'état civil tels que naissance, décès, déclaration concernant le nom, reconnaissance d'enfants, droit de cité, mariage, divorce, changement de nom, rapports de filiation, adoption, déclaration de disparition, changement de sexe, enregistrement de partenariat et dissolution de partenariat enregistré. Établissement de documents sur l'état civil. Traitement de demandes en relation avec la reconnaissance en droit suisse de décisions et d'actes étrangers. Traitement des demandes de changement de nom et des demandes relatives à l'acquisition et à la perte de la nationalité (naturalisation, libération).

Établissement de documents d'identité pour les citoyens suisses (passeport, passeport provisoire, carte d'identité).

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	25 298 271	25 398 682	22 051 650	–3 347 032	–13.2 %
(-) Frais de personnel	–26 351 083	–29 276 948	–25 411 151	3 865 798	13.2 %
(-) Coûts matériels	–22 264 324	–22 166 356	–12 870 914	9 295 442	41.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–116 101	–1 107 372	–282 007	825 365	74.5 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–23 433 236**	**–27 151 994**	**–16 512 421**	10 639 573	39.2 %
(+) Recettes des subventions cantonales	96 031 853	62 142 437	**42 502 693**	–19 639 744	–31.6 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–98 915 954	–64 812 297	**–51 331 529**	13 480 768	20.8 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	27 998	4 000	**11 907**	7 907	197.7 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–26 289 339**	**–29 817 854**	**–25 329 350**	4 488 505	15.1 %
(+)/(-) Régularisations	–91 492	69 174	–29 242	–98 415	–142.3 %
Solde III (comptabilité financière)	**–26 380 831**	**–29 748 681**	**–25 358 591**	4 390 090	14.8 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Asile (LiLFAE ; RSB 122.20)	–13 533 475	–12 804 795	–5 843 674	6 961 121	54.4 %
Etrangers (LiLFAE ; RSB 122.20)	–5 010 102	–7 672 808	–5 412 898	2 259 910	29.5 %
Demandes et événements relevant de l'état civil	–6 172 817	–7 484 020	–5 992 043	1 491 977	19.9 %
Communication de données extraites des registres	530 509	–164 934	580 127	745 061	451.7 %
Documents d'identité des ressortissants suisses	752 649	974 563	156 067	–818 496	–84.0 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le budget global (solde I) 2020 boucle sur un écart budgétaire positif de CHF 10,6 millions. Le produit des émoluments a baissé d'environ CHF 3,3 millions, principalement à cause de la diminution de la demande de documents de voyage de la part des ressortissants suisses en raison du confinement et des restrictions de voyage dues à la pandémie de COVID-19. Cette baisse a pu être intégralement compensée. Les frais de matériel ont diminué d'environ CHF 6,3 millions, notamment en raison de la forte baisse du nombre de documents de voyage émis pour les ressortissants suisses et de la plus faible présence de requérants d'asile mineurs non accompagnés. La non-nécessité de prestations de sécurité et la baisse des coûts liés à des projets TIC dont la mise en œuvre a été repoussée ainsi que des diminutions de coûts générales ont également contribué à cette diminution de frais. Dans le domaine de l'asile et de l'aide d'urgence, d'autres frais de matériel d'environ CHF 3,0 millions seront compensés par des subventions cantonales plus élevées. Ce sera également le cas pour CHF 2,7 millions de frais de personnel, car les centres de retour ne sont pas gérés par des collaborateurs du canton, mais par des prestataires externes. Une économie de CHF 1,1 million a également été réalisée en frais de personnel, certains postes vacants n'ayant pas été repourvus tout de suite en raison de la diminution de la masse de travail durant la pandémie de COVID-19 et de la diminution des frais accessoires du personnel. Les coûts supplémentaires dus à la crise du coronavirus ont surtout eu des répercussions dans le domaine de l'asile et de l'aide d'urgence et n'ont donc pas engendré de diminution du solde I.

Priorités de développement

Malgré les répercussions de la pandémie de COVID-19, le projet de restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés dans le canton de Berne (projet NA-BE) a pu être mis en œuvre comme prévu. Le 1er juillet 2020, les tâches concernant le domaine de l'asile ont été transférées de la DSE à la DSSI, à l'exception de l'octroi de l'aide d'urgence et de l'exécution des renvois.

L'ouverture du premier centre de retour cantonal était prévue au printemps 2020 à Champion. En raison de la pandémie de COVID-19, le centre est pour l'instant utilisé pour les personnes considérées comme vulnérables. En plus des trois centres de retour prévus à Champion, Bienne-Boujean et Aarwangen, l'OPOP a ouvert trois autres centres provisoires à Konolfingen, Worb et Hinterkappelen. Cela permet de maintenir un taux d'occupation d'environ 50 pour cent et de respecter les mesures fédérales de lutte contre le COVID-19 concernant les normes d'hygiène et la distanciation physique. En outre, une partie des personnes frappées d'une décision de renvoi sont toujours hébergées par les partenaires régionaux de la DSSI et chez des personnes privées.

La première version de la nouvelle application pour le domaine des migrations (NFAM), qui remplace les systèmes ELAR et Asydata, a pu être mise en service en septembre 2020. Cette application est utilisée par la DSE dans le domaine des étrangers et de l'aide d'urgence et par la DSSI dans le domaine de l'asile. Les dernières améliorations, qui concernent le traitement des demandes déposées en masse dans le domaine des étrangers et le développement pour les partenaires régionaux, sont du ressort de la DSSI. Comme cela avait été préalablement convenu, la responsabilité de l'application est passée le 1er janvier 2021 de la DSE à la DSSI.

Chances et risques

L'OPOP prévoyait une diminution du nombre de personnes bénéficiant de l'aide d'urgence durant les deux premières années après la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de l'asile de la Confédération, qui prévoit un traitement et une exécution plus rapide des procédures. Toutefois, en raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions de voyage qui en ont découlé, la possibilité d'exécuter les renvois était limitée et parfois même impossible en 2020, ce qui explique l'absence d'effet positif. Le nombre de personnes frappées d'une décision de renvoi n'a que légèrement varié, oscillant entre 670 et 690. Les mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 ont pu être rapidement mises en œuvre dans les centres d'hébergement collectif et les centres de retour, gérés par la DSE jusqu'au 30 juin 2020. Des centres provisoires supplémentaires ont été ouverts et leur taux d'occupation a été réduit. Par ailleurs, des chambres d'isolement et de quarantaine ont été mises en place dans tous les établissements. Du matériel de protection et de la documentation dans 20 langues ont été mis à la disposition des occupants. À la fin de 2020, des personnes isolées avaient été testées positives au COVID-19 et certains médias avaient fourni à ce propos des informations erronées. Contrairement à ce qui a été écrit, les mesures d'isolement et de quarantaine ont toujours été efficacement et rapidement mises en place en accord avec l'OMC et les personnes concernées ont été ravitaillées.

Dans le cadre de la révision de la loi du 22 juin 2001 (LDI ; RS 143.1) et de l'ordonnance du 20 septembre 2002 sur les documents

d'identité (OLDI ; RS 143.11), le message y relatif indiquait qu'en 2016, la part des coûts des émoluments prise en charge par les cantons serait réexaminée.

L'examen n'a finalement eu lieu qu'en 2020 et il n'indique pas de nécessité d'ajustement par les cantons. En temps normal, les prévisions concernant le nombre de documents d'identité établis durant une année sont très fiables. Cependant, l'écart entre les prévisions et la réalité est grand pour l'année sous revue en raison de la pandémie de COVID-19. En effet, les centres de documents d'identité ont fermé durant deux mois au printemps 2020, à l'exception du Service des passeports provisoires, et les restrictions de voyage ont diminué les besoins de documents d'identité. En 2020, 126 501 documents ont été établis. Cela correspond à une baisse de 12,6 pour cent par rapport à l'année précédente. C'est pour cette raison que durant ce printemps, jusqu'à dix collaborateurs des centres sont allés renforcer les effectifs de la caisse de chômage.

Par rapport à la moyenne des dix dernières années, le nombre de naissances enregistrées dans les offices de l'état civil a augmenté de 3,4 pour cent, les reconnaissances d'enfant, de 21,7 pour cent et les décès, de 9,4 pour cent. Malgré les importants défis liés à la pandémie de COVID-19, le nombre de transactions de l'année sous revue est le plus élevé depuis 2000. Le nombre de mariages n'a diminué que de 1,0 pour cent par rapport à l'année précédente, malgré le fait que très peu ou pas d'invités n'aient été autorisés durant les cérémonies dans les offices d'état civil ainsi que lors des festivités post-cérémonie. 2218 ressortissants étrangers ont été naturalisés par la voie ordinaire, ce qui représente une augmentation de 25,8 pour cent par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est due à la fin du traitement des demandes régies par l'ancien droit.

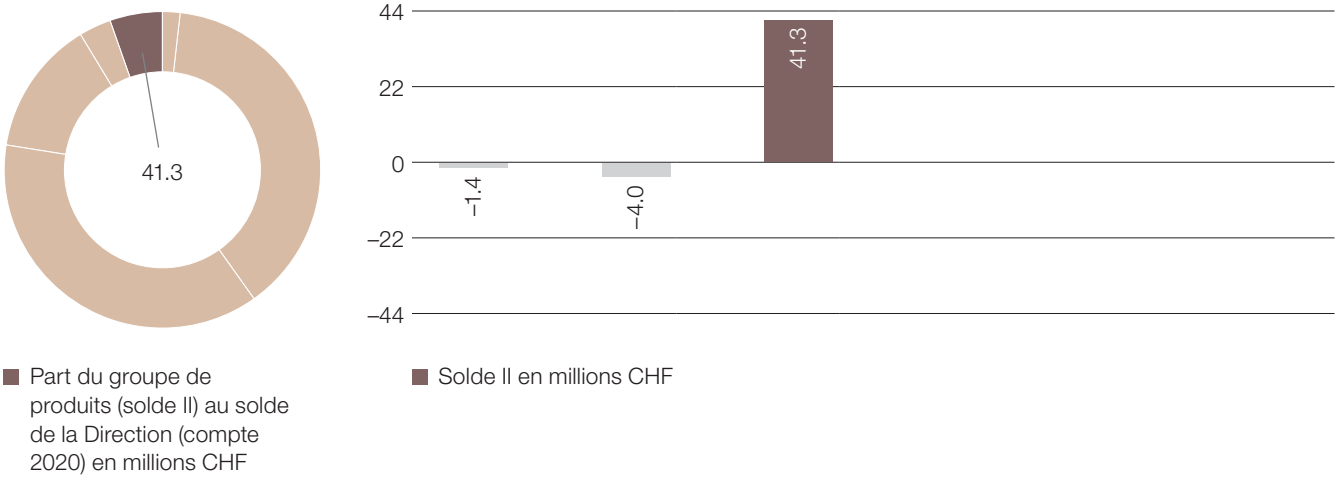
Comme prévu, les coûts liés à l'examen des autorisations de séjour B et des autorisations d'établissement C ont augmenté suite à la révision de la loi fédérale du 26 décembre 1992 sur les étrangers et l'intégration (LEI ; RS 142.20). Aucun poste de travail supplémentaire n'ayant pu être financé, les délais de traitement se sont allongés. Jusqu'à présent, cela n'a pas entraîné d'augmentation des réclamations. Par contre, le nombre de procédures de recours augmente déjà depuis plusieurs années.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nouveaux requérants d'asile attribués au canton de Berne	1 211	398[1)]
Requérants d'asile dont la procédure est en cours (en première instance ou en instance de recours)	1 472	1 134[1)]
Personnes admises à titre provisoire (<=7 ans)	3 263	4 249[1)]
Naturalisations ordinaires	1 763	2 218
Émoluments pour la divulgation de données personnelles en provenance des registres de l'état civil (actes d'origine, de famille, de naissance, de mariage, etc.)	4 097 000	4 018 000
Nombre de documents d'identité délivrés par le Service des documents d'identité (SDI)	144 729	126 501
Nombre d'appels reçus par la centrale d'appels du Service des documents d'identité	66 631	45 268

[1)] Date limite 30 juin 2020 (entrée en vigueur le 01.07.2020 de la loi sur l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés [LAAR ; RSB 861.1], changement de l'OPOP à l'OIAS [DSSI]).

7.7.6 Sécurité civile, sport et affaires militaires



Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

Des cadres et des spécialistes suivent des cours de formation et de perfectionnement adéquats en vue d'un engagement lors de situations extraordinaires et de conflits armés. Des mesures d'accompagnement et de contrôle peuvent être prises pour assurer l'instruction et l'organisation. Les autorités et les organes d'intervention peuvent être soutenus sur place lors de situations d'urgence ou particulières et de travaux de remise en état.

La sécurité civile a pour tâche d'assurer la protection de la population et de ses bases existentielles en cas de catastrophe, en situation d'urgence ou lors d'un conflit armé. Elle sert à circonscrire les sinistres et à faire face à la situation. Elle coordonne l'instruction, contribuant ainsi à des interventions menées avec pertinence et dans des délais opportuns. Des organes de conduite suivent des cours de formation et de perfectionnement adéquats. Les autorités et les organes d'intervention peuvent être soutenus sur place lors de situations d'urgence ou particulières en état.

Sur le plan militaire, la coresponsabilité cantonale nécessite l'ancrage de l'armée au sein de la population et dans les régions. Un organe de contact cantonal est à la disposition des personnes astreintes au service militaire pour toutes les questions relatives à l'armée, telles que la conscription, le recrutement et la journée d'information, les déplacements de service, la taxe d'exemption de l'obligation de servir, les obligations pendant le service et en dehors (obligation de s'annoncer, tir obligatoire), la libération des obligations militaires ainsi que les activités hors service. Par ses contacts avec la troupe, le canton contribue, en tant que représentant du système de milice, au renforcement de cette dernière et à la promotion de l'esprit de défense.

Les casernes et les arsenaux cantonaux sont exploités par du personnel cantonal, conformément aux contrats passés avec la Confédération. Les tâches portent essentiellement sur la coordination des affectations et sur le soutien aux activités de base, telles que l'hôtellerie, la formation, la restauration et l'administration afférentes à la sécurité.

Le domaine du sport s'occupe de planifier, d'organiser et de dispenser des cours de formation et de perfectionnement pour moniteurs et coachs de Jeunesse et Sport (J+S). Il comprend aussi les tâches administratives, l'accompagnement ainsi que le controlling de toutes les offres J+S des écoles et des sociétés et fédérations sportives. Il apporte également son aide dans l'établissement de projets sportifs du canton et fournit des conseils à la DSE et au Conseil-exécutif dans toutes les affaires touchant au sport. En outre, il assure le lien entre le sport scolaire et le Fonds du sport.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	8 056 916	7 672 452	56 594 249	48 921 797	637.6 %
(-) Frais de personnel	–12 230 544	–13 317 454	–12 707 379	610 075	4.6 %
(-) Coûts matériels	–4 173 804	–4 833 478	–53 329 153	–48 495 674	–1 003.3 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–71 598	–164 372	–97 932	66 441	40.4 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–8 419 030**	**–10 642 853**	**–9 540 214**	1 102 638	10.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	661 969	617 000	**486 263**	–130 737	–21.2 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–1 320 945	–2 373 242	**–3 344 677**	–971 435	–40.9 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	7 711 231	8 430 000	**53 700 879**	45 270 879	537.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–1 366 776**	**–3 969 095**	**41 302 250**	45 271 345	1 140.6 %
(+)/(-) Régularisations	–2 671 700	–1 879 295	–46 096 666	–44 217 371	–2 352.9 %
Solde III (comptabilité financière)	**–4 038 476**	**–5 848 390**	**–4 794 416**	1 053 973	18.0 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Sport	–3 048 522	–3 335 133	–3 368 736	–33 603	–1.0 %
Infrastructure	4 246 205	3 470 488	3 696 785	226 297	6.5 %
Affaires militaires	–3 401 706	–3 965 457	–3 310 410	655 047	16.5 %
Coordination de la protection de la population	–4 463 617	–4 575 514	–5 034 338	–458 823	–10.0 %
Protection civile	–1 751 390	–2 237 236	–1 523 515	713 720	31.9 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Dans le groupe de produits « Sécurité civile, sport et affaires militaires », le calcul de la marge contributive boucle sur un solde I (budget global) en amélioration de CHF 1,1 million par rapport à ce qui était escompté dans le budget. Cette amélioration est due, entres autres, à des économies réalisées pour des postes restés vacants, à des gains de rotation et à des dépenses non réalisées pour des frais de matériel en raison du coronavirus.

L'OCCant a soutenu le Conseil-exécutif dans la gestion de la pandémie de COVID-19 pendant la situation extraordinaire, de mars à juin. Le chef de l'OCCant et son secrétariat, tous deux rattachés à l'OSSM, ont revêtu un rôle majeur dans cette gestion. L'OSSM a en outre assuré la coordination des interventions des organisations régionales de protection civile et celle des différents services fédéraux. Le matériel médical de protection qu'il a acquis sur mandat du Conseil-exécutif a été imputé à l'OSSM, mais refacturé à l'OPHC. Les mouvements comptables ont été portés au calcul de la marge contributive, dans les frais de matériel d'une part et dans les rentrées financières d'autre part, si bien qu'ils se sont annulés. Les autres activités de l'OCCant pendant la pandémie de COVID-19 ont été portés au groupe de produits « Sécurité civile, sport et affaires militaires » (env. CHF 0,4 mio).

Les parts du fonds des contributions de remplacement décentralisées et administrées par les communes, à hauteur de CHF 47,1 millions, ont été transférées sur le fonds central administré par le canton. Ce transfert apparaît dans le solde II du calcul de la marge contributive.

De nombreux cours de J+S et de la promotion du sport ont dû être supprimés en raison de la pandémie de COVID-19. De même, le School Dance Award et l'honneur aux médaillés, deux événements appréciés du public, n'ont pas pu avoir lieu. Les journées d'information des conscrits et le recrutement ont dû être reportés et d'autres événements traditionnels dans le domaine des affaires militaires ont été annulés, ainsi que plusieurs cours dans le domaine de la protection de la population. Tout cela a entraîné une diminution des dépenses dans les frais de matériel.

Le contrôle périodique des abris a été effectué dans des communes supplémentaires, conformément à la planification sur plusieurs années.

Le Care Team du canton de Berne (CTCB) est intervenu 546 fois en 2020.

La planification de mise en œuvre de la stratégie sportive du canton de Berne est terminée. Les mesures qui peuvent être réalisées par les moyens à disposition dans le budget le sont : la coordination entre les différents services concernés a notamment été intensifiée. Une nouvelle loi à venir sur l'encouragement du sport instaurera le cadre juridique pour la mise en œuvre d'autres mesures. Elle a été mise en consultation à l'été 2020.

Dans le domaine de l'administration militaire, l'OSSM n'a organisé que 93 journées d'information (en raison de la pandémie), auxquelles se sont tout de même rendus 3178 conscrits. Il a traité 2395 demandes d'ajournement de service, 19 425 annonces d'arrivée,

de départ ou de changement d'adresse et 1761 cas de manquement au tir obligatoire. 1588 membres de l'armée ont été libérés de leurs obligations militaires. Dans le cadre de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, 52 887 factures et décisions de taxation ont été établies et 8684 rappels ont été envoyés. Les rentrées ainsi générées avoisinent CHF 22,1 millions, dont 80 pour cent ont dû être reversés à la Confédération.

La rénovation de l'enveloppe du bâtiment de la caserne sur la place d'armes de Berne a pu être achevée. L'annulation de nombreux cours et événements en raison de la pandémie de COVID-19 a entraîné une forte baisse du nombre de jours d'occupation.

L'état-major spécial Mitholz de l'OCCant a accompagné le projet du DDPS pour évaluer les différentes possibilités ; il a représenté les intérêts du canton et élaboré les plans d'urgences nécessaires. Désormais, les questions de sécurité ont cédé leur place à des réflexions en lien avec l'aménagement du territoire, de sorte que l'état-major spécial a été dissous à fin 2020. Un état-major cantonal de coordination a été mis sur pied, sous la direction du secrétaire général de la DSE.

Priorités de développement

L'OSSM met la priorité sur la mise en œuvre de la stratégie sportive du canton de Berne, sur le développement de la protection civile et sur des planifications et des stratégies en matière de protection de la population. Le budget et le plan intégré mission-financement prennent ces projets en compte.

Chances et risques

Il n'est pour l'instant pas possible d'évaluer les effets du développement de l'armée sur les recettes dans les domaines de la taxe d'exemption de l'obligation de servir et des amendes. Le résultat pourrait être bénéficiaire comme déficitaire. De même, on ignore quels seront les effets de la pandémie de COVID-19 à court et moyen terme sur les activités de l'OSSM.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Affaires militaires : annonces d'arrivée, de départ et de changements d'adresse des personnes soumises à l'obligation d'annoncer	23 775	19 425
Nombre de décisions de taxation (taxe d'exemption)	50 862	52 887
Nombre de cours jeunesse et sport (J+S) annoncés	9 923	9 938
Nombre de moniteurs J+S actifs	22 480	22 729
Protection civile : nombre de personnes astreintes actives dans le canton de Berne (sans la réserve)	9 987	9 893
Protection civile : nombre de jours de service (cours de répétition, engagements en faveur de la collectivité, remise en état, aide en cas de catastrophe)	53 648	31 554
Jours d'occupation de la place d'armes de Berne (un jour correspond à l'occupation des locaux par une personne pendant 24 heures maximum)	246 169	102 387

7.8 Financements spéciaux

7.8.1 Constributions de remplacement

L'article 47 de la loi fédérale du 4 octobre 2002 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi ; RS 520.1) dispose que les contributions de remplacement reviennent au canton et qu'elles servent en premier lieu à financer les abris publics communaux et à moderniser les abris privés. Le solde peut être affecté à d'autres mesures de protection civile.

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–4 932 251**	**–6 090 000**	**–52 628 857**	–46 538 857	–764.2 %
Revenus	**4 932 251**	**6 090 000**	**52 628 856**	46 538 856	764.2 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–33	0	–2	–2	0.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–3 815 792	–4 000 000	–49 417 109	–45 417 109	–1 135.4 %
36 Charges de transfert	–1 026 426	–2 000 000	–3 084 946	–1 084 946	–54.2 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–90 000	–90 000	–126 800	–36 800	–40.9 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	3 816 100	4 000 000	49 417 110	45 417 110	1 135.4 %
43 Revenus divers	25	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1 116 126	2 090 000	3 211 746	1 121 746	53.7 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	28 075 922	30 775 588	30 775 588	0	0.0 %
Etat du patrimoine au 31.12.	30 775 588	32 685 588	76 980 951	44 295 363	135.5 %
Variation du patrimoine	2 699 666	1 910 000	**46 205 363**	44 295 363	2319.1 %

Commentaire

La LPPCi prévoit qu'à partir de 2012, les contributions de remplacement pour la construction d'abris reviennent aux cantons, qui constituent un fonds de financement spécial. Les fonds des contributions de remplacement communaux, créés sous l'ancien droit, ont été transférés en 2020 dans le fonds central administré par le canton de Berne. Les moyens financiers restants, s'élevant à CHF 47,1 millions, ont été versés sur le fonds cantonal. En 2020, ce fonds a fait l'objet de prélèvements pour l'acquisition de matériel par des organisations de protection civile, pour des mesures dans le domaine de la construction d'abris, pour la réalisation du contrôle périodique des abris et pour la couverture des frais administratifs du fonds. Les revenus enregistrés pendant la période sous revue proviennent des contributions de remplacement que doivent verser les maîtres d'ouvrage en vertu de la législation fédérale. Les prélèvements attendus pendant les prochaines années sur le fonds sont difficiles à anticiper. Ils dépendent en effet du besoin d'investissement et du nombre de demandes reçues.

7.9 Fonds

7.9.1 Fonds de loterie

La part des bénéfices nets de la Loterie intercantonale est versée au Fonds de loterie.

	Compte 2019	Compte 2020	Ecart p. rapp. compte 2019 CHF	%
Recettes				
Part des bénéfices SWISSLOS	53 694 304	57 582 195	3 887 891	7.2 %
Total recettes	**53 694 304**	**57 582 195**	3 887 891	7.2 %
Dépenses				
Culture	–6 240 960	–7 651 450	–1 410 490	–22.6 %
Protection monuments historiques	–13 077 094	–12 318 914	758 180	5.8 %
Protection du patrimoine	–344 475	–272 122	72 353	21.0 %
Protection de la nature	–144 020	–636 180	–492 160	–341.7 %
Protection de l'environnement	0	–20 000	–20 000	0.0 %
Secours en cas de catastrophe	–180 000	–407 600	–227 600	–126.4 %
Aide au développement	–2 820 110	–1 919 250	900 860	31.9 %
Projets scientifiques	–52 090	–69 150	–17 060	–32.8 %
Tourisme	–283 590	–66 660	216 930	76.5 %
Développement économique	–40	0	40	100.0 %
Utilité publique ou bienfaisance	–2 408 200	–1 522 869	885 331	36.8 %
Subventions périodiques	–4 212 000	–4 366 170	–154 170	–3.7 %
Alimentation Fonds d'encouragement des activités culturelles INC	–10 700 000	–26 500 000	–15 800 000	–147.7 %
Alimentation Fonds du sport	–5 400 000	–8 600 000	–3 200 000	–59.3 %
Frais administratifs	–533 093	–507 916	25 177	4.7 %
Régularisation des projets 2018	2 540 648	0	–2 540 648	100.0 %
Régularisation des projets 2019	–2 880 000	2 880 000	5 760 000	200.0 %
Régularisation des projets 2020	0	–283 000	–283 000	0.0 %
Total dépenses	**–46 735 025**	**–62 261 282**	–15 526 257	–33.2 %
Total recettes	53 694 304	57 582 195	3 887 891	7.2 %
Total dépenses	–46 735 025	–62 261 282	–15 526 257	–33.2 %
Excédent de recettes	**6 959 279**	**–4 679 087**	–11 638 366	–167.2 %
Compte spécial COVID-19[1)]				
Transfert du Fonds du sport (ACE 335/2020)		10 000 000		
Total prélèvements sur les Fonds du sport et de loterie		–966 231		
Etat compte spécial COVID-19		**9 033 769**		
Etat de la fortune	**31.12.2019**	**31.12.2020**		
Fortune initiale compte courant	103 860 100	110 819 379	6 959 279	6.7 %
Excédent de recettes	6 959 279	–4 679 087	–11 638 366	–167.2 %
Etat compte spécial COVID-19	0	9 033 769	9 033 769	0.0 %
Etat compte courant Fonds de loterie	**110 819 379**	**115 174 061**	4 354 682	3.9 %
Etat subventions promises	–60 980 161	–46 619 564	14 360 597	23.5 %
Fortune nette Fonds de loterie	**49 839 218**	**68 554 497**	18 715 279	37.6 %

[1)] conformément à l'ordonnance du 22 avril 2020 sur les mesures urgentes destinées à maîtriser la crise du coronavirus dans le domaine des loteries (OCCVL ; RSB 101.7)

7.9.2 Fonds du sport

Le Fonds du sport est utilisé pour la construction et l'entretien d'installations sportives, l'acquisition de matériel sportif, des cours, des manifestations sportives et des compétitions, ainsi que pour des mesures spéciales de promotion du sport.

	Compte 2019	Compte 2020	Ecart p. rapp. compte 2019 CHF	%
Recettes				
Attribution du Fonds de loterie	5 400 000	8 600 000	3 200 000	59.3 %
Intérêts	192 075	153 938	–38 137	–19.9 %
Total recettes	**5 592 075**	**8 753 938**	3 161 863	56.5 %
Dépenses				
Construction/remise en état install. sportives	8 791 460	2 514 290	–6 277 170	–71.4 %
Matériel sportif	1 167 980	1 088 980	–79 000	–6.8 %
Promotion relève sport de masse	990 900	976 644	–14 256	–1.4 %
Promotion relève sport de haut niveau	2 962 564	2 037 438	–925 126	–31.2 %
Promotion cours	242 506	228 777	–13 729	–5.7 %
Promotion mesures particulières	201 740	145 100	–56 640	–28.1 %
Manifestations et compétitions sportives	1 404 000	695 000	–709 000	–50.5 %
Compétitions européennes	99 850	43 820	–56 030	–56.1 %
Frais administratifs	421 635	460 084	38 449	9.1 %
Régularisation des projets 2019	–5 368 232	0	–5 368 232	100.0 %
Régularisation des projets 2019	451 438	–451 438	–902 876	–200.0 %
Régularisation des projets 2020	0	552 000	552 000	0.0 %
Versement extraordinaire COVID-19 au Fonds de loterie (ACE 335/2020)	0	10 000 000	10 000 000	0.0 %
Total dépenses	**11 365 841**	**18 290 695**	6 924 854	60.9 %
Total recettes	5 592 075	8 753 938	3 161 863	56.5 %
Total dépenses	11 365 841	18 290 695	6 924 854	60.9 %
Excédent de dépenses	**–5 773 766**	**–9 536 757**	–3 762 991	–65.2 %
Etat de la fortune	**31. 12. 2019**	**31. 12. 2020**		
Fortune initiale compte courant	38 150 350	32 376 584	–5 773 766	–15.1 %
Excédent de dépenses	–5 773 766	–9 536 757	–3 762 991	–65.2 %
Etat compte courant Fonds du sport	**32 376 584**	**22 839 827**	–9 536 757	–29.5 %
Etat subventions promises	–7 196 540	–6 490 430	706 110	9.8 %
Fortune nette Fonds du sport	**25 180 044**	**16 349 397**	–8 830 647	–35.1 %

8 Direction des finances (FIN)

8.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2020, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	–4.5	0.2
Prestations de services finances du groupe	–60.2	451.4
Péréquation financière confédération–canton/canton–communes	–0.8	1 116.6
Impôts et prestations de services	–174.9	5 725.4
Personnel	–21.3	5.2
Informatique et organisation	–110.6	71.6

8.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2019	2020	2020	CHF	%
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	–4.4	–4.8	–4.2	0.6	11.9 %
Prestations de services finances du groupe	205.4	116.0	391.2	275.3	237.3 %
Péréquation financière confédération–canton/canton–communes	1 204.6	1 110.7	1 115.8	5.1	0.5 %
Impôts et prestations de services	5 368.9	5 718.1	5 550.5	–167.5	–2.9 %
Personnel	–15.3	–17.7	–16.1	1.6	9.0 %
Informatique et organisation	–40.9	–48.1	–39.0	9.1	18.9 %
Total	**6 718.3**	**6 874.2**	**6 998.2**	124.1	1.8 %

8.3 Priorités de l'exercice

Le 31 mars 2020, le Conseil-exécutif a présenté les résultats des comptes de 2019 : avec des charges de CHF 11,2 milliards et des revenus de CHF 11,5 milliards, le compte de résultats dégageait un excédent de CHF 264,9 millions ; par ailleurs, avec un excédent de financement de CHF 249,0 millions, l'investissement net pouvait être entièrement financé sur les fonds propres.

Sous la houlette de la FIN, plusieurs réunions ont été organisées entre l'automne 2019 et le printemps 2020 dans le cadre du dialogue sur l'accroissement des besoins d'investissement entre une délégation du Conseil-exécutif et les présidences de la Commission des finances (CFin) ainsi que de la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT). Ces réunions ont notamment permis d'examiner des possibilités pour financer l'augmentation future des besoins d'investissement.

En 2020, la FIN a aussi animé et coordonné le processus cantonal de planification visant l'élaboration du budget 2021 et du plan intégré mission-financement 2022 à 2024. Le processus de planification de 2020 a été fortement marqué par la pandémie de coronavirus et ses répercussions sur les finances du canton.

Au cours de la phase d'avant-projet du projet ERP de progiciel de gestion intégré, les exigences détaillées concernant le futur système SAP ont été établies dans le domaine des processus de support (finances, personnel, logistique). Par son ACE 713/2020, le Conseil-exécutif a pris connaissance des résultats et donné le feu vert à la phase de réalisation conformément au contrat d'entreprise. Début juillet 2020, les travaux de mise en œuvre ont pu débuter dans le système suivant le calendrier prévu. Les principes stratégiques définis dans l'ACE 1012/2017 s'appliquent en tant que conditions-cadres.

Avec l'introduction d'un progiciel de gestion intégré, la tenue d'une comptabilité analytique d'exploitation ne revêtira plus la même importance qu'auparavant, si bien qu'il faudra aussi adapter les bases légales. Le projet ERP est donc aussi l'occasion de procéder à une révision totale formelle de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0) pour la remplacer par une loi moderne sur les finances. Près de 18 ans après l'entrée en vigueur de la LFP, le canton de Berne se dote ainsi d'une nouvelle loi sur les finances actuelle et axée sur l'essentiel.

Le 1er janvier 2020 est entrée en vigueur la première partie de la révision 2021 de la loi du 21 mai 2000 sur les impôts (LI; RSB 661.11), qui met efficacement en œuvre dans le canton de Berne la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA). La seconde partie de la révision 2021 de la loi sur les impôts entre en vigueur le 1er janvier 2021. Elle comprend un relèvement de la déduction maximale au titre des frais de garde des enfants par des tiers, des modifications relatives à l'imposition à la source et la possibilité de fixer à l'échelon du canton et des communes des quotités d'impôts différentes pour les personnes morales et les personnes physiques. Durant la session d'hiver, les quotités d'impôt pour les personnes physiques et les personnes morales ont pu être abaissées pour le 1er janvier 2021.

Lors de sa session de mars 2017, le Grand Conseil avait ordonné pour 2020 une évaluation générale des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques (art. 182 LI). Cette évaluation générale des immeubles bernois a été réalisée en 2020 selon les consignes du Grand Conseil puis les nouvelles valeurs officielles ont été communiquées aux propriétaires fonciers.

En 2020, la FIN a réalisé des travaux de révision totale et partielle de lois et d'ordonnances dans les domaines suivants (entrée en vigueur à diverses dates) :

- révisions partielles de l'ordonnance du 18 mai 2005 sur le personnel (OPers ; RSB 153.011.1), de l'ordonnance du 18 octobre 2000 sur la perception des redevances et autres créances transmises à l'encaissement, sur les facilités de paiement, sur la remise, sur les éliminations de créances irrécouvrables ainsi que sur les intérêts que portent les créances à recouvrer (OPER ; RSB 661.733), de l'ordonnance du 16 septembre 2020 sur les impôts à la source (OImS ; RSB 661.711.1), de l'ordonnance du 18 octobre 2000 sur l'imputation forfaitaire d'impôt (OIF ; RSB 669.721) et de l'ordonnance du 18 octobre 2000 sur l'imposition d'après la dépense (OID ; RSB 661.312.21),

- révision totale de l'ordonnance du 16 septembre 2020 sur le placement du personnel (OPlac ; RSB 153.011.2).

En outre, le Conseil-exécutif a adopté diverses mesures en matière de droit du personnel dans le cadre de la crise liée au coronavirus. La loi sur l'administration numérique (LAN) élaborée en collaboration avec la CHA a été largement approuvée en procédure de consultation. Elle règle la transformation numérique de l'administration cantonale et met en œuvre la stratégie Administration numérique du Conseil-exécutif.

La loi concernant l'adhésion à l'accord intercantonal sur les marchés publics (LAIMP, encore désignée par LiAIMP pendant la consultation) a elle aussi été bien accueillie en procédure de consultation. La nouvelle législation sur les marchés publics doit entrer en vigueur à l'automne 2021.

La loi du 10 mars 2020 sur les fichiers centralisés de données personnelles (LFDP ; RSB 152.05) a été adoptée par le Grand Conseil durant la session de printemps 2020. Elle doit entrer en vigueur au printemps 2021, en même temps que l'ordonnance sur la plate-forme des systèmes des registres communaux (O GERES) et l'ordonnance sur le système de gestion centrale des personnes (O CGP).

Lors de sa séance du 18 novembre 2020, le Conseil-exécutif a adopté à l'intention du Grand Conseil un rapport établi sous l'égide de la FIN qui présente un récapitulatif complet des rémunérations versées aux membres des organes de direction stratégique et opérationnelle dans les participations cantonales et des entreprises parapubliques comparables. Le Grand Conseil examinera le rapport du Conseil-exécutif durant sa session de mars 2021.

Le Conseil-exécutif a en outre adopté, lors de sa séance du 16 décembre 2020, les Lignes directrices sur la conduite, le pilotage et la surveillance des organisations chargées de tâches publiques (« Lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques »), également élaborées sous la houlette de la FIN. Ces nouvelles lignes directrices entrent en vigueur le 1er janvier 2021, en remplacement de l'ancienne « Stratégie générale de surveillance et de controlling des participations, entreprises et institutions cantonales ».

Les travaux d'actualisation de la stratégie de propriétaire concernant la société Bedag Informatique SA (Bedag) se sont achevés au cours de la session d'été, après que le Grand Conseil a pris connaissance du rapport du Conseil-exécutif y relatif. Ces travaux ont débouché sur l'actualisation de la stratégie de propriétaire (septembre 2018), sur le rapport correspondant du Conseil-exécutif et sur l'édiction par ce dernier de dispositions d'exécution relatives à cette

stratégie (septembre 2020). Une petite révision de la loi du 5 juin 2002 sur la société anonyme Bedag Informatique (LBI ; RSB 152.031.2) suivra au 1er janvier 2022.

La mise en œuvre de la Stratégie TIC du canton de Berne 2016 à 2020, que le Conseil-exécutif avait approuvée le 3 février 2016, s'est poursuivie dans le cadre du programme IT@BE conformément au calendrier prévu. La mise en œuvre de la stratégie TIC actuelle pourra s'achever comme prévu en 2021, si bien que la prochaine stratégie TIC du canton de Berne pour la période de 2021 à 2025 a déjà été élaborée sous la houlette de la FIN au cours de l'année sous rapport. Elle doit être approuvée par le Conseil-exécutif début 2021.

Pour un compte rendu plus complet et plus détaillé, voir le rapport de gestion de 2020, volume 2, chapitre 1.3.6 « Compte rendu de la Direction des finances ».

8.4 Compte de résultats

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–773 668 725**	**–826 166 913**	**–795 519 492**	30 647 421	3.7 %
Revenus	**7 425 521 608**	**7 728 758 062**	**7 712 394 354**	–16 363 708	–0.2 %
Solde	**6 651 852 883**	**6 902 591 149**	**6 916 874 861**	14 283 713	0.2 %
Charges					
30 Charges de personnel	–117 549 728	–145 850 163	–147 383 670	–1 533 508	–1.1 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–208 147 795	–226 559 183	–189 490 167	37 069 016	16.4 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	–3 335 054	–3 292 565	–3 362 204	–69 639	–2.1 %
34 Charges financières	–85 751 363	–74 360 000	–73 538 126	821 874	1.1 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–322 079 941	–338 374 412	–344 854 407	–6 479 995	–1.9 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–36 804 844	–37 730 591	–36 890 917	839 674	2.2 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	5 076 680 741	5 403 800 000	5 335 749 641	–68 050 359	–1.3 %
41 Patentes et concessions	162 418 060	81 100 000	323 646 794	242 546 794	299.1 %
42 Taxes	38 708 230	32 119 539	29 853 440	–2 266 099	–7.1 %
43 Revenus divers	1 388 339	100 000	96 177	–3 823	–3.8 %
44 Revenus financiers	126 691 837	120 537 800	156 043 596	35 505 796	29.5 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	892 862	823 000	2 257 995	1 434 995	174.4 %
46 Revenus de transfert	1 912 125 167	1 871 500 088	1 793 782 319	–77 717 769	–4.2 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	40 956 025	136 000 000	0	–136 000 000	–100.0 %
49 Imputations internes	65 660 346	82 777 635	70 964 391	–11 813 244	–14.3 %

Evolution du compte de résultats

Un excédent de revenus de CHF 6,9 milliards est enregistré en 2020 au compte de résultats de la FIN, dépassant ainsi de CHF 14,3 millions (0,2 %) le montant budgété. Compte tenu du facteur de correction appliqué au budget cantonal pour en améliorer la précision, qui figure comme revenu dans le budget (CHF 136,0 mio), cet excédent résulte de CHF 131,5 millions de revenus supplémentaires et de CHF 29,8 millions de diminutions de charges (imputations internes non comprises).

Du côté des revenus, la quadruple part de bénéfice distribuée par la Banque nationale suisse (BNS) sur l'exercice 2019 a considérablement amélioré le résultat (CHF +242,5 mio). Les revenus financiers ont également évolué positivement du fait des dividendes plus élevés (CHF +14,5 mio) dégagés par les participations cantonales et du bénéfice comptable réalisé sur la vente des actions de l'Hôpital du Jura Bernois SA (CHF +16,7 mio). Les impôts cantonaux ont par contre reculé (CHF –68,1 mio), tout comme les parts à l'impôt fédéral direct et à l'impôt anticipé (CHF –80,2 mio).

Du côté des charges, l'amélioration concerne principalement les charges de biens et services. D'une part, les DIR/CHA/JUS ont utilisé nettement moins de prestations de services de base TIC offerts par l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) que prévu (CHF –16,0 mio). D'autre part, la nouvelle pratique de comptabilisation des recettes dégagées par le recouvrement de créances fiscales et non fiscales qui avaient été éliminées (désormais enregistrées en diminution des charges), ainsi que la suspension des sommations et des poursuites pendant près de trois mois (assouplissements mis en place en raison du COVID-19) ont nettement amoindri les pertes sur créances de l'Intendance des impôts (CHF –23,4 mio). Cette diminution est contrebalancée par une hausse (CHF +3,7 mio) des rectifications de valeur des créances (ducroire).

8.5 Compte des investissements

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–13 751 142**	**–24 418 000**	**–9 993 049**	14 424 951	59.1 %
Recettes	**615 444**	**0**	**10 282 167**	10 282 167	0.0 %
Solde	**–13 135 698**	**–24 418 000**	**289 117**	24 707 117	101.2 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–181 226	–380 000	–42 020	337 980	88.9 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	–13 568 192	–24 038 000	–9 951 029	14 086 971	58.6 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	–1 724	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	115 444	0	123 920	123 920	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	500 000	0	10 158 246	10 158 246	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le compte des investissements de la FIN dégage en 2020 un excédent de recettes de CHF 0,3 million ; il manque ainsi CHF 24,7 millions pour atteindre le montant budgété. Cette différence résulte d'une part de l'évolution du projet ERP : les licences SAP ont été achetées dès 2019 à des conditions favorables et non pas en 2020 comme prévu et budgété, et moins d'investissements ont été effectués et de prestations de services activées dans le cadre de la phase de réalisation en cours que ne le prévoyait le budget (CHF –14,5 mio). Elle résulte d'autre part d'une recette de CHF 10,2 millions non budgétée sur la vente de la participation à l'Hôpital du Jura Bernois SA (voir ACE 01/2020).

8.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN

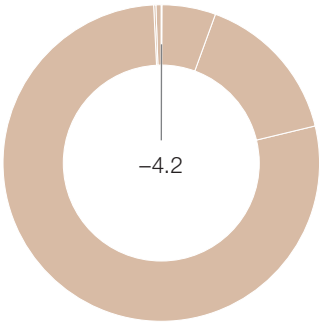
2016	2017	2018	2019	2020
951.7	965.2	964.9	1 003.7	999.0

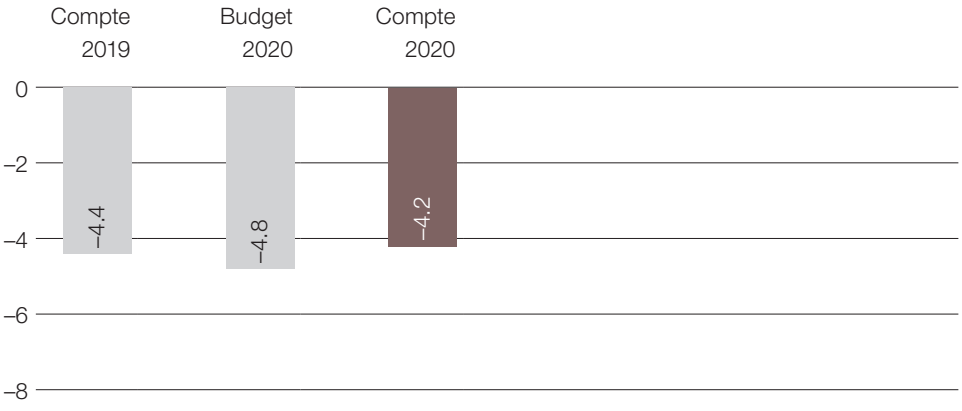
Commentaire

L'effectif du personnel exprimé en postes à plein temps ou équivalents plein temps (EPT) a légèrement reculé durant l'année sous rapport. Cela résulte principalement des vacances de postes (postes pas encore repourvus) en relation avec le développement actuel de l'organisation à l'OIO.

8.7 Groupes de produits

8.7.1 Gestion interne de la Direction, politique financière et droit





Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

Prestations de services relevant du groupe de produits «Gestion interne de la Direction, politique financière et droit»: soutien matériel de la Directrice ou du Directeur des finances dans tous les domaines d'activité de la Direction. Préparation et préavis d'affaires de la Direction, du gouvernement et du Grand Conseil. Mise à disposition et coordination d'informations de pilotage pertinentes, en particulier dans les domaines des finances, des impôts, de la politique du personnel et de l'informatique. Suivi et évaluation d'affaires du gouvernement de la Chancellerie d'Etat et des Directions dans le cadre de la procédure de corapport. Surveillance et administration des participations (en particulier de la BCBE et de Bedag Informatique SA). Formulation de la politique de participation. Conduite ou participation à des projets cantonaux ou internes à la Direction.

Planification et coordination de l'emploi des ressources au sein de la Direction (finances, personnel, informatique et locaux).

Garantie de l'animation du processus d'élaboration du budget et du plan intégré mission-financement. Planification et mise en évidence de l'évolution future des finances publiques du canton.

Conseil juridique; législation dans le domaine de compétence de la FIN (à moins qu'elle ne soit déléguée à un office); instruction des recours contre des décisions des offices; représentation du canton dans des procédures auprès des autorités de la justice administrative et des tribunaux.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	126 559	120 000	148 362	28 362	23.6%
(-) Frais de personnel	–3 777 299	–3 947 536	–3 859 670	87 866	2.2%
(-) Coûts matériels	–732 350	–957 406	–514 650	442 755	46.2%
(-) Intérêts et amortissements standard	–2 748	0	260	260	0.0%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	**–4 385 838**	**–4 784 942**	**–4 225 698**	559 244	11.7%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	–83 725	–100 000	**–87 264**	12 736	12.7%
(+) Rentrées fiscales et amendes	119 227	101 000	**99 332**	–1 668	–1.7%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–4 350 335**	**–4 783 942**	**–4 213 630**	570 312	11.9%
(+)/(-) Régularisations	2 748	0	–260	–260	0.0%
Solde III (comptabilité financière)	**–4 347 587**	**–4 783 942**	**–4 213 890**	570 052	11.9%

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	–4 385 838	–4 784 942	–4 225 698	559 244	11.7 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le solde du groupe de produits est de CHF 0,6 million (12 %) supérieur au montant budgété. Ce résultat positif s'explique notamment par des charges de personnel (formation et perfectionnement) inférieures aux prévisions et par des économies réalisées sur les biens, services et marchandises, en particulier dans le domaine des prestations de services de tiers en lien avec des projets de la FIN (environ CHF 0,3 mio). Du côté des revenus, les recettes des mandats de représentation du canton ont été légèrement plus élevées que prévu.

Priorités de développement

Voici les travaux qui ont constitué les priorités de l'année sous rapport :

Gestion interne de la Direction

- Corapports : évaluation de quelque 520 affaires d'autres Directions et de la Chan-cellerie d'Etat concernant tous les domaines de la politique cantonale.
- Affaires du Conseil-exécutif et du Grand Conseil : élaboration et examen de 229 affaires de la FIN à l'intention du Conseil-exécutif et du Grand Conseil.
- Questions de citoyens et citoyennes : réponse à quelque 130 questions posées par des citoyens et citoyennes, principalement dans le domaine fiscal, parfois avec plusieurs échanges de correspondance.
- Politique fiscale : Révision 2021 de la loi du 21 mai 2000 sur les impôts (RSB 661.11 ; y compris mise en œuvre RFFA) ; Evaluation générale 2020 des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques (EG20) ; Initiative cantonale « Echange de données financières à l'intérieur du pays » ; Plusieurs révisions d'ordonnances et nombreuses interventions parlementaires ; Rapport du Conseil-exécutif « Impact fiscal des mesures d'économie d'énergie ».
- Domaine informatique : Programme IT@BE : mise en œuvre de la Stratégie TIC 2016 à 2020 ; Rapport au Grand Conseil sur l'actualisation de la stratégie de propriétaire de la société Bedag Informatique SA et dispositions d'exécution de 2020 sur la stratégie de propriétaire de la société Bedag Informatique SA de 2018 ; Loi du 5 juin 2002 sur la société anonyme Bedag Informatique (LBI ; RSB 152.031.2) : révision de 2022 ; Stratégie TIC du canton de Berne 2021-2025 ; Loi du 10 mars 2020 sur les fichiers centralisés de données personnelles (LFDP ; RSB 152.05) ; Loi sur l'administration numérique (LAN) ; Loi concernant l'adhésion à l'accord intercantonal sur les marchés publics (LAIMP) et ordonnance y relative (Oi AIMP) ; Autorisation de dépenses pour les services TIC de base/crédit-cadre 2021 de l'OIO, ainsi qu'autorisation de dépenses TIC/crédit-cadre ICI, OP et FV 2021-2023 ; Soutien des fonctions de direction en lien avec le projet ERP.
- Politique du personnel : Soutien des fonctions de direction et évaluation de nombreuses affaires de l'Office du personnel ([OP], notamment évaluation de mesures en droit du personnel dans le contexte de la crise due au coronavirus, révision totale de l'ordonnance du 16 septembre 2020 sur le placement de personnel [OPlac ; RSB 153.011.2], révision partielle de l'ordonnance du 18 mai 2005 sur le personnel [OPers ; RSB 153.011.1], stratégie de promotion du télétravail, projet ERP).

Politique financière

- Soutien des fonctions de direction et évaluation d'affaires de l'Administration des finances (AF).
- Coordination de l'élaboration du budget 2021 et du plan intégré mission-financement 2022 à 2024 à l'échelle cantonale. A cause de la crise due au coronavirus, élaboration supplémentaire d'une « Voie 3 » avec des mesures visant à limiter les déficits et le nouvel endettement.
- Elaboration de lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques.
- Elaboration d'un rapport sur la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle dans les participations cantonales.

Droit et législation
L'exercice 2020 a été marqué de façon considérable par les travaux relatifs à la lutte contre la pandémie du coronavirus. La FIN s'est fortement investie dans les travaux législatifs correspondants, des textes devant dans ce cadre être rédigés dans des délais très courts, parfois en seulement quelques jours.

En 2020, la FIN a élaboré le projet de révision totale de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0). Le canton de Berne introduira le 1er janvier 2023 le logiciel standard SAP, progiciel de gestion intégré (PGI) moderne et bien établi. Avec la mise en place de ce PGI standard, la tenue séparée d'une comptabilité analytique d'exploitation n'a plus la même importance qu'auparavant. Les nécessaires adaptations de la loi offrent l'occasion de soumettre la LFP à une révision totale. La nouvelle loi sur les finances qui entrera en vigueur le 1er janvier

2023 en même temps que la mise en place du PGI standard est envoyée en procédure de consultation en mars 2021.

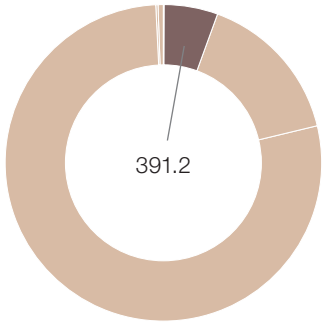
Chances et risques

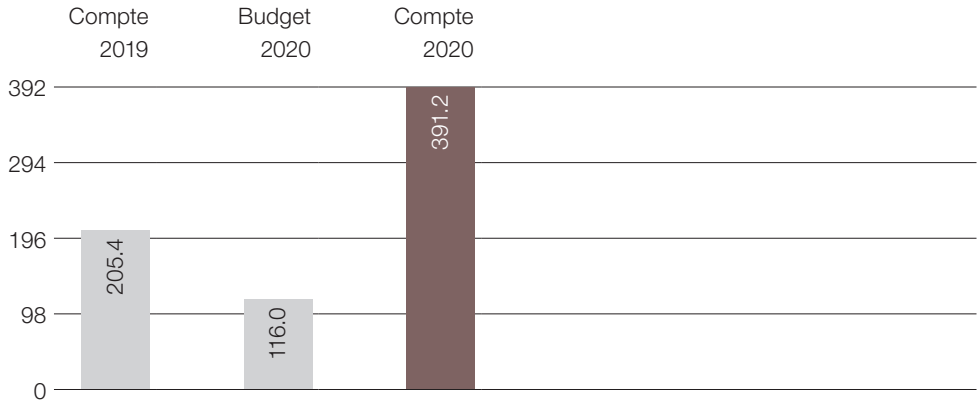
Le groupe de produits «Gestion interne de la Direction, politique financière et droit» ne présente pas de chances ni de risques pertinents du point de vue financier.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	231	220
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	12	9
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	37	33
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	466	524
Nombre de recours déposés	6	7
Nombre de recours réglés	13	4

8.7.2 Prestations de services finances du groupe





Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

L'AF fournit principalement les tâches transversales suivantes pour l'ensemble du groupe dans le domaine financier : elle tient la comptabilité financière et la comptabilité analytique d'exploitation du canton, elle établit les comptes annuels et élabore le rapport de gestion, elle garantit la capacité de paiement du canton, elle achète et vend des participations, elle met à disposition et assure l'entretien des instruments techniques pour la tenue de la comptabilité financière, de la comptabilité analytique d'exploitation et du calcul des prestations, et elle coordonne la gestion des assurances du canton.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	97 809 696	95 791 400	127 874 676	32 083 276	33.5 %
(-) Frais de personnel	–6 584 237	–8 311 546	–6 731 556	1 579 990	19.0 %
(-) Coûts matériels	–16 061 639	–20 500 496	–19 530 771	969 724	4.7 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–32 066 002	–32 007 429	–33 938 282	–1 930 853	–6.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**43 097 818**	**34 971 929**	**67 674 066**	32 702 137	93.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	162 310 105	81 003 500	**323 552 253**	242 548 753	299.4 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**205 407 923**	**115 975 429**	**391 226 319**	275 250 890	237.3 %
(+)/(-) Régularisations	–1 668 829	–36 242 693	–31 834 543	4 408 150	12.2 %
Solde III (comptabilité financière)	**203 739 094**	**79 732 736**	**359 391 776**	279 659 040	350.7 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Trésorerie	64 771 721	64 647 133	93 662 944	29 015 811	44.9 %
Production FIS et support	–18 096 695	–25 768 098	–22 467 856	3 300 241	12.8 %
Gestion des assurances	–1 822 569	–2 045 750	–1 820 452	225 298	11.0 %
Comptabilité du groupe	–1 754 640	–1 861 357	–1 700 570	160 787	8.6 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Dans les comptes de 2020, le solde I (excédent de rentrées financières) est de CHF 32,7 millions supérieur au montant budgété. Cet écart positif résulte principalement du produit supplémentaire des dividendes (CHF 13,9 mio), du bénéfice comptable sur la vente de 35 pour cent des actions de l'Hôpital du Jura bernois SA (CHF 16,7 mio), et du revenu des intérêts négatifs (CHF 2,0 mio).

Priorités de développement

Comptabilité de groupe
Le Conseil-exécutif a pu présenter début juin 2020 le résultat définitif des comptes du canton de Berne pour l'exercice 2019. En ce qui concerne l'amortissement immédiat d'investissements financés par des Fonds, le Contrôle des finances a indiqué à nouveau que l'article 1b, alinéa 1, lettre h de l'ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1) enfreint l'article 17 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 101.1) qui lui est supérieure. L'entrée en vigueur le 1er janvier 2020 de la LFP révisée a cependant créé la base légale nécessaire à la suppression de cette divergence, de sorte que malgré l'opinion avec réserve qu'il avait émise, le Contrôle des finances a néanmoins recommandé à la Commission des finances et au Grand Conseil d'approuver les comptes annuels de 2019. A la suite de quoi, le Grand Conseil a approuvé le rapport de gestion et les comptes annuels de 2019 le 2 juin 2020, à 153 voix pour et aucune voix contre ni abstention.

Les comptes de l'exercice 2019 ont été établis selon les principes du MCH2 conforme aux IPSAS. Les mesures prises pour garantir la qualité de la clôture des comptes ont porté leurs fruits et celle-ci a de nouveau pu être améliorée, par rapport à la clôture annuelle précédente. Ces mesures vont être maintenues, et au besoin adaptées.

Trésorerie
Le canton n'a pas emprunté de capitaux à long terme durant l'année sous rapport. Les échéances à long terme d'un total de CHF 325 millions ont toutes pu être refinancées à court terme grâce à l'évolution positive des liquidités. La dette de trésorerie a diminué de CHF 486,5 millions par rapport à l'année précédente.

La BNS a versé une quadruple part sur la distribution de son bénéfice : CHF 323,5 millions ont ainsi été encaissés au lieu des CHF 81,0 millions prévus au budget. Ce montant est présenté sous le solde II, dans la comptabilité analytique d'exploitation.

Les rentrées financières ont dépassé de CHF 30,5 millions les prévisions budgétaires. Cette amélioration s'explique par une augmentation des dividendes de CHF 13,9 millions au total, qui résulte principalement des versements plus élevés que prévu de la BKW. En outre, la vente de 35 pour cent du capital-actions de l'Hôpital du Jura bernois SA a généré un bénéfice comptable de CHF 16,7 millions.

Production FIS et support
L'exploitation du système d'informations financières FIS s'est déroulée sans encombre. Les adaptations et développements de ce système se sont limitées au strict minimum, puisqu'il est prévu de le remplacer par SAP dans le cadre du projet ERP.

L'avant-projet ERP s'est achevé comme prévu à la fin du mois de juin 2020 et un contrat d'entreprise a été signé avec le partenaire d'implémentation pour jeter les bases de la phase de réalisation à venir.

Par ACE 713/2020, le Conseil-exécutif a pris connaissance de la clôture de l'avant-projet de la phase de réalisation (étape 1) et chargé la FIN de poursuivre la réalisation sur cette base puis de la conclure. Par le même arrêté, il a adapté l'organisation de projet à la poursuite du projet.

Malgré la crise due au coronavirus et le télétravail qui en résulte, les travaux de mise en œuvre du projet ERP suivent leur cours. Ce genre de coopération dans un projet aussi complexe exige un investissement extraordinaire de toutes les personnes participantes ou concernées.

Gestion des assurances
Durant l'année sous rapport, les tâches prioritaires du service spécialisé en gestion des risques et des assurances ont été les suivantes :

- Prise en charge du portefeuille des assurances du canton conformément à la directive du Conseil-exécutif concernant les risques et les assurances (voir l'ACE 0323/2008).
- Gestion du Pool dommages cantonal (voir l'ACE 1404/2012) et optimisation permanente de la situation en matière de couverture dans les domaines des risques du canton considérés comme dignes d'être assurés.
- Prestations de conseil aux offices, services et (hautes) écoles affiliées sur les questions de risque et d'assurance dans le cadre du modèle du courtier interne, et règlement des affaires suivantes :
  - Prolongation extraordinaire (du fait d'interdépendances avec le projet ERP) de l'assurance-accidents obligatoire et de l'assurance complémentaire LAA pour l'ensemble du personnel cantonal.
  - Prolongation de l'assurance de choses concernant l'inventaire des institutions cantonales et des (hautes) écoles affiliées.
  - Modification partielle et prolongation des contrats-cadres d'assurance responsabilité civile du maître d'ouvrage et d'assurance travaux de construction dans le domaine du bâtiment et du génie civil.
  - Renouvellement du crédit d'objet concernant les primes de l'assurance obligatoire des bâtiments dont le canton est propriétaire.

– Conclusion d'une assurance responsabilité civile spécifique pour couvrir les risques relatifs à l'exécution de vaccinations de masse contre la COVID-19 dans des centres de vaccination cantonaux et par des équipes mobiles.

Chances et risques

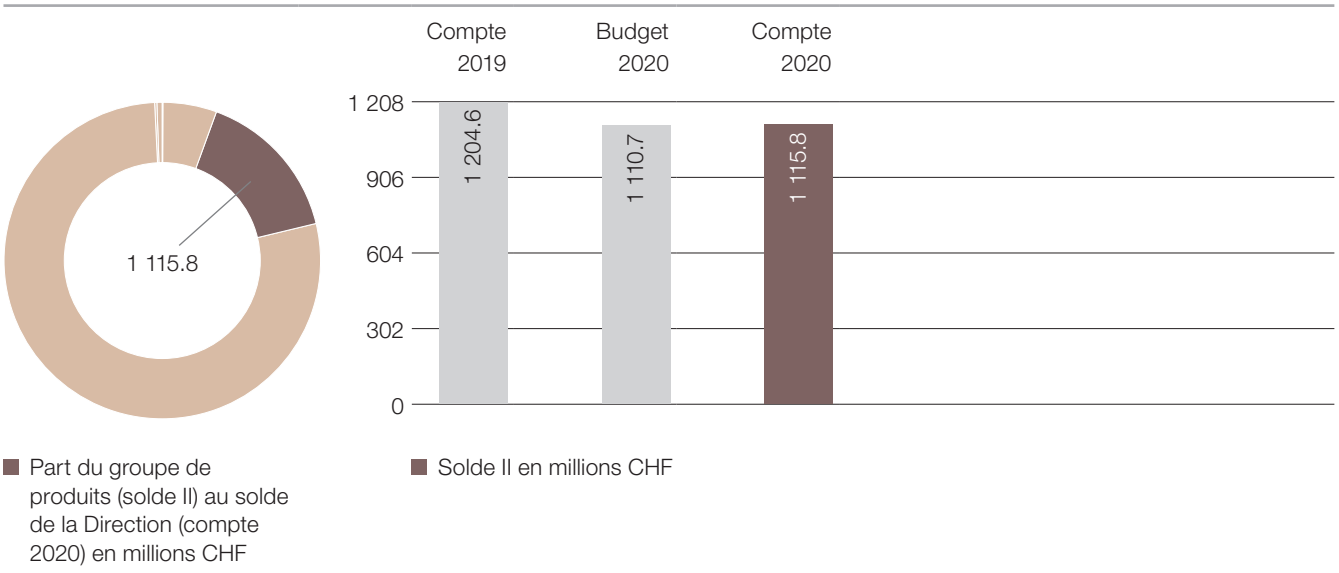
La BNS prévoit un bénéfice d'environ CHF 21,0 milliards pour l'exercice 2020. La réserve pour distributions futures s'élevait à CHF 84,0 milliards au 31 décembre 2019. Le versement d'une « quadruple part » sur les bénéfices en 2021 est ainsi assuré.

Malgré les restrictions résultant de l'aggravation de la crise due au coronavirus et la virtualisation du travail qui en découle, la coopération au sein du projet ERP fonctionne encore bien. Mais si la crise due au coronavirus devait encore persister ou les restrictions encore empirer, il faudra s'attendre à ce que cela perturbe les travaux de projet et, partant, menace le respect des délais et la qualité des objets livrés.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre d'unités comptables prises en charge par l'AF dans le groupe	54	55
Nombre d'utilisateurs du système d'informations financières FIS (y compris enregistrement du temps de travail TIME)	14 000	14 000
Nombre de versements traités	1 105 476	1 216 982
Montant moyen des disponibilités (en mio CHF)	53	46
Nombre de cours dispensés aux agents dans le domaine des finances et de la comptabilité (programme de cours)	40	13
Montant du coût des risques (primes d'assurances financées centralement par an et indemnisation des dommages financée par le pool dommages par an [en mio CHF])	3	2
Nombre de cas de sinistre dans le pool dommages	453	467

8.7.3 Péréquation financière confédération – canton/canton – communes



Description

La péréquation financière et la compensation des charges entre la Confédération et les cantons servent à renforcer l'autonomie des cantons et à réduire les disparités de capacité financière et de charge fiscale entre les cantons. L'AF collecte les fonds non affectés à partir de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et de la compensation des cas de rigueur et assure avec l'administration fiscale le contrôle du décompte de la Confédération dans le délai de recours.

La péréquation financière et la compensation des charges entre le canton et les communes visent à réduire les différences de capacité financière entre les communes. L'AF veille à l'exécution de la péréquation financière et coordonne la compensation des charges. Elle établit en outre la statistique financière des communes et assume des tâches de coordination statistique pour le canton.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	11 800	10 000	8 415	–1 585	–15.8 %
(-) Frais de personnel	–760 227	–777 607	–770 415	7 192	0.9 %
(-) Coûts matériels	–24 193	–109 443	–43 948	65 495	59.8 %
(-) Intérêts et amortissements standard	0	0	0	0	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–772 620**	**–877 050**	**–805 948**	71 102	8.1 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 205 375 137	1 111 562 176	**1 116 588 285**	5 026 109	0.5 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**1 204 602 517**	**1 110 685 126**	**1 115 782 337**	5 097 211	0.5 %
(+)/(-) Régularisations	–34 058	–739 647	–649 685	89 962	12.2 %
Solde III (comptabilité financière)	**1 204 568 459**	**1 109 945 479**	**1 115 132 652**	5 187 173	0.5 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Exécution de la péréquation financière et de compensation des charges	–474 262	–536 526	–463 520	73 005	13.6 %
Coordination statistique et statistique financière	–294 438	–338 981	–333 283	5 699	1.7 %
Péréquation financière confédération – canton	–3 921	–1 543	–9 145	–7 602	–492.6 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Les comptes de 2020 du groupe de produits ne présentent que de faibles écarts par rapport au budget (solde I). Les montants globaux (solde II) de la péréquation financière intercantonale pour la réduction des disparités (péréquation financière horizontale) et la dotation minimale aux communes financièrement les plus faibles (péréquation financière verticale) changent chaque année du fait de l'évolution de la capacité contributive des différentes communes.

Priorités de développement

Aucune en dehors des affaires courantes.

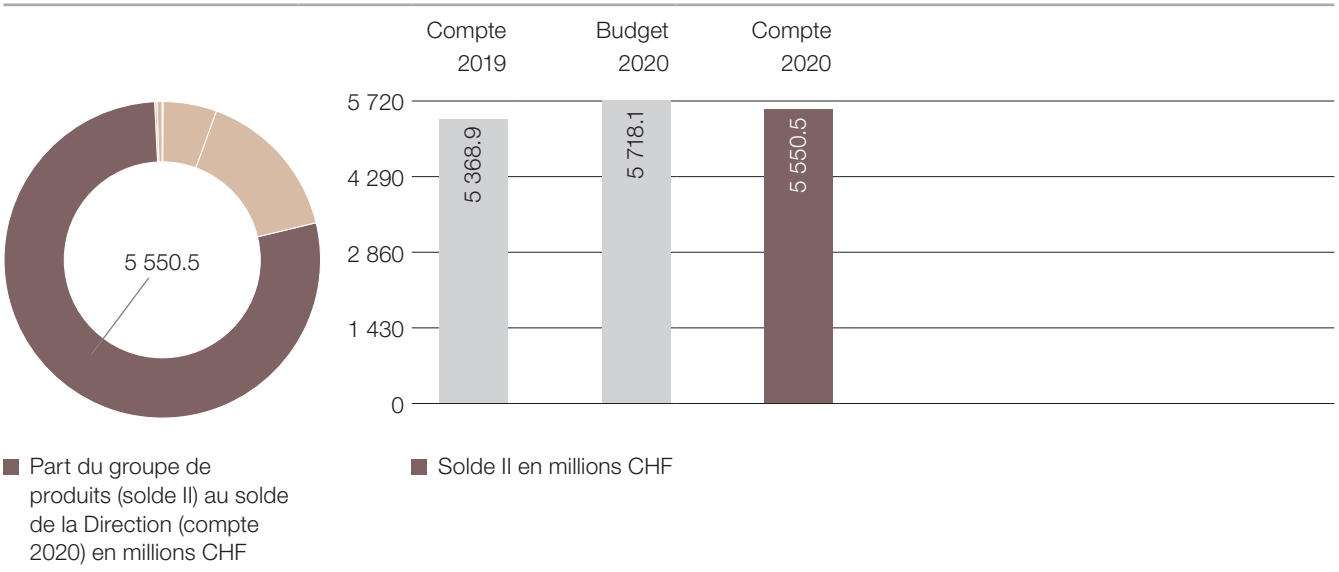
Chances et risques

Aucun.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Volume des compensations dans la péréquation financière canton – communes (réduction des disparités, dotation minimale, indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, prestation comp. géo-topo., prestation comp. socio-démo.) (en mio CHF)	280	280
Nombre de communes bénéficiant de la dotation minimale (aide financière du canton visant à maintenir une offre de base en biens et services publics)	153	152
Nombre de communes bénéficiant d'une prestation complémentaire géo-topographique	236	226
Nombre de décisions concernant des communes (péréquation financière, mesures en faveur des communes supportant des charges particulièrement lourdes, compensation des charges de la nouvelle répartition des tâches)	1 429	1 406
Recettes par habitant dans la péréquation financière Confédération – canton RPF (péréquation des ressources, compensation des charges, compensation des cas de rigueur) (en CHF)	1 172	1 078
Nombre de fiches signalétiques statistiques (inscriptions) des Directions publiées sur le portail cantonal des statistiques	132	131

8.7.4 Impôts et prestations de services



Description

Exhaustivité, exactitude et respect des délais : expédition des déclarations d'impôt aux personnes physiques et aux personnes morales (tenue du registre des personnes morales comprise), traitement des déclarations d'impôt à réception, contrôle des déclarations d'impôt et prononcé des décisions.

Facturation, encaissement et comptabilisation des impôts périodiques et non périodiques, octroi de facilités de paiement et remise. Assistance fournie par l'Intendance des impôts aux communes, aux paroisses, à la Confédération, aux autres Directions, à la Chancellerie d'Etat et à d'autres institutions cantonales.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	64 577 930	60 350 500	55 034 668	–5 315 832	–8.8 %
(-) Frais de personnel	–94 370 300	–100 352 087	–98 829 835	1 522 252	1.5 %
(-) Coûts matériels	–67 408 126	–61 356 366	–61 754 288	–397 922	–0.6 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–1 472 851	–2 414 025	–13 600 958	–11 186 933	–463.4 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–98 673 347**	**–103 771 977**	**–119 150 412**	–15 378 435	–14.8 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**–728 480**	–728 480	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	5 467 535 853	5 821 840 000	**5 670 414 533**	–151 425 467	–2.6 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**5 368 862 507**	**5 718 068 023**	**5 550 535 640**	–167 532 383	–2.9 %
(+)/(-) Régularisations	–80 595 781	65 292 043	–39 944 427	–105 236 470	–161.2 %
Solde III (comptabilité financière)	**5 288 266 726**	**5 783 360 065**	**5 510 591 213**	–272 768 852	–4.7 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Impôts	–86 583 416	–90 055 500	–101 068 995	–11 013 495	–12.2 %
Perception et prestations de services pour d'autres institutions	–12 089 930	–13 716 477	–18 081 418	–4 364 940	–31.8 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le solde I (budget global) de ce groupe de produits est moins bon que ce qui avait été budgété, l'écart étant de près de CHF 15,4 millions. Les deux principales causes en sont la nouvelle base de calcul du ducroire et le changement du mode de comptabilisation des rentrées dégagées par le recouvrement de créances (non fiscales) qui avaient été éliminées.

Depuis 2020, ces dernières ne sont plus enregistrées dans les rentrées financières (solde I), mais en diminution des pertes sur créances effectives (solde III). Cela se répercute négativement à hauteur de près de CHF 5,6 millions sur le solde I. Le montant budgété était de CHF 5,0 millions environ.

Jusque-là, le ducroire était calculé sur la base des créances à recouvrer, déduction faite des créances des contribuables vis-à-vis du canton (p. ex. avoirs résultant des décomptes finals). Désormais, les avoirs des contribuables ne sont plus déduits des créances à recouvrer. Comme le ducroire est ainsi calculé sur la base d'un montant plus élevé, il a augmenté d'environ CHF 11,0 millions. Il aurait augmenté de CHF 3,0 millions s'il avait été calculé comme avant, car les créances au 31. décembre 2020 étaient plus importantes que l'année précédente (+4,3 %). Cela s'explique d'une part par le fait que les arriérés fiscaux en fin d'année sont très variables et d'autre part aussi par la pandémie de coronavirus.

Les coûts de personnel ont diminué (CHF 1,5 mio) en raison de postes vacants et de gains de rotation. Les biens, services et marchandises sont conformes au budget.

Produit de l'impôt
Personnes physiques : l'Intendance des impôts avait établi ses prévisions pour 2020 en juin 2019, sur la base de ses statistiques d'évolution du produit de l'impôt, de l'évolution du revenu déclaré à l'AVS et des prévisions économiques d'instituts économiques renommés. Le produit de l'impôt sur le revenu (impôts à la source, taxations spéciales et impôt sur la fortune compris) est inférieur au montant budgété (CHF –8,0 mio), soit un écart de –0,2 pour cent, ce qui témoigne de l'exactitude des estimations. Le produit de cet impôt augmente d'environ CHF 228,0 millions par rapport à celui de l'exercice 2019 (+ 5,4 %).

Impôts sur le bénéfice et sur le capital : suite au ralentissement conjoncturel, au climat d'incertitude mondial et aux résultats de certaines entreprises, le produit de ces impôts marque un recul de CHF –81,4 millions par rapport au montant budgété, soit un écart de –11,5 pour cent. Vu les résultats relativement faibles de 2019, l'Intendance des impôts s'attendait à une amélioration et à une croissance plus importante du produit de ces impôts en 2020. Mais cette dernière a été conforme à l'évolution habituelle. Les rentrées fiscales dégagées par les personnes morales ont progressé de CHF 50,8 millions (8,8 %) par rapport au résultat de 2019.

En raison de certains cas isolés, le produit de l'impôt sur les successions et donations est supérieur au montant budgété (CHF +12,8 mio). Le produit de l'impôt sur les gains immobiliers est une fois encore très bon, dépassant d'environ CHF 0,6 million le montant budgété. Cela représente une hausse de près de CHF 1,0 million par rapport au résultat de 2019. L'Intendance des impôts explique cette croissance, entre autres, par les prix de l'immobilier, qui étaient encore élevés en 2020, et le faible niveau des intérêts.

Parts à l'impôt fédéral direct et à l'impôt anticipé : le produit est inférieur au montant budgété (CHF –96,8 mio). Pour ce qui concerne le produit de l'impôt fédéral direct, l'écart est de CHF –63,5 millions, ce qui s'explique principalement par la répartition de cas isolés de montants très élevés. S'agissant de l'impôt anticipé, l'Administration fédérale des contributions a annoncé que son produit brut serait nettement moins important, ce qui vaut au canton de Berne un recul de recettes de CHF 33,3 millions par rapport au montant budgété.

Priorités de développement

Impôts périodiques
Cette fois encore, les objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés pour 2020 dans la convention de prestations conclue entre la FIN et l'Intendance des impôts ont été largement atteints. Les résultats ne sont que très légèrement inférieurs à ceux de l'année précédente, ce qui n'allait pas de soi vu la crise due au coronavirus. En 2020, le volume de travail a encore augmenté d'un à deux pour cent en moyenne dans tous les secteurs. Au 31 décembre 2020, environ 88 pour cent des personnes exerçant une activité dépendante (518 755) avaient été taxées, de même que 63 pour cent des personnes exerçant une activité indépendante (agriculteurs compris, soit 37 972 personnes). Il se peut donc que les valeurs cibles respectives de 95 pour cent en février 2021 et de 97 pour cent en mars 2021 ne soient pas tout à fait atteintes. De nombreuses déclarations d'impôt n'ont été déposées qu'en septembre ou octobre, car le délai de dépôt avait été prolongé automatiquement et sans frais jusqu'au 15 septembre 2020 en raison de la crise due au coronavirus. L'automate a autant servi à l'activité de taxation que l'année passée. Des retards ont été pris en raison du nombre de dénonciations spontanées, qui conduisent à la suspension de la procédure de taxation ordinaire des cas concernés. Selon le calendrier, ils devraient être rattrapés dans les prochaines une à deux années.

Le nombre de dénonciations a encore reculé en 2020. Par ailleurs, les vérifications et demandes de justificatifs intervenues dans le cadre de l'échange automatique de renseignements (EAR) ont nettement augmenté la charge de travail.

Les objectifs ont également été atteints en matière de taxation des personnes morales. Le nombre total d'expertises des comptes est à peu près deux fois moins élevé que l'année précédente, la crise due au coronavirus ayant compliqué l'activité.

Impôts à la source
En 2020, les retards de taxation en matière d'imposition à la source ont été rattrapés et un niveau ordinaire a pu être retrouvé grâce au travail acharné du personnel concerné. La mise en œuvre opérationnelle et informatique des nombreuses modifications apportées par la révision de loi au 1er janvier 2021, notamment les changements en matière de TOU (taxation ordinaire ultérieure), a constitué un défi supplémentaire. La centralisation des tâches d'imposition à la source, maintenant terminée, a été un succès en termes d'organisation et de ressources humaines.

Impôt sur les gains immobiliers
En 2020, l'évolution du produit de l'impôt sur les gains immobiliers a été stable par rapport à l'année précédente, pour un volume de taxations toujours aussi élevé. Le marché bernois de l'immobilier a encore profité de la force persistante du franc suisse et des taux d'intérêt toujours négatifs, entraînant notamment un léger gonflement des prix de l'immobilier. Les objectifs quantitatifs et qualitatifs ont été entièrement atteints en 2020.

Rappels d'impôt
Le nombre de dénonciations spontanées garantissant l'impunité est en net recul depuis le lancement de l'EAR en 2018 : environ 674 dénonciations spontanées en 2020 (contre 1022 en 2019). Le nombre de cas de rappel d'impôt en souffrance s'établit actuellement à 4346, soit environ 1700 de moins que l'année précédente, dont 2695 résultant de dénonciations spontanées. Compte tenu du nombre actuel de personnes chargées du traitement de ces dossiers, cela représente près de deux années de travail.

Impôts sur les successions et sur les donations
En 2020, il y a eu environ 10 900 cas de succession (10 500 l'année d'avant) et 1800 cas de donation (comme l'année précédente). Le produit de cet impôt dépend beaucoup du nombre de transmissions de patrimoine et du lien de parenté entre les parties ; le résultat peut donc fortement varier en fonction des cas.

Perception et prestations de service
En raison de leur rémunération fixée à 0,5 pour cent en raison de la crise due au coronavirus, les paiements anticipés ont nettement augmenté en 2020 par rapport à l'année précédente. Ils représentent un montant total de CHF 728 millions (CHF +140 mio). Les objectifs ont aussi été atteints, voire légèrement dépassés dans le domaine de la perception des impôts.

Chances et risques

Le principal risque qu'identifie l'Intendance des impôts est la tension en matière de ressources humaines. Déjà trop justes dans l'ensemble, il faut en plus revoir leur allocation et former le personnel en conséquence en raison de la croissance et de l'évolution constante des activités (p. ex. nouveautés en matière d'imposition à la source, mise en œuvre de la révision fiscale 2021, évaluation générale des immeubles non agricoles [EG20], transformation numérique). Tout cela nécessite de gros efforts de formation, avec les risques de pression excessive sur le personnel que cela comporte. L'intégration des nouvelles recrues est en outre nettement plus compliquée et laborieuse dans le contexte persistant de crise due au coronavirus, ce qui retarde la progression de leur productivité.

Votation Moutier mars 2021 : selon l'issue du scrutin, l'Intendance des impôts devra réorganiser ses services et ses ressources humaines.

La réalisation du projet IT@BE et l'adoption de Java (à la place du Cobol) pour les systèmes informatiques de l'ICI (remplacement de l'ordinateur central) absorberont beaucoup de capacités/ressources jusqu'en 2024/2025, ce qui risque d'affecter la qualité et la quantité produite par ces systèmes. Les ressources humaines limitées et le manque de spécialistes des technologies de l'information et de la communication sur le marché du travail fragilisent le fonctionnement de l'office et son développement. Malgré cela, les objectifs 2020 ont été atteints et les travaux informatiques dans le cadre du projet agile@sv progressent. Parmi les projets programmés figurent en particuliers ceux de transformation numérique suivants :

– TaxMe 4.0 : les divers services fiscaux en ligne, comme TaxMe online, ont près de 20 ans aujourd'hui et doivent être modernisés. Avec TaxMe 4.0, l'objectif est de lancer en 2021 une série de mesures visant à implémenter une nouvelle génération de services fiscaux en ligne. La priorité est d'optimiser les services en ligne, afin qu'ils répondent mieux aux besoins de la clientèle, d'assurer leur fonctionnement sur les appareils mobiles, d'améliorer leur ergonomie et de veiller à ce qu'ils soient accessibles à tous. Le projet TaxMe 4.0 modernisera donc les services fiscaux en ligne, en les adaptant aux besoins de la clientèle. Il durera vraisemblablement jusqu'en 2027 et fait partie du plan de mise en œuvre de la Stratégie pour une administration numérique, que le Conseil-exécutif adopte en 20 janvier 2021. La progression de TaxMe 4.0 dépendra des ressources financières et humaines à disposition.

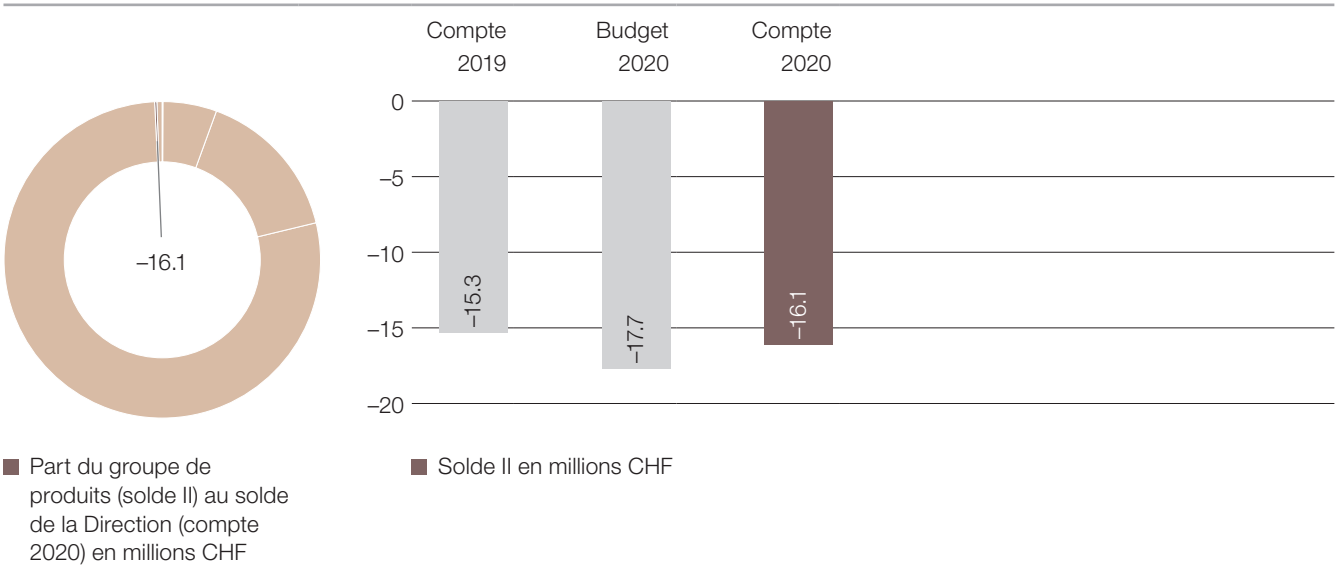
– Imposition des gains immobiliers : l'objectif est d'informatiser la plus grande partie de la procédure et d'interconnecter de manière optimale ces services numériques et l'actuel système de taxation (NESKO-TAX-GI), et ce, tant pour la clientèle concernée par cet impôt que pour le personnel. Ces travaux d'informatisation s'ajouteront à l'activité ordinaire du personnel de la section concernée vraisemblablement jusqu'en 2025, augmentant ainsi sa charge de travail.

– Evaluation officielle : les autres travaux de transformation numérique concerneront l'évaluation officielle, avec la mise à l'étude d'un nouveau système (« newAB »). C'est un projet complexe, moins par sa réalisation technique que par ses aspects législatifs et politiques, qui lui confèrent une portée à long terme. Il augmentera lui aussi le volume de travail de la section concernée.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre de personnes physiques contribuables (assujettissement partiel ou entier)	668 612	663 380
Nombre de personnes morales contribuables (assujettissement partiel ou entier)	48 280	49 696
Nombre d'institutions pour lesquelles la perception des impôts est prise en charge (communes, paroisses)	604	600
Chiffre d'affaires annuel des opérations de paiement (encaissement des paiements de tous les genres d'impôt avant livraison aux ayants-droit, par exemple la Confédération ou les communes) (en milliards de CHF)	11	11
Nombre de taxations dans le domaine des impôts non périodiques (impôts sur les gains immobiliers, impôts sur les successions et donations, rappels d'impôts, taxations spéciales)	68 163	69 575
Nombre de cas de recouvrement, c'est-à-dire activités d'encaissement de créances fiscales et de créances non fiscales comme facilités de paiement, rappels de paiement, poursuites, mainlevées, etc.	658 563	603 116
Nombre d'encaissements de paiements qui doivent être traités manuellement (p. ex. parce que le numéro de référence BVR est faux).	16 935	17 012
Nombre de déclarations d'impôt de personnes physiques déposées électroniquement (TaxMe online)	372 784	396 749

8.7.5 Personnel



Description

Politique du personnel et traitements : élaboration et développement des conditions d'engagement en vue du recrutement et de la fidélisation de personnel qualifié ainsi que d'un emploi rationnel des ressources de personnel. Promotion de l'application uniforme du droit. Versement des salaires et réalisation des modifications nécessaires. Exploitation d'un système d'information sur le personnel.

Développement du personnel, santé et affaires sociales : offre centralisée de cours de formation et de perfectionnement, et promotion du développement des dirigeants et des cadres. Coordination et organisation de la formation des apprentis. Garantie et promotion de la santé et de la sécurité au travail. Conseil et assistance au personnel et aux services pour la gestion des situations difficiles dans l'entreprise et au plan professionnel.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	5 533 277	2 760 000	4 002 157	1 242 157	45.0 %
(-) Frais de personnel	–9 739 970	–10 834 441	–10 308 110	526 331	4.9 %
(-) Coûts matériels	–8 407 280	–9 331 789	–8 751 197	580 592	6.2 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–266 862	–356 095	–347 824	8 271	2.3 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–12 880 836**	**–17 762 326**	**–15 404 975**	2 357 351	13.3 %
(+) Recettes des subventions cantonales	15 000	74 000	**1 194 871**	1 120 871	1 514.7 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–2 470 434	0	**–1 895 834**	–1 895 834	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	9 780	3 000	**4 181**	1 181	39.4 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–15 326 489**	**–17 685 326**	**–16 101 757**	1 583 569	9.0 %
(+)/(-) Régularisations	15 855 171	25 484	–8 836 634	–8 862 118	–34 774.8 %
Solde III (comptabilité financière)	**528 682**	**–17 659 841**	**–24 938 391**	–7 278 549	–41.2 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Politique du personnel et traitements	–8 879 688	–13 254 948	–11 655 253	1 599 695	12.1 %
Développement du personnel, santé et affaires sociales	–4 001 147	–4 507 378	–3 749 722	757 656	16.8 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le solde du groupe de produits est de CHF 2,4 millions supérieur au budget.

Les rentrées financières sont de CHF 0,6 million supérieures au montant budgété. De manière inattendue, les commissions versées pour la retenue de l'impôt à la source ont en particulier été de CHF 0,4 million plus élevées que prévu. De plus, conformément à une recommandation du Conseil suisse de présentation des comptes publics (CSPCP), les prestations de services PERSISKA fournies de manière centralisée aux hautes écoles ont été à nouveau inscrites comme écriture de transfert du côté des rentrées financières (CHF 1,9 mio) pour l'exercice écoulé. Ces prestations de services n'ont pas été facturées et ne sont budgétées qu'à partir de l'exercice 2021. Du côté des coûts elles sont présentées en tant que subventions cantonales, donc sous le solde II, sans incidence sur le résultat.

En dérogation à la pratique comptable habituelle, le remboursement de l'INC pour les prestations de services PERSISKA (CHF 1,2 mio) a exceptionnellement été enregistré dans les recettes des subventions cantonales au niveau de solde II plutôt que dans les rentrées financières au niveau du solde I.

Les coûts sont inférieurs de CHF 1,1 million aux prévisions budgétaires. Concernant les frais de personnel (CHF –0,5 mio), la baisse s'explique en particulier du fait que le crédit d'intégration central et le crédit pour les subventions aux garderies n'ont pas entièrement été utilisés. Du fait de la crise due au coroanvirus, la baisse des demandes de consultation du service d'assistance et les reports de projets se sont répercutés positivement sur l'évolution des frais de matériel et des coûts d'exploitation (CHF –0,6 mio).

Priorités de développement

Voici les évolutions et les priorités qui ont été prises en compte en particulier pour ce groupe de produits en 2020 :

– Les systèmes de rémunération ont permis de procéder chaque mois à quelque 46 000 versements de traitements au personnel cantonal, aux membres du corps enseignant et au personnel des entreprises affiliées, ce qui représente une masse salariale mensuelle de CHF 251 millions.

– A cause de la COVID-19, l'offre de cours centraux de formation et de perfectionnement de l'OP a dû être annulée ou reportée pendant les mois de mars à août. Un plan de protection a été élaboré pour les cours en présentiel au second semestre. Mais les cours ont dans leur majorité été offerts et dispensés en ligne. Les personnes participantes ont jugé que les cours étaient de bonne qualité et axés sur la pratique.

– A cause de la crise due au coronavirus, les offres dans le domaine « Assistance sociale du personnel » ont été moins utilisées cette année, avec 460 demandes et consultations. Les consultations deviennent de plus en plus complexes et durent par conséquent plus longtemps.

– Le nombre de contrats d'apprentissage conclus par l'administration cantonale (tous métiers confondus) a légèrement baissé en 2020. Toutes les formations ont pu être dispensées conformément aux consignes (p. ex. ordonnance sur la formation professionnelle initiale). La procédure de qualification s'est déroulée conformément aux décisions de la Confédération (COVID-19).

– La mise en œuvre de la « Stratégie relative au personnel du canton de Berne pour les années 2020 à 2023 » a été lancée. Du fait de la crise liée au coronavirus, la mesure visant à mettre en œuvre la charte « Work Smart » est passée au premier plan, avec la promotion ciblée du télétravail et du travail mobile en tenant compte des besoins du service.

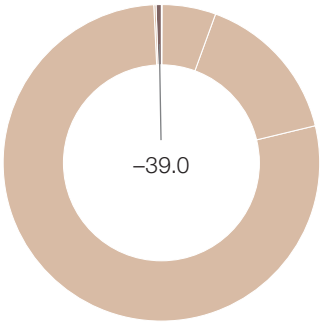
Chances et risques

Aucun.

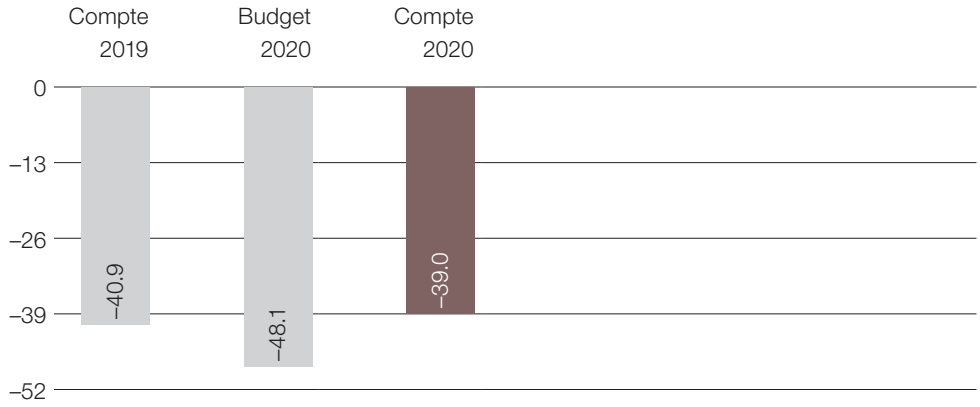
Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Effectif du personnel en nombre de postes à plein temps (personnel cantonal ; sans le corps enseignant et sans les hautes écoles)	9 999	10 242
Nombre de versements de salaire par mois (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées)	46 000	46 000
Somme mensuelle des salaires versés (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées) (en mio CHF)	250	251
Nombre de cours dispensés aux agents, dirigeants et spécialistes du personnel (programme des cours centraux)	152	140
Nombre de journées de cours dispensées aux apprentis et aux formateurs (300 apprentis employés de commerce)	149	149
Nombre de demandes de conseil adressées par des agents, des dirigeants et des spécialistes du personnel au Service de consultation pour le personnel en cas de perte d'emploi, de conflit, de problème de santé	580	460

8.7.6 Informatique et organisation



Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF



Solde II en millions CHF

Description

L'OIO est le centre de compétences pour la mise en œuvre de la numérisation dans l'administration cantonale. Avec ses solutions et prestations de services standard dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), ses clients peuvent appliquer la transformation numérique à leurs affaires. L'OIO assure la fourniture des services de base TIC à l'administration, centralise les achats de prestations TIC et tient des fichiers centralisés de données personnelles. Il soutient le pilotage des TIC ainsi que les utilisateurs-trices des TIC par des formations et du support. Il assume en outre les tâches interdirectionnelles des achats publics ainsi que d'autres tâches dans le domaine de l'organisation.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	66 251 578	83 253 674	71 622 716	–11 630 958	–14.0 %
(-) Frais de personnel	–17 863 379	–21 626 976	–17 816 141	3 810 835	17.6 %
(-) Coûts matériels	–88 943 256	–109 260 243	–92 262 578	16 997 665	15.6 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–6 257	–96 893	–169 934	–73 042	–75.4 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–40 561 314**	**–47 730 438**	**–38 625 937**	9 104 500	19.1 %
(+) Recettes des subventions cantonales	11 514	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–368 931	–372 000	**–368 392**	3 608	1.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	15 937	8 000	**7 403**	–597	–7.5 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–40 902 794**	**–48 094 438**	**–38 986 926**	9 107 511	18.9 %
(+)/(-) Régularisations	304	91 090	–101 573	–192 663	–211.5 %
Solde III (comptabilité financière)	**–40 902 490**	**–48 003 348**	**–39 088 499**	8 914 849	18.6 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Organisation	–8 181 327	–10 179 868	–8 729 126	1 450 742	14.3 %
Poste de travail	–15 182 040	–19 467 292	–19 635 906	–168 614	–0.9 %
Sécurité	–754 442	–1 303 903	–899 264	404 639	31.0 %
Applications	–6 442 375	–9 439 880	–6 319 927	3 119 953	33.1 %
Infrastructure	–10 001 129	–7 339 495	–3 041 714	4 297 781	58.6 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le solde I du groupe de produits est de CHF 9,1 millions inférieur au montant budgété, et ce pour les motifs suivants : les DIR/CHA/JUS ont utilisé moins de prestations que prévu, moins de projets que prévu ont été réalisés, et les extensions de réseau n'ont pas toutes été réalisées ou pas dans la mesure prévue.

Priorités de développement

Programme IT@BE
La mise en œuvre de la Stratégie TIC du canton de Berne 2016 à 2020 se divise en deux phases : les premières années, les travaux se sont focalisés sur la poursuite de la standardisation des services de base et la centralisation des systèmes et prestations TIC déjà standardisés. Le pilotage TIC cantonal et la gestion TIC cantonale ont en outre été mis sur pieds et établis.

Assistance au public (achevé)
Pour une administration moderne et axée sur la numérisation, une assistance au public centralisée est mise en place au 31 octobre 2020 à titre de guichet unique à la disposition de la population et du secteur économique du canton de Berne. Elle réceptionne en allemand et en français les demandes qui lui sont adressées par téléphone et par voie électronique en dehors des heures d'ouverture de l'administration.

Harmonisation des smartphones et des abonnements (achevé)
Dans le cadre de ce projet, une réglementation uniforme pour l'ensemble du canton en ce qui concerne l'utilisation par le personnel cantonal – moyennant une participation aux coûts – d'abonnements de téléphonie mobile a été élaborée, et une gestion centralisée de ces abonnements par l'OIO a été réalisée. Le projet s'est achevé en mai 2020.

GERES V3 (achevé)
Le recueil de données GERES représente les données des registres des habitants et sert de base à diverses autorités tant cantonales que fédérales pour l'accomplissement de leurs tâches. La communauté intercantonale GERES a mis en place la nouvelle norme nationale de cyberadministration eCH-0020v3. Le projet s'est achevé en novembre 2020.

Marché « Impression transactionnelle »
Ce projet (BOM@BE) de l'OIO comprend l'évaluation, dans le cadre d'un d'appel d'offres public, d'un prestataire approprié qui à l'avenir assurerait à lui seul aussi bien le service existant d'impression de masse, repris de Bedag, que le nouveau service de numérisation du courrier postal entrant. Le projet devrait s'achever en mars 2021.

eDéménagement BE
Ce projet porte sur la mise en place dans le canton de Berne de la solution « eDéménagement » permettant l'annonce par voie électronique du changement de domicile des personnes privées, qui a été élaborée par la Confédération, les cantons et les communes. Le canton de Berne prévoit de l'introduire progressivement dans les communes à partir de janvier 2019 et le projet devrait s'achever en mars 2021.

ePayment BE
Ce projet met à la disposition des DIR/CHA/JUS un service de base pour le paiement électronique, par leurs clients, d'émoluments et d'autres prestations publiques. Le projet devrait s'achever en décembre 2021.

Boîte aux lettres électronique
Le canton de Berne entend offrir peu à peu la possibilité à la population et aux milieux économiques de recevoir des communications écrites de l'administration cantonale sous forme électronique. Le projet devrait s'achever en décembre 2021.

Matrice des droits d'accès et des rôles
Ce projet met en place une solution intermédiaire uniforme pour la gestion des utilisateurs et des droits d'accès dans l'administration. Cela doit être mis en œuvre à un coût raisonnable et suivant une matrice des rôles existante. Le projet devrait s'achever en décembre 2021.

Sécurité de l'information BE
Dans le cadre de ce projet (IS BE), les bases et les consignes légales, stratégiques et organisationnelles dans le domaine de la sécurité de l'information sont élaborées et mises en œuvre dans l'ensemble du canton. Le projet devrait s'achever en novembre 2023.

Authentification à deux facteurs
La mise en place d'une authentification à deux facteurs pour la connexion au poste de travail cantonal BE-PTC réduit considérablement le risque que des pirates utilisent abusivement des mots de passe faibles ou volés, ou qu'ils puissent accéder à des données de l'administration et les modifier. Le projet devrait s'achever en décembre 2021.

LogManagement
Ce projet régit le prélèvement, la conservation et la protection de données de connexion (procès-verbaux des modifications et de l'exploitation de systèmes informatiques) de l'administration, pour mettre en œuvre les nouveaux articles 12a et suivants de la loi du 16 septembre 2004 sur le personnel (LPers ; RSB 153.01) et l'ordonnance du 20 novembre 2019 sur les données secondaires de communication (ODSC ; RSB 153.011.5). Le projet devrait s'achever en décembre 2022.

Chances et risques

Hormis la dépendance de l'utilisation des prestations par les DIR/CHA/JUS, aucune particularité n'est à signaler dans ce domaine en 2020.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre d'utilisateurs (FIN, JCE, JUS) pris en charge par l'OIO	5 938	9 209
Nombre d'incidents par utilisateur pris en charge par l'OIO (FIN, JCE, JUS)	0	0
Nombre de demandes de modification (de l'offre de prestations)	143	158
Nombre de projets en cours (projets TIC et projets d'organisation dirigés par l'OIO)	17	14
Nombre de commandes (de clients TIC selon accords sur les prestations)	13 397	21 472
Nombre de mandats d'achat (par la centrale d'achats cantonale TIC)	616	1 372

8.8 Financements spéciaux

8.8.1 Fonds pour les cas spéciaux

L'article 49, alinéa 3 de la loi du 27 novembre 2000 sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC ; RSB 631.1) dispose que le Conseil-exécutif décide de l'utilisation des ressources du fonds et autorise les dépenses. La priorité est accordée au financement de la réglementation des cas spéciaux.

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–892 862**	**–823 000**	**–2 257 995**	–1 434 995	–174.4 %
Revenus	**892 862**	**823 000**	**2 257 995**	1 434 995	174.4 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	–20 000	0	20 000	100.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–889 862	–800 000	–2 254 995	–1 454 995	–181.9 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–3 000	–3 000	–3 000	0	0.0 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	892 862	823 000	2 257 995	1 434 995	174.4 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	6 856 468	5 833 468	5 963 606	130 138	2.2 %
Etat du patrimoine au 31.12.	5 963 606	5 010 468	3 705 611	–1 304 857	–26.0 %
Variation du patrimoine	–892 862	–823 000	**–2 257 995**	–1 434 995	–174.4 %

Commentaire

Depuis 2020, les prestations compensatoires versées aux communes concernées par des fusions sont portées à la charge du compte de résultats et non plus du Fonds pour les cas spéciaux. Le solde du Fonds doit être réservé en priorité pour financer les futures réglementations des cas spéciaux en relation avec des modifications de la LPFC. Une provision a été constituée et débitée du Fonds en 2020 pour la durée de validité restante des prestations compensatoires.

8.9 Préfinancements

8.9.1 Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement

Aux termes de la loi du 2 septembre 2009 sur le Fonds de couverture des pics d'investissements (LFI ; RSB 621.2), les ressources sont affectées aux financement des dépenses d'investissement. Le Grand Conseil décide si une dépense d'investissement est financée totalement ou en partie par le biais du fonds. Les contributions prélevées sur le fonds sont supérieures à CHF 1,0 million par projet d'investissement.

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Revenus	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0%
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0%
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0%

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	282 491 000	282 491 000	282 491 000	0	0.0%
Etat du patrimoine au 31.12.	282 491 000	282 491 000	282 491 000	0	0.0%
Variation du patrimoine	0	0	**0**	0	0.0%

Commentaire

Aucun prélèvement n'a été effectué sur le Fonds durant l'année sous rapport.

8.10 Réserve de politique financière

8.10.1 Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)

Aux termes de la loi du 17 novembre 2015 sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS ; RSB 621.3), ce Fonds est un financement spécial au sens de la législation sur le pilotage des finances et des prestations (art. 1 LFBNS). Il est alimenté par des ressources non budgétées, afin de compenser l'absence ou la réduction des distributions du bénéfice de la BNS. Son unique but est de régulariser les recettes découlant des distributions du bénéfice, et non d'affecter les ressources du Fonds à un but déterminé. Les prélèvements sont effectués en faveur du compte de fonctionnement, sans affectation déterminée (art. 3, al. 1 et 2 LFBNS).

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Revenus	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	250 000 000	250 000 000	250 000 000	0	0.0 %
Etat du patrimoine au 31.12.	250 000 000	250 000 000	250 000 000	0	0.0 %
Variation du patrimoine	0	0	**0**	0	0.0 %

Commentaire

Le montant maximal de la fortune du Fonds est atteint. Aucun prélèvement n'a été effectué sur le Fonds durant l'année sous rapport.

9 Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)

9.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2020, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	–17.2	0.2
Ecole obligatoire et offres périscolaires	–1 350.4	409.8
Ecoles moyennes et formation professionnelle	–755.0	178.8
Enseignement supérieur	–613.8	1.9
Culture	–71.9	3.2
Services centralisés	–56.3	9.5

9.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2019	2020	2020	CHF	%
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	–16.4	–17.5	–17.0	0.5	2.7 %
Ecole obligatoire et offres périscolaires	–917.1	–949.4	–940.6	8.8	0.9 %
Ecoles moyennes et formation professionnelle	–582.8	–570.0	–576.1	–6.1	–1.1 %
Enseignement supérieur	–611.0	–604.3	–611.9	–7.7	–1.3 %
Culture	–69.9	–68.2	–68.6	–0.4	–0.6 %
Services centralisés	–50.8	–48.7	–46.9	1.9	3.9 %
Total	**–2 248.0**	**–2 258.1**	**–2 261.2**	–3.1	–0.1 %

9.3 Priorités de l'exercice

Ecole obligatoire
Le 16 mars 2020, les établissements de l'école obligatoire ont dû mettre en place l'enseignement à distance dans toutes les communes en raison de la pandémie du coronavirus. L'enseignement présentiel a repris le 11 mai 2020. L'INC a soutenu les écoles et les communes durant toute l'année en rédigeant des guides, des catalogue de questions (FAQ) et des règlementations spéciales pour l'encadrement des enfants pendant la crise sanitaire.

Suite à la consultation concernant la révision de la loi sur l'école obligatoire du 19 mars 1992 (LEO ; RSB 432.210), l'INC a préparé la version destinée à la première lecture au Grand Conseil. La loi révisée vise à regrouper les écoles spécialisées et les écoles ordinaires sous le toit de l'école obligatoire et à renforcer l'encouragement des talents particuliers.

Au début de l'année scolaire 2020-2021, il a de nouveau été très difficile, pour la troisième année consécutive, de pourvoir les places vacantes dans les écoles des communes. Cette année encore, 29 étudiants et étudiantes de la Haute école pédagogique (PHBern) et de l'institut IVP NMS (24 de la PHBern et 5 de l'IVP NMS) se sont partagés 19 postes dans les écoles. En raison de la pandémie du coronavirus, la situation s'est tendue au point qu'il a fallu recourir à un pool de plus de 600 étudiants et étudiantes de la PHBern et de l'Université de Bernepour assurer les remplacements de courte durée. L'INC continue de suivre activement l'évolution du marché du travail et élabore des mesures avec la PHBern, l'association NMS et les partenaires sociaux.

Au début de l'année scolaire 2020-2021 également, le Lehrplan 21 a été introduit dans les classes germanophones de la dernière année du degré secondaire I. Il s'applique ainsi à toute l'école obligatoire.

Ecoles moyennes
Pour les écoles moyennes, l'année 2020 a été fortement marquée par la situation liée de la pandémie du coronavirus. La transition numérique a fait un bond en avant durant le semi-confinement dans toutes les filières de formation et divers outils numériques sont désormais utilisés dans le quotidien scolaire normal. Par exemple, l'approche « Apportez votre équipement personnel de communication » (AVEC) s'est largement répandue. Malgré les conditions générales difficiles, le développement dans d'autres domaines ne s'est pas arrêté.

Dans la formation gymnasiale, le nouveau plan d'études a été mis en œuvre dans la quatrième et dernière année de formation des filières germanophones et bilingues. Les concepts relatifs à l'acquisition des compétences disciplinaires de base requises pour les études supérieures par les gymnasiens et gymnasiennes sont appliqués dans les écoles. Dans le domaine des STIM, l'informatique a également été introduite comme discipline obligatoire dans la deuxième année de la filière gymnasiale. L'introduction de la maturité bilingue avec l'italien comme langue partenaire a été menée à bien. La première volée d'élèves ayant réalisé une année d'échange au Tessin est revenue et la deuxième volée a pris le relais avec succès. De plus, un rapport sur les écoles moyennes faisant le point sur l'évolution de la filière gymnasiale a été publié.

Dans la formation en école de culture générale, une nouvelle grille horaire ainsi qu'un nouveau plan d'études ont été élaborés sur la base du nouveau règlement suisse relatif à la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale. L'accent est mis sur les secteurs professionnels de la santé, du travail social et de la pédagogie, où il manque du personnel qualifié. La mise en œuvre débutera au début de l'année scolaire 2021-2022.

Formation professionnelle
La formation professionnelle initiale a également été fortement touchée par la situation liée à la pandémie de coronavirus. Grâce aux efforts importants fournis par tous les partenaires de la formation professionnelle, une solution satisfaisante a été rapidement trouvée pour mettre en œuvre la procédure de qualification. La situation extraordinaire a aussi compliqué le recrutement de nouveaux apprentis et apprenties et rendu nécessaires des mesures de soutien supplémentaires. Heureusement, presque autant de contrats d'apprentissage ont été conclus cette année scolaire que l'année précédente.

L'évolution démographique et économique mettant en difficulté le marché des places d'apprentissage, une bourse de dernière minute a été organisée en début d'année scolaire au sein des solutions transitoires. Les jeunes ont ainsi eu une chance supplémentaire d'accéder directement à un apprentissage. En raison du recul des demandes d'asile, l'offre de solutions transitoires d'intégration a été fortement réduite.

La plateforme informatique EDUBERN de l'INC, désormais accessible à toutes les écoles professionnelles, a été beaucoup utilisée comme moyen de collaboration majeur. Sur la base de leurs plans MITIC, les écoles professionnelles ont mis en place très rapidement l'enseignement à distance. Les possibilités techniques sont également mises au profit du développement pédagogique et didactique. Dans certaines professions, l'accès à l'approche AVEC et au réseau WLAN était encore insuffisant pour les apprentis et apprenties. En outre, le soutien à la maison ou par l'entreprise formatrice était très inégal. Ainsi, une grande partie des apprentis et apprenties ont accumulé des lacunes. Celles-ci doivent être comblées par un soutien supplémentaire de la part des écoles professionnelles afin que les apprentis et apprenties puissent achever normalement leur formation en 2021 et en 2022.

Les travaux préparatoires pour les grandes réformes de formation, concernant par exemple la profession d'employé et employée de commerce et les professions du commerce de détail 2022, et FutureMem se sont poursuivis. Le projet de Direction « Ecoles professionnelles 2020 » visant à répartir de manière optimale les professions entre les sites scolaires et à encourager la collaboration entre les écoles a lui aussi avancé.

Orientation professionnelle et personnelle
L'année 2020 a été fortement marquée par la pandémie du coronavirus pour l'orientation professionnelle et personnelle également. Lors du semi-confinement au printemps, seuls les entretiens à distance étaient possibles, ce qui a requis la création de nouveaux formats de conseil en quelques jours seulement. Comme les jeunes et les adultes ont fait face à des difficultés concernant le choix de la profession ou de la formation ou l'évolution de leur carrière en raison des conséquences économiques de la crise due au coronavirus, les services en présentiel ont été rétablis aussi vite que possible. En outre, des formats spéciaux ont été mis en place tels que le service SOS-Corona de conseil en gestion de carrière. Ce qui a été particulièrement utile aux jeunes, c'est la nouvelle offre Support+, qui propose un coaching accessible à tous pour les jeunes à la recherche d'une place d'apprentissage. L'offre avait déjà été introduite en 2019 comme projet pilote et a été étendue à toutes les régions à l'été 2020.

Par ailleurs, l'année a aussi été synonyme de développement pour des projets importants destinés à être introduits à partir de 2021. Il y a notamment la réorganisation des consultations d'orientation professionnelle avec la possibilité, dès février 2021, de prendre rendez-vous en ligne pour un entretien de bilan, mais aussi la révision des normes pour le conseil aux jeunes ainsi que la participation au programme pilote de la Confédération « viamia », qui offre des conseils aux personnes de plus de 40 ans. Après Thoune, un deuxième centre d'orientation professionnelle (centre OP) a réaménagé son infothèque selon une approche innovante et orientée sur l'avenir ; d'autres infothèques feront peau neuve en 2021. Le travail des centres OP du canton de Berne a rayonné à l'échelle internationale : en décembre 2020, un jury international a élu Berne « Guidance City 2020 ».

Enseignement supérieur
Les dispositions concernant le domaine du droit du personnel inscrites dans les lois cantonales sur l'Université du 5 septembre 1996 (LUni ; RSB 436.11), la Haute école spécialisée bernoise du 19 juin 2003 (LHESB ; RSB 435.411) et la Haute école pédagogique germanophone du 8 septembre 2004 (LHEP ; RSB 436.91) sont étudiées et remaniées. Dans certaines parties de la législation sur le personnel, la situation des hautes écoles diffère considérablement de celle de l'administration publique. Il convient d'élargir la marge de manœuvre des hautes écoles par des adaptations ciblées des lois, comme cela a été fait dans le domaine financier. Au printemps 2020, une procédure de consultation a été menée sur la révision partielle des trois lois, qui doit entrer en vigueur en 2022.

Dans le cadre de la révision partielle de la loi LHEP, le cadre juridique de l'institut privé NMS a été retravaillé. Dédié à la formation des enseignants et enseignantes du degré primaire, cet institut jusqu'ici rattaché à la PHBern doit pouvoir être accrédité par le Conseil suisse d'accréditation en tant qu'institut de hautes études indépendant de la NMS Bern placé sous la surveillance du canton.

Lors de la mise en œuvre des objectifs du programme gouvernemental de législature « Engagement 2030 », les travaux de développement dans le domaine des hautes écoles pour le nouveau centre de compétences « BeLEARN » (recherche, développement et transfert de connaissances dans le domaine de la transition numérique de la formation), le projet d'école de mécanique de précision appliquée à la médecine de l'Université de Berne et de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) ainsi que les travaux concernant le TecLab à Berthoud ont été poursuivis. Le TecLab, mis en place conjointement par la BFH, le lycée technique TF Bern, la PHBern et des partenaires économiques, a pu mettre en œuvre ses premières offres avec succès dès 2020.

Culture
L'Office de la culture (OC) est responsable de la mise en œuvre des mesures fixées dans le cadre de l'ordonnance du 25 novembre 2020 portant introduction de la législation fédérale relative au COVID-19 dans le domaine de la culture (Oi COVID-19 culture ; RSB 423.411.2). C'est la Section Encouragement des activités culturelles qui exécute ces mesures, à savoir le versement des indemnités pour pertes financières pour les entreprises culturelles et les acteurs et actrices culturels. Jusqu'au 20 septembre (phase 1), 1234 demandes ont été déposées. Cette première phase a été directement suivie de la phase 2, qui s'étendra jusqu'au 31 décembre 2021. Outre les indemnités pour pertes financières, les entreprises culturelles ont désormais aussi la possibilité de demander des contributions à des projets de transformation. De plus, toujours dans le cadre de l'encouragement des activités culturelles dans le canton de Berne, des contrats de prestations ont été conclus avec un total de 25 institutions culturelles d'importance régionale dans les régions de l'Emmental, de Thoune-Oberland occidental et de l'Oberland oriental. S'agissant de la Collection cantonale d'œuvres d'art, les préparatifs en vue du déménagement sont en cours.

Le Service archéologique a fêté son 50e anniversaire en organisant l'exposition itinérante « L'archéologie fait histoire – Trouvailles du canton de Berne ». Les travaux de fouille à Challnechwald ont été poursuivis. Ils ont permis la mise au jour d'un imposant tertre funéraire celte et d'une boucle d'oreille en or. Les travaux de protection du site de Sutz-Lattrigen, Rütte, classé au patrimoine mondial de l'Unesco, sont en cours. Par ailleurs, les études relatives au site de Seedorf, Lobsigesee, également inscrit au patrimoine mondial, de même que celles portant sur les fouilles de sauvetage de la Wuhrplatz à Langenthal ainsi que le dernier volume concernant les fouilles de Studen-Petinesca, Vorderberg ont été publiés.

Une nouvelle cheffe du Service cantonal des monuments historiques a été nommée : Tatiana Lori a pris la succession de Michael Gerber, décédé en mars 2020. La réduction du recensement architectural se poursuit comme prévu. Une étape importante a été franchie mi-décembre 2020 : la révision des 25 000 objets dignes de conservation a été achevée. Dans le Jura bernois, la première mise à l'enquête publique des recensements architecturaux révisés (ensembles bâtis et objets) s'est tenue en octobre et novembre 2020.

L'OC a obtenu la certification « Engagement bilinguisme ». Ce nouvel instrument développé par le Forum du bilinguisme vise à promouvoir le bilinguisme du canton de Berne.

Politique du personnel – corps enseignant
Dans le cadre de l'augmentation des traitements arrêtée au 1er août 2020, 1,5 pour cent de la masse salariale a de nouveau été affecté à la progression individuelle des traitements. Comme les années précédentes, une partie de ces ressources a été utilisée pour combler les retards salariaux par rapport à la courbe cible jusqu'à 2024. Cette affectation permet de concrétiser un élément important de la révision partielle de la loi du 20 janvier 1993 sur le statut du corps enseignant (LSE ; RSB 430.250) de 2013.

Au 1er août 2020, les enseignants et enseignantes d'école primaire et d'école enfantine ont été affectés à la classe de traitement 7 (auparavant : classe de traitement 6). Cette mesure permet de concrétiser un élément important de la politique du personnel du Grand Conseil et de répondre à un souhait des partenaires sociaux. Au 31 décembre 2019, le taux d'intérêt technique de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois a été baissé, passant de 2,5 à 2 pour cent. Le taux de conversion va quant à lui passer de 5,2 à 4,9 pour cent ; cette baisse se fera de manière échelonnée entre le 1er août 2022 et le 1er août 2024. Pour éviter autant que possible de modifier l'objectif de performance, les cotisations d'épargne des employés et des employeurs seront augmentées jusqu'à atteindre le montant maximal légalement admissible.

Projet IT@BE – migration vers les services informatiques de base de l'OIO
Les préparatifs conceptuels en vue de la migration des services informatiques de l'INC vers les services informatiques de base de l'OIO (prévue au 1er semestre 2021) ont bien avancé. L'exploitation des applications spécialisées de l'administration de l'INC a été confiée à la plateforme d'applications de Bedag Informatique SA et l'infrastructure de serveurs de l'INC a cessé d'être exploitée. L'ancienne solution de gestion des flux de documents de l'INC a été

remplacée par le service BE-Print des services informatiques de base de l'OIO.

9.4 Compte de résultats

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–2 875 485 685**	**–2 868 380 943**	**–2 923 684 995**	–55 304 052	–1.9 %
Revenus	**621 291 154**	**607 843 864**	**657 408 425**	49 564 561	8.2 %
Solde	**–2 254 194 531**	**–2 260 537 079**	**–2 266 276 570**	–5 739 491	–0.3 %
Charges					
30 Charges de personnel	–1 727 967 893	–1 764 901 602	–1 766 571 777	–1 670 175	–0.1 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–81 629 540	–88 608 077	–76 437 602	12 170 475	13.7 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	–9 615 058	–9 592 977	–9 173 312	419 666	4.4 %
34 Charges financières	–450 232	–665 600	–413 499	252 101	37.9 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–17 900 000	–18 500 000	–46 112 395	–27 612 395	–149.3 %
36 Charges de transfert	–993 067 037	–949 029 130	–982 943 844	–33 914 714	–3.6 %
37 Subventions à redistribuer	–11 286 099	–8 446 700	–11 290 210	–2 843 510	–33.7 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–33 569 825	–28 636 858	–30 742 358	–2 105 500	–7.4 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	40 218 983	46 811 521	40 162 481	–6 649 040	–14.2 %
43 Revenus divers	70 539	0	–17 793	–17 793	0.0 %
44 Revenus financiers	1 088 080	1 336 102	1 131 186	–204 916	–15.3 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	14 300 000	15 000 000	42 612 395	27 612 395	184.1 %
46 Revenus de transfert	526 069 603	529 298 661	536 325 249	7 026 588	1.3 %
47 Subventions à redistribuer	11 286 099	8 446 700	11 290 210	2 843 510	33.7 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	28 257 850	6 950 880	25 904 698	18 953 818	272.7 %

Evolution du compte de résultats

Avec un solde d'environ CHF 2,3 milliards, le résultat des comptes liés à la formation et à la culture dépasse le montant budgété de CHF 5,7 millions, soit de 0,3 pour cent. Les charges ont été de CHF 55,3 millions (1,9 %) supérieures aux prévisions et les revenus ont dépassé les attentes à hauteur de CHF 49,6 millions (8,2 %).

Une grande partie de la hausse des charges mais aussi de la hausse des revenus est imputable aux indemnités pour pertes financières octroyées dans le secteur de la culture (mesures COVID-19). Les indemnités pour pertes financières versées (attributions aux fonds et financements spéciaux d'un montant de CHF 27,6 mio) ont pu être financées par des montants extraordinaires provenant du Fonds de loterie ainsi que des subventions fédérales (prélèvements sur les fonds et financements spéciaux d'un montant de CHF 27,6 mio).

Les autres écarts considérables par rapport au budget concernent les charges de transfert (CHF 33,9 mio) et les charges de biens, services et marchandises (CHF –12,2 mio). Les charges de transfert sont des subventions cantonales sur lesquelles il n'est pas possible d'intervenir à court terme et dont le versement est prévu par une base légale. Les subventions versées aux institutions de droit privé du degré secondaire II ont dépassé le budget de CHF 17,0 millions et les contributions à l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées à partir de 2005 (AHES ; RSB 439.21-1) concernant les étudiants et étudiantes extracantonaux ont été de CHF 8,5 millions supérieures aux prévisions. De plus, dans le domaine des écoles à journée continue, les charges ont été plus élevées que prévu (CHF 3,8 mio) en raison de la hausse du nombre d'heures de prise en charge et de l'indemnisation supplémentaire des contributions parentales pendant le semi-confinement. La baisse des charges de biens, services et marchandises par rapport au budget s'ex-

plique par la baisse des dépenses en raison de la crise sanitaire ainsi qu'à une adaptation des consignes de mise en compte.

On note par ailleurs une baisse des revenus générés par les contributions (CHF 6,6 mio) et une amélioration des revenus de transfert (CHF 7,0 mio). S'agissant des contributions, la baisse de revenus est liée à la baisse des remboursements de tiers. L'amélioration des revenus de transfert est quant à elle imputable à la hausse des remboursements des communes dans le domaine de l'école obligatoire.

9.5 Compte des investissements

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–10 194 206**	**–5 800 000**	**–5 019 028**	780 972	13.5 %
Recettes	**529 276**	**0**	**1 687 868**	1 687 868	0.0 %
Solde	**–9 664 930**	**–5 800 000**	**–3 331 159**	2 468 841	42.6 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–4 842 553	–4 283 000	–3 869 108	413 892	9.7 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	–217 112	0	–706 582	–706 582	0.0 %
54 Prêts	–4 193 000	0	–474 229	–474 229	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	–941 541	–1 517 000	30 891	1 547 891	102.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	9 276	0	15 784	15 784	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	27 855	27 855	0.0 %
64 Remboursement de prêts	20 000	0	1 744 229	1 744 229	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	500 000	0	–100 000	–100 000	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Les investissements nets sont inférieurs de CHF 2,5 millions au montant budgété (CHF 5,8 millions). Cela s'explique essentiellement par le transfert de ressources dans le compte de résultats en raison du changement des normes d'activation.

9.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INC

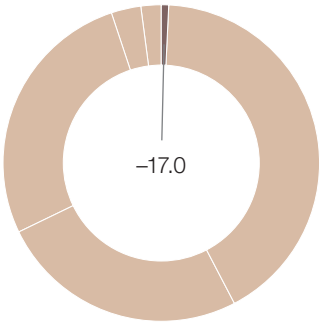
2016	2017	2018	2019	2020
1 068.5	1 076.8	1 028.6	1 052.3	1 063.7

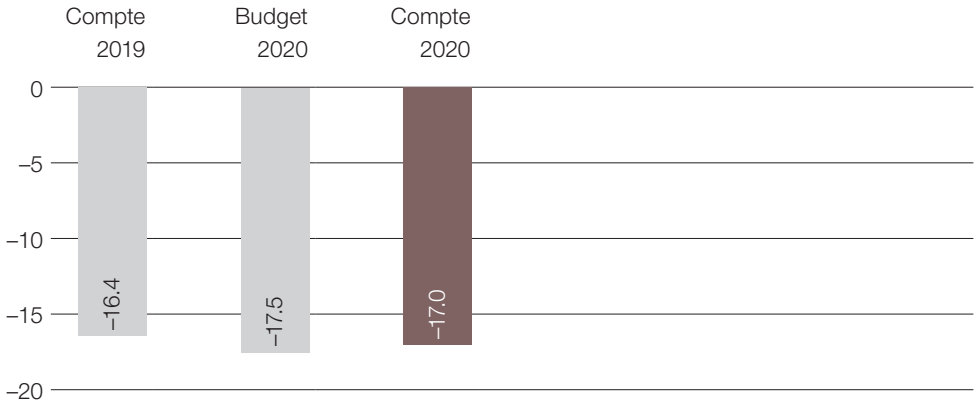
Commentaire

Les postes non reconnus par Step qui ont été saisis par erreur dans l'état effectif des postes pour 2019 ont été corrigés (–8,7 EPT). L'état effectif a augmenté par rapport à l'année précédente car des engagements à durée déterminée dépassant l'effectif cible ont été accordés pour le projet REVOS (+2,5 EPT), pour la surveillance scolaire dans le domaine de l'enseignement à domicile/enseignement privé (+1,0 EPT), pour pallier la pénurie de remplaçants et remplaçantes et de petits degrés d'occupation dans les établissements de la scolarité obligatoire (+1,0 EPT), pour les expertises du Service psychologique pour enfants et adolescents (+2,0 EPT), pour le déménagement de la Collection cantonale d'œuvres d'art (+3,2 EPT) et pour le traitement des demandes d'aides COVID-19 (+1,6 EPT). D'autres engagements à hauteur de 6,2 EPT ont été accordés pour des congés de maternité, des congés non payés et des absences pour maladie. L'augmentation résiduelle est due aux fluctuations usuelles durant l'année.

9.7 Groupes de produits

9.7.1 Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques





Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

Ce groupe de produits porte principalement sur le soutien et le conseil au Directeur ou à la Directrice dans la préparation et l'analyse des décisions ainsi que dans le cadre des travaux législatifs et de la conduite de la Direction. Il concerne également le contrôle juridique des décisions et décisions sur recours attaquées. Il rassemble enfin toutes les activités liées à la planification financière et à la gestion des ressources humaines, à la communication, à la planification de la formation et à la coordination francophone ainsi qu'à la planification des bâtiments et de l'utilisation des locaux et à l'organisation des processus généraux de management de la Direction.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	173 703	176 000	172 954	–3 046	–1.7 %
(-) Frais de personnel	–8 796 134	–9 593 853	–9 360 357	233 497	2.4 %
(-) Coûts matériels	–1 074 589	–1 391 899	–1 046 589	345 310	24.8 %
(-) Intérêts et amortissements standard	46	0	–631	–631	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–9 696 975**	**–10 809 753**	**–10 234 623**	575 130	5.3 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–6 690 196	–6 703 100	**–6 797 189**	–94 089	–1.4 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	9 600	5 000	**3 982**	–1 018	–20.4 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–16 377 571**	**–17 507 853**	**–17 027 830**	480 023	2.7 %
(+)/(-) Régularisations	–373 349	–2 000	–1 866	134	6.7 %
Solde III (comptabilité financière)	**–16 750 920**	**–17 509 853**	**–17 029 696**	480 157	2.7 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Soutien aux fonctions de direction	–8 462 704	–9 656 881	–8 926 388	730 493	7.6 %
Prestations juridiques	–1 234 271	–1 152 872	–1 308 235	–155 363	–13.5 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le solde I du groupe de produits est inférieur de CHF 0,6 million au budget. Cette performance est due à des besoins de financement moins importants que prévu dans les domaines du personnel (gains de rotation, formation continue et recrutement du personnel) et des frais de matériel (prestations de tiers, honoraires de consultants et de consultantes externes).

Priorités de développement

Le soutien de la directrice dans la préparation et l'analyse des décisions, dans les travaux législatifs et dans la conduite de la direction constitue la mission centrale de ce groupe de produits. L'examen juridique des décisions sur recours et des décisions attaquées relève également de ce domaine de compétences. En raison du contexte financier difficile, les travaux sont concentrés sur les tâches les plus essentielles.

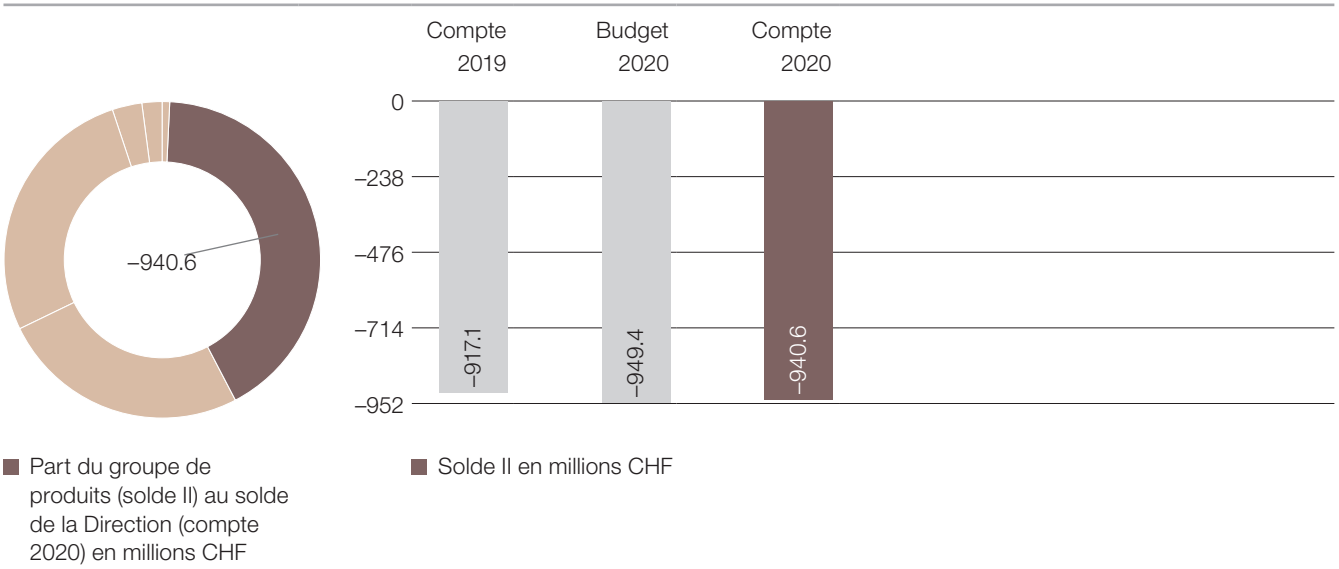
Chances et risques

Il n'existe ni chance ni risque.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	75	76
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	15	12
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	27	22
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	180	184
Nombre de recours déposés	285	286
Nombre de recours réglés	286	282

9.7.2 Ecole obligatoire et offres périscolaires



Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

La formation dispensée à l'école obligatoire favorise le développement des enfants et leur intégration dans la société. Elle leur transmet les connaissances et aptitudes propres à accéder à une formation professionnelle, de suivre l'enseignement délivré par les écoles qui font suite à l'école obligatoire et de s'engager dans une formation permanente. Grâce aux offres périscolaire, le canton de Berne veille à la mis en œuvre d'examen psychologiques, d'évaluations, de conseils, d'accompagnements et de traitements psychothérapeutiques pour enfants et adolescents (domaine de la formation, de l'éducation et du développement), y compris activité d'expertise pour des questions éducatives et scolaires. Il assure aussi le cofinancement des écoles de musique, des écoles à journée continue et du travail social en millieu scolaire, offres qui sont organisées par les communes.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	388 728 933	389 433 178	407 868 363	18 435 185	4.7 %
(-) Frais de personnel	–1 232 875 911	–1 264 394 220	–1 270 383 124	–5 988 904	–0.5 %
(-) Coûts matériels	–52 172 262	–52 434 122	–57 105 436	–4 671 313	–8.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–446 433	–115 656	228 605	344 260	297.7 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–896 765 673**	**–927 510 820**	**–919 391 593**	8 119 227	0.9 %
(+) Recettes des subventions cantonales	1 327 234	900 000	**1 399 286**	499 286	55.5 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–22 941 522	–23 303 500	**–23 178 758**	124 742	0.5 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 235 430	524 241	**532 080**	7 839	1.5 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–917 144 531**	**–949 390 079**	**–940 638 984**	8 751 095	0.9 %
(+)/(-) Régularisations	368 349	–135 476	–386 111	–250 636	–185.0 %
Solde III (comptabilité financière)	**–916 776 182**	**–949 525 554**	**–941 025 095**	8 500 459	0.9 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Ecole obligatoire	–842 158 563	–871 745 145	–860 423 119	11 322 025	1.3 %
Offres périscolaire	–54 607 110	–55 765 675	–58 968 473	–3 202 798	–5.7 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le solde I du groupe de produits « Ecole obligatoire et offres périscolaires » s'élève à CHF 919,4 millions et est inférieur de CHF 8,1 millions (0,9 %) au budget 2020. Pour l'essentiel, ce résultat est dû à des gains de fluctuation plus élevés que prévu et à une diminution du nombre de nouvelles classes ouvertes.

Priorités de développement

L'activité au sein du groupe de produits « Ecole obligatoire et offres périscolaires » a été marquée en 2020 par :

– les travaux liés à la révision de la loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO ; RSB 432.210), qui visent à mettre en œuvre la Stratégie sur la pédagogie spécialisée, et les travaux sur les ordonnances correspondantes, et

– les mesures organisationnelles découlant de la pandémie de coronavirus.

En ce qui concerne le premier point, plusieurs travaux préparatoires ont été effectués en vue du transfert de compétence pour les établissements particuliers de la scolarité obligatoire au 1er janvier 2022. Ainsi, des conventions de prestations ont été élaborées avec les organismes responsables, qui sont majoritairement de droit privé, et un projet pilote sur la procédure d'évaluation standardisée (PES) a été réalisé avec le Service psychologique pour enfants et adolescents.

Pour la troisième année consécutive, il a été très difficile de pourvoir tous les postes vacants dans les écoles communales à la rentrée 2020. La pandémie du coronavirus a considérablement compliqué la situation des écoles en matière de personnel. Des mesures ont été prises de concert avec la PHBern et les syndicats. Par exemple, une plateforme en ligne a été mise en service pour faciliter l'affectation des étudiants et étudiantes.

La demande en matière d'accueil extrascolaire a de nouveau augmenté en 2020. Lors de l'année scolaire 2020-2021, le canton octroie pour la première fois aux communes des subventions pour les coûts liés aux structures d'accueil durant les vacances scolaires.

Chances et risques

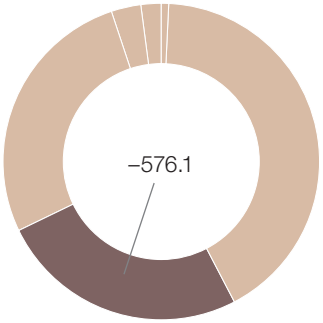
On ne connaît pas encore l'impact de la pandémie de coronavirus sur les enfants et les adolescents et adolescentes. Une attention particulière doit être portée aux élèves ayant des besoins particuliers et aux élèves en fin de scolarité obligatoire qui s'apprêtent à entrer dans le monde du travail. Pour les enfants plus jeunes, il convient de détecter les éventuels retards en termes d'apprentissage et de développement, et de prendre les mesures qui s'imposent.

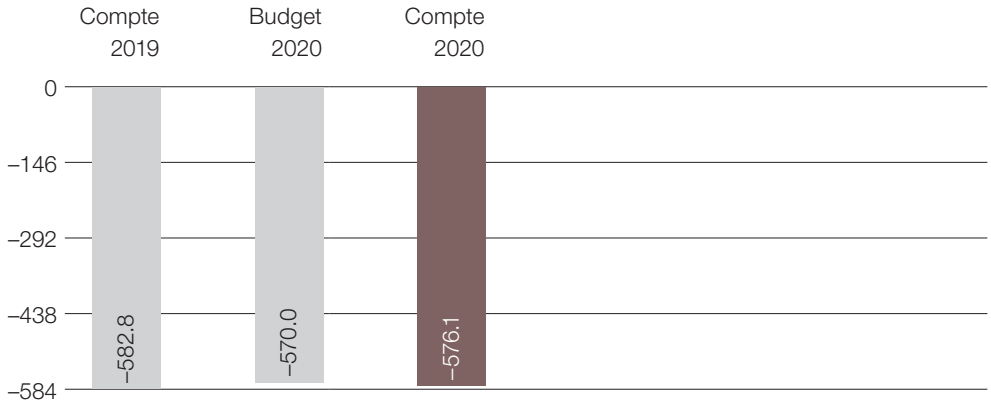
La pénurie d'enseignants et d'enseignantes s'est de nouveau accrue en 2020. Les évolutions ultérieures dans ce domaine continueront d'être suivies de près et des mesures ont été initiées.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre d'élèves (école obligatoire)	105 903	107 032
Nombre de classes (classes régulières)	5 404	5 485
Nombre d'heures d'encadrement dans les écoles à journée continue (nombre d'heures durant lesquelles un enfant est pris en charge)	5 996 000	6 349 280
Nombre de nouvelles inscriptions auprès des services psychologiques pour enfants et adolescents	9 852	9 711
Nombre d'élèves dans les écoles de musique	20 000	20 000

9.7.3 Ecoles moyennes et formation professionnelle





Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

A l'issue de leur scolarité obligatoire, les élèves reçoivent au degré secondaire II une formation qui leur permet de s'intégrer dans la société et dans le monde du travail et qui les prépare aux formations tertiaires subséquentes. Le degré secondaire II, la formation professionnelle supérieure et la formation continue offrent par ailleurs aux adultes la possibilité d'évoluer sur les plans personnel et professionnel. La perméabilité du système de formation est encouragée. Jeunes et adultes sont soutenus dans le choix de leur formation ou de leur profession ainsi que dans la gestion de leur carrière professionnelle.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	82 983 943	75 170 208	70 899 105	–4 271 103	–5.7 %
(-) Frais de personnel	–451 916 312	–456 192 670	–450 915 412	5 277 258	1.2 %
(-) Coûts matériels	–124 804 825	–121 226 129	–114 041 468	7 184 661	5.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–10 156 459	–10 811 486	–9 785 953	1 025 534	9.5 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–503 893 653**	**–513 060 077**	**–503 843 728**	9 216 349	1.8 %
(+) Recettes des subventions cantonales	106 988 833	104 211 650	**107 691 865**	3 480 215	3.3 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–186 381 894	–161 433 980	**–180 207 193**	–18 773 213	–11.6 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	536 549	268 400	**246 520**	–21 880	–8.2 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–582 750 164**	**–570 014 007**	**–576 112 537**	–6 098 530	–1.1 %
(+)/(-) Régularisations	–1 374 190	806 520	–913 207	–1 719 727	–213.2 %
Solde III (comptabilité financière)	**–584 124 354**	**–569 207 487**	**–577 025 744**	–7 818 257	–1.4 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Ecoles moyennes	–144 828 970	–149 233 724	–145 952 486	3 281 238	2.2 %
Formation professionnelle supérieure	–338 113 166	–342 425 617	–336 588 453	5 837 164	1.7 %
Orientation professionnelle	–20 951 516	–21 400 737	–21 302 789	97 948	0.5 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le solde I du groupe de produits « Ecoles moyennes et formation professionnelle » s'élève à CHF 503,8 millions, un chiffre inférieur de CHF 9,2 millions au budget (1,8 %). Ce résultat est principalement lié à des charges de biens, services et marchandises moins élevées en raison des mesures de lutte contre de la pandémie du coronavirus (acquisitions non réalisées et procédures de qualification). Le nombre de classes d'intégration dans la préparation professionnelle a en outre continué de baisser. Le dépassement de budget enregistré pour le solde II est dû aux subventions cantonales, qui ont été sous-estimées dans le budget. Dans l'ensemble, le solde II s'établit à CHF 576,1 millions, soit CHF 6,6 millions (1,1 %) de moins que l'année précédente.

Priorités de développement

Ecoles moyennes
L'année 2020 a été marquée par la pandémie du coronavirus. Durant la crise qui en a résulté, il était particulièrement important de tout mettre en œuvre pour que les élèves réussissent leur formation et pour assurer l'accès à l'enseignement supérieur aux titulaires d'une maturité gymnasiale.Les écoles ont fait preuve d'une grande flexibilité et d'un grand engagement pour faire face au changement constant des conditions.

Les programmes de consolidation des compétences disciplinaires de base requises en première langue et en mathématiques ont été mis en œuvre pour la deuxième année dans les écoles.

Grâce au renforcement des disciplines STIM, le Lehrplan 2017 a été mis en œuvre dans les classes germanophones de quatrième année gymnasiale, permettant d'appliquer les dernières mesures d'économies prévues pour les écoles moyennes dans le cadre de l'examen des offres et des structures.

A la rentrée scolaire 2019-2020, la discipline informatique est devenue obligatoire les deux premières années du gymnase et s'appuie sur l'approche « Apportez votre équipement personnel de communication » (AVEC).

Dans le cadre des nouvelles directives au niveau national, un nouveau plan d'études a été élaboré au sein des écoles de culture générale. Il met davantage l'accent sur les besoins des formations subséquentes dans les domaines professionnels Santé, Pédagogie et Travail social.

Formation professionnelle
En 2020, assurer aux élèves de réussir leur formation a constitué un défi de taille pour tous les partenaires de la formation professionnelle. Les écoles, les entreprises formatrices, les centres de cours interentreprises et de formation continue, tous ont fait preuve d'une grande flexibilité et mis en œuvre des moyens extraordinaires face au changement constant des conditions.

Dans le domaine du numérique, la nouvelle plateforme de connaissances et d'échange EDUBERN soutient et facilite la collaboration entre les écoles dans la situation particulière que nous vivons. Les infrastructures nécessaires à l'enseignement à distance ont ainsi pu être mises en place. Les écoles et beaucoup d'apprentis et apprenties ont bien vécu ce changement. Toutefois, une petite partie de ces derniers ont raté leurs objectifs de formation et ont par conséquent dû recevoir un soutien particulier des écoles professionnelles.

Dans le cadre du projet « Ecoles professionnelles 2020 », la phase d'analyse est terminée. Les travaux de la phase de conception ont repris après le semi-confinement. La répartition des métiers doit être optimisée et la collaboration des écoles professionnelles, encouragée.

Concernant la grande réforme nationale touchant la profession d'employé-e de commerce et les professions du commerce de détail, la participation du canton de Berne dans les comités nationaux est assurée. Le projet a déjà été lancé afin d'optimiser le temps restreint à disposition pour la mise en œuvre.

Pour ce qui est des solutions transitoires, les formations visant l'intégration des réfugiés et réfugié-e-s ont été réduites en raison de la baisse de la demande.

Dans la formation continue et la formation professionnelle supérieure, la qualité et le succès de la formation ont dû être assurés en grande partie dans le cadre de l'enseignement à distance mis en place à cause de la pandémie du coronavirus. Dans ces circonstances, les prestataires des offres ont su gérer avec succès ce changement. Beaucoup d'institutions privées de formation continue ont toutefois rencontré des problèmes financiers à cause de pertes et charges financières. En conséquence, les conditions d'octroi des subventions ont été adaptées à la situation extraordinaire, sans que cela n'entraîne une hausse des coûts pour le canton.

Le portail d'accès au diplôme professionnel pour adultes et l'instrument numérique visant l'attestation des compétences opérationnelles ont été lancés via une plateforme numérique pour la partie germanophone du canton.

Orientation professionnelle
L'année 2020 a représenté une étape importante pour les centres OP, différents projets de grande importance ayant été achevés, ce qui permet aux centres de reprendre leur fonctionnement ordinaire en 2021. Parmi ces projets, on compte notamment la restructuration des conseils en gestion de carrière. Dans ce contexte, les centres OP du canton de Berne participent avec dix autres cantons au projet pilote « viamia ». Grâce à une approche uniforme au niveau national, une offre d'orientation, d'évaluation du potentiel et de bilan professionnel visant les personnes de plus de 40 ans a été mise en place. Afin de soutenir le potentiel de main-d'œuvre au niveau national, la Confédération finance pour 80 pour cent cette offre.

Dans le contexte lié à la pandémie du coronavirus, diverses innovations déjà planifiées ont été poursuivies. La prestation « InfoService » et diverses autres formes de services de conseil à distance ont été lancées.

Pour les personnes qui ont été confrontées à des difficultés particulières en matière d'orientation à cause de la pandémie, des prestations spécifiques « SOS Corona – Conseil en gestion de carrière » sont proposées. Face aux conditions devenues difficiles pour les

jeunes et les personnes en recherche d'un apprentissage, un service de coaching professionnel pour les jeunes, nommé « Support+ » et lancé en 2019 dans le cadre d'un projet pilote, a été élargi à toutes les régions.

La haute capacité d'innovation des centres OP a aussi attiré l'attention au niveau international. Les centres OP du canton de Berne ont ainsi été distingués en décembre 2020 par le prix « Guiding City 2020 ». Ce prix a été remis par un jury international dans le cadre du programme Erasmus+ de l'UE.

Chances et risques

Le canton de Berne propose un large éventail de formations initiales et de formations continues au degré secondaire II et dans le cadre de la formation professionnelle supérieure. Les centres OP continuent de développer leurs offres. Le canton entretient un bon réseau avec le reste de la Suisse et participe régulièrement avec succès à des projets nationaux et intercantonaux.

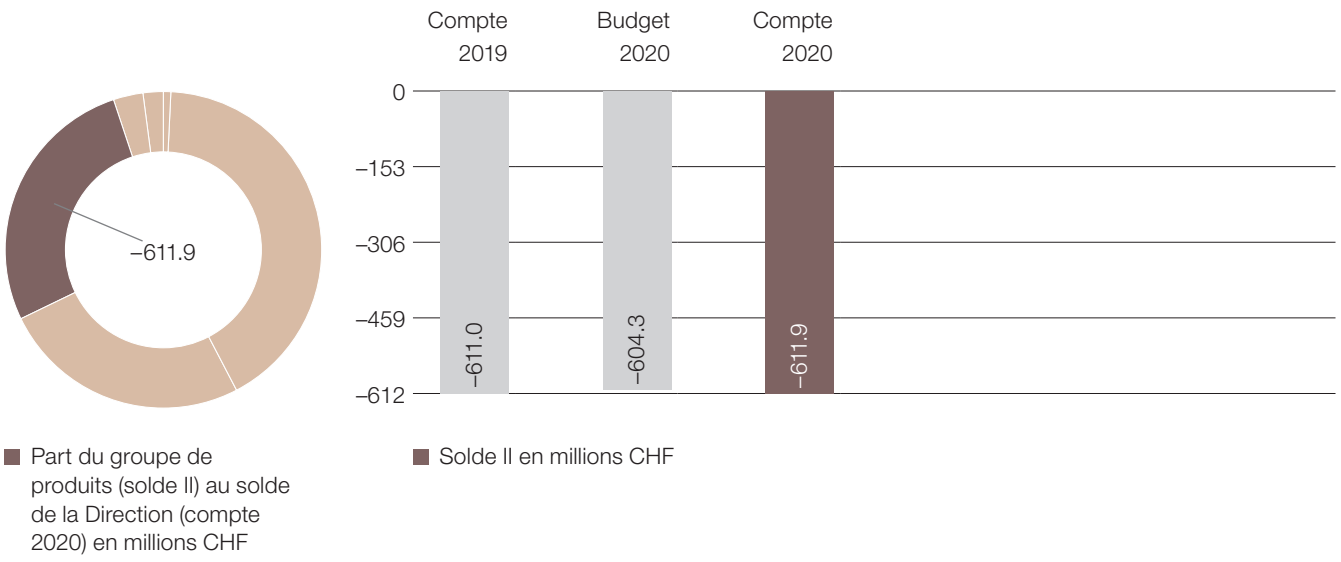
La situation liée de la pandémmie du coronavirus montre que les écoles moyennes, les acteurs et actrices de la formation professionnelle et les centres OP peuvent non seulement anticiper les évolutions, mais aussi s'adapter en temps de crise et développer leurs innovations. La numérisation forcée par la pandémie du coronavirus va se poursuivre. L'assistance informatique concernant les outils pédagogiques dans les écoles reste nécessaire pour soutenir le développement et l'innovation au sein des écoles mêmes et partager les innovations entre les écoles.

Les effets de la refonte du plan d'études cadre suisse pour la maturité gymnasiale sur le Lehrplan 2017 dans le canton de Berne ne peuvent pas encore être évalués. En outre, il n'est pas encore possible de prévoir dans quelle mesure le développement économique dans le contexte actuel permettra d'accueillir dans la formation professionnelle le nombre croissant de jeunes terminant l'école obligatoire et quels sont les coûts à prévoir en conséquence, notamment en matière d'orientation professionnelle et de conseil aux études. Enfin, il est aussi difficile d'évaluer les conséquences financières qu'auront l'essor de la numérisation et la tendance des jeunes à se diriger vers les écoles supérieures pour les mesures de formation et de perfectionnement.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC)	25 418	25 096
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)	1 940	1 995
Nombre d'étudiant-e-s dans les écoles supérieures	5 131	5 252
Nombre d'heures de cours subventionnées dans la formation continue	88 769	86 649
Nombre d'élèves dans les gymnases	5 638	6 090
Nombre d'élèves dans les écoles de culture générale	1 468	1 524
Nombre de consultations de l'orientation professionnelle et personnelle	12 109	10 458

9.7.4 Enseignement supérieur



Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

L'enseignement supérieur est une tâche commune de la Confédération et des cantons. Le canton de Berne endosse la responsabilité de trois hautes écoles et est associé à deux hautes écoles situées dans l'espace BEJUNE. Le pilotage et le financement des hautes écoles bernoises s'effectuent via des mandats de prestations de quatre ans et des subventions cantonales annuelles fixées sur la base de ces derniers. L'Office de l'enseignement supérieur (OENS) de l'INC élabore les bases légales et décisionnelles pour le domaine de l'enseignement supérieur. Ses tâches principales sont le pilotage des hautes écoles au moyen de mandats de prestations et d'un controlling, le pilotage de la HE-Arc et de la HEP-BEJUNE grâce à la collaboration au sein des comités de pilotage correspondants, la surveillance des hautes écoles et l'élaboration de stratégies en matière de politique de l'enseignement supérieur. Font également partie de ses tâches essentielles le soutien au Directrice/Directeur de l'instruction publique et de la culture dans les questions politiques relevant de l'enseignement supérieur et dans les organes nationaux chargés du pilotage du domaine des hautes écoles, de même que le conseil et l'information aux collaborateurs et collaboratrices ainsi qu'aux étudiants et étudiantes des hautes écoles du canton de Berne.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	88 112	85 500	111 861	26 361	30.8 %
(-) Frais de personnel	–3 298 935	–3 572 234	–3 480 359	91 875	2.6 %
(-) Coûts matériels	–348 561	–230 397	–144 796	85 601	37.2 %
(-) Intérêts et amortissements standard	8	0	8	8	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–3 559 376**	**–3 717 130**	**–3 513 286**	203 844	5.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	13 300	0	**1 758 459**	1 758 459	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–607 498 319	–600 542 000	**–610 171 814**	–9 629 814	–1.6 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 367	4 600	**1 760**	–2 840	–61.7 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–611 040 028**	**–604 254 530**	**–611 924 882**	–7 670 351	–1.3 %
(+)/(-) Régularisations	–79	0	81	81	0.0 %
Solde III (comptabilité financière)	**–611 040 107**	**–604 254 530**	**–611 924 801**	–7 670 271	–1.3 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Formation universitaire	–1 645 991	–1 660 518	–1 602 424	58 094	3.5 %
Formation en haute école spécialisée	–1 046 912	–1 109 600	–1 052 965	56 635	5.1 %
Formation du corps enseignant	–866 473	–947 013	–857 897	89 115	9.4 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le solde II du groupe de produits « Enseignement supérieur » dépasse de CHF 7,7 millions le budget prévu. Ce résultat est principalement dû aux contributions versées dans le cadre de l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées à partir de 2005 (AHES ; RSB 439.21-1), qui sont supérieures au montant budgété.

Priorités de développement

Les besoins en matière d'investissement immobilier restent élevés en ce qui concerne l'Université de Berne. Plusieurs projets destinés à la Faculté de médecine sont en cours, en collaboration avec l'Université de Berne, la DTT et d'autres partenaires impliqués (p. ex. l'Hôpital de l'Ile). Le laboratoire sis à la Murtenstrasse 24 pourra être mis en service en 2021. En outre, le Grand Conseil a approuvé le crédit d'étude « Université de Berne, construction d'un centre de recherche et de formation pour la médecine (« périmètre d'évolution 07 ») ». En revanche, le calendrier relatif à la construction du bâtiment destiné à la formation en médecine (« périmètre d'évolution 03 »), qui va remplacer des bâtiments nécessitant un assainissement et le bâtiment provisoire sis dans l'ancien hôpital Ziegler, reste incertain.

La mise en œuvre de la concentration des sites de la BFH sur les campus de Biel/Bienne et de Berne et le développement du TecLab de Berthoud qui y est lié battent leur plein comme prévu. Cependant, la réalisation du campus de Biel/Bienne va prendre beaucoup de retard et ne devrait être terminée qu'en 2025. La construction du campus de Berne a aussi du retard ; le campus ne devrait voir le jour qu'en 2027 au lieu de 2026.

Chances et risques

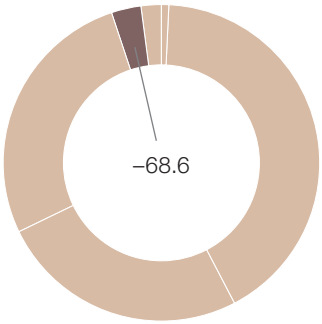
L'augmentation du nombre de places d'études en médecine humaine à l'Université a été décidée en 2016. Depuis 2018, des espaces supplémentaires sont donc requis ; ils ont tout d'abord été fournis grâce au bâtiment provisoire sis dans l'ancien hôpital Ziegler. Toutefois, la poursuite de ce développement dépend fortement de la possibilité de garantir les infrastructures grâce à des solutions de raccordement. S'il n'est pas possible de renouveler à temps les infrastructures nécessaires à l'enseignement de la médecine, les capacités de formation de l'Université devront être réduites.

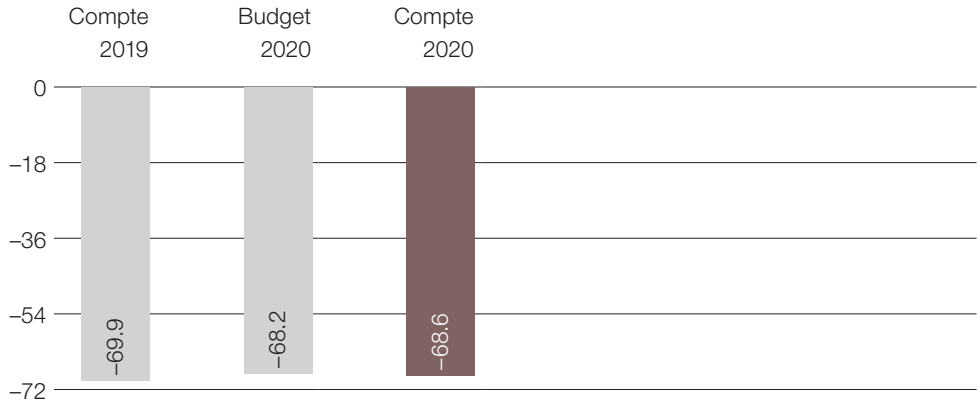
La construction quasi simultanée des campus de la BFH à Bienne et à Berne comporte des risques considérables et représente une lourde charge financière pour le canton. En outre, la BFH aura des difficultés à conserver des parts de marché. Cela pourrait entraîner des dépenses supplémentaires pour le canton de Berne au titre des contributions AHES versées pour les étudiants et étudiantes extracantonaux.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	**2019**	**2020**
Nombre d'étudiant-e-s à l'Université de Berne	18 576	19 230
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à l'Université de Berne (en %)	36	36
Nombre d'étudiant-e-s à la Haute école spécialisée bernoise	6 979	7 499
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école spécialisée bernoise (en %)	48	47
Nombre d'étudiant-e-s à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) (y c. Institut Vorschulstufe und Primarstufe NMS)	2 752	2 937
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) (en %)	66	65
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)	753	779
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école pédagogique – Berne, Jura, Neuchâtel (HEP-BE-JUNE)	241	246

9.7.5 Culture





■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Le groupe de produits «Culture» est chargé de promouvoir les activités culturelles dans le canton de Berne et de veiller à la sauvegarde de son patrimoine. Son objectif est de conserver, transmettre et communqiuer des valeurs culturelles.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	2 223 573	2 472 000	3 220 425	748 425	30.3 %
(-) Frais de personnel	–19 479 984	–19 485 529	–20 028 172	–542 644	–2.8 %
(-) Coûts matériels	–4 316 418	–3 987 113	–4 123 699	–136 586	–3.4 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–151 794	–170 072	–199 862	–29 790	–17.5 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–21 724 624**	**–21 170 714**	**–21 131 309**	39 405	0.2 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–48 239 617	–47 065 000	**–47 508 944**	–443 944	–0.9 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	20 374	22 000	**8 680**	–13 320	–60.5 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–69 943 868**	**–68 213 714**	**–68 631 574**	–417 860	–0.6 %
(+)/(-) Régularisations	–4 443 938	–2 703 235	–3 412 566	–709 331	–26.2 %
Solde III (comptabilité financière)	**–74 387 806**	**–70 916 949**	**–72 044 140**	–1 127 191	–1.6 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Encouragement des activités culturelles	–2 563 226	–2 901 065	–2 823 117	77 948	2.7 %
Protection du patrimoine	–6 853 556	–7 003 541	–6 975 114	28 427	0.4 %
Archéologie	–12 307 843	–11 266 108	–11 333 078	–66 970	–0.6 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

L'exercice 2020 (solde I) boucle sur un résultat qui respecte parfaitement le budget. Seul le solde II enregistre un dépassement de CHF 0,4 million du montant budgété pour les subventions cantonales, en raison des subventions pour la protection des monuments historiques.

Priorités de développement

Encouragement des activités culturelles
Les mesures de soutien visant à atténuer les conséquences économiques de la pandémie du coronavirus pour les acteurs, actrices et entreprises culturels dans le canton de Berne ont engendré des charges supplémentaires considérables au niveau de l'organisation, des finances et du personnel. Par ailleurs, le Conseil-exécutif a approuvé les contrats de prestations pour les années 2021 à 2024 concernant 25 institutions culturelles d'importance régionale des régions de l'Emmental, de Thoune-Oberland occidental et de l'Oberland oriental. Il a aussi approuvé les dépenses qui y sont liées.

Enfin, le Conseil-exécutif a approuvé une subvention d'environ CHF 0,5 million pour financer la stabilisation des fondations du Nouveau Musée Bienne et la rénovation de la façade.

Monuments historiques
L'examen des 25 000 objets dignes de conservation qui sont inscrits au recensement architectural est terminé. Le Service des monuments historiques a prévu de supprimer environ 11 000 objets du recensement. La part des objets dignes de protection ou de conservation va ainsi passer en dessous des sept pour cent, conformément au plafond fixé dans la version révisée de la loi sur les constructions du 9 juin 1985 (LC; RSB 721.0). La mise en œuvre légale de la révision du recensement architectural a lieu à partir de 2021.

Archéologie
Les mesures architecturales visant à protéger le site néolithique de Sutz-Lattrigen, classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO, ont été mises en œuvre. De plus, les fouilles sur le site de Challnechwald, l'évaluation des fouilles de sauvetage sur le campus de Biel/Bienne et la révision du recensement archéologique se poursuivent. En raison de la pandémie de coronavirus, l'exposition itinérante consacrée au cinquantenaire du Service archéologique a par ailleurs dû être en partie reportée à 2021.

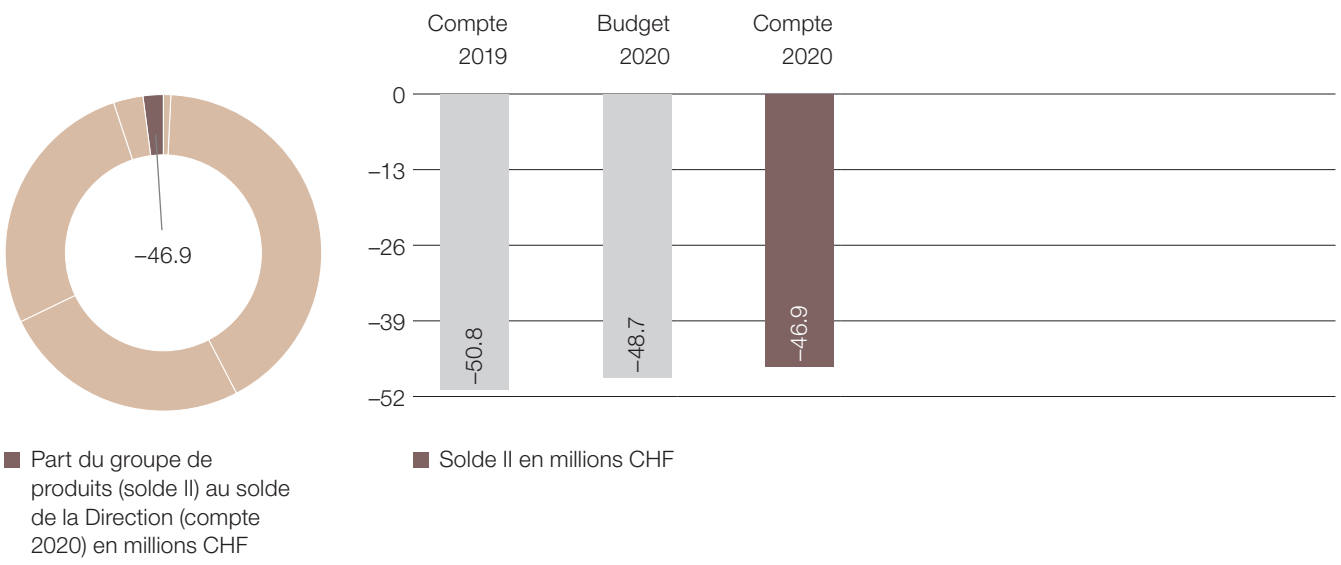
Chances et risques

Afin d'atténuer les conséquences des mesures liées au COVID-19 pour le secteur de la culture, des indemnités pour pertes financières et des contributions aux projets de transformation seront encore versées aux acteurs, actrices et entreprises culturels en 2021.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre de demandes de financement traitées chaque année pour des projets visant à l'encouragement des activités culturelles	2 566	3 251
Nombre d'institutions culturelles d'importance régionale ou nationale ayant conclu un contrat de prestations	68	70
Nombre de demandes de permis de construire publiées dans le canton de Berne	7 245	8 244
Part des demandes de permis de construire dans les périmètres archéologiques (en %)	4	4
Nombre de fouilles de sauvetage réalisées par le Service archéologique	117	110
Nombre de projets de construction et nombre de constructions suivis par le Service des monuments historiques	4 254	4 294
Part des dossiers portant sur des subventions traités par le Service des monuments historiques (en %)	12	11
Somme des subventions versées par le canton pour des objets protégés (y c. Fonds de loterie)	12 608 640	11 088 673

9.7.6 Services centralisés



■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Le groupe de produits « Services centralisés » comporte les produits « Prestations internes » et « Subsides de formation ».

Les prestations internes incluent :

- les décisions de classement ainsi que le versement des traitements à tous les enseignants et enseignantes des établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II,
- la mise en œuvre, sur le plan opérationnel, de la répartition entre le canton et les communes des charges liées aux traitements du corps enseignant,
- les opérations financières et comptables de l'INC (à l'exception de l'Office des écoles moyenne et de la formation professionelle [OSP]),
- l'exploitation et le développement d'EDUBERN, ainsi que les applications spécialisées de l'INC,
- la responsabilité des services informatiques de base de l'INC,
- les services de conciergerie et de courrier ainsi que la réception et la centrale téléphonique sur le site principal de l'INC à la Sulgeneckstrasse 70 à Berne.

Le produit subsides de formation a pour objet l'octroi de bourses et de prêts aux personnes en formation du canton de Berne.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	5 764 604	6 805 195	4 519 244	–2 285 951	–33.6 %
(-) Frais de personnel	–10 904 873	–11 553 109	–11 789 569	–236 459	–2.0 %
(-) Coûts matériels	–10 937 324	–15 697 261	–10 116 002	5 581 260	35.6 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–127 661	–112 240	–485 287	–373 047	–332.4 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–16 205 254**	**–20 557 416**	**–17 871 614**	2 685 803	13.1 %
(+) Recettes des subventions cantonales	5 719 923	4 300 000	**4 937 531**	637 531	14.8 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–40 285 983	–32 493 400	**–33 924 118**	–1 430 718	–4.4 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	9 876	11 292	**4 444**	–6 848	–60.6 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–50 761 437**	**–48 739 524**	**–46 853 756**	1 885 768	3.9 %
(+)/(-) Régularisations	–353 725	–383 182	–373 338	9 844	2.6 %
Solde III (comptabilité financière)	**–51 115 162**	**–49 122 706**	**–47 227 094**	1 895 611	3.9 %

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en CHF	2019	2020	2020	CHF	%
Prestations internes de service	–14 681 361	–19 104 628	–16 417 080	2 687 547	14.1 %
Subsides de formation	–1 523 892	–1 452 789	–1 454 533	–1 745	–0.1 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le solde I est inférieur de CHF 2,7 millions aux valeurs budgétées pour 2020. Ce résultat est, d'une part, dû à des charges moins élevées que prévu pour les prestations informatiques et de conseil et pour le matériel destiné aux écoles bénéficiant d'EDUBERN. D'autre part, il résulte d'une budgétisation trop élevée des frais relatifs aux services informatiques de base, qui a été réalisée d'entente avec l'OIO. Dans les faits, ces frais sont moins élevés que prévu et ont donc été facturés dans une moindre mesure par l'OIO. En outre, les coûts généraux d'exploitation et d'acquisition ont également été moins élevés que prévu pour l'office.

Les coûts liés aux subventions cantonales sont supérieurs aux valeurs budgétées (solde II). Les répercussions financières liées à la révision de l'ordonnance du 5 avril 2006 sur l'octroi de subsides de formation (OSF ; RSB 438.312) au 1er août 2018 ont été plus importantes que prévu. Par rapport aux années précédentes, davantage de personnes effectuant une année scolaire de préparation professionnelle ou un préapprentissage ont eu droit à un subside de formation élevé lors de l'année de formation 2019-2020.

Priorités de développement

D'importants travaux préparatoires ont de nouveau été terminés en vue de la migration des services informatiques de base à l'OIO à l'été 2021.

Dans le cadre de la Stratégie de numérisation des processus dans le domaine de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant 2019 à 2023, des solutions numériques seront mises en place pour soutenir de manière optimale les processus de travail découlant du mandat conjoint de gestion du personnel et des traitements du corps enseignant. La transition numérique se poursuit comme prévu dans ce domaine.

Chances et risques

Aucun risque particulier n'avait été identifié pour l'année 2020. Les charges supplémentaires liées aux dépenses encourues en raison de la pandémie du coroanvirus ont pu être compensées au sein des charges pour biens, services et marchandises.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	**2019**	**2020**
Demandes de subsides traitées	6 847	6 182
Part des demandes de subsides acceptées (en %)	64	65
Nombre d'enseignant-e-s rétribués (y c. remplaçant-e-s)	17 582	17 912
Nombre de postes de travail gérés par le service IT INC	4 011	4 532

9.8 Fonds

9.8.1 Fonds d'encouragement des activités culturelles

Le Fonds d'encouragement des activités culturelles est utilisé pour des garanties de couverture du déficit et des contributions à des manifestations et des productions culturelles de toutes sortes.

	Compte 2019	Compte 2020	Ecart p. rapp. compte 2019 CHF	%
Recettes				
Attribution (Fonds de loterie)	10 700 000	26 500 000	15 800 000	147.7 %
Attribution (fonds publics généraux alloués par le budget pour l'encouragement des activités culturelles)	3 600 000	3 500 000	–100 000	–2.8 %
Attribution de fonds fédéraux (revenus de transfert)	0	12 752 165	12 752 165	–
Total recettes	**14 300 000**	**42 752 165**	28 452 165	199.0 %
Dépenses				
Contributions (ordinaires) payées	–15 596 134	–11 537 912	4 058 222	26.0 %
Indemnités pour pertes financières COVID-19 payées	0	–25 364 560	–25 364 560	–
Frais administratifs	–925 279	–1 005 618	–80 339	–8.7 %
Régularisation (contributions dues au 31 décembre)	–226 201	–246 155	–19 954	100.0 %
Total dépenses	**–16 747 613**	**–38 154 245**	–21 406 631	–127.8 %
Total recettes	14 300 000	42 752 165	28 452 165	199.0 %
Total dépenses	16 747 613	38 154 245	21 406 631	–127.8 %
Excédent de recettes/dépenses	**–2 447 613**	**4 597 921**	7 045 534	–287.9 %
État de la fortune	**31.12.2019**	**31.12.2020**		
Fortune initiale	19 104 402	16 911 750	–2 192 652	–11.5 %
Extourne des subventions dues au 31 décembre de l'année précédente	254 961	226 201	–28 761	–11.3 %
Excédent de recettes/dépenses	–2 447 613	4 597 921	7 045 534	–287.9 %
État Fonds d'encouragement des activités culturelles	**16 911 750**	**21 735 871**	4 824 121	28.5 %
État engagements ouverts	–6 268 619	–8 556 312	–2 287 693	–36.5 %
Fortune nette Fonds d'encouragement des activités culturelles	**10 643 131**	**13 179 559**	2 536 428	23.8 %

10 Direction des travaux publics et des transports (DTT)

10.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2020, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Soutien à la direction	–18.6	0.4
Juridiction administrative et prestations juridiques	–2.5	0.3
Développement durable (valable jusqu'au 31. 12. 2019)	0.0	0.0
Information géographique (valable jusqu'au 31. 12. 2019)	0.0	0.0
Infrastructures	–305.8	176.8
Transports publics et coordination des transports	–429.6	141.2
Gestion des biens immobiliers	–581.0	170.1
Eaux et déchets	–26.6	69.8

10.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Soutien à la direction	–20.3	–22.9	–18.2	4.7	20.5 %
Juridiction administrative et prestations juridiques	–2.1	–2.2	–2.2	0.0	0.1 %
Développement durable (valable jusqu'au 31. 12. 2019)	–21.7	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Information géographique (valable jusqu'au 31. 12. 2019)	–7.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Infrastructures	–168.6	–119.4	–129.0	–9.6	–8.0 %
Transports publics et coordination des transports	–256.9	–297.7	–288.4	9.3	3.1 %
Gestion des biens immobiliers	–361.4	–461.5	–410.9	50.6	11.0 %
Eaux et déchets	47.7	40.8	43.2	2.4	5.9 %
Total	**–790.3**	**–862.9**	**–805.5**	57.4	6.7 %

10.3 Priorités de l'exercice

En tant que Direction en charge des infrastructures, la DTT situe naturellement ses priorités de développement au niveau des investissements et des projets. Comme chaque année, la DTT a pu faire avancer et réaliser de nombreux projets importants pour l'économie publique.

Ponts et chaussées
Les planifications des deux projets de réaménagement du réseau routier Aarwangen et Berthoud-Oberburg-Hasle avancent bien. Le projet Aarwangen a été mis à l'enquête publique en 2020 ; la procédure relative à la mise à l'enquête des plans sera terminée en mars 2021, celle pour le projet Berthoud-Oberburg-Hasle ayant été terminée en janvier 2021 déjà. Les travaux pour le contournement de Wilderswil ont débuté et le chantier se déroule comme prévu. Sur la base des résultats et des recommandations du groupe de dialogue concernant le projet de la branche ouest du contournement de Bienne par l'A5, la proposition d'annuler le projet d'exécution a été soumise au département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) en 2020. Le DETEC a rendu la décision du classement définitif du projet début 2021.

Bâtiments
Les travaux de refonte du projet de construction du Campus Biel/Bienne sont en cours. Les différentes possibilités de diminution des coûts ont été évaluées. Deux procédures juridiques sont toutefois encore en cours. En 2020, les concours pour le projet du nouveau bâtiment de la Technische Fachschule Bern (TF Berne) et le projet d'agrandissement du gymnase de Berthoud ont abouti avec succès. Le Grand Conseil a validé en 2020 le contrat de droit de superficie pour le nouvel Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) à Münchenbuchsee ainsi que le crédit d'engagement pour le concours d'architecture.

Le bâtiment abritant les nouveaux laboratoires de l'Université de Berne à la Murtenstrasse est pratiquement terminé. L'Office des immeubles et des contructions (OIC) est confronté à une nette augmentation des projets d'investissement pour ces prochaines années. Il ne pourra relever ce défi qu'en augmentant ses ressources en personnel. Une priorisation des investissements nets est en outre nécessaire.

Transports publics et coordination des transports
En 2020, les transports publics ont été directement touchés par la pandémie de COVID-19 en raison d'une baisse drastique de la demande. Les pertes de recettes seront compensées par la dissolution des réserves des entreprises de transport et les subventions fédérales et cantonales. Les deux grands chantiers dans la gare de Berne (nouvelle gare souterraine RBS et installations publiques CFF) sont en cours de réalisation. L'Office des transports publics et de la coordination des transports (OTP) et le Secrétariat général (SG) ont été très occupés par l'affaire des subventions perçues en trop par BLS AG. Les commanditaires et les représentants des propriétaires ont fait en sorte que BLS rembourse le trop-perçu, recherche la cause des erreurs et met en place une nouvelle gouvernance permettant d'éviter que de tels faits ne se reproduisent à l'avenir.

L'arrêté sur l'offre 2022 à 2025 précise le volume de prestations de transport commandées dans le cadre du trafic local et du trafic régional. Le Grand Conseil se prononcera à ce sujet lors de la session de printemps 2021.

Eaux et déchets
Lors de la session d'hiver 2020, le Grand Conseil n'a pas pu traiter la demande de concession de la société Kraftwerke Oberhasli pour le projet Trift. En raison d'un arrêt du Tribunal fédéral de fin 2020 concernant la surélévation du mur du barrage du Grimsel, le projet Trift a été suspendu jusqu'à ce que le plan directeur cantonal soit adapté. Les travaux correspondants ont déjà débuté.

L'analyse des échantillons de sol prélevés dans les communes de Reconvilier et de Loveresse a révélé que 54 parcelles devaient être assainies. Un projet pilote comprenant différentes étapes d'assainissement sera mis en œuvre d'ici fin 2022. La publication des résultats a confirmé le degré de pollution des eaux souterraines du Mittelland et du Seeland par les produits de dégradation (métabolites) du chlorothalonil. A partir de 2021, des aires d'alimentation seront délimitées pour certains captages régionaux d'eau potable majeurs du Seeland et du Bas-Emmental.

L'Office des eaux et déchets (OED) s'est également engagé dans l'affaire de déblais de voie illégalement entreposés sur le site de la carrière de Mitholz et a fait en sorte que les matériaux soient retirés du site. Le cas du Blausee est entre les mains des autorités pénales et de la Commission de gestion (CGes).

Soutien à la direction
La DTT est activement impliquée dans le projet cantonal ERP. Le savoir-faire SAP est très utile pour les ateliers et pour l'équipe centrale. Les travaux pour la mise en œuvre de la réforme des Directions ont pu être menés à bien en 2020. Lors de la session de novembre, le Grand Conseil a approuvé le crédit-cadre destiné à couvrir les dépenses pour l'exploitation, la maintenance et le développement des applications de groupe et des applications spécialisées de la DTT pour les années 2021 à 2023.

10.4 Compte de résultats

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–1 235 558 839**	**–1 189 382 732**	**–1 137 953 810**	51 428 922	4.3 %
Revenus	**646 550 370**	**570 415 503**	**550 702 025**	–19 713 478	–3.5 %
Solde	**–589 008 469**	**–618 967 229**	**–587 251 785**	31 715 444	5.1 %
Charges					
30 Charges de personnel	–110 583 427	–107 981 089	–107 001 915	979 174	0.9 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–189 714 387	–175 614 250	–183 827 697	–8 213 447	–4.7 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	–260 844 676	–261 039 403	–247 126 311	13 913 092	5.3 %
34 Charges financières	–10 609 560	–8 841 036	–10 657 434	–1 816 398	–20.5 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–5 594 072	–4 013 700	–7 068 167	–3 054 467	–76.1 %
36 Charges de transfert	–617 281 188	–597 336 999	–555 893 736	41 443 263	6.9 %
37 Subventions à redistribuer	–5 312 771	0	–797 814	–797 814	0.0 %
38 Charges extraordinaires	–22 477 860	–19 738 717	–13 491 107	6 247 610	31.7 %
39 Imputations internes	–13 140 901	–14 817 538	–12 089 629	2 727 909	18.4 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	5 137 874	53 623 000	52 993 052	–629 948	–1.2 %
42 Taxes	92 301 482	44 666 678	33 451 682	–11 214 996	–25.1 %
43 Revenus divers	711 078	380 000	433 992	53 992	14.2 %
44 Revenus financiers	159 489 672	156 819 000	155 625 588	–1 193 412	–0.8 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	17 944 868	6 682 760	1 133 264	–5 549 496	–83.0 %
46 Revenus de transfert	349 745 237	294 065 036	294 836 993	771 957	0.3 %
47 Subventions à redistribuer	5 312 771	0	797 814	797 814	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	15 907 389	14 179 029	11 429 641	–2 749 388	–19.4 %

Evolution du compte de résultats

Le compte de résultats 2020 boucle sur un solde de CHF 31,7 millions, ou 5,1 pour cent, inférieur au budget. Les charges sont de CHF 51,4 millions inférieures au montant budgété et les revenus de CHF 19,7 millions. Les écarts par rapport au budget résultent principalement de la dissolution des subventions d'investissements dans le domaine des constructions, qui bénéficiaient d'un financement spécial (CHF 30,2 mio). Des amortissements moindres dans le secteur du génie civil et du bâtiment (CHF 13,8 mio) sont également à l'origine d'un solde inférieur au montant budgété. La crise du coronavirus et la mise en œuvre de l'arrêté sur le réseau ont entraîné une baisse des recettes provenant des droits de douane de la Confédération sur les carburants et de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (CHF 8,8 mio). Des projets ont été légèrement retardés, notamment celui de l'agrandissement de la gare de Berne (en raison de la pandémie de COVID-19), ce qui a entraîné une baisse des subventions d'investissement consenties à fonds perdu. Pour les transports publics, ces raisons ainsi que les coûts plus élevés liés à la crise du coronavirus et les contributions moindres du canton au Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) de la Confédération ont généré une amélioration du solde de CHF 5,9 millions par rapport au budget.

10.5 Compte des investissements

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–400 444 898**	**–422 954 000**	**–390 805 939**	32 148 061	7.6 %
Recettes	**100 467 587**	**78 024 848**	**73 824 267**	–4 200 581	–5.4 %
Solde	**–299 977 311**	**–344 929 152**	**–316 981 672**	27 947 480	8.1 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–273 361 524	–306 434 000	–283 719 771	22 714 229	7.4 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	–1 291 180	–1 291 180	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	–450 251	–530 000	–2 196 325	–1 666 325	–314.4 %
54 Prêts	–4 216 334	–1 400 000	–5 968 039	–4 568 039	–326.3 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	–105 062 065	–96 590 000	–83 415 931	13 174 069	13.6 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	–17 354 725	–18 000 000	–14 214 692	3 785 308	21.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	7 374 239	217 468	1 477 055	1 259 587	579.2 %
61 Remboursements	7 164 863	7 031 000	5 604 639	–1 426 361	–20.3 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	453 380	747 338	293 958	64.8 %
63 Subventions d'investissement acquises	54 939 363	43 823 000	40 345 531	–3 477 469	–7.9 %
64 Remboursement de prêts	10 442 222	8 500 000	11 435 011	2 935 011	34.5 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	3 192 175	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	17 354 725	18 000 000	14 214 692	–3 785 308	–21.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le compte des investissements boucle sur un solde de CHF 27,9 millions (soit 8,1 pour cent) inférieur au budget. Les recettes sont inférieures de CHF 4,2 millions et les dépenses de CHF 32,1 millions au montant budgété. Le report du projet du Campus Biel/Bienne entraîne des dépenses d'investissement moins importantes que prévu (CHF 39,0 mio). Des subventions d'investissement moindres prélevées sur le Fonds pour l'assainissement ont été versées suite à des retards dans la réalisation de projets. Les diminutions de dépenses peuvent être en partie compensées par un nombre plus élevé de projets d'entretien annuel dans le secteur du bâtiment (CHF 8,4 mio) et des projets de remise en état et de réfection du revêtement supplémentaires dans le secteur des ponts et chaussées (CHF 6,5 mio).

10.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DTT

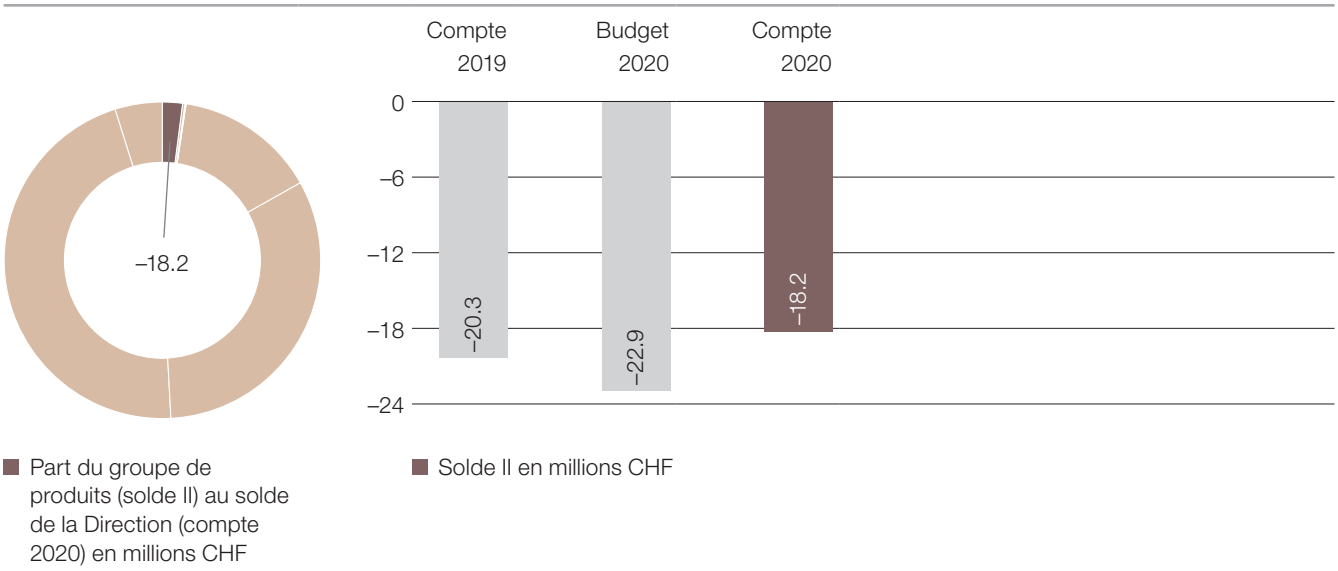
2016	2017	2018	2019	2020
795.1	781.8	784.9	787.7	749.4

Commentaire

Les effectifs (en personnel) de la DTT ont enregistré une diminution suite au départ de deux offices dans le cadre de la réforme des Directions (moins 44,1 postes à plein temps). L'Office de l'information géographique (OIG) a intégré la DIJ et l'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE) la DEEE. Des postes vacants ont pu être occupés, notamment dans les offices de construction. Dans l'ensemble, les effectifs se situent dans la fourchette autorisée par le Conseil-exécutif.

10.7 Groupes de produits

10.7.1 Soutien à la direction



■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Le SG est la plaque tournante pour toutes les affaires politiques ainsi que celles internes à la Direction. De plus, il assure le bon déroulement des affaires entre le gouvernement, le parlement et les offices. L'Etat-major soutient et conseille l'équipe dirigeante en ce qui concerne les questions politiques et la gestion de la Direction.

Dans le domaine des ressources, le SG garantit un soutien efficace, grâce aux services du personnel, de traduction et d'informatique, à la comptabilité, à la section des finances et aux services centraux internes ; cela se fait par la prescriptions de normes à tous les Offices et par les prestations fournies sur mandat de ces derniers.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	474 006	562 112	371 900	–190 212	–33.8 %
(-) Frais de personnel	–10 073 907	–10 602 883	–10 142 779	460 104	4.3 %
(-) Coûts matériels	–9 291 258	–11 693 963	–7 037 475	4 656 488	39.8 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–1 300 900	–1 015 648	–1 247 108	–231 460	–22.8 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–20 192 059**	**–22 750 383**	**–18 055 463**	4 694 920	20.6 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–114 951	–120 000	**–133 822**	–13 822	–11.5 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	9 523	10 000	**4 169**	–5 831	–58.3 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–20 297 487**	**–22 860 383**	**–18 185 115**	4 675 267	20.5 %
(+)/(-) Régularisations	131 472	111 364	104 475	–6 889	–6.2 %
Solde III (comptabilité financière)	**–20 166 015**	**–22 749 019**	**–18 080 640**	4 668 379	20.5 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Soutien à la direction	–6 299 192	–3 867 301	–6 056 050	–2 188 750	–56.6 %
Prestations aux offices	–13 892 867	–18 883 082	–11 999 412	6 883 669	36.5 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le solde I (budget global) du groupe de produits est inférieur de près de CHF 4,7 millions au budget. Les pertes de recettes de CHF 0,2 million résultent principalement des contributions moindres de l'Office fédéral des routes (OFROU) aux dépenses informatiques des collaborateurs et collaboratrices de l'Office des ponts et chaussées (OPC) responsables des routes nationales. Concernant les frais de personnel, deux postes à plein temps (CHF 0,5 mio) encore vacants ont été budgétés. La diminution de CHF 4,7 millions des frais de matériel est essentiellement due aux coûts de mise en œuvre moins élevés de la réforme des Directions, à des retards de projets et à la migration vers la plateforme d'applications du canton actuellement en cours. Une partie des frais de matériel (CHF 0,5 mio) concerne l'activation avec effet rétroactif de l'archivage numérique des affaires, qui a généré en même temps une augmentation de CHF 0,2 million des coûts standard.

Priorités de développement

Le SG était également compétent en 2020 pour le soutien au directeur et aux offices, pour la communication ainsi que pour les prestations de services centrales (personnel, informatique, finances, service de traduction).

L'année 2020 a été marquée par la pandémie du coroanvirus. Le SG a su gérer de manière efficace le passage généralisé au télétravail. Les collaborateurs et les collaboratrices ont efficacement mis en œuvre cette nouvelle forme de travail. L'introduction d'un système de gestion des flux de créanciers électronique permet de gérer plus facilement les factures en télétravail. Le déploiement du projet IT@BE a été réalisé. Malgré la situation liée de la pandémie du coronavirus, l'ensemble de la Direction disposait de la nouvelle infrastructure à la fin de l'année. Le SG a en outre relevé un défi de taille, le SG ayant pris à partir de l'été 2020 en plus de sa fonction habituelle la direction ad interim de l'OIC.

Les mesures d'amélioration de la gestion en matière de comptabilité financière ont été poursuivies. L'état d'avancement des travaux est très satisfaisant, ce qui a été confirmé par le Contrôle des finances.

Chances et risques

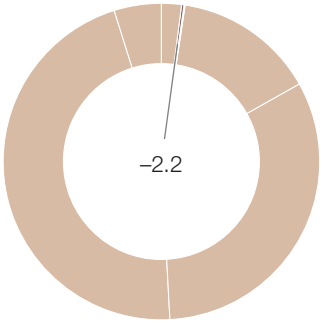
Après la mise en œuvre réussie du déploiement du projet IT@BE et la délégation des responsabilités pour l'approvisionnement de base, la DTT peut se concentrer sur la numérisation et l'ingénierie de processus.

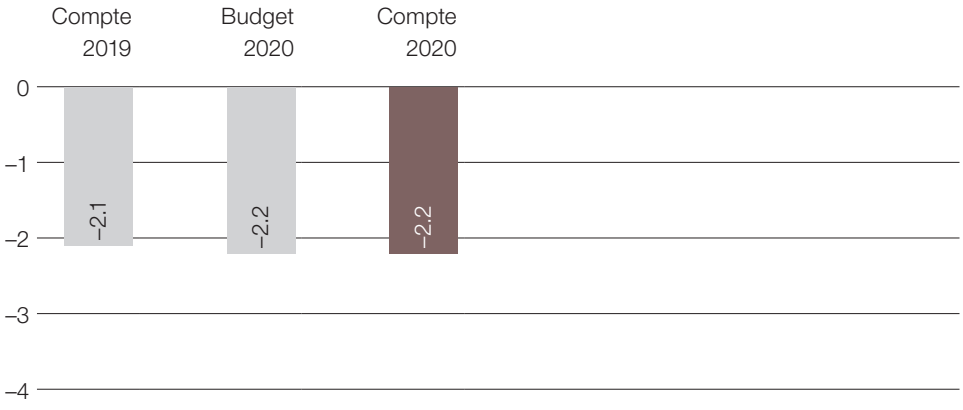
Dans le domaine des ressources humaines, la planification de la relève, en particulier des techniciens spécialisés, est un défi en raison du faible nombre de spécialistes MINT.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	161	136
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	19	29
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	73	48
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	194	202

10.7.2 Juridiction administrative et prestations juridiques





Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

L'Office juridique (OJ) traite les recours en matière de construction et les recours contre des décisions prises par les offices de la DTT. Il prépare les décisions à l'attention du Directeur ou de la Directrice.

L'OJ soutient la Direction et les offices lors de l'élaboration des bases légales et dispense des conseils en matière de problèmes d'ordre juridique.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	251 648	197 700	318 013	120 313	60.9 %
(-) Frais de personnel	–2 335 346	–2 371 609	–2 484 791	–113 182	–4.8 %
(-) Coûts matériels	–43 725	–56 000	–57 968	–1 968	–3.5 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–1 426	0	–2 483	–2 483	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–2 128 849**	**–2 229 909**	**–2 227 229**	2 679	0.1 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 447	1 300	**1 028**	–272	–20.9 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–2 126 402**	**–2 228 609**	**–2 226 201**	2 407	0.1 %
(+)/(-) Régularisations	–1 341	0	–3 922	–3 922	0.0 %
Solde III (comptabilité financière)	**–2 127 743**	**–2 228 609**	**–2 230 123**	–1 514	–0.1 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	–1 946 181	–1 938 596	–2 133 313	–194 717	–10.0 %
Prestations juridiques	–182 668	–291 313	–93 916	197 397	67.8 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le solde I (budget global) a été clôturé dans le cadre du budget. Les frais de personnel liés au nombre croissant de procédures de recours ont entraîné un dépassement du budget de CHF 0,1 million. Les recettes pour les frais de procédure ont pour cette raison été supérieures de CHF 0,1 million par rapport aux estimations budgétaires.

Priorités de développement

La complexité des recours, les exigences des acteurs impliqués dans les procédures et celles des instances supérieures restent élevés. Le nombre de recours déposés a augmenté de 25 pour cent au cours des deux dernières années. L'OJ veille à réduire autant que possible la durée des procédures lors de recours en matière de construction et il donne la priorité aux projets importants sur le plan économique. Dans le cadre des procédures législatives, l'office met en œuvre de manière systématique les directives du canton en matière de législation NOG. La priorité était accordée aux travaux législatifs dans les domaines des adaptations liées à la réforme des Directions (RDir) et de la législation sur les émoluments.

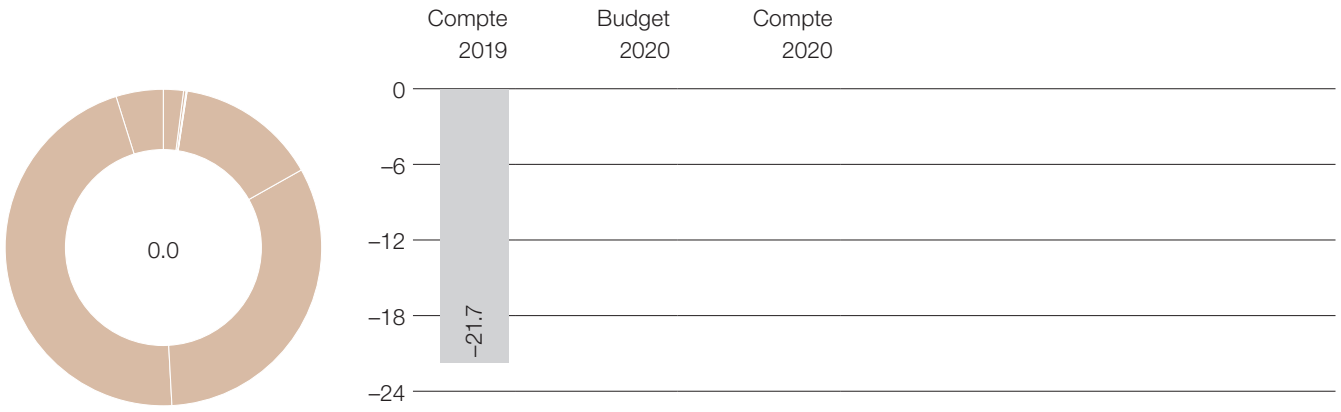
Chances et risques

Ce groupe de produits ne présente pas d'opportunités ni de risques sur le plan financier.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre de recours déposés	383	380
Nombre de recours réglés	325	373
Nombre de projets législatifs réglés	7	9

10.7.3 Développement durable (valable jusqu'au 31.12.2019)



■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

L'OEE veille à la promotion du développement durable par les moyens suivants :

- en tant que centre de compétences pour le développement durable, il met à disposition des études de base, des connaissances et des méthodes ;
- il fait la promotion du développement durable pour qu'il soit intégré dans la politique du canton ;
- en vue d'arriver à une vision environnementale globale, il fait le lien, en tant qu'Etat-major des services décentralisés en matière d'environnement, entre les différents domaines de l'environnement ;
- en tant que service cantonal de l'énergie, il fait la promotion des énergies ménageant les ressources et efficientes, il soutient les sources d'énergie indigènes et renouvelables et il applique la législation sur l'énergie dans le domaine des bâtiments ;
- en tant qu'autorité Directrice, il octroie les autorisations et prend position lors des procédures d'approbation des plans concernant des installations électriques et des conduites ;
- il accomplit les tâches cantonales selon la loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'approvisionnement en électricité (LApEl ; RS 734.7).

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	359 554	0	0	0	0.0 %
(-) Frais de personnel	–2 449 689	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts matériels	–575 091	0	0	0	0.0 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–6 989	0	0	0	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–2 672 215**	**0**	**0**	0	0.0 %
(+) Recettes des subventions cantonales	34 661 600	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–53 722 861	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 491	0	**0**	0	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–21 730 985**	**0**	**0**	0	0.0 %
(+)/(-) Régularisations	991	0	0	0	0.0 %
Solde III (comptabilité financière)	**–21 729 994**	**0**	**0**	0	0.0 %

Solde I budget global produits

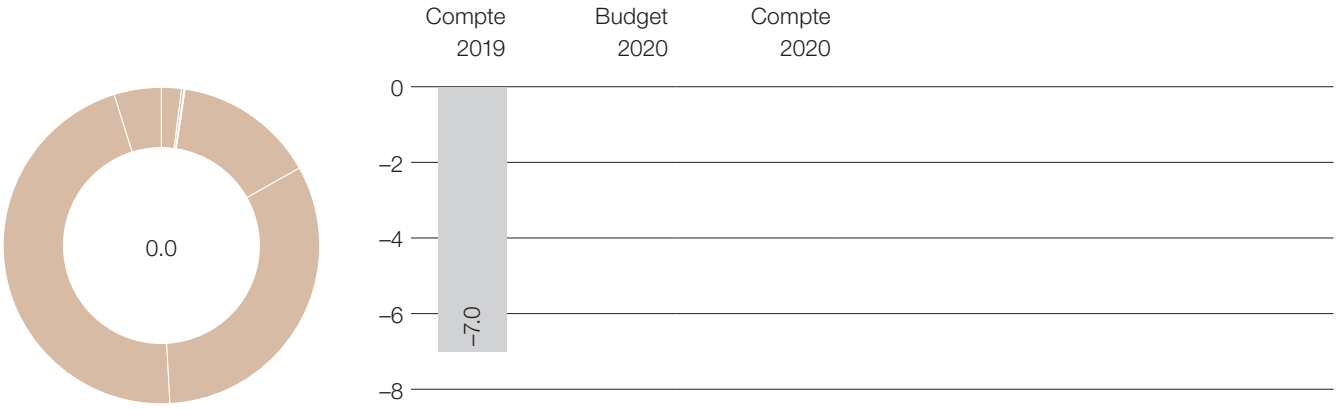
	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en CHF	2019	2020	2020	CHF	%
Développement durable (valable jusqu'au 31. 12. 2019)	–864 471	0	0	0	0.0 %
Energie (valable jusqu'au 31. 12. 2019)	–1 807 743	0	0	0	0.0 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le groupe de produits « Développement durable » a été transféré à la DEEE le 1er janvier 2020 dans le cadre du projet de réforme des Directions (RDir).

10.7.4 Information géographique (valable jusqu'au 31.12.2019)



■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Notre société ne cesse d'évoluer vers une société de l'information et du savoir. Dans ce contexte, les géodonnées et les géoinformations revêtent une importance politique et économique croissante. Les géodonnées sont des données à référence spatiale qui décrivent les caractéristiques d'un pays. Elles servent de base à tous types de planifications ainsi que de mesures et de décisions, qu'elles soient d'ordre administratif, politique, économique ou scientifique, ou encore privé. Du fait du potentiel économique et politique considérables qu'elles recèlent, les géoinformations constituent un bien économique de premier rang. La loi fédérale du 5 octobre 2007 sur la géoinformation (LGéo ; RS 510.62), entrée en vigueur le 1er juillet 2008, a instauré des principes fondamentaux concernant la gestion des géoinformations, ainsi que des bases légales pour la mensuration nationale, le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, la mensuration officielle et la géologie nationale.

Près de 70 pour cent des décisions prises par les pouvoirs publics sont en rapport avec l'organisation du territoire. L'OIG propose aux services habilités, qu'ils soient internes ou externes à l'administration cantonale, un accès aisé aux données géographiques cantonales. Ces données sont recueillies selon des critères uniformes pour tout le territoire cantonal et forment une source de renseignements complète et mise à jour régulièrement, répondant ainsi à tous les besoins. En outre, l'OIG est responsable de l'exploitation d'une banque cantonale de données géographiques et développe cette infrastructure ; en particulier, il élabore des normes et des directives concernant la modélisation informatique de ces données, leur saisie, leur conservation et leur diffusion. Par ailleurs, il offre des prestations de coordination, de soutien et de conseil aux utilisateurs de ces données. De cette manière, il cherche à développer le domaine de la géoinformation conformément aux tâches d'exécution et à exploiter au mieux le potentiel que représentent ces données si utiles.

La mensuration officielle fait partie du registre foncier fédéral. Dans le canton de Berne, le registre foncier est garant de droits réels sur des parcelles de terrain pour une valeur vénale cumulée de près de CHF 300,0 milliards et assure des hypothèques pour un montant total d'environ CHF 100,0 milliards. La mensuration officielle contribue notablement à garantir la sécurité du droit foncier, permettant le développement d'un marché libre des terrains sur une base ordonnée et fiable, et formant ainsi une solide base pour notre économie moderne. L'OIG est chargé de réaliser la mensuration officielle dans tout le canton en respectant un programme et un échéancier des travaux. Une mensuration officielle constamment mise à jour permet à l'Intendance des impôts de déterminer correctement la valeur officielle des biens-fonds. Enfin, elle est utile pour l'établissement de cartes, plans et autres documents permettant de représenter et de planifier les infrastructures de toutes sortes. L'OIG veille à ce que la tâche commune de la mensuration officielle soit réalisée de manière ordonnée, uniforme et dans le respect des délais. Les points fixes et les limites territoriales mis à disposition constituent les bases géodésiques des travaux de la mensuration officielle. Des contrôles systématiques permettent en outre de garantir le respect des prescriptions fédérales et cantonales ainsi que la qualité et l'exhaustivité de la mensuration officielle.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	2 346 354	0	0	0	0.0 %
(-) Frais de personnel	–4 542 450	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts matériels	–1 058 725	0	0	0	0.0 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–19 008	0	0	0	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–3 273 829**	**0**	**0**	0	0.0 %
(+) Recettes des subventions cantonales	425 221	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–4 128 928	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 818	0	**0**	0	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–6 972 717**	**0**	**0**	0	0.0 %
(+)/(-) Régularisations	–5 671	0	0	0	0.0 %
Solde III (comptabilité financière)	**–6 978 387**	**0**	**0**	0	0.0 %

Solde I budget global produits

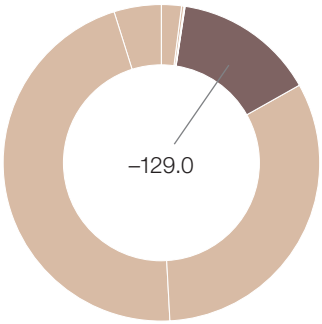
en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Information géographique (valable jusqu'au 31. 12. 2019)	–3 273 829	0	0	0	0.0 %

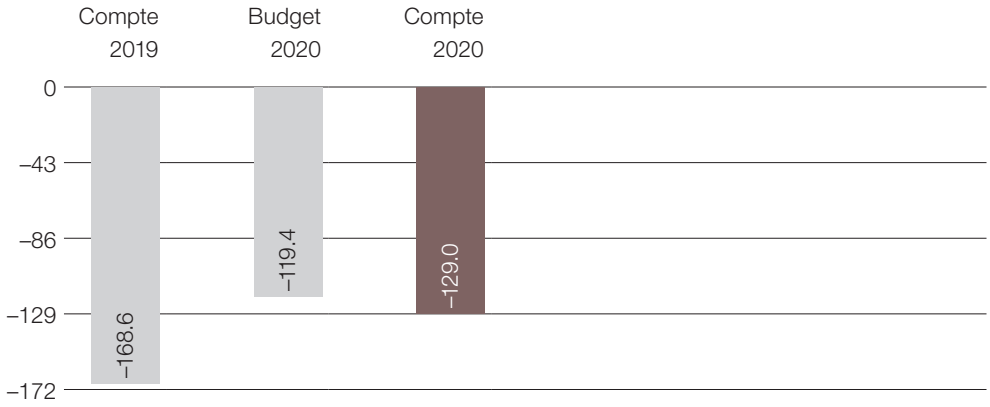
Commentaire :

Modification par budget 2020

Le groupe de produits « Information géographique » a été transféré à la DIJ le 1er janvier 2020 dans le cadre du projet de réforme des Directions (RDir).

10.7.5 Infrastructures





■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Planification ; élaboration des Projets, construction/aménagement, conservation du réseau des routes cantonales et prise en charge de toutes les tâches de gestion des routes cantonales dans les arrondissements respectifs.

– Longueur du réseau routier à entretenir = 2109 km

– Valeur de remplacement de l'infrastructure du réseau routier à entretenir = CHF 7,0 milliards

– Nombre de tunnels et de ponts à entretenir : 1224

Planification, élaboration des projets, construction (achèvement du réseau) et entretien des routes nationales

– Longueur des tronçons de routes nationales restant à achever : 7 km

– Valeur des tronçons de routes nationales restant à achever : CHF 2,3 milliards

– Longueur du réseau des routes nationales à entretenir : 227 km

Mise au point de bases et de conceptions, édiction de plans directeurs des eaux en vue de coordonner les mesures de protection contre les crues à prendre dans le canton de Berne.

Examen préalable et approbation de règlements, plan d'aménagement des eaux et permis d'explorer les eaux. Saisie des données pour le cadastre des événements. Surveillance de l'application des prescriptions de police des eaux.

– Longueur cumulée du réseau des cours d'eau : 11 132 km

Versement de subventions cantonales et traitement de demandes de subvention auprès de la Confédération dans les domaines de la construction, de l'entretien des routes communales, de la protection contre le bruit, de la protection de l'air, de la séparation des trafics, des parkings de dissuasion et de la protection des rives des lacs et des rivières. Elaboration de bases et de conceptions, édiction de plans directeurs et mise à jour de plans d'inventaire dans les domaines des pistes cyclables, des chemins piétonniers et des sentiers de randonnée pédestre ainsi que dans celui de la protection des rives des lacs et des rivières. Execution des prescriptions fédérales et cantonales en matière de bruit des routes, dans le cadre des moyens financiers disponibles. Conseils aux services cantonaux, régionaux et communaux ainsi qu'aux bureaux d'ingénierie, aux entrepreneurs et aux particuliers.

– Longueur du réseau des routes communales : 33 071 km

– Longueur des itinéraires de cyclotourisme balisés : 1150 km

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	41 009 232	45 060 100	44 843 584	–216 516	–0.5 %
(-) Frais de personnel	–63 200 903	–66 791 709	–65 680 860	1 110 849	1.7 %
(-) Coûts matériels	–64 382 863	–59 949 250	–58 937 493	1 011 757	1.7 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–183 242 075	–152 962 932	–146 223 304	6 739 629	4.4 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–269 816 609**	**–234 643 792**	**–225 998 073**	8 645 719	3.7 %
(+) Recettes des subventions cantonales	71 007 196	71 039 973	**66 504 667**	–4 535 306	–6.4 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–38 955 850	–26 220 000	**–35 001 436**	–8 781 436	–33.5 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	69 151 143	70 409 000	**65 493 919**	–4 915 081	–7.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–168 614 120**	**–119 414 819**	**–129 000 923**	–9 586 104	–8.0 %
(+)/(-) Régularisations	113 852 482	66 786 761	74 156 375	7 369 614	11.0 %
Solde III (comptabilité financière)	**–54 761 638**	**–52 628 057**	**–54 844 548**	–2 216 490	–4.2 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Routes cantonales	–257 038 517	–220 923 024	–213 549 740	7 373 284	3.3 %
Routes nationales	–2 312 474	–1 966 212	–2 304 949	–338 738	–17.2 %
Protection contre les crues	–8 537 679	–9 773 800	–8 214 792	1 559 008	16.0 %
Produits spéciaux	–1 927 939	–1 980 756	–1 928 591	52 164	2.6 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

En raison de vacances de postes prolongées, de retards dans les procédures visant à repourvoir des postes et d'allocations moins élevées pour le personnel d'entretien des routes suite à un hiver plutôt doux, les coûts de personnel sont inférieurs de CHF 1,1 million par rapport au budget. L'hiver particulièrement clément et les prix bas du carburant ont entraîné une diminution de CHF 1,0 million des coûts matériels. Les raisons de la baisse de CHF 6,7 millions des coûts standard sont les suivantes : investissements largement inférieurs à ceux de l'année précédente, écarts dans les dates de mise en service d'installations et répartition des investissements sur les différents composants d'installations avec des durées d'utilisation variables.

Suite au nouveau relevé de la longueur des routes par la Confédération pour le calcul de la part cantonale aux droits d'entrée de la Confédération sur les carburants et aux pertes liées à la crise du coronavirus, les rentrées financières des subventions cantonales ont diminué de CHF 5,1 millions. Les subventions cantonales déjà versées sont supérieures de CHF 8,8 millions, les organes chargés de l'aménagement des eaux et les communes ayant décompté un plus grand nombre de projets. La demande posée à ces derniers de procéder à un décompte rapide des projets à subventionner porte ses fruits. Les recettes fiscales, tout particulièrement la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations, sont inférieures de CHF 3,7 millions par rapport au budget en raison de la pandémie du coronavirus.

Priorités de développement

En 2020 aussi, des investissements ciblés dans le maintien de la valeur des routes cantonales ont constitué l'une des principales priorités. De nombreux ponts et murs de soutènement ont toujours besoin d'être rénovés et des efforts supplémentaires seront nécessaires pour la remise en état prochaine de ces ouvrages. L'OPC s'apprête à définir les ressources nécessaires et à soumettre les demandes correspondantes aux instances politiques. Restent d'actualité la protection contre le bruit avec principalement des mesures à la source (revêtements silencieux), l'élimination des points noirs en termes d'accidents et l'adaptation des arrêts de bus pour un accès sans obstacles.

Projets routiers importants : début des travaux sur le lot principal du contournement de Wilderswil, mise en œuvre des mesures d'accompagnement pour la branche Est de l'A5 à Bienne (Orpond), poursuite des études de projet pour l'aménagement routier « Aarwangen-Langenthal Nord » (mise à l'enquête des plans prévue en février 2021) et « Berthoud-Oberburg-Hasle » (mise à l'enquête des plans débutée en décembre 2020). Pour la branche Ouest de l'A5, projet controversé dans la région de Bienne, le groupe de dialogue a remis son rapport final et ses recommandations pour la suite de la procédure aux autorités en décembre. La délégation des autorités de l'A5 a alors décidé de mettre en œuvre les recommandations du groupe de dialogue et demandé, en décembre encore, au DETEC d'annuler le projet de branche Ouest de l'A5 (annulation

entretemps avalisée par le DETEC). Parallèlement, une organisation de projet de niveau supérieur chargée d'appliquer les recommandations du groupe de dialogue a été mise sur pied. La procédure d'approbation concernant le projet définitif de portail Est du tunnel de Douanne sera poursuivie (traitement des oppositions).

En ce qui concerne les outils de planification, le plan du réseau routier et le crédit-cadre d'investissement sont en cours de révision. Après avoir été soumise à une procédure de participation en 2019, la mise à jour du plan sectoriel pour le trafic cycliste a été adoptée par le Conseil-exécutif en mai 2020.

Dans le domaine de la protection contre les crues, l'Aar est restée au centre des préoccupations. Outre les projets prioritaires entre Thoune et Berne, des projets en ville de Berne et sur l'Aarboden dans le Haslital sont en cours de planification ou de construction. Un autre projet important a pu être mené à bien avec la remise en état des rives au Farhubel. Pour les communes assujetties à l'obligation d'aménager les eaux, les corporations de digues et les syndicats d'aménagement des eaux, de nombreux projets de protection contre les crues et de revitalisation sont également en cours de planification, d'étude ou de réalisation (p. ex. Teifbächli à Hasliberg, Rychenbach à Schattenhalb, Lammbach et Schwanderbach à Brienz, Lütschine blanche à Lauterbrunnen, Lütschine dans la plaine du Bödeli, Dorfbach dans le secteur Faulensee à Spiez, Turbachbach à Saanen, Gatafelgraben et Dorfbach à Wimmis, Rufeligraben à Eriz, Bachmätteli à Kiesen, Gürbe dans la partie inférieure de la vallée de la Gürbe, Wileringbächli à Neuenegg, Lyssbach à Lyss, Jäissbach à Jens, Moosbach à Lengnau, Emme à Eggiwil, Luterbach à Oberburg ainsi que Langete et ses affluents dans la vallée de la Langete).

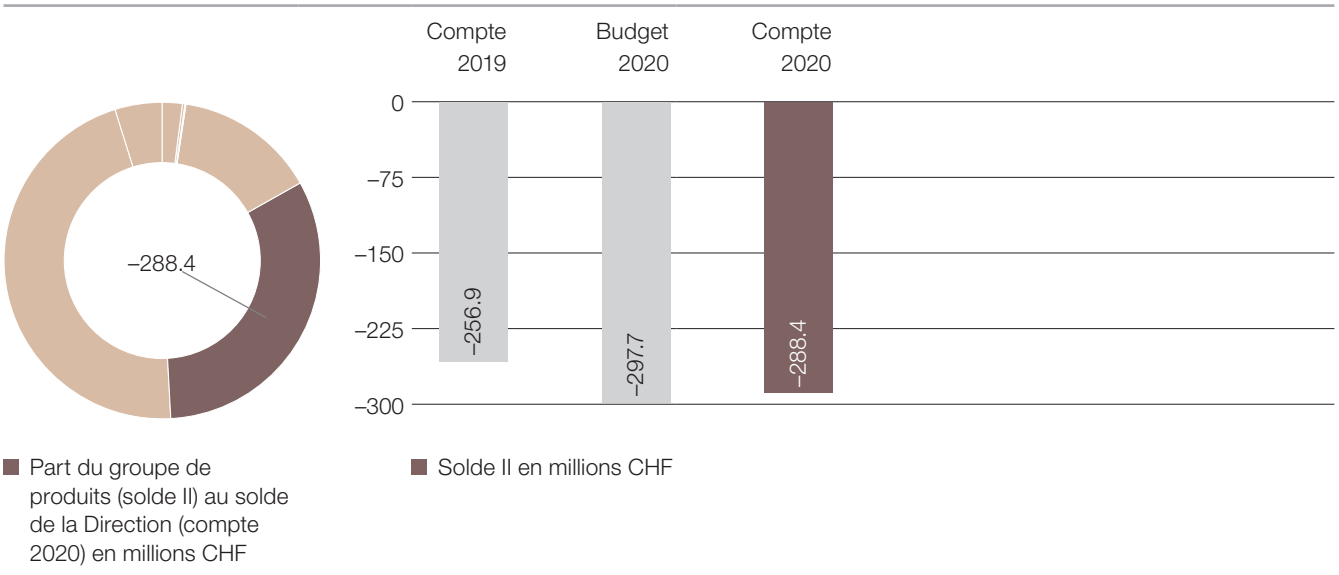
Chances et risques

Un réseau routier sûr, efficace et supportable desservant toutes les régions, la protection contre les crues, la revitalisation des cours d'eau ainsi que des réseaux d'itinéraires cyclables et de randonnée pédestre sûrs et attractifs revêtent une importance primordiale pour le canton de Berne. Ce sont des facteurs essentiels à son développement économique et touristique. Les effets du changement climatique sur les infrastructures associés au nombre élevé d'ouvrages d'art à rénover sont les principaux défis à relever.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre de projets de construction en cours pour les routes cantonales	550	552
Pourcentage de routes cantonales dont l'état de la chaussée est moyen à bon	83	83
Nombre de postes à temps plein dans l'entretien des routes cantonales	255	244
Pourcentage de réalisation des standards d'entretien courant des routes nationales selon les consignes de la Confédération	100	100
Nombre d'avis d'entretien autorisés dans le domaine de l'entretien des eaux (demandes de subventions des assujettis à l'aménagement des eaux)	250	283
Nombre de demandes traitées dans le domaine de la construction de routes et de la police des eaux	3 000	3 262

10.7.6 Transports publics et coordination des transports



Description

L'OTP planifie l'offre de transport public régional et local conjointement avec la Confédération, les cantons voisins et les Conférences régionales (CR) et Conférences régionales des transports (CRT) et identifie les infrastructures nécessaires à cet effet. Il est donc responsable du développement ainsi que de la commande de l'offre de trafic régional et local dans le canton de Berne auprès des entreprises de transport et verse les indemnités requises. Par ailleurs, l'OTP accorde des subventions d'investissement pour le maintien, la réfection et l'aménagement de l'infrastructure de transport public régional et local, l'objectif étant d'assurer l'offre de prestations commandée.

Les instruments les plus importants pour mener à bien cette mission sont l'arrêté sur l'offre de transports publics (TP) et le crédit-cadre d'investissement pour les TP, d'une durée de quatre ans, tous deux approuvés par le Grand Conseil.

Outre la mise en œuvre de ces deux instruments, l'OTP s'engage, dans le cadre des efforts consentis pour renforcer l'attractivité du canton de Berne, en faveur du raccordement de ce dernier au trafic ferroviaire et aérien, international et national. Il délivre des autorisations cantonales de transport de personnes ainsi que des autorisations d'exploitation pour les installations de transport par câbles et les téléskis. Dans le domaine des installations de transport touristiques, il s'agit entre autres de rédiger des prises de position sur des demandes de concession et d'approbation de plans selon le droit fédéral ainsi que de délivrer des autorisations d'exploitation et de traiter des demandes de permis de construire pour les installations de transport non soumises à une concession fédérale. Dans le domaine des TP (navigation aérienne et navigation concessionnaire comprises), les demandes d'approbation de plans doivent être traitées en fonction des compétences cantonales.

Enfin, l'OTP est responsable de la coordination des affaires concernant les différents modes de transport ainsi que de l'adéquation avec l'aménagement du territoire cantonal. Il représente la Direction au sein des organes spécialisés et organisations de projet interdirectionnels et seconde le Directeur ou la Directrice ainsi que le SG dans ces domaines.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	558 796	658 878	492 519	–166 359	–25.2 %
(-) Frais de personnel	–2 270 232	–2 286 358	–2 343 365	–57 007	–2.5 %
(-) Coûts matériels	–910 639	–746 300	–1 312 398	–566 098	–75.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–2 768 741	–2 386 651	–2 980 287	–593 636	–24.9 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–5 390 816**	**–4 760 431**	**–6 143 531**	–1 383 099	–29.1 %
(+) Recettes des subventions cantonales	130 076 381	146 158 655	**140 696 055**	–5 462 600	–3.7 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–381 545 517	–439 085 964	**–422 938 367**	16 147 597	3.7 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 308	300	**962**	662	220.7 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–256 857 644**	**–297 687 440**	**–288 384 880**	9 302 560	3.1 %
(+)/(-) Régularisations	19 672 856	22 260 261	18 813 345	–3 446 916	–15.5 %
Solde III (comptabilité financière)	**–237 184 788**	**–275 427 179**	**–269 571 536**	5 855 644	2.1 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Infrastructure et matériel roulant	–2 746 051	–2 171 188	–2 784 035	–612 847	–28.2 %
Offre de transports	–2 644 765	–2 589 243	–3 359 496	–770 253	–29.7 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le solde I du groupe de produits est supérieur de quelque CHF 1,4 million par rapport au budget. Ce résultat s'explique par des coûts standard et des coûts de matériel plus élevés dus à la pandémie du coronavirus. Le solde II boucle quant à lui CHF 9,3 millions et le compte de résultats CHF 5,9 millions au-dessous du budget.

Deux raisons principales sont à l'origine de cette situation :

- Les contributions du canton au fonds d'infrastructure ferroviaire de la Confédération sont liées à l'évolution du produit intérieur brut et à l'indice du renchérissement de la construction ferroviaire. Le recul du produit intérieur brut dû à la crise du coronavirus a entraîné une diminution des contributions du canton en 2020.
- De légers retards de projets et l'arrêt pendant près d'un mois du chantier de la gare de Berne en raison de la pandémie du coronavirus ont débouché sur une baisse des subventions d'investissement consenties à fonds perdu. Pour les TP, la crise du coronavirus a généré une importante perte de recettes en 2020. Pour les transports régionaux et locaux donnant droit à des indemnités, les commanditaires devront financer les déficits de l'année 2020. Etant donné que de nombreuses entreprises ont pu entièrement ou partiellement compenser les déficits par le biais de la dissolution des réserves. Les pouvoirs publics ne devront couvrir qu'une petite partie des déficits engendrés par la pandémie du coronavirus pour 2020. Les provisions nécessaires ont été constituées à la charge des comptes annuels 2020.

Priorités de développement

Dans les prochaines années, le canton de Berne financera d'importants projets de transports publics dans le cadre des projets d'agglomération, notamment le réaménagement de la gare de Berne, le désenchevêtrement du Wylerfeld et le tram Berne-Ostermundigen.

La mise en œuvre de l'extension des infrastructures ferroviaires conformément aux étapes d'aménagement décidées au niveau fédéral ont fait l'objet d'un suivi permanent. Il importe d'offrir la meilleure offre en transports ferroviaires possible malgré les travaux de construction.

En 2020, la pandémie du coronavirus a entraîné un net recul de la demande et une baisse des recettes dans les TP. Le chiffre d'affaires de la communauté tarifaire Libero, particulièrement importante pour le canton de Berne, était inférieur de 27 pour cent aux attentes. Les pertes de recettes de 2020 seront couvertes par les subventions cantonales et fédérales et par la dissolution des réserves des entreprises de transport.

Chances et risques

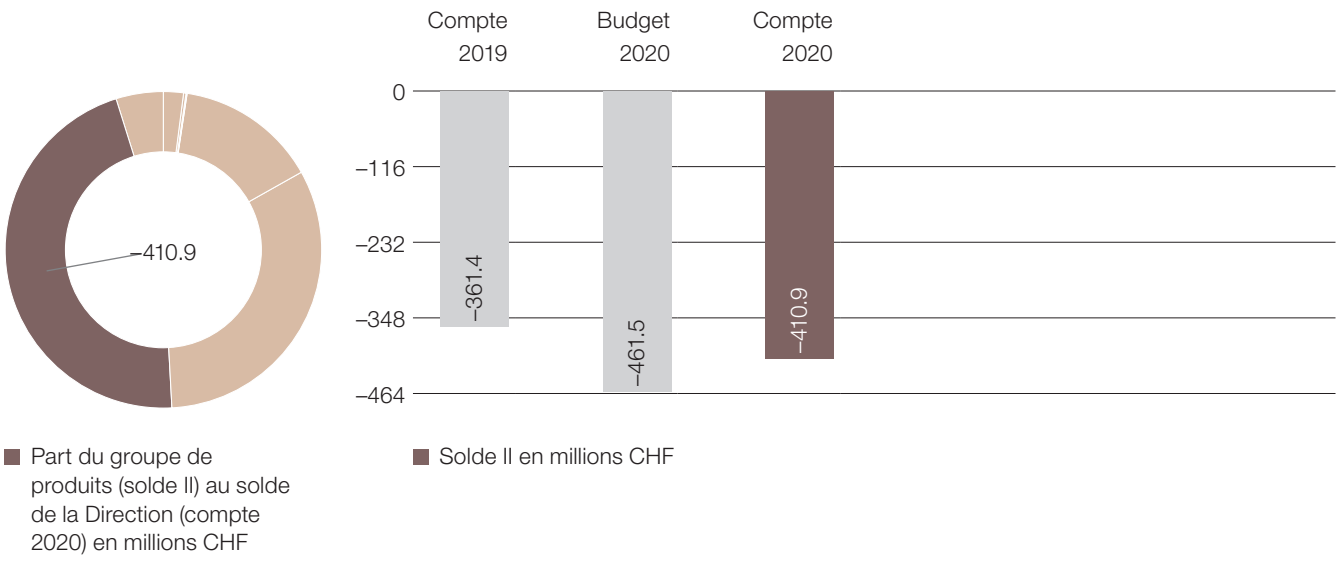
Les transports publics ont un rôle central à jouer dans la maîtrise de la croissance du trafic attendue. Là où les flux de trafic peuvent être concentrés, les TP présentent, en termes de coûts, d'efficacité et d'utilisation du sol, de grands avantages par rapport au trafic individuel motorisé.

Les TP enregistreront d'importantes pertes de recettes tant que la crise du coronavirus perdurera. D'importants manques à gagner sont à prévoir pour 2021 également. Sur la base des expériences faites lors de la période de semi-confinement de mars 2020, la demande devrait toutefois repartir à la hausse dès que les mesures de restriction seront assouplies. En termes de mobilité, l'impact à moyen terme de la crise du coronavirus sur le comportement des usagers et usagères et l'utilisation des transports publics est difficilement évaluable. Le télétravail gagnera probablement en importance ; la répartition de cette nouvelle forme de travail sur les jours de la semaine ainsi que les pics de demande restent inconnus.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre d'entreprises de transports concessionnaires ayant droit à des indemnités dans le canton de Berne	25	25
Nombre de kilomètres productifs commandés (courses-kilomètres)	59 960 000	61 100 000
Kilomètres parcourus par l'ensemble des passagers (personnes-kilomètres)	1 666 000 000	1 720 000 000
Subventions d'exploitation cantonales (indemnités) pour le transport public régional et local	247 100 000	276 800 000
Subventions d'investissement cantonales (y compris le tiers communal) pour les TP	63 300 000	65 100 000

10.7.7 Gestion des biens immobiliers



Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

Solde II en millions CHF

Description

En tant que représentant du propriétaire, notre office est en charge de la planification stratégique, de l'administration (maintien, location, affermage) et de l'exploitation (entretien et management de l'entretien stratégique) du parc immobilier du canton. En qualité de maître d'ouvrage, nous réalisons de nouvelles constructions, des transformations ainsi que des travaux d'entretien. Enfin, au titre de locataire, nous louons des locaux sur le marché. Notre mission consiste également à mettre en vente les immeubles appartenant au patrimoine financier du canton lorsque ce dernier n'en a plus besoin.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	174 221 776	171 137 700	169 081 236	–2 056 464	–1.2 %
(-) Frais de personnel	–10 308 135	–9 975 526	–11 113 954	–1 138 428	–11.4 %
(-) Coûts matériels	–114 919 176	–105 102 465	–117 272 042	–12 169 577	–11.6 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–261 689 133	–334 602 921	–313 331 114	21 271 807	6.4 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–212 694 668**	**–278 543 213**	**–272 635 874**	5 907 339	2.1 %
(+) Recettes des subventions cantonales	972 313	800 000	**976 382**	176 382	22.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–149 680 977	–183 806 008	**–139 275 586**	44 530 422	24.2 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	10 058	5 000	**4 039**	–961	–19.2 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–361 393 274**	**–461 544 221**	**–410 931 039**	50 613 182	11.0 %
(+)/(-) Régularisations	84 128 159	170 502 841	141 738 551	–28 764 290	–16.9 %
Solde III (comptabilité financière)	**–277 265 115**	**–291 041 379**	**–269 192 488**	21 848 891	7.5 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Gestion des biens immobiliers	–212 694 668	–278 543 213	–272 635 874	5 907 339	2.1 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le solde I (budget global) du groupe de produits s'est amélioré d'environ CHF 5,9 millions par rapport au budget. L'augmentation de près d'environ CHF 12,2 millions des coûts matériels est plus que compensée par la baisse de CHF 21,3 millions des coûts standard.

Le bas niveau des coûts standard résulte d'une baisse d'environ CHF 7,0 millions des amortissements non planifiés (CHF 13,0 mio au lieu de CHF 20,0 mio) et d'environ CHF 14,0 millions des intérêts standard. Ces derniers ont résulté d'un volume d'investissement moins important et de l'adaptation des bases de calcul (adaptation effectuée dès le budget 2021).

Les coûts matériels plus élevés sont en majeure partie dus à la compensation des ressources internes en personnel par des externes, à un nombre plus important de projets et à des bâtiments relativement anciens exigeant beaucoup d'entretien.

Le fort recul du solde II s'explique principalement par l'imputation unique des investissements à financement spécial avec la réserve de réévaluation.

Priorités de développement

Dans le cadre du renforcement du site médical bernois, la Faculté de médecine de l'Université de Berne sera agrandie et regroupée sur le site de l'Ile. Le développement du site de l'Hôpital de l'Ile est un processus coordonné et continu reposant sur des fondements stratégiques et de planification. Le pilotage du processus est du ressort du canton et d'acteurs présents sur le site de l'Ile. Ils se chargent de faire progresser en commun les affectations liées à l'emplacement pour permettre l'agrandissement du site médical sur le site de l'Ile conformément au programme gouvernemental de législature 2019 à 2022.

La concentration des sites de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) sur les campus de Biel/Bienne, de Berne et de Berthoud va de l'avant. La réalisation et la mise en service du Campus Biel/Bienne prennent du retard. Les procédures juridiques engagées par un riverain ne sont pas encore closes. Après l'interruption de l'appel d'offres aux entreprises totales, le projet a été soumis à un examen approfondi portant sur les mesures possibles d'économie et de réduction des coûts. Les concours pour le campus de Berthoud abritant le lycée technique (Technische Fachschule Bern) et l'agrandissement du gymnase sont terminés. L'étude de projet a commencé pour l'agrandissement du gymnase. Le retard pris à Bienne entraîne un report de l'étude de projet pour le lycée technique. L'étude de projet se poursuit pour le campus de Berne.

La stratégie de l'exécution judiciaire 2017 à 2032 met l'accent sur l'offre et l'infrastructure de l'exécution judiciaire cantonale et énumère les besoins en matière de rénovation et de modernisation des installations. Le plan directeur de la stratégie de l'exécution judiciaire élaboré par la suite a été approuvé par le Conseil-exécutif et porté à la connaissance du Grand Conseil en 2019. Sa mise en œuvre est en cours de planification dans le cadre de cinq sous-projets. Il est prévu de procéder à une rénovation générale de l'infrastructure actuelle, mais aussi de construire une prison régionale supplémentaire et un établissement pénitentiaire dans la région Jura bernois-Seeland. La recherche et l'évaluation d'un site susceptible d'accueillir cette nouvelle structure sont en cours.

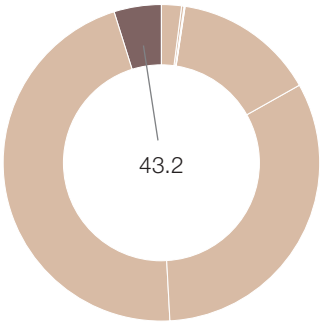
Chances et risques

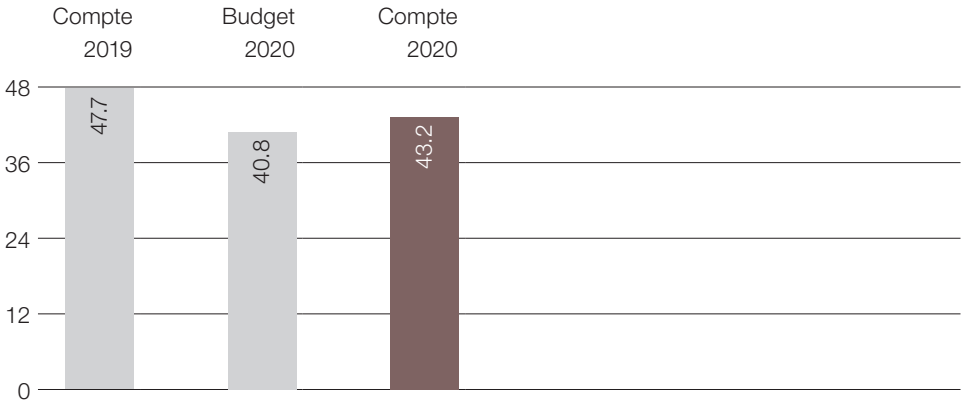
Compte tenu des ressources financières et humaines limitées, les importants besoins en locaux supplémentaires annoncés par les utilisateurs pour les années à venir font que des activités importantes, attestées par une stratégie d'utilisation ou un mandat de prestations, ne pourront pas être réalisées à temps. Seuls une hiérarchisation rapide et claire des projets annoncés et un renforcement immédiat des ressources au sein de l'OIC permettront le maintien de projets qui présentent un grand intérêt pour l'accomplissement des tâches.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Surface de plancher nette en m² pour les besoins du canton de Berne	1 919 672	1 903 243
Dont part de surface de plancher Minergie en m²	233 712	242 063
Nombre d'objets propres et d'objets loués	1 348	1 355

10.7.8 Eaux et déchets





■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

L'OED assure une gestion active et complète de l'eau et des eaux. S'efforçant d'équilibrer les intérêts de la protection et de l'utilisation, tout en tenant compte des impératifs de durabilité, l'office veille à :

- préserver l'eau en tant que ressource naturelle ;
- assurer une utilisation judicieuse des eaux ; protéger les êtres humains contre les crues incontrôlées (en collaboration avec l'OPC).

L'OED protège par ailleurs l'être humain et son environnement contre les atteintes dues à un traitement inapproprié des déchets et des sites contaminés et préserve les qualités du sol en tant que filtre de l'eau. Voici les principales prestations de l'OED :

- Application du droit régalien dans l'exploitation des eaux publiques (force hydraulique, eau d'usage) et octroi d'autorisations pour l'utilisation de la géothermie au moyen de sondes. L'utilisation des eaux est soumise au versement de redevances annuelles : CHF 43,0 millions de taxe d'eau provenant de la force hydraulique, CHF 8,0 millions provenant de l'utilisation d'eau d'usage (eaux de surface et souterraines). A cet effet, l'office gère environ 350 concessions et autorisations pour l'utilisation de la force hydraulique et environ 3500 concessions d'eau d'usage ;
- Garantie de l'alimentation publique en eau du canton (structures opportunes, correspondant à l'état de la technique et satisfaisant aux exigences tant quantitatives que qualitatives) ;
- Régulation du niveau des lacs de Brienz, de Thoune et de Bienne (service de piquet 365 jours par an) ;
- Gestion des stations de mesure nécessaires pour assurer l'utilisation et la régulation des eaux ;
- Maintien à long terme du bon état et de la fiabilité des deux corrections des eaux du Jura (canaux d'une longueur totale de 126 km) ;
- Surveillance de la qualité des eaux de surface (12 000 km de cours d'eau et 110 lacs) et des eaux souterraines (530 km^2 d'aquifères), et leur protection contre d'éventuelles atteintes ;
- Préservation du rôle protecteur des sols dans le régime des eaux, notamment pour le réapprovisionnement des eaux souterraines ;
- Maintien à long terme de la protection des eaux grâce à une identification rapide d'éventuels risques pour les eaux souterraines et les eaux de surface ;
- Autorisation, construction et gestion économe des installations d'assainissement requises ;
- Application des dispositions légales sur la protection des eaux et de l'environnement dans le cadre de projets de construction ;
- Autorisation d'installation de traitement des déchets et des installations de prétraitement des eaux usées, moyennant l'utilisation de la marge d'apréciation légale pour garantir une gestion économe ;
- Tenue du catastre des sites pollués (examen systématique des sites nécessisant une investigation et détermination des mesures requises), assainissement des sites contaminés ;
- Planification stratégique dans les domaines de la gestion des eaux, de la protection des eaux et de la gestion des déchets ;
- Application de la régale de l'exploitation des matières premières minérales (matières énergétiques, minerais, pierres précieuses) et de l'utilisation de la géothermie profonde.

Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en CHF	2019	2020	2020	CHF	%
(+) Rentrées financières	69 767 707	15 394 500	17 057 445	1 662 945	10.8 %
(-) Frais de personnel	–15 402 764	–15 953 003	–15 236 166	716 837	4.5 %
(-) Coûts matériels	–4 510 302	–4 118 810	–4 812 924	–694 114	–16.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–3 440 630	–4 153 933	–3 908 568	245 365	5.9 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**46 414 010**	**–8 831 246**	**–6 900 213**	1 931 034	21.9 %
(+) Recettes des subventions cantonales	1 420 120	1 470 000	**1 388 191**	–81 809	–5.6 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–2 423 282	–2 585 000	**–2 623 012**	–38 012	–1.5 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 266 600	50 738 000	**51 335 862**	597 862	1.2 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**47 677 449**	**40 791 754**	**43 200 828**	2 409 074	5.9 %
(+)/(-) Régularisations	–16 472 237	–15 684 740	–16 533 279	–848 539	–5.4 %
Solde III (comptabilité financière)	**31 205 211**	**25 107 014**	**26 667 550**	1 560 535	6.2 %

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en CHF	2019	2020	2020	CHF	%
Régulation des eaux et correction des eaux du Jura	–7 694 880	–8 158 613	–8 159 111	–498	–0.0 %
Protection des eaux	6 744 264	715 498	2 205 228	1 489 730	208.2 %
L'économie des déchets et des ressources	651 970	163 476	734 617	571 141	349.4 %
Utilisation des eaux	46 712 656	–1 551 607	–1 680 947	–129 340	–8.3 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

L'augmentation de CHF 1,7 million des recettes résulte d'une hausse de CHF 1,0 million des revenus provenant de taxes, d'imputations de services et de ventes d'immobilisations corporelles et de recettes supplémentaires à hauteur de CHF 0,7 million de la redevance sur les eaux usées et de la taxe sur les déchets.

Une baisse de CHF 0,7 million des frais de personnel a été enregistrée en raison de postes vacants, de gains de fluctuation et de charges moindres dans le domaine de la formation et du perfectionnement.

La hausse des coûts matériels résulte des frais supplémentaires pour l'enlèvement du bois flottant et pour l'entretien des cours d'eau et des canaux de la correction des eaux du Jura à hauteur de CHF 0,4 million, de l'augmentation de la provision pour l'assainissement des sites contaminés à hauteur de CHF 0,5 million et des diminutions de frais sur les autres postes de charges à hauteur de CHF 0,2 million au total.

Pour les coûts des subventions cantonales, l'augmentation de la provision pour l'assainissement des stands de tir (CHF 0,7 mio) a été compensée par une diminutions des frais au niveau des subventions aux communes prélevées sur les Fonds pour l'assainissement et le Fonds pour l'alimentation.

Des redevances uniques non budgétées de concessions pour l'utilisation des eaux de près de CHF 1,0 million ont été encaissées sous la rubrique Rentrées fiscales et amendes.

Priorités de développement

La concession de force hydraulique pour le projet Trift n'a pas pu être traitée par le Grand Conseil. En raison d'un arrêt du Tribunal fédéral fin 2020 (rehaussement du mur du barrage du Grimsel), le projet Trift doit être suspendu jusqu'à ce que le plan directeur cantonal soit adapté.

Le Conseil-exécutif a octroyé deux importantes concessions d'exploitation de la force hydraulique :

1. La première concession a été attribuée au réseau de chauffage de Kappelenring pour l'utilisation de l'eau du lac de Wohlen à des fins de chauffage.
2. La deuxième concession a été octroyée à Energie Service Bienne pour l'utilisation de l'eau du lac de Bienne comme eau potable pour quarante années supplémentaires.

En raison des besoins accrus en eau pour l'agriculture du fait du changement climatique, un projet a été lancé par les services concernés de l'OED et de l'Office de l'agriculture et de la nature

(OAN), qui vise à coordonner les besoins régionaux en eau avec les intérêts en matière de protection et d'autres utilisations de l'eau.

L'étendue de la pollution des eaux souterraines dans le Mittelland et le Seeland par des produits de dégradation du chlorothalonil a été clarifiée par la publication d'analyses en 2019 et 2020. Des aires d'alimentation doivent être délimitées à partir de 2021 pour d'importants captages d'eau potable régionaux dans le Seeland et le Bas-Emmental.

La numérisation de l'administration se poursuit : les cantons de Berne et de Soleure développent ensemble une plateforme centrale pour la gestion des infrastructures dans la gestion des eaux urbaines. L'exécution de l'entreposage de liquides pouvant polluer les eaux (environ 85 000 citernes) sera traitée numériquement au moyen d'une nouvelle application web. L'exécution dans d'autres domaines peut également être traitée numériquement sur cette base.

Trois consortiums ont déposé une demande d'extraction souterraine de roches dure dans le Därliggrat. Le Conseil-exécutif devrait prendre sa décision en 2021, dès que le plan directeur cantonal sera adapté.

L'assainissement de la décharge d'Illiswil, avec la percée de la galerie destinée à dévier l'Illiswilbach, est bien avancé et pourra être achevé en 2021.

Les autorités communales et les personnes concernées ont été informées de l'étendue de la pollution du sol à Reconvilier ainsi que de la suite de la procédure. De plus, le plan d'assainissement a été élaboré.

Le projet « Assainissement du canal de Hagneck » a été achevé en 2020. Les objectifs qui consistaient à rétablir la sécurité contre les crues et à améliorer les conditions écologiques ont été atteints.

Chances et risques

L'approvisionnement de la population en eau potable en quantité suffisante et de qualité irréprochable constitue un défi de taille pour ces prochaines années, tout comme l'utilisation des eaux de surface et des eaux souterraines pour l'irrigation agricole. La planification de la protection des eaux souterraines doit par conséquent être renforcée, ce qui suppose la collaboration de l'ensemble des cercles impliqués, dont les intérêts sont parfois contradictoires. Il en va de même pour le renforcement de la force hydraulique, indispensable pour la stratégie énergétique 2050. Des projets de production d'énergie comme ceux de Trift et de Grimsel doivent pouvoir être réalisés dans l'intérêt national, malgré des oppositions parfois virulentes.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre d'analyses de qualité des eaux de surface et des eaux souterraines	881	909
Nombre de stations d'épuration (>200 EH) et d'organisations d'alimentation en eau contrôlées	413	411
Nombre d'autorisations délivrées en matière de protection des eaux, de sondes géothermiques et de droit des déchets (rapports officiels et techniques compris)	3 048	3 254
Nombre d'accidents traités (produits chimiques et hydrocarbures)	226	240
Nombre de concessions d'utilisation des eaux octroyées (centrales hydroélectriques, pompes à chaleur, installations de pisciculture, utilisation agricole, enneigement)	145	119
Nombre de stations hydrométriques exploitées et entretenues (débit, niveau, précipitations, eaux souterraines)	165	165
Nombre d'interventions manuelles dans le système de régulation des lacs (modifications des débits, ouverture des galeries d'évacuation, réduction des débits, modification du niveau de danger de crues, etc.)	751	841

10.8 Financements spéciaux

10.8.1 Fonds pour la gestion des déchets

L'article 25, alinéa 5 de la loi du 18 juin 2003 sur les déchets (LD ; RSB 822.1) dispose que le Conseil-exécutif a toute latitude pour édicter des prescriptions ou conclure des contrats dans le but de promouvoir des méthodes d'élimination des déchets.

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–5 970 063**	**–5 825 000**	**–6 217 495**	–392 495	–6.7 %
Revenus	**5 970 063**	**5 825 000**	**6 217 495**	392 495	6.7 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	–960	–3 000	–300	2 700	90.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–815 214	–898 300	–1 179 794	–281 494	–31.3 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–4 348 325	–4 013 700	–3 573 112	440 588	11.0 %
36 Charges de transfert	–36 925	–60 000	–726 985	–666 985	–1 111.6 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–768 639	–850 000	–737 305	112 695	13.3 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	5 950 561	5 805 000	6 198 747	393 747	6.8 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	19 502	20 000	18 748	–1 252	–6.3 %

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0%
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0%
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0%

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	–84 300 287	–84 043 287	–79 951 963	4 091 324	4.9%
Etat du patrimoine au 31.12.	–79 951 963	–80 029 587	–76 378 851	3 650 736	4.6%
Variation du patrimoine	4 348 325	4 013 700	**3 573 112**	–440 588	–11.0%

Commentaire

Un contrôle des provisions à constituer pour l'assainissement de sites contaminés a montré qu'une augmentation de la provision de CHF 1,2 million était nécessaire. Un montant de CHF 6,4 millions de la provision a été utilisé, déduction faite des remboursements à hauteur de CHF 0,9 million. L'état des provisions a ainsi diminué de CHF 4,3 millions pour atteindre CHF 86,9 millions. Avec l'excédent de CHF 3,6 millions du Fonds 2020, le solde négatif du Fonds est passé à CHF 76,4 millions.

10.8.2 Fonds pour l'assainissement

L'article 16 de la loi cantonale du 11 novembre 1996 sur la protection des eaux (LCPE ; RSB 821.0) énumère de manière exhaustive à quels buts sont affectées les ressources du fonds. L'article 15b LCPE règle le montant de la redevance.

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–15 037 022**	**–13 812 760**	**–7 765 619**	6 047 141	43.8 %
Revenus	**15 037 022**	**13 812 760**	**7 765 619**	–6 047 141	–43.8 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	–2 345	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–744 395	–521 760	–665 706	–143 946	–27.6 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	–1 736	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	–3 402 174	–3 402 174	0.0 %
36 Charges de transfert	–6 986 559	–2 015 000	–1 390 762	624 238	31.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	–7 079 549	–11 000 000	–2 133 569	8 866 431	80.6 %
39 Imputations internes	–222 438	–276 000	–173 408	102 592	37.2 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	7 397 529	7 200 000	7 640 893	440 893	6.1 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	7 524 357	6 492 760	0	–6 492 760	–100.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	115 136	120 000	124 726	4 726	3.9 %

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–5 640 446**	**–11 000 000**	**–2 133 569**	8 866 431	80.6 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**–5 640 446**	**–11 000 000**	**–2 133 569**	8 866 431	80.6 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	–5 640 446	–11 000 000	–2 133 569	8 866 431	80.6 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	58 660 326	61 390 326	51 135 969	–10 254 357	–16.7 %
Etat du patrimoine au 31.12.	51 135 969	54 897 566	54 538 143	–359 423	–0.7 %
Variation du patrimoine	–7 524 357	–6 492 760	**3 402 174**	9 894 934	152.4 %

Commentaire

En raison du report de projets, les subventions d'investissements n'ont pas ou être versées comme prévu. La fortune du Fonds a ainsi augmenté de CHF 3,4 millions pour atteindre CHF 54,5 millions. L'état des subventions promises s'élève au 31 décembre 2020 à CHF 23,2 millions, dont CHF 10,1 millions pour les subventions d'investissements et CHF 13,1 millions pour le contrôle de l'état des installations privées d'évacuation des eaux (RIP) et les plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE).

10.8.3 Fonds pour l'alimentation en eau

L'article 5b de la loi du 11 novembre 1996 sur l'alimentation en eau (LAEE ; RSB 752.32) dispose que les subventions prélevées sur le fonds dépendent des coûts annuels de maintien de la valeur, ainsi que des habitants permanents et non permanents desservis par chaque service ; il fixe les taux de subvention correspondant dans un tableau. Article 5b, l'alinéa 6 LAEE dispose que le Conseil-exécutif règle les modalités de détail.

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–15 697 619**	**–5 130 000**	**–6 713 338**	–1 583 338	–30.9 %
Revenus	**15 697 619**	**5 130 000**	**6 713 338**	1 583 338	30.9 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–183 753	–101 000	–180 693	–79 693	–78.9 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–6 294 052	–100 000	–125 752	–25 752	–25.8 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	–9 048 582	–4 800 000	–6 297 076	–1 497 076	–31.2 %
39 Imputations internes	–171 232	–129 000	–109 816	19 184	14.9 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	141 330	5 100 000	5 525 362	425 362	8.3 %
42 Taxes	5 126 708	0	50 797	50 797	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	10 420 511	20 000	1 133 264	1 113 264	5 566.3 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	9 070	10 000	3 915	–6 085	–60.9 %

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–11 494 810**	**–4 800 000**	**–6 297 071**	–1 497 071	–31.2 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**–11 494 810**	**–4 800 000**	**–6 297 071**	–1 497 071	–31.2 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	–11 494 810	–4 800 000	–6 297 071	–1 497 071	–31.2 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	–13 512 811	–15 025 811	–23 933 322	–8 907 511	–59.3 %
Etat du patrimoine au 31.12.	–23 933 322	–15 045 811	–25 066 585	–10 020 774	–66.6 %
Variation du patrimoine	–10 420 511	–20 000	**–1 133 264**	–1 113 264	–5 566.3 %

Commentaire

La révision de la LAEE qui est entrée en vigueur en janvier 2020 a entraîné pendant l'exercice un recul de presque 100 pour cent des demandes pour des subventions d'investissement issues du Fonds pour l'alimentation en eau. Les subventions d'investissement promises s'élevaient au 31 décembre 2020 à CHF 59,3 millions, dont CHF 34,0 millions ont déjà été versés ou régularisés..

10.9 Fonds

10.9.1 Fonds des rives des lacs et des rivières

L'article 7, alinéa 3 de la loi du 6 juin 1982 sur les rives des lacs et des rivières (LRLR ; RSB 704.1) dispose que le Conseil-exécutif statue sur l'affectation de la fortune du fonds.

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–1 700 120**	**–3 370 000**	**–1 700 000**	1 670 000	49.6 %
Revenus	**1 700 120**	**1 870 000**	**1 700 000**	–170 000	–9.1 %
Solde	**0**	**–1 500 000**	**0**	1 500 000	100.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–97	0	0	0	0.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	–1 245 747	0	–92 881	–92 881	0.0 %
36 Charges de transfert	–333 924	–300 000	–306 936	–6 936	–2.3 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	–34 939	–1 500 000	–1 206 993	293 007	19.5 %
39 Imputations internes	–85 412	–1 570 000	–93 190	1 476 810	94.1 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	170 000	0	–170 000	–100.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	1 700 120	1 700 000	1 700 000	0	0.0 %

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–770 939**	**–1 500 000**	**–470 993**	1 029 007	68.6 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**–770 939**	**–1 500 000**	**–470 993**	1 029 007	68.6 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	–770 939	–1 500 000	–470 993	1 029 007	68.6 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Etat du patrimoine au 1.1.	2 867 678	2 747 679	4 113 425	1 365 746	49.7 %
Etat du patrimoine au 31.12.	4 113 425	2 577 679	4 206 307	1 628 628	63.2 %
Variation du patrimoine	1 245 747	–170 000	**92 882**	262 882	154.6 %

Commentaire

La révision partielle de l'Ordonnance sur les rives des lacs et des rivières du 29 juin 1983 (ORL ; RSB 704.111) et le programme d'application 2018 à 2020 de LRLR approuvé par le Conseil-exécutif entraînent le plafonnement des subventions cantonales issues du Fonds des rives, des lacs et des rivières.

11 Contrôle des finances (CF)

11.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2020, solde II)



11.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2019	2020	2020	CHF	%
Surveillance des finances	–4.0	–4.6	–4.1	0.5	10.9 %
Total	**–4.0**	**–4.6**	**–4.1**	0.5	10.9 %

11.3 Priorités de l'exercice

Voir le rapport d'activité du CF (www.be.ch/controle-des-finances).

11.4 Compte de résultats

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–4 391 961**	**–4 655 306**	**–4 519 644**	135 662	2.9 %
Revenus	**424 328**	**92 000**	**453 061**	361 061	392.5 %
Solde	**–3 967 632**	**–4 563 306**	**–4 066 584**	496 722	10.9 %
Charges					
30 Charges de personnel	–3 797 450	–4 303 806	–3 963 544	340 263	7.9 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–122 834	–187 600	–117 305	70 295	37.5 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	–8 297	–9 868	–8 641	1 228	12.4 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–340 000	0	–308 500	–308 500	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–123 379	–154 031	–121 655	32 376	21.0 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	415 705	60 000	424 875	364 875	608.1 %
43 Revenus divers	1	0	1	1	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	4 122	2 000	1 730	–270	–13.5 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	4 500	30 000	26 455	–3 545	–11.8 %

Evolution du compte de résultats

Les charges sont inférieures d'environ CHF 0,1 million à celles du budget et supérieures de CHF 0,1 million à celles de l'année précédente. L'augmentation des charges par rapport à l'année précédente est due notamment aux augmentations générales des salaires. En raison des postes vacants et des gains de rotation, des économies ont été réalisées par rapport au budget. En 2020, une charge de transfert de CHF 0,3 million et des recettes du même montant ont été enregistrées pour les audits non facturés des universités subventionnées.

11.5 Compte des investissements

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–7 503**	**–8 600**	**–1**	8 599	100.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**–7 503**	**–8 600**	**–1**	8 599	100.0 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–7 502	–8 600	0	8 600	100.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	–1	0	–1	–1	0.0 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Les investissements sont inférieurs de milliers CHF 8,6 par rapport au budget.

11.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du CF

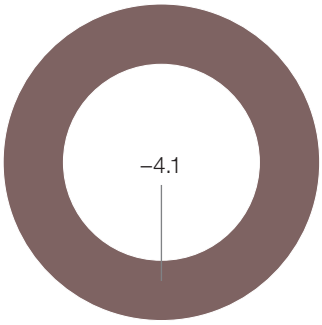
2016	2017	2018	2019	2020
23.9	23.9	22.9	23.7	21.4

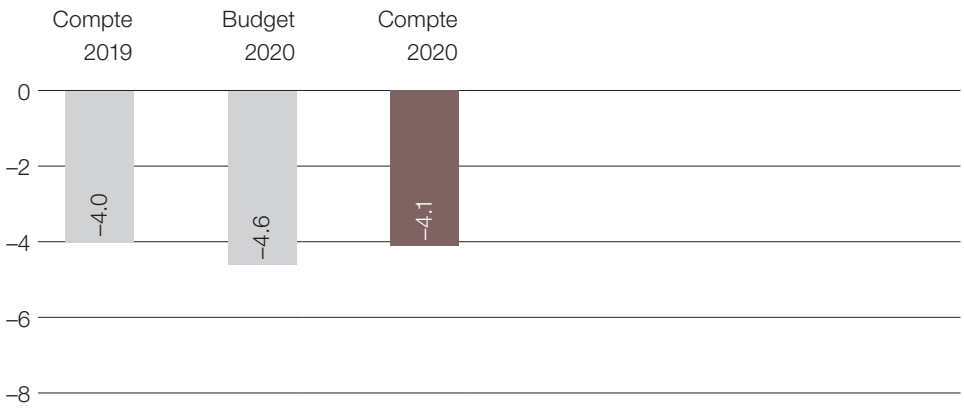
Commentaire

Les postes à plein temps ont été réduits de manière continue au cours des dernières années d'un solde attendu de 26 postes à plein temps (EPT) à 24 EPT. Le CF table sur une moyenne de 24 EPT pour les prochaines années, ceci malgré des responsabilités supplémentaires et des exigences plus élevées de la part de la pratique en matière de révision.

11.7 Groupes de produits

11.7.1 Surveillance des finances





■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Le groupe de produits «Surveillance des finances» se compose des produits suivants:

- Tâches essentielles (révision des comptes annuels, révision des services, contrôle des systèmes informatiques, révision des projets de construction),
- Mandats de contrôle spécial (contrôle de l'utilisation des subventions, mandats),
- Mandats de contrôle extraordinaire sur l'ordre de la Commission des finances, de la Commission de gestion, de la Commission de justice, du Conseil-exécutif, de la Direction de la magistrature, des Directions, de la Chancellerie d'Etat, des autorités judiciaires suprêmes ou du parquet général,
- Activités de conseil en faveur de la Commission des finances, de la Commission de gestion, de la Commission de justice, du Conseil-exécutif, de la Direction de la magistrature, des Directions, de la Chancellerie d'Etat, des autorités judiciaires suprêmes ou du parquet général.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	420 205	90 000	451 330	361 330	401.5%
(-) Frais de personnel	–3 797 450	–4 303 806	–3 963 543	340 264	7.9%
(-) Coûts matériels	–246 213	–341 631	–238 960	102 671	30.1%
(-) Intérêts et amortissements standard	–16 532	–12 582	–10 805	1 776	14.1%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	**–3 639 990**	**–4 568 019**	**–3 761 978**	806 041	17.6%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	–340 000	0	**–308 500**	–308 500	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 122	2 000	**1 730**	–270	–13.5%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–3 975 868**	**–4 566 019**	**–4 068 748**	497 271	10.9%
(+)/(-) Régularisations	8 235	2 713	2 165	–549	–20.2%
Solde III (comptabilité financière)	**–3 967 632**	**–4 563 306**	**–4 066 584**	496 722	10.9%

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en CHF	2019	2020	2020	CHF	%
Tâches essentielles	–3 126 146	–3 892 173	–3 194 441	697 732	17.9 %
Mandats de contrôle spécifiques	–410 935	–351 850	–456 791	–104 941	–29.8 %
Mandats de contrôle spéciaux	–49 062	–267 899	–76 899	191 000	71.3 %
Activités de conseil	–53 847	–56 097	–33 848	22 250	39.7 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Les charges sont inférieures d'environ CHF 0,1 million à celles du budget et supérieures de CHF 0,1 million à celles de l'année précédente. L'augmentation des charges par rapport à l'année précédente est due notamment aux augmentations générales des salaires. En raison des postes vacants et des gains de rotation, des économies ont été réalisées par rapport au budget. En 2020, une charge de transfert de CHF 0,3 million et des recettes du même montant ont été enregistrées pour les audits non facturés des universités subventionnées.

Priorités de développement

Le CF fait face aux exigences croissantes de la profession d'audit par une formation permanente de ses collaborateurs. La qualité des audits ainsi que la satisfaction de nos interlocuteurs sont au centre de nos objectifs.

Chances et risques

Les charges de personnels sont avec plus de 90 pour cent le facteur de coût le plus important. Des fluctuations de personnel significatives peuvent donc avoir un impact positif ou négatif sur le développement des charges de personnel. Le cas échéant, le CF peut faire appel à des spécialistes pour ses travaux.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	**2019**	**2020**
Nombre d'employés en moyenne annuelle qui sont soumis à la loi cantonale sur le Contrôle des finances (EPT)	24	24
Evaluation de la qualité et de l'efficience du travail d'audit par l'organe de révision (évaluation globale)	0	0
Evaluation de la satisfaction de la clientèle par sondage auprès de la CFin, de la CGes, du CE et de l'administration (évaluation globale)	0	0
Potentiel d'optimisation annuel décelé par les audits du CF (en mio CHF)	0	0

12 Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)

12.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2020, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Protection des données	–1.1	0.0

12.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2019	2020	2020	CHF	%
Protection des données	–1.1	–1.1	–1.1	–0.0	–0.3 %
Total	**–1.1**	**–1.1**	**–1.1**	–0.0	–0.3 %

12.3 Priorités de l'exercice

Les priorités font l'objet d'un rapport spécial (selon de la loi du 19 février 1986 sur la protection des données [LCPD ; RSB 152.04]).

12.4 Compte de résultats

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–1 124 551**	**–1 123 939**	**–1 135 811**	–11 873	–1.1 %
Revenus	**1 612**	**3 000**	**11 209**	8 209	273.6 %
Solde	**–1 122 939**	**–1 120 939**	**–1 124 602**	–3 664	–0.3 %
Charges					
30 Charges de personnel	–924 385	–956 439	–981 921	–25 483	–2.7 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–202 290	–167 500	–153 140	14 360	8.6 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	2 124	0	–750	–750	0.0 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	640	3 000	10 770	7 770	259.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	972	0	439	439	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte de résultats

Le compte de résultats du BPD se solde par une détérioration de milliers CHF 3,7 par rapport au montant inscrit au budget. S'agissant des charges de personnel, elles dépassent de milliers CHF 25,5 le budget ; la différence s'explique d'une part par les contributions à la caisse de pension, plus importantes que ce qui était prévu, et d'autre part par les provisions pour les soldes horaires qui ont été augmentées. La hausse des frais de personnel a pu être partiellement compensée par des revenus supplémentaires et des frais de matériel moindres.

12.5 Compte des investissements

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0%
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0%
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0%

Evolution du compte des investissements

Le BPD n'a consenti aucun investissement.

12.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD

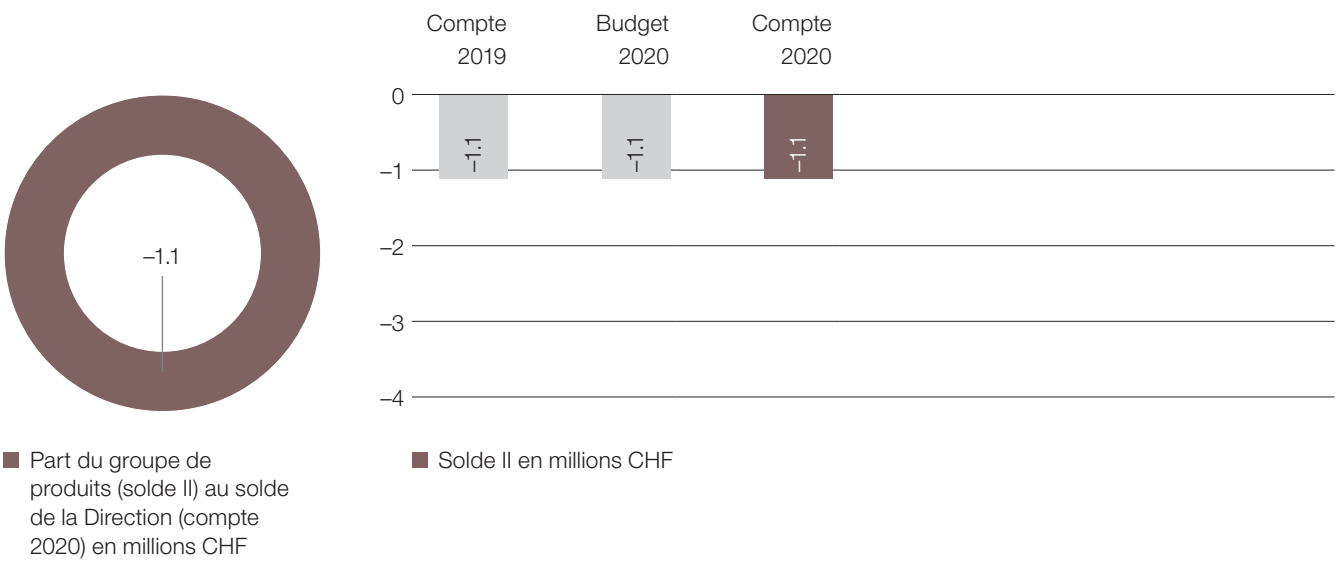
2016	2017	2018	2019	2020
4.8	5.9	4.5	5.0	5.1

Commentaire

Pour pouvoir répondre aux exigences qui découlent de la transformation numérique de l'administration prévue par le programme gouvernemental de législature de 2019 à 2022, le BPD a besoin de pourcentages de poste supplémentaires. L'effectif nécessaire pour 2021 et 2022 a été accru de 0,6 unité, se portant ainsi à 5,7 postes

12.7 Groupes de produits

12.7.1 Protection des données



■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Interventions devant permettre aux services cantonaux et communaux de traiter de manière correcte les informations relatives aux personnes, notamment dans les domaines d'activité suivants : information, formation, conseil, fonction d'intermédiaire, rédaction de préavis et de prises de position, contrôles, recommandations et recours.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	640	3 000	10 770	7 770	259.0 %
(-) Frais de personnel	–924 385	–956 439	–981 921	–25 483	–2.7 %
(-) Coûts matériels	–200 166	–167 500	–153 890	13 610	8.1 %
(-) Intérêts et amortissements standard	0	0	0	0	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–1 123 911**	**–1 120 939**	**–1 125 041**	–4 103	–0.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	972	0	**439**	439	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–1 122 939**	**–1 120 939**	**–1 124 602**	–3 664	–0.3 %
(+)/(-) Régularisations	0	0	0	0	0.0 %
Solde III (comptabilité financière)	**–1 122 939**	**–1 120 939**	**–1 124 602**	–3 664	–0.3 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Protection des données	–1 123 911	–1 120 939	–1 125 041	–4 103	–0.4 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le solde II du BPD est inférieur de milliers CHF 3,7 au montant budgété. Les frais de personnel dépassent de milliers CHF 25,5 ce qui était prévu au budget ; les contributions à la caisse de pension se sont révélées plus élevées, d'une part, et les provisions pour avoirs en temps ont dû être revues à la hausse, d'autre part. L'accroissement des frais de personnel a pu être compensé en partie par des revenus supplémentaires et par des frais de matériel moindres.

Ces frais supplémentaires sont compensés par l'intermédiaire du groupe de produits « Pilotage des ressources et des prestations d'assistance ».

Priorités de développement

La LCPD prévoit notamment que le BPD assume les tâches suivantes : surveillance de l'application des dispositions sur la protection et la sécurité des données, contrôles préalables de projets informatiques et examen d'applications et systèmes informatiques en fonction, conseils à l'administration (actes législatifs et exécution) et aux personnes intéressées et, au besoin, rôle d'intermédiaire entre ces dernières et les autorités responsables ainsi que haute surveillance sur les autorités communales. Les tâches prévues par la LCPD doivent en principe être accomplies dans leur intégralité, des priorités devant forcément être fixées en fonction des ressources humaines et financières disponibles.

Durant l'exercice, sept examens dans le domaine de la sécurité de l'information et de la protection des données ont été réalisés et 123 contrôles préalables, menés. Les conseils prodigués aux autorités et aux personnes intéressées ont notamment porté sur la protection des données dans le cadre de la pandémie de coronavirus. Pour ce qui est de la législation, le Bureau a accompagné les projets des ordonnances d'application de la loi du 10 mars 2020 sur les fichiers centralisés de données personnelles (LFDP ; RSB 152.05), de la loi sur l'administration numérique (LAN) ainsi que le début des travaux de révision de la LCPD aux fins d'en assurer la concordance avec la législation sur l'information et sur l'archivage. Il s'est en outre exprimé au sujet de plus de 25 autres projets législatifs émanant de presque toutes les Directions sur des aspects concernant la protection des données et a relevé d'éventuelles lacunes.

Chances et risques

La numérisation permet d'assurer un service public dans l'ensemble du canton à un coût raisonnable. Grâce aux prestations numériques et à une administration efficace, le canton devient encore plus attrayant comme site d'implantation et d'habitation (extrait tiré du programme gouvernemental de législature 2019 à 2022 du 8 janvier 2019). Par ailleurs, il est établi que la confiance – en ce qui concerne notamment la protection de la personnalité et des données ainsi que la sécurité des informations – est, pour la population et l'économie, la condition élémentaire de l'utilisation des prestations de services numériques (extrait de la « Stratégie pour une administration numérique du canton de Berne » du 26 juin 2019). En plus de sa fonction primordiale qui consiste à être un pilier de tout Etat de droit démocratique, la protection des données se doit par conséquent aussi d'être un critère de qualité et un « argument de vente » de la communication par voie électronique avec les autorités.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019[1)]	2020
Nombre de contrôles préalables entrepris	p.v.	74
Nombre de contrôles préalables terminés	p.v.	58
Nombre d'audits terminés	p.v.	6
Nombre de vérifications terminées de la mise en œuvre des mesures fixées lors de l'audit	p.v.	1
Nombre de prises de position sur le traitement des données par l'administration[2)]	p.v.	166
Nombre de prises de position sur le traitement des données en dehors de l'administration[2)]	p.v.	154
Nombre de propositions motivées selon l'article 35, alinéa 3 LCPD	p.v.	0

[1)] Les informations sur les prestations au sens de l'article 130 LFP (RSB 621.1) du BPD ont été redéfinies lors du processus de planification 2020, avec effet à compter de l'exercice en question.
[2)] Affaires nouvellement enregistrées dans le système de gestion des affaires. Les demandes redondantes (concernant une même affaire) et les renseignements fournis par téléphone ne sont donc pas pris en compte.

13 Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)

13.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2020, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Direction de la magistrature	–10.6	0.0
Juridictions civile et pénale	–87.5	25.6
Juridiction administrative	–15.1	–0.3
Ministère public	–70.7	45.7

13.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2019	2020	2020	CHF	%
Direction de la magistrature	–9.5	–14.5	–10.6	4.0	27.2 %
Juridictions civile et pénale	–58.9	–63.7	–61.9	1.9	2.9 %
Juridiction administrative	–12.6	–15.0	–15.4	–0.4	–3.0 %
Ministère public	–19.2	–24.2	–25.0	–0.8	–3.2 %
Total	**–100.3**	**–117.4**	**–112.8**	4.6	–3.9 %

13.3 Priorités de l'exercice

Les priorités de l'exercice sont présentées dans le rapport d'activité de la JUS.

13.4 Compte de résultats

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–199 907 990**	**–216 492 286**	**–202 164 022**	14 328 263	6.6 %
Revenus	**80 266 505**	**80 037 127**	**71 038 947**	–8 998 179	–11.2 %
Solde	**–119 641 485**	**–136 455 159**	**–131 125 075**	5 330 084	3.9 %
Charges					
30 Charges de personnel	–122 465 506	–129 464 502	–126 235 174	3 229 327	2.5 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–72 992 708	–80 975 070	–70 857 251	10 117 819	12.5 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	–155 020	–991 126	–183 563	807 563	81.5 %
34 Charges financières	–43 032	–3 000	–44 392	–41 392	–1 379.7 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–123 830	–190 000	–114 544	75 456	39.7 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	–4 127 893	–4 868 588	–4 729 099	139 489	2.9 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	79 063 045	79 213 850	69 928 874	–9 284 976	–11.7 %
43 Revenus divers	999 957	666 000	999 248	333 248	50.0 %
44 Revenus financiers	0	0	3 999	3 999	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	200 452	151 077	94 951	–56 126	–37.2 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	3 050	6 200	11 875	5 675	91.5 %

Evolution du compte de résultats

Le solde est inférieur de CHF 5,3 millions à la valeur budgétée. Lors du calcul des régularisations avec incidence sur le résultat d'avances et de dépôts, la base de calcul des juridictions civile et pénale a aussi été appliquée pour le groupe de produits juridiction administrative. La régularisation est donc inférieure à l'année précédente. Comme la régularisation avait été budgétée à un montant trop élevé l'année précédente, le bouclement annuel 2019 présentait un revenu trop élevé. La diminution du revenu du groupe de produits ministère public, de plus de CHF 7,0 millions, s'explique par l'activité restreinte due à la crise du coronavirus. La politique du personnel prudente entraîne des dépenses plus faibles en matière de personnel. Les frais du ministère public en matière de procédure, d'instruction et d'exécution pour les mesures de protection et les peines des mineurs sont plus faibles en raison de la crise du coronavirus. Les biens, services et marchandises et les amortissements ont diminué en raison du retard du projet ouveau système de gestion des dossiers (NeVo)/Rialto.

13.5 Compte des investissements

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–581 158**	**–530 000**	**–1 248 064**	–718 064	–135.5 %
Recettes	**0**	**0**	**4 000**	4 000	0.0 %
Solde	**–581 158**	**–530 000**	**–1 244 064**	–714 064	–134.7 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–306 382	–310 000	–42 699	267 301	86.2 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	–274 776	–220 000	–1 205 365	–985 365	–447.9 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	4 000	4 000	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le compte des investissements a été dépassé de environ CHF 0,7 millions en raison du retard du projet NeVo/Rialto. La POCA (DSE) a mis à disposition de la JUS CHF 1,0 million à titre de compensation.

13.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'JUS

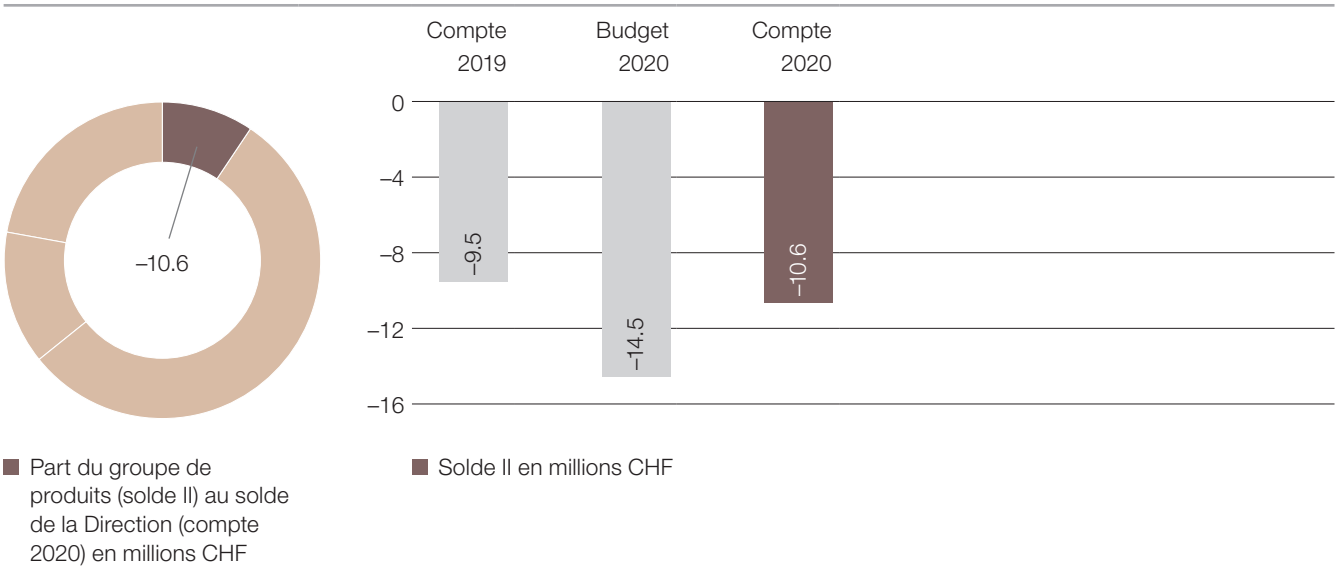
2016	2017	2018	2019	2020
746.5	741.0	740.8	747.7	761.0

Commentaire

Les postes à plein temps de la JUS continuent à évoluer latéralement et sont en légère augmentation. Le nombre de postes vacants a diminué. Cela s'explique notamment par une double ocupation en raison de maternité et de maladie de longue durée ainsi que par des engagements de durée déterminée dans le projet NeVo/Rialto.

13.7 Groupes de produits

13.7.1 Direction de la magistrature



Description

Organe commun à la Cour suprême, au Tribunal administratif et au Parquet général. Interlocutrice du Grand Conseil et du Conseil-exécutif pour toutes les questions ayant trait à la fois aux autorités judiciaires et au Ministère public. Coordination et pilotage dans les domaines des finances ainsi que prestations pour les autorités judiciaires et le Ministère public. Etablissement du budget, du plan intégré « mission-financement » et du rapport de gestion, et défense de ces documents devant le Grand Conseil. Directives stratégiques applicables au personnel, aux finances et à la comptabilité ainsi qu'à la gestion de l'informatique, et controlling dans ces domaines.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	14 400	12 000	6 600	–5 400	–45.0 %
(-) Frais de personnel	–4 109 232	–4 684 238	–4 444 030	240 208	5.1 %
(-) Coûts matériels	–5 189 411	–8 724 338	–5 848 705	2 875 633	33.0 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–236 171	–1 117 059	–274 537	842 522	75.4 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–9 520 414**	**–14 513 635**	**–10 560 672**	3 952 963	27.2 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 838	2 000	**1 750**	–250	–12.5 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–9 516 576**	**–14 511 635**	**–10 558 922**	3 952 713	27.2 %
(+)/(-) Régularisations	145 604	218 761	161 647	–57 114	–26.1 %
Solde III (comptabilité financière)	**–9 370 972**	**–14 292 874**	**–10 397 275**	3 895 598	27.3 %

Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en CHF	2019	2020	2020	CHF	%
Soutien à la direction	–9 520 414	–14 513 635	–10 560 672	3 952 963	27.2 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Le groupe de produits englobe les tâches de l'état-major des ressources de la Direction de la magistrature avec les priorités suivantes : soutien de la Direction de la magistrature dans le cadre de l'accomplissement de ses tâches principales en vertu de l'art. 18 de la loi du 11 juin 2009 sur l'organisation des autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM ; RSB 161.1), coordination des ressources nécessaires à l'exécution des tâches centrales « poursuite pénale et jurisprudence » dans les domaines de l'informatique, des finances, de la comptabilité et du personnel, de l'encaissement des amendes et du Service de coordination chargé du casier judiciaire et ADN.

Le groupe de produits clôture le solde I (budget global) avec CHF 4,0 millions de mieux que prévu au budget.

Les frais de personnel sont inférieurs de CHF 0,2 million au montant budgété. Cette diminution est principalement due aux postes pourvus seulement une partie de l'année par le personnel de l'administration et aux fonds octroyés partiellement utilisés pour la formation et le perfectionnement du personnel, ainsi qu'à la baisse des frais de recrutement.

Les biens, services et marchandises sont inférieurs d'environ CHF 2,9 millions au montant budgété. Différentes raisons expliquent cela. Des retards dans le projet NeVo ont eu pour conséquence qu'une grande partie des dépenses budgétées ne seront effectives qu'en 2022. Le perfectionnement de Tribuna V3 a été restreint au minimum, le fabricant ayant communiqué la fin du cycle de vie de Tribuna V3. Les coûts concernant les applications spécialisées JUGIS et ELBA ont également été réduits au minimum par le remplacement prévu de la nouvelle application spécialisée NeVo/Rialto.

Contrairement à la planification et conformément à l'avancement du projet NeVo , les amortissements débuteront en 2022 seulement.

Les objectifs de prestations du groupe de produits ont été pleinement atteints.

Priorités de développement

Au printemps, en raison de la pandémie du COVID-19, l'ensemble de l'exploitation a dans la mesure du possible été délocalisée en télétravail. Quelques adaptations des processus et des mesures organisationnelles ont été nécessaires. Dans l'ensemble, la mise en œuvre a cependant pu être effectuée très rapidement et sans problème majeur.

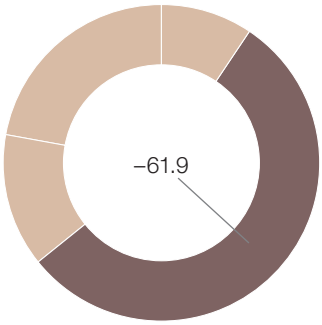
Chances et risques

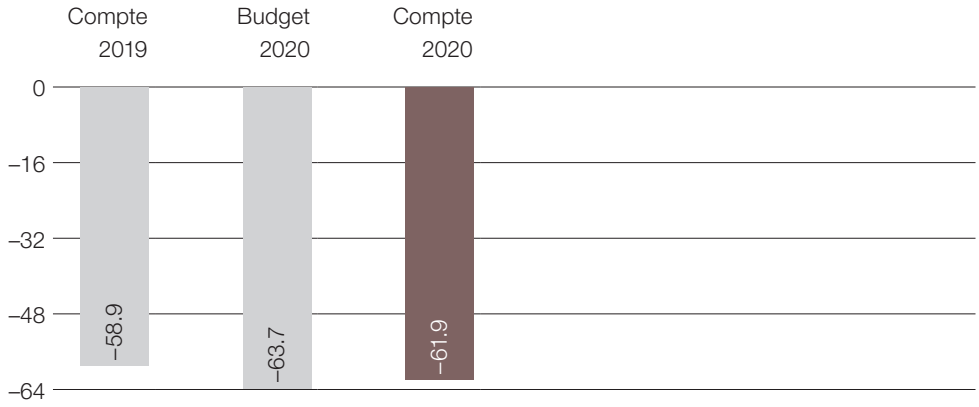
La JUS est derrière le projet Justitia 4.0 et le soutiens en mettant à disposition aussi bien des ressources financières que personnelles – en s'impliquant activement au sein des organes du projet, dans le cadre des possibilités. On peut dès aujourd'hui prévoir que l'engagement nécessaire augmentera à tous les niveaux au cours des années à venir.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Enregistrement des jugements et des décisions ultérieures casier judiciaire	29 898	13 367
Effacement de données signalétiques (ADN compris)	8 731	7 566
Total factures établies sur la base d'amendes et de peines pécuniaires	85 691	75 302

13.7.2 Juridictions civile et pénale





■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (compte 2020) en millions CHF

■ Solde II en millions CHF

Description

Jurisprudence de la Cour suprême, du Tribunal pénal économique du canton, du Tribunal cantonal des mineurs, des tribunaux régionaux, des tribunaux des mesures de contraintes et des autorités de conciliation. Conseil juridique des autorités de conciliation et autres prestations de services de la Cour suprême.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	25 565 950	24 542 450	24 769 705	227 255	0.9 %
(-) Frais de personnel	–59 358 024	–62 681 547	–60 888 955	1 792 592	2.9 %
(-) Coûts matériels	–26 172 321	–26 335 220	–26 461 501	–126 281	–0.5 %
(-) Intérêts et amortissements standard	51 144	–51 967	–54 092	–2 124	–4.1 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–59 913 250**	**–64 526 284**	**–62 634 843**	1 891 441	2.9 %
(+) Recettes des subventions cantonales	62 202	0	**1 000**	1 000	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–66 180	–70 000	**–62 878**	7 122	10.2 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	987 029	875 980	**844 922**	–31 058	–3.5 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–58 930 199**	**–63 720 304**	**–61 851 798**	1 868 506	2.9 %
(+)/(-) Régularisations	–9 311 566	–7 675 203	–6 878 495	796 708	10.4 %
Solde III (comptabilité financière)	**–68 241 764**	**–71 395 507**	**–68 730 293**	2 665 214	3.7 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Décision de la section pénale de la Cour suprême	–8 893 797	–8 037 366	–8 754 102	–716 736	–8.9 %
Décision de la section civile de la Cour suprême	–4 316 363	–6 787 147	–4 710 302	2 076 845	30.6 %
Examens d'avocat	–55 180	–94 255	–56 971	37 284	39.6 %
Surveillance des avocats	–322 984	–374 525	–405 592	–31 067	–8.3 %
Autres prestations de services Cour suprême	–7 325	9 662	–3 017	–12 679	–131.2 %
Décision de droit civil première instance	–16 640 757	–22 443 579	–20 435 630	2 007 949	8.9 %
Décision de droit pénal première instance	–22 097 120	–17 633 558	–19 752 278	–2 118 720	–12.0 %
Décision de mesures de contraintes première instan	–1 132 657	–1 211 475	–1 228 572	–17 098	–1.4 %
Procédure de conciliation	–5 565 738	–6 930 015	–6 190 096	739 920	10.7 %
Conseil juridique de l'autorité de conciliation	–881 332	–1 024 025	–1 098 283	–74 258	–7.3 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Pendant l'année sous rapport 2020, les juridictions civile et pénale ont enregistré au niveau du solde I (budget global) une perte de CHF 62,6 millions. Le montant budgété n'a pas été atteint à raison de CHF 1,9 millions (–2,9 %).

La politique du personnel prudente a contribué de manière importante au résultat réjouissant. Les coûts de personnel sont restés inférieurs au budget à concurrence de CHF 1,8 millions (–2,9 %). Par rapport à l'année précédente, ils ont augmenté de CHF 1,5 millions.

Le budget des biens, services et marchandises a également été respecté, notamment en raison du report d'une année du projet de tri des dossiers de procédure des 70 dernières années. Les coûts d'assistance judiciaire gratuite, compris dans les biens, services et marchandises, se sont élevés en 2020 à CHF 17,8 millions, soit CHF 0,3 million de plus que budgété (+1,9 %). Font également partie des biens, services et marchandises les frais de procédure, sur lesquels la pandémie du COVID-19 n'a pas eu d'effets importants, notamment parce que les tribunaux ont pu considérablement diminuer leurs affaires pendantes au cours du deuxième semestre 2020.

Même si les recettes provenant de la procédure ont été inférieures au budget (–2,1 %), les produits totaux ont été légèrement supérieurs au montant budgété (+0,9 %).

Seule une toute petite partie du budget peut être influencée. Les biens, services et marchandises ainsi que les recettes dépendent directement du nombre et du volume des procédures à traiter et de la situation financière des parties. Ces paramètres ne peuvent être ni prévus ni influencés.

Priorités de développement

Les juridictions civile et pénale ont pu exercer leurs tâches principales, à savoir rendre des décisions en droit civil et pénal (y compris conseil juridique). Cette performance doit également être maintenue, malgré les exigences croissantes (cf. « Chances et risques »).

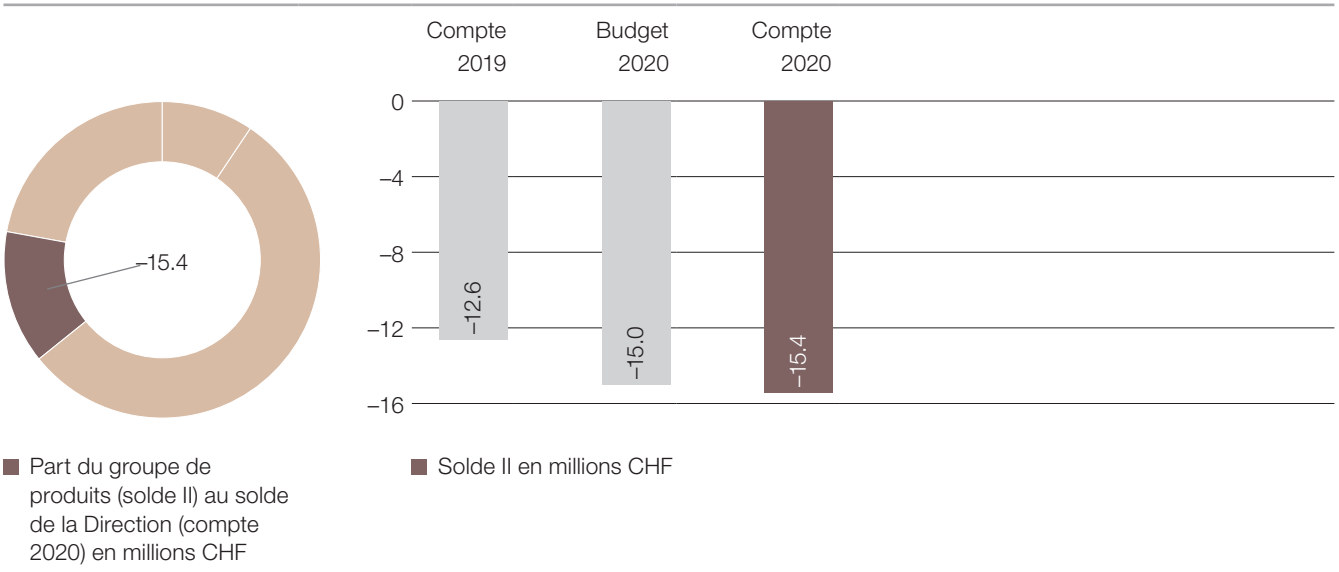
Chances et risques

Les modifications législatives et changements de pratique du Tribunal fédéral entraînent pour les juridictions civile et pénale des procédures nettement plus complexes. Cela ressort notamment de la durée de traitement de plus en plus longue de certains cas. Le comportement des parties entraîne une charge de travail supplémentaire (p. ex. davantage d'assistance judiciaire gratuite, expertises supplémentaires). A ceci s'ajoute encore les conséquences imprévisibles de la pandémie du COVID-19. En conséquence, une augmentation des dépenses est attendue ces prochaines années dans le domaine des frais de personnel et charges matérielles.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Cour suprême Section pénale (Chambres pénales, Chambre de recours pénale) : Nombre de procédures liquidées	1 100	1 050
Cour suprême Section civile (Chambres civiles, Tribunal de commerce, Autorité cantonale de surveillance en matière de poursuite pour dettes et de faillite, Tribunal de protection de l'enfant et de l'adulte) : Nombre de procédures liquidées	2 100	2 000
Tribunaux régionaux procédures civiles : Nombre de procédures liquidées	20 900	19 700
Tribunaux régionaux sections pénales, Tribunal pénal économique, Tribunal des mineurs : Nombre de procédures liquidées	3 050	2 850
Tribunaux des mesures de contrainte (Tribunal cantonal des mesures de contrainte, tribunaux régionaux des mesures de contrainte) : Nombre de procédures liquidées	2 350	2 200
Autorités de conciliation (procédure de conciliation) : Nombre de procédures liquidées	5 550	5 450
Autorités de conciliation, conseils juridiques : Nombre de consultations juridiques	19 250	19 700

13.7.3 Juridiction administrative



Description

Activités jurisprudentielles en droit public du Tribunal administratif, de la Commission des recours en matière fiscale, de la Commission de recours contre les mesures LCR, de la Commission d'estimation en matière d'expropriation, ainsi que de la Commission des améliorations foncières, dans le cadre de l'examen, sur recours ou sur appel, de décisions et décisions sur recours rendues par les instances inférieures, ainsi que dans le cadre de leur compétence en tant qu'instance statuant sur action. Autres prestations de services des autorités de justice administrative.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	2 285 881	1 505 100	–304 950	–1 810 050	–120.3 %
(-) Frais de personnel	–14 482 715	–15 498 243	–14 619 980	878 263	5.7 %
(-) Coûts matériels	–428 904	–1 014 400	–514 107	500 293	49.3 %
(-) Intérêts et amortissements standard	9	0	137	137	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–12 625 729**	**–15 007 543**	**–15 438 901**	–431 357	–2.9 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	**0**	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	16 982	23 032	**7 381**	–15 651	–68.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–12 608 747**	**–14 984 511**	**–15 431 520**	–447 008	–3.0 %
(+)/(-) Régularisations	–13 829	–64 300	–26 221	38 079	59.2 %
Solde III (comptabilité financière)	**–12 622 575**	**–15 048 811**	**–15 457 741**	–408 929	–2.7 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Jugement en droit administratif du Tribunal administratif	–4 543 606	–6 360 891	–5 394 851	966 040	15.2 %
Jugement en droit des assurances sociales du Tribunal administratif	–6 171 699	–7 205 385	–7 564 699	–359 314	–5.0 %
Autres prestations de services du Tribunal adminis	–27 402	1 120 100	–7 037	–1 127 137	–100.6 %
Décision sur recours de la Commission des recours	–1 444 332	–2 093 415	–2 058 860	34 555	1.7 %
Décision sur recours/sur opposition de la Commissi	–31 744	–78 744	–16 907	61 836	78.5 %
Jugement de la Commission d'estimation en matière	–44 305	–68 544	–26 481	42 063	61.4 %
mesures administratives prononcées en vertu de la loi sur la circulation routière	–362 641	–320 665	–370 065	–49 400	–15.4 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Sur un budget global de CHF 15,0 millions au total, le solde I est moins de CHF 0,4 millions (2,9 %) par rapport aux prévisions budgétaires.

Par rapport au budget, les charges de personnel présentent un solde créditeur (CHF 0,9 mio.). Les charges relatives aux biens, services et marchandises ont quant à elles été inférieures au budget à raison de CHF 0,5 millions. Les écarts dans les charges de personnel résultent principalement de postes restés vacants à la suite de fluctuations de personnel, du départ à la retraite de trois collaboratrices et collaborateurs et du renoncement à leur remplacement ou à leur remplacement à des conditions nettement plus avantageuses, ainsi qu'au passage de 20 juges au régime du temps de travail d'après la confiance, qui a entraîné la dissolution des provisions pour leur solde de temps de travail positif.

En ce qui concerne les divergences au niveau des charges relatives aux biens, services et marchandises, celles-ci sont d'une part la conséquence des coûts difficilement prévisibles de l'activité principale (frais d'assistance judiciaire, expertises, amortissements etc.). D'autre part, les montants transitoires des années précédentes fondés sur une base de calcul erronée ont dû être corrigés, ce qui a provoqué une différence comptable de CHF 1,8 millions par rapport au budget et à une perte comptable unique de CHF 0,4 millions.

Priorités de développement

Parallèlement à la poursuite de la consolidation des ajustements structurels à la suite de la réforme judiciaire, la juridiction administrative a mis l'accent sur l'accomplissement de sa tâche principale, à savoir la jurisprudence en matière de droit public.

Au cours de l'exercice, 2451 nouveaux cas ont été introduits auprès de la juridiction administrative. 2621 cas ont pu être traités. 1451 cas pendants en fin d'année ont été transférés en 2021.

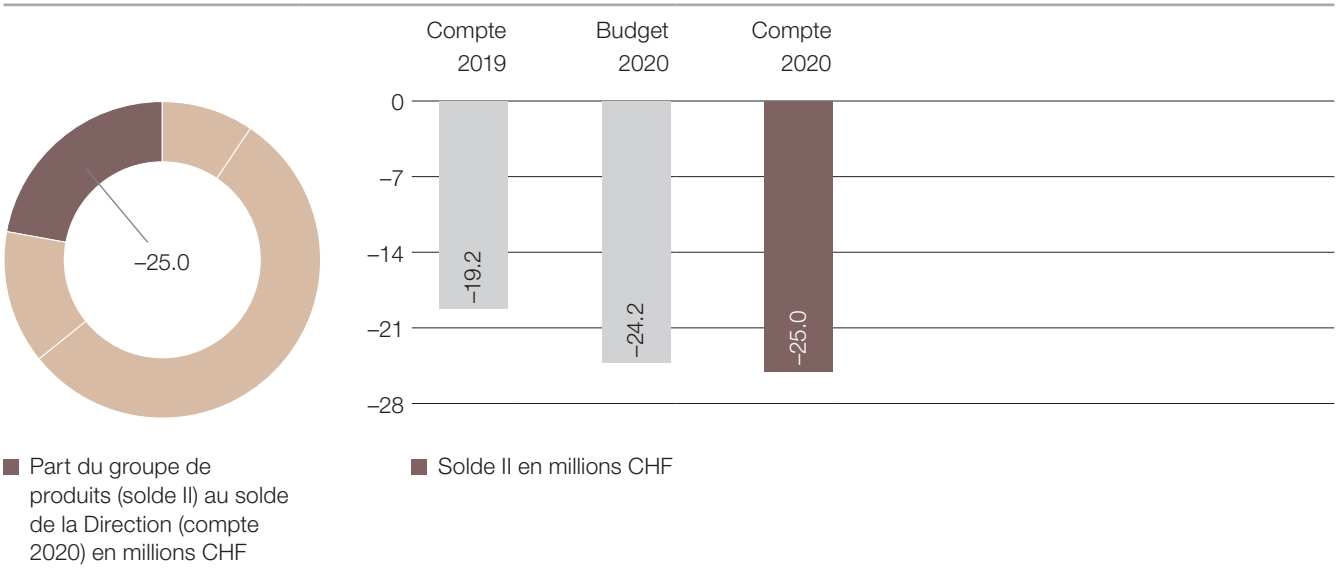
Chances et risques

Globalement, le volume d'affaires a légèrement diminué par rapport à l'année précédente (voir les détails dans le rapport d'activité de la JUS du canton de Berne 2020).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Procédures entrées (Nombre de procédures entrées au cours de l'exercice)	2 638	2 451
Procédures liquidées (Nombre de procédures liquidées au cours de l'exercice)	2 543	2 621
Procédures pendantes (Total des procédures pendantes au début de l'exercice plus les procédures entrées au cours de l'exercice moins les procédures liquidées)	1 862	1 451

13.7.4 Ministère public



Description

Le Ministère public est responsable de l'exercice uniforme de l'action publique. Il représente les intérêts de la poursuite pénale bernoise lors de la détermination des compétences à raison de la matière et à raison du lieu vis-à-vis des autorités fédérales et vis-à-vis des autres cantons. Il conduit les procédures préliminaires, il poursuit les infractions dans le cadre d'une instruction pénale, il porte l'accusation puis la représente devant les tribunaux de première instance ainsi que dans la procédure de recours devant la juridiction d'appel cantonale et devant le Tribunal fédéral. De plus, le Ministère public est responsable de l'exécution de la procédure d'ordonnance pénale et de l'édiction de telles ordonnances. Dans les affaires pénales des mineurs, la responsabilité de l'exécution des peines et mesures de protection ordonnées qui concernent les mineurs et les jeunes adultes appartient au Ministère public des mineurs.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	22 887 660	25 596 000	20 475 116	–5 120 884	–20.0 %
(-) Frais de personnel	–44 471 963	–46 600 481	–46 282 214	318 267	0.7 %
(-) Coûts matériels	–25 916 517	–30 523 393	–24 500 274	6 023 119	19.7 %
(-) Intérêts et amortissements standard	–53 254	–56 329	160 929	217 258	385.7 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	**–47 554 074**	**–51 584 202**	**–50 146 444**	1 437 759	2.8 %
(+) Recettes des subventions cantonales	6 137	53 000	**35 869**	–17 131	–32.3 %
(-) Coûts des subventions cantonales	–57 650	–120 000	**–51 666**	68 334	56.9 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	28 361 392	27 424 000	**25 158 605**	–2 265 395	–8.3 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	**–19 244 194**	**–24 227 202**	**–25 003 636**	–776 434	–3.2 %
(+)/(-) Régularisations	–10 161 978	–11 490 765	–11 536 130	–45 365	–0.4 %
Solde III (comptabilité financière)	**–29 406 173**	**–35 717 967**	**–36 539 766**	–821 799	–2.3 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Instruction	–37 690 760	–37 186 348	–39 548 454	–2 362 106	–6.4 %
Mise en accusation	–530 801	–559 579	–645 017	–85 438	–15.3 %
Procédure simplifiée	–27 785	–35 528	–17 559	17 969	50.6 %
Procédure d'ordonnance pénale	8 170 313	6 795 776	6 241 103	–554 673	–8.2 %
Procédure de recours	–2 120 872	–2 755 266	–2 150 127	605 139	22.0 %
Procédure de détermination de la juridiction à raison de la matière et à raison du lieu	–417 560	–1 402 101	–536 391	865 710	61.7 %
Exécution des peines et mesures de protection applicables aux mineurs	–14 936 607	–16 441 156	–13 489 999	2 951 157	17.9 %

Commentaire :

Modification par budget 2020

Dans le calcul des marges contributives, le groupe de produits clôture avec 50,1 millions soit près de CHF 1,5 million de mieux que prévu.

Les frais de personnel enregistrent d'une part une baisse des coûts en raison de postes encore vacants en 2020 ainsi que des frais de formation et de perfectionnement plus faibles, notamment à cause de la crise du coronavirus. D'autre part, une augmentation du nombre de suppléances pour cause de maladie et de maternité et la hausse des provisions pour avoirs du personnel entraînent des coûts supplémentaires. Le solde enregistre une légère amélioration des frais du personnel d'environ CHF 0,3 million.

Par rapport à la planification, une diminution des coûts d'environ CHF 1,1 million est enregistrée pour les frais de procédure et d'instruction et d'environ CHF 2,7 millions pour les coûts d'exécution des mesures de protection et de peines applicables aux mineurs, notamment en raison de la crise du coronavirus. L'adaptation de la correction de valeur sur les créances (ducroire) entraîne une diminution des coûts d'environ CHF 0,2 million. L'élimination technique des enregistrements d'amortissement, sans incidence sur le résultat, en lien avec les pertes effectives de créances de l'assistance judiciaire gratuite a entraîné une baisse des coûts de près de CHF 1,6 million. De plus, en raison d'une politique de dépenses généralement prudente, les autres postes de coûts des biens, services et marchandises ont enregistré une diminution des coûts.

Notamment en raison de la crise du coronavirus, les émoluments pour actes administratifs s'élèvent à près de CHF 2,9 millions et les produits de remboursements de tiers à environ CHF 0,8 million de moins que prévu. L'élimination technique des enregistrements d'amortissement, sans incidence sur le résultat et déjà mentionnée dans les biens, services et marchandises en lien avec les pertes effectives de créances de l'assistance judiciaire gratuite a également une influence sur les contributions avec une baisse du produit d'environ CHF 1,6 million. Les produits dans le domaine des valeurs patrimoniales séquestrées sont en légère augmentation de CHF 0,2 million.

Concernant les amendes et les peines pécuniaires qui ne sont pas inclues dans le solde I (budget global) du calcul des marges contributives, une diminution des produits d'environ CHF 2,3 millions est enregistrée, notamment en raison de la crise du coronavirus.

Priorités de développement

Le projet NeVo/Rialto vise à développer, en collaboration avec la police cantonale, une plateforme pour la gestion électronique des dossiers. Les applications spécialisées actuelles Tribuna et Jugis sont notamment remplacées par une application moderne. Cette nouvelle gestion des dossiers permettra un transfert automatisé des dossiers d'enquête de la police au Ministère public. La police cantonale et le Ministère public poursuivent le projet dans la dernière phase réalisation/introduction en utilisant les ressources nécessaires. L'introduction de Rialto au sein de la police cantonale est prévue en 2021. Sur la base de l'avancement et de l'état actuel du projet, le Ministère public estime que Rialto sera introduit à l'interne en 2022. Après l'introduction, l'exploitation doit être stabilisée puis étendue progressivement dans le cadre de la maintenance et du développement.

La charge de travail des procureurs et procureures varie toujours en fonction des régions, mais plus faiblement grâce aux mesures de compensation qui ont été prises. Les ressources en personnel sont toujours très restreintes. La situation du Ministère public du Jura bernois-Seeland, par le passé particulièrement chargé, s'est améliorée grâce aux mesures prises, mais pas encore de manière satisfaisante ; les pour cent de postes aménagés à cet effet pour une durée déterminée seront donc convertis en durée indéterminée.

Le développement stratégique du Ministère public prévoit une consolidation des ressources et du savoir-faire ainsi qu'une spécialisation centralisée dans le domaine de la lutte contre la cybercriminalité. De plus, des ressources et du savoir-faire doivent être mis à disposition et centralisés dans le domaine du droit pénal médical, de l'entraide judiciaire internationale et de la résorption du produit des crimes. Au printemps 2021, les fonctions spéciales centralisées débuteront leur activité dans le domaine de la lutte contre la cybercriminalité, de l'entraide judiciaire et finalement de la résorption du produit des crimes. Dans ce cadre, il est important de coordonner les processus avec les postes en développement de la police cantonale (augmentation de l'effectif du corps de police).

Chances et risques

Le Ministère public n'est pas en mesure d'influencer l'évolution des principaux postes de coûts et de produits (frais de procédure et d'instruction, en particulier frais éventuels en lien avec la protection extraprocédurale des témoins, frais inhérents à l'exécution des mesures de protection et des peines applicables aux mineurs, produits des émoluments, débours, amendes et peines pécuniaires). Il est donc conditionné par l'extérieur. Si l'augmentation des procédures conduit à une hausse des frais de procédure et d'instruction, les recettes provenant des ordonnances pénales peuvent avoir des effets positifs sur les finances.

Les frais relatifs aux mesures de surveillance dans le Service Surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (Service SCPT) du Département fédéral de justice et police (DFJP) ont été augmentés de manière progressive par la Confédération au cours de ces dernières années. La dernière augmentation a eu lieu en 2020 est fait donc partie intégrante de l'estimation.

L'introduction du dossier personnel électronique offre l'opportunité de numériser autant que possible les transactions en amont entre collaborateurs, supérieurs et l'équipe RH du Ministère public.

Dans le cadre du projet NeVo, le processus de collaboration entre la police cantonale et le Ministère public est amélioré pour que la collaboration se fasse de manière numérique et automatisée grâce à l'introduction et au développement de l'application spécialisée Rialto ; dans quelques années, les résultats de projets organisés au niveau national comme Justitia 4.0 viendront seront intégrés. En plus des défis en matière de planification et de technique qui vont de pair avec un tel projet d'innovation, l'accent est mis sur le remplacement de l'application spécialisée centrale qui est un changement important pour les collaborateurs du Ministère public.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2019 et 2020)	2019	2020
Nombre de dénonciations reçues	118 772	114 383
Nombre d'instructions ouvertes	8 976	9 373
Nombre d'instructions pendantes à la fin de l'année	4 727	5 187
Nombre de procédures d'ordonnance pénale reçues sans instruction préalable	86 923	80 765
Nombre de procédures d'ordonnance pénale pendantes sans instruction préalable à la fin de l'année	14 339	17 107